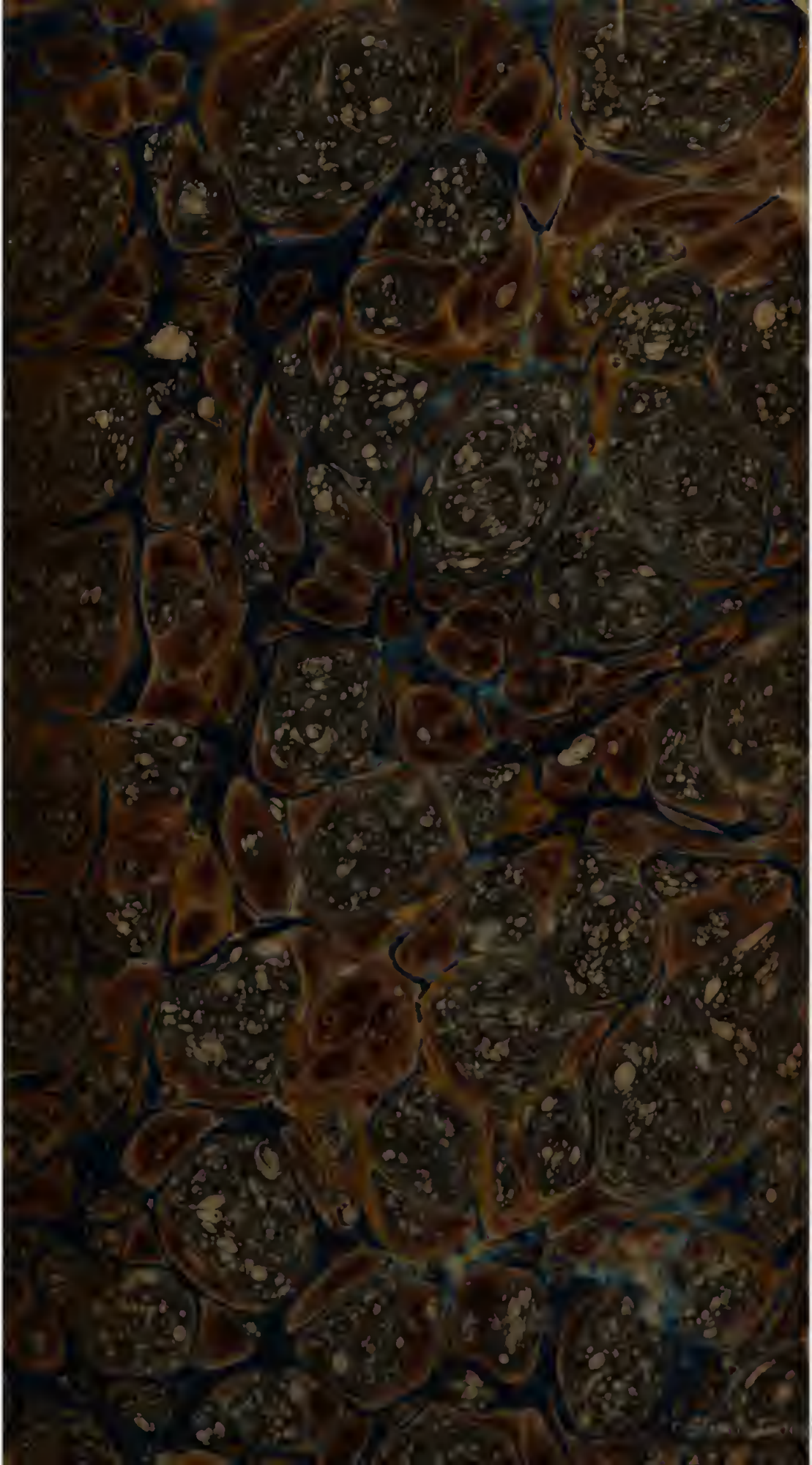

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
201
60 B
22

O. 3. 5.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

BIBLIOTECA NAZ.
ROMA
VITTORIO EMANUELE

†

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME CINQUANTE-TROISIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1 7 8 5.

TOYE053439
53: UAE019393

DICTIONNAIRE

PHILOSOPHIQUE.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

I.

IGNORANCE.

SECTION PREMIERE.

Il y a bien des eſpèces d'ignorances ; la pire de toutes eſt celle des critiques. Ils ſont obligés, comme on ſait, d'avoir doublement raiſon, comme gens qui affirment, et comme gens qui condamnent. Ils ſont donc doublement coupables quand ils ſe trompent.

Première ignorance.

Par exemple, un homme fait deux gros volumes ſur quelques pages d'un livre utile qu'il n'a pas entendu (*). Il examine d'abord ces paroles :

La mer a couvert des terrains immenſes. . . . Les lits profonds de coquillages qu'on trouve en

(*) L'abbé *François*, auteur d'un livre abſolument ignoré contre ceux que dans les ſacriſties on appelle athées, déiſtes, matérialiſtes, &c. &c. &c.

Ce livre eſt intitulé, *Preuves de la religion de notre Seigneur* JESUS-CHRIST.

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

Touraine et ailleurs ne peuvent y avoir été dépoſés que par la mer.

Oui, ſi ces lits de coquillages exiſtent en effet : mais le critique devait ſavoir que l'auteur lui-même a découvert ou cru découvrir que ces lits réguliers de coquillages n'exiſtent point, qu'il n'y en a nulle part dans le milieu des terres ; mais, ſoit que le critique le sût, ſoit qu'il ne le sût pas, il ne devait pas imputer, généralement parlant, des couches de coquilles ſuppoſées régulièrement placées les unes ſur les autres à un déluge univerſel qui aurait détruit toute régularité : c'eſt ignorer abſolument la phyſique.

Il ne devait pas dire : *Le déluge univerſel eſt raconté par Moïſe avec le conſentement de toutes les nations ;* 1°. parce que le Pentateuque fut long-temps ignoré, non-ſeulement des nations, mais des Juifs eux-mêmes.

2°. Parce qu'on ne trouva qu'un exemplaire de la loi au fond d'un vieux coffre, du temps du roi *Joſias.*

3°. Parce que ce livre fut perdu pendant la captivité.

4°. Parce qu'il fut reſtauré par *Eſdras.*

5°. Parce qu'il fut toujours inconnu à toute autre nation juſqu'au temps de la traduction des Septante.

6°. Parce que, même depuis la traduction

attribuée aux Septante, nous n'avons pas un ſeul auteur parmi les gentils qui cite un ſeul endroit de ce livre, juſqu'à *Longin* qui vivait ſous l'empereur *Aurélien*.

7°. Parce que nulle autre nation n'a jamais admis un déluge univerſel juſqu'aux Métamorphoſes d'*Ovide*, et qu'encore dans *Ovide* il ne s'étend qu'à la Méditerranée.

8°. Parce que St *Auguſtin* avoue expreſſément que le déluge univerſel fut ignoré de toute l'antiquité.

9°. Parce que le premier déluge dont il eſt queſtion chez les gentils eſt celui dont parle *Béroſe*, et qu'il fixe à quatre mille quatre cents ans environ avant notre ère vulgaire ; ce déluge ne s'étendit que vers le Pont-Euxin.

10°. Parce qu'enfin il ne nous eſt reſté aucun monument d'un déluge univerſel chez aucune nation du monde.

Il faut ajouter à toutes ces raiſons, que le critique n'a pas ſeulement compris l'état de la queſtion. Il s'agit uniquement de ſavoir ſi nous avons des preuves phyſiques que la mer ait abandonné ſucceſſivement pluſieurs terrains : et ſur cela M. l'abbé *François* dit des injures à des hommes qu'il ne peut ni connaître ni entendre. Il eût mieux valu ſe taire et ne pas groſſir la foule des mauvais livres.

Seconde ignorance.

Le même critique, pour appuyer de vieilles idées assez universellement mépriſées, mais qui n'ont pas le plus léger rapport à *Moïſe*, s'aviſe de dire (*a*) que *Béroſe eſt parfaitement d'accord avec Moïſe dans le nombre des générations avant le déluge.*

Remarquez, mon cher lecteur, que ce *Béroſe* eſt celui-là même qui nous apprend que le poiſſon *Oannès* ſortait tous les jours de l'Euphrate pour venir prêcher les Chaldéens, et que le même poiſſon écrivit avec une de ſes arêtes un beau livre ſur l'origine des choſes. Voilà l'écrivain que M. l'abbé *François* prend pour le garant de *Moïſe*.

Troiſième ignorance.

(*b*) *N'eſt-il pas conſtant qu'un grand nombre de familles européanes, tranſplantées dans les côtes d'Afrique, y ſont devenues ſans aucun mélange auſſi noires que les naturels du pays ?*

Monſieur l'abbé, c'eſt le contraire qui eſt conſtant. Vous ignorez que les nègres ont le *reticulum mucoſum* noir, quoique je l'aye dit vingt fois. Sachez que vous auriez beau faire des enfans en Guinée, vous ne feriez jamais

(*a*) Page 6. (*b*) Page 5.

que des welches qui n'auraient ni cette belle peau noire huileuſe, ni ces lèvres noires et lippues, ni ces yeux ronds, ni cette laine friſée ſur la tête, qui font la différence ſpécifique des nègres. Sachez que votre famille welche, établie en Amérique, aura toujours de la barbe, tandis qu'aucun américain n'en aura. Après cela tirez-vous d'affaire comme vous pourrez avec *Adam* et *Eve*.

Quatrième ignorance.

(*c*) *Le plus idiot ne dit point, moi pied, moi tête, moi main; il ſent donc qu'il y a en lui quelque choſe qui s'approprie ſon corps.*

Hélas! mon cher abbé, cet idiot ne dit pas non plus, moi ame.

Que pouvez-vous conclure vous et lui? qu'il dit, mon pied, parce qu'on peut l'en priver; car alors il ne marchera plus: qu'il dit, ma tête; on peut la lui couper; alors il ne penſera plus. Eh bien, que s'enſuit-il? ce n'eſt pas ici une ignorance des faits.

Cinquième ignorance.

(*d*) *Qu'eſt-ce que ce Melchom qui s'était emparé du pays de Gad? plaiſant dieu que le Dieu de*

(*c*) Page 10. (*d*) Page 20.

Jérémie devait faire enlever pour être traîné en captivité.

Ah, ah ! monſieur l'abbé, vous faites le plaiſant. Vous demandez quel eſt ce *Melchom*; je vais vous le dire. *Melk* ou *Melkom* ſignifiait le ſeigneur, ainſi qu'*Adoni* ou *Adonaï*, *Baal* ou *Bel*, *Adad*, *Shadaï*, *Eloï* ou *Eloa*. Preſque tous les peuples de Syrie donnaient de tels noms à leurs dieux. Chacun avait ſon ſeigneur, ſon protecteur, ſon dieu. Le nom même de *Jehovah* était un nom phénicien et particulier ; témoin *Sanchoniathon*, antérieur certainement à *Moïſe*; témoin *Diodore*.

Nous ſavons bien que DIEU eſt également le dieu, le maître abſolu des Egyptiens et des Juifs, et de tous les hommes, et de tous les mondes ; mais ce n'eſt pas ainſi qu'il eſt repréſenté quand *Moïſe* paraît devant *Pharaon*. Il ne lui parle jamais qu'au nom du Dieu des Hébreux, comme un ambaſſadeur apporte les ordres du roi ſon maître. Il parle ſi peu au nom du maître de toute la nature, que *Pharaon* lui répond : *Je ne le connais pas*. *Moïſe* fait des prodiges au nom de ce Dieu, mais les ſorciers de *Pharaon* font préciſément les mêmes prodiges au nom des leurs. Juſque-là tout eſt égal : on combat ſeulement à qui ſera le plus puiſſant, mais non pas à qui ſera le ſeul puiſſant. Enfin, le Dieu des Hébreux l'emporte

de beaucoup; il manifeſte une puiſſance beaucoup plus grande, mais non pas une puiſſance unique. Ainſi, humainement parlant, l'incrédulité de *Pharaon* ſemble très-excuſable. C'eſt la même incrédulité que celle de *Montezuma* devant *Cortez*, et d'*Atabalipa* devant les *Pizaro*.

Quand *Joſué* aſſemble les Juifs, *Choiſiſſez*, leur dit-il (*e*), *ce qu'il vous plaira, ou les dieux auxquels ont ſervi vos pères dans la Méſopotamie, ou les dieux des Amorrhéens aux pays deſquels vous habitez : mais pour ce qui eſt de moi et de ma maiſon, nous ſervirons Adonaï.*

Le peuple s'était donc déjà donné à d'autres dieux, et pouvait ſervir qui il voulait.

Quand la famille de *Michas* dans Ephraïm prend un prêtre lévite pour ſervir un dieu étranger (*f*); quand toute la tribu de Dan ſert le même dieu que la famille de *Michas*; lorſqu'un petit-fils même de *Moïſe* ſe fait prêtre de ce dieu étranger pour de l'argent, perſonne n'en murmure : chacun a ſon dieu paiſiblement; et le petit-fils de *Moïſe* eſt idolâtre ſans que perſonne y trouve à redire; donc alors chacun choiſiſſait ſon dieu local, ſon protecteur.

Les mêmes Juifs, après la mort de *Gédéon*,

(*e*) *Joſué*, chap. XXIV.
(*f*) Juges, chap. XVII et XVIII.

adorent *Baal-Bérith*, qui ſignifie préciſément la même choſe qu'*Adonaï*, le *ſeigneur*, le *protecteur :* ils changent de protecteur.

Adonaï, du temps de *Joſué*, ſe rend maître des montagnes (*g*) ; mais il ne peut vaincre les habitans des vallées, parce qu'ils avaient des chariots armés de faux.

Y a-t-il rien qui reſſemble plus à un dieu local, qui eſt puiſſant en un lieu, et qui ne l'eſt point en un autre ?

Jephté, fils de *Galaad* et d'une concubine, dit aux Moabites (*h*) : *Ce que votre dieu Chamos poſsède ne vous eſt-il pas dû de droit ? et ce que le nôtre s'eſt acquis par ſes victoires ne doit-il pas être à nous ?*

Il eſt donc prouvé invinciblement que les Juifs groſſiers, quoique choiſis par le Dieu de l'univers, le regardèrent pourtant comme un dieu local, un dieu particulier, tel que le dieu des Ammonites, celui des Moabites, celui des montagnes, celui des vallées.

Il eſt clair qu'il était malheureuſement indifférent au petit-fils de *Moïſe* de ſervir le dieu de *Michas* ou celui de ſon grand-père. Il eſt clair, et il faut en convenir, que la religion juive n'était point formée ; qu'elle ne fut uniforme qu'après *Eſdras ;* il faut encore en excepter les Samaritains.

(*g*) *Joſué*, chap. XVII. (*h*) Juges, chap. XI.

Vous pouvez ſavoir maintenant ce que c'eſt que le ſeigneur *Melchom*. Je ne prends point ſon parti, Dieu m'en garde; mais quand vous dites que c'était *un plaiſant dieu que Jérémie menaçait de mettre en eſclavage*, je vous répondrai, monſieur l'abbé : De votre maiſon de verre, vous ne devriez pas jeter des pierres à celle de votre voiſin.

C'étaient les Juifs qu'on menait alors en eſclavage à Babylone ; c'était le bon *Jérémie* lui-même qu'on accuſait d'avoir été corrompu par la cour de Babylone, et d'avoir prophétiſé pour elle ; c'était lui qui était l'objet du mépris public, et qui finit, à ce qu'on croit, par être lapidé par les Juifs même. Croyez-moi, ce *Jérémie* n'a jamais paſſé pour un rieur.

Le Dieu des Juifs, encore une fois, eſt le Dieu de toute la nature. Je vous le redis afin que vous n'en prétendiez cauſe d'ignorance, et que vous ne me défériez pas à votre official. Mais je vous ſoutiens que les Juifs groſſiers ne connurent très-ſouvent qu'un dieu local.

Sixième ignorance.

(*i*) *Il n'eſt pas naturel d'attribuer les marées aux phaſes de la lune. Ce ne ſont pas les grandes marées en pleine lune qu'on attribue aux phaſes de cette planète.*

(*i*) Page 20.

Voici des ignorances d'une autre eſpèce.

Il arrive quelquefois à certaines gens d'être ſi honteux du rôle qu'ils jouent dans le monde, que tantôt ils veulent ſe déguiſer en beaux eſprits, et tantôt en philoſophes.

Il faut d'abord apprendre à monſieur l'abbé que rien n'eſt plus naturel que d'attribuer un effet à ce qui eſt toujours ſuivi de cet effet. Si un tel vent eſt toujours ſuivi de la pluie, il eſt naturel d'attribuer la pluie à ce vent. Or, ſur toutes les côtes de l'Océan, les marées ſont toujours plus fortes dans les ſigigées de la lune que dans ſes quadratures. (Savez-vous ce que c'eſt que ſigigées, ou ſyzygies?) La lune retarde tous les jours ſon lever; la marée retarde auſſi tous les jours. Plus la lune approche de notre zénith, plus la marée eſt grande; plus la lune approche de ſon périgée, plus la marée s'élève encore. Ces expériences et beaucoup d'autres, ces rapports continuels avec les phaſes de la lune, ont donc fondé l'opinion ancienne et vraie, que cet aſtre eſt une principale cauſe du flux et du reflux.

Après tant de ſiècles, le grand *Newton* eſt venu. Connaiſſez-vous *Newton?* avez-vous jamais ouï dire qu'ayant calculé le carré de la vîteſſe de la lune autour de ſon orbite dans l'eſpace d'une minute, et ayant diviſé ce

carré par le diamètre de l'orbite lunaire, il trouva que le quotient était quinze pieds ; que de là il démontra que la lune gravite vers la terre trois mille ſix cents fois moiñs que ſi elle était près de la terre ; qu'enſuite il démontra que ſa force attractive eſt la cauſe des trois quarts de l'élévation de la mer au temps du reflux, et que la force du ſoleil fait l'élévation de l'autre quart? vous voilà tout étonné ; vous n'avez jamais rien lu de pareil dans le Pédagogue chrétien. Tâchez dorénavant, vous et les loueurs de chaiſe de votre paroiſſe, de ne jamais parler des choſes dont vous n'avez pas la plus légère idée.

Vous ne ſauriez croire quel tort vous faites à la religion par votre ignorance, et encore plus par vos raiſonnemens. On devrait vous défendre d'écrire, à vous et à vos pareils, pour conſerver le peu de foi qui reſte dans ce monde.

Je vous ferais ouvrir de plus grands yeux, ſi je vous diſais que ce *Newton* était perſuadé et a écrit que *Samuel* eſt l'auteur du Pentateuque. Je ne dis pas qu'il l'ait démontré comme il a calculé la gravitation. Mais apprenez à douter, et ſoyez modeſte. Je crois au Pentateuque, entendez-vous ; mais je crois que vous avez imprimé des ſottiſes énormes.

Je pourrais tranſcrire ici un gros volume

de vos ignorances, et pluſieurs de celles de vos confrères ; je ne m'en donnerai pas la peine. Pourſuivons nos queſtions.

SECTION II.

Les ignorances.

J'IGNORE comment j'ai été formé, et comment je ſuis né. J'ai ignoré abſolument pendant le quart de ma vie les raiſons de tout ce que j'ai vu, entendu et ſenti ; et je n'ai été qu'un perroquet ſifflé par d'autres perroquets.

Quand j'ai regardé autour de moi et dans moi, j'ai conçu que quelque choſe exiſte de toute éternité ; puiſqu'il y a des êtres qui ſont actuellement, j'ai conclu qu'il y a un Etre néceſſaire et néceſſairement éternel. Ainſi, le premier pas que j'ai fait pour ſortir de mon ignorance a franchi les bornes de tous les ſiècles.

Mais quand j'ai voulu marcher dans cette carrière infinie ouverte devant moi, je n'ai pu ni trouver un ſeul ſentier, ni découvrir pleinement un ſeul objet ; et du ſaut que j'ai fait pour contempler l'éternité, je ſuis retombé dans l'abyme de mon ignorance.

J'ai vu ce qu'on appelle *de la matière* depuis

l'étoile *Sirius*, et depuis celles de la *voie lactée*, auſſi éloignées de *Sirius* que cet aſtre l'eſt de nous, juſqu'au dernier atome qu'on peut apercevoir avec le microſcope; et j'ignore ce que c'eſt que la matière.

La lumière qui m'a fait voir tous ces êtres m'eſt inconnue; je peux, avec le ſecours du priſme, anatomiſer cette lumière, et la diviſer en ſept faiſceaux de rayons; mais je ne peux diviſer ces faiſceaux; j'ignore de quoi ils ſont compoſés. La lumière tient de la matière, puiſqu'elle a un mouvement, et qu'elle frappe les objets; mais elle ne tend point vers un centre comme tous les autres corps; au contraire, elle s'échappe invinciblement du centre, tandis que toute matière pèſe vers ſon centre. La lumière paraît pénétrable, et la matière eſt impénétrable. Cette lumière eſt-elle matière? ne l'eſt-elle pas? qu'eſt-elle? de quelles innombrables propriétés peut-elle être revêtue? je l'ignore.

Cette ſubſtance ſi brillante, ſi rapide et ſi inconnue, et ces autres ſubſtances qui nagent dans l'immenſité de l'eſpace, ſont-elles éternelles comme elles ſemblent infinies? je n'en ſais rien. Un être néceſſaire, ſouverainement intelligent, les a-t-il créées de rien, ou les a-t-il arrangées? a-t-il produit cet ordre dans le temps ou avant le temps? Hélas! qu'eſt-ce

que ce temps même dont je parle? je ne puis le définir. O DIEU! il faut que tu m'inſtruiſes, car je ne ſuis éclairé ni par les ténèbres des autres hommes, ni par les miennes.

Qui es-tu, toi, animal à deux pieds ſans plumes comme moi-même, que je vois ramper comme moi ſur ce petit globe? Tu arraches comme moi quelques fruits à la boue qui eſt notre nourrice commune. Tu vas à la ſelle, et tu penſes! Tu es ſujet à toutes les maladies les plus dégoûtantes, et tu as des idées métaphyſiques! J'aperçois que la nature t'a donné deux eſpèces de feſſes par devant, et qu'elle me les a refuſées: elle t'a percé au bas de ton abdomen un ſi vilain trou, que tu es porté naturellement à le cacher. Tantôt ton urine, tantôt des animaux penſans ſortent par ce trou; ils nagent neuf mois dans une liqueur abominable entre cet égout et un autre cloaque, dont les immondices accumulées feraient capables d'empeſter la terre entière; et cependant ce ſont ces deux trous qui ont produit les plus grands événemens. Troye périt pour l'un; *Alexandre* et *Adrien* ont érigé des temples à l'autre. L'ame immortelle a donc ſon berceau entre ces deux cloaques! Vous me dites, Madame, que cette deſcription n'eſt ni dans le goût de *Tibulle*, ni dans celui

celui de *Quinault ;* d'accord, ma bonne ; mais je ne ſuis pas en humeur de te dire des galanteries.

Les ſouris, les taupes ont auſſi leurs deux trous, pour leſquels elles n'ont jamais fait de pareilles extravagances. Qu'importe à l'Etre des êtres qu'il y ait des animaux comme nous et comme les ſouris ſur ce globe qui roule dans l'eſpace avec tant d'innombrables globes?

Pourquoi ſommes-nous ? pourquoi y a-t-il des êtres ?

Qu'eſt-ce que le ſentiment ? comment l'ai-je reçu ? quel rapport y a-t-il entre l'air qui frappe mon oreille et le ſentiment du ſon ? entre ce corps et le ſentiment des couleurs ? je l'ignore profondément, et je l'ignorerai toujours.

Qu'eſt-ce que la penſée ? où réſide-t-elle ? comment ſe forme-t-elle ? qui me donne des penſées pendant mon ſommeil ? eſt-ce en vertu de ma volonté que je penſe ? Mais toujours pendant le ſommeil, et ſouvent pendant la veille, j'ai des idées malgré moi. Ces idées long-temps oubliées, long-temps reléguées dans l'arrière-magaſin de mon cerveau, en ſortent ſans que je m'en mêle, et ſe préſentent d'elles-mêmes à ma mémoire, qui ſeſait de vains efforts pour les rappeler.

Les objets extérieurs n'ont pas la puiſſance

de former en moi des idées, car on ne donne point ce qu'on n'a pas; je ſens trop que ce n'eſt pas moi qui me les donne, car elles naiſſent ſans mes ordres. Qui les produit en moi ? d'où viennent-elles ? où vont-elles ? Fantômes fugitifs, quelle main inviſible vous produit et vous fait diſparaître ?

Pourquoi, ſeul de tous les animaux, l'homme a-t-il la rage de dominer ſur ſes ſemblables ?

Pourquoi, et comment s'eſt-il pu faire que ſur cent milliars d'hommes il y en ait eu plus de quatre-vingt-dix-neuf immolés à cette rage ?

Comment la raiſon eſt-elle un don ſi précieux que nous ne voudrions le perdre pour rien au monde ? Et comment cette raiſon n'a-t-elle ſervi qu'à nous rendre preſque toujours les plus malheureux de tous les êtres ?

D'où vient qu'aimant paſſionnément la vérité nous nous ſommes toujours livrés aux plus groſſières impoſtures ?

Pourquoi cette foule d'indiens trompée et aſſervie par des bonzes, écraſée par le deſcendant d'un tartare, ſurchargée de travaux, gémiſſante dans la misère, aſſaillie par les maladies, en butte à tous les fléaux, aime-t-elle encore la vie ?

D'où vient le mal, et pourquoi le mal exiſte-t-il ?

O atomes d'un jour ! ô mes compagnons dans l'infinie petiteſſe, nés comme moi pour tout ſouffrir et pour tout ignorer, y en a-t-il parmi vous d'aſſez fous pour croire ſavoir tout cela ? Non, il n'y en a point ; non, dans le fond de votre cœur vous ſentez votre néant comme je rends juſtice au mien. Mais vous êtes aſſez orgueilleux pour vouloir qu'on embraſſe vos vains ſyſtêmes ; ne pouvant être les tyrans de nos corps, vous prétendez être les tyrans de nos ames.

IMAGINATION.

SECTION PREMIERE.

C'EST le pouvoir que chaque être ſenſible ſent en ſoi de ſe repréſenter dans ſon cerveau les choſes ſenſibles. Cette faculté eſt dépendante de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins : ces perceptions entrent par les ſens ; la mémoire les retient ; l'imagination les compoſe. Voilà pourquoi les anciens Grecs appelèrent les muſes *filles de Mémoire.*

Il eſt très-eſſentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir,

de les compoſer, ſont au rang des choſes dont nous ne pouvons rendre aucune raiſon. Ces reſſorts inviſibles de notre être ſont de la main de la nature, et non de la nôtre.

Peut-être ce don de DIEU, l'imagination, eſt-il le ſeul inſtrument avec lequel nous compoſons des idées, et même les plus métaphyſiques.

Vous prononcez le mot de *triangle;* mais vous ne prononcez qu'un ſon, ſi vous ne vous repréſentez pas l'image d'un triangle quelconque. Vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vu ſi vous avez des yeux, ou touché ſi vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penſer au triangle en général ſi votre imagination ne ſe figure, au moins confuſément, quelque triangle particulier. Vous calculez, mais il faut que vous vous repréſentiez des unités redoublées, ſans quoi il n'y a que votre main qui opère.

Vous prononcez les termes abſtraits, *grandeur*, *vérité*, *juſtice*, *fini*, *infini;* mais ce mot *grandeur* eſt-il autre choſe qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, ſi vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots, *vérité*, *menſonge*, ſi vous n'avez pas aperçu par vos ſens que telle choſe qu'on vous avait dit être, exiſtait en effet, et que

telle autre n'exiſtait pas? Et de cette expérience ne compoſez-vous pas l'idée générale de vérité et de menſonge? Et quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image ſenſible, qui vous fait ſouvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui était, et ſort ſouvent ce qui n'était point?

Avez-vous la notion de *juſte* et d'*injuſte* autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire ſous un maître : vous aviez envie de bien épeler, et vous avez mal épelé : votre maître vous a battu; cela vous a paru très-injuſte. Vous avez vu le ſalaire refuſé à un ouvrier, et cent autres choſes pareilles. L'idée abſtraite du juſte et de l'injuſte eſt-elle autre choſe que ces faits confuſément mêlés dans votre imagination?

Le *fini* eſt-il dans votre eſprit autre choſe que l'image de quelque meſure bornée? L'*infini* eſt-il autre choſe que l'image de cette même meſure que vous prolongez ſans trouver fin? Toutes ces opérations ne ſont-elles pas dans vous à peu-près de la même manière que vous liſez un livre? Vous y liſez les choſes, et vous ne vous occupez pas des caractères de l'alphabet, ſans leſquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choſes : faites-y un

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

moment attention, et alors vous apercevrez ces caractères ſur leſquels gliſſait votre vue. Ainſi tous vos raiſonnemens, toutes vos connaiſſances ſont fondées ſur des images tracées dans votre cerveau. Vous ne vous en apercevez pas ; mais arrêtez-vous un moment pour y ſonger, et alors vous voyez que ces images ſont la baſe de toutes vos notions. C'eſt au lecteur à peſer cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célèbre *Addiſſon*, dans ſes *onze eſſais ſur l'imagination*, dont il a enrichi les feuilles du Spectateur, dit d'abord que *le ſens de la vue eſt celui qui fournit ſeul les idées à l'imagination.* Cependant il faut avouer que les autres ſens y contribuent auſſi. Un aveugle-né entend dans ſon imagination l'harmonie qui ne frappe plus ſon oreille ; il eſt à table en ſonge ; les objets qui ont réſiſté ou cédé à ſes mains, font encore le même effet dans ſa tête. Il eſt vrai que le ſens de la vue fournit ſeul les images, et comme c'eſt une eſpèce de *toucher* qui s'étend juſqu'aux étoiles, ſon immenſe étendue enrichit plus l'imagination que tous les autres ſens enſemble.

Il y a deux ſortes d'imagination ; l'une qui conſiſte à retenir une ſimple impreſſion des objets, l'autre qui arrange ces images reçues et les combine en mille manières. La première

a été appelée *imagination paſſive*, la ſeconde *active*. La paſſive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire ; elle eſt commune aux hommes et aux animaux. De là vient que le chaſſeur et ſon chien pourſuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors, que l'un crie, et l'autre jappe en dormant. Les hommes et les bêtes font alors plus que ſe reſſouvenir, car les ſonges ne ſont jamais des images fidelles. Cette eſpèce d'imagination compoſe les objets, mais ce n'eſt point en elle l'entendement qui agit, c'eſt la mémoire qui ſe méprend.

Cette imagination paſſive n'a certainement beſoin du ſecours de notre volonté, ni dans le ſommeil, ni dans la veille ; elle ſe peint malgré nous ce que nos yeux ont vu, elle entend ce que nous avons entendu, et touche ce que nous avons touché ; elle y ajoute, elle en diminue. C'eſt un ſens intérieur qui agit néceſſairement ; auſſi rien n'eſt-il plus commun que d'entendre dire, *on n'eſt pas le maître deſon imagination.*

C'eſt ici qu'on doit s'étonner et ſe convaincre de ſon peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en ſonge des diſcours ſuivis et éloquens ; des vers meilleurs qu'on n'en ferait ſur le même ſujet étant éveillé ? que l'on réſout mêmedes problèmes de mathématiques ?

Voilà certainement des idées très-combinées qui ne dépendent de nous en aucune manière. Or, s'il eſt inconteſtable que des idées ſuivies ſe forment dans nous, malgré nous, pendant notre ſommeil, qui nous aſſurera qu'elles ne ſont pas produites de même dans la veille? Eſt-il un homme qui prévoye l'idée qu'il aura dans une minute? Ne paraît-il pas qu'elles nous ſont données comme les mouvemens de nos fibres? Et ſi le père *Mallebranche* s'en était tenu à dire que toutes les idées ſont données de DIEU, aurait-on pu le combattre?

Cette faculté paſſive, indépendante de la réflexion, eſt la ſource de nos paſſions et de nos erreurs; loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pouſſe vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, ſelon la manière dont elle les repréſente. L'image d'un danger inſpire la crainte; celle d'un bien donne des déſirs violens; elle ſeule produit l'enthouſiaſme de gloire, de parti, de fanatiſme; c'eſt elle qui répandit tant de maladies de l'eſprit, en ſeſant imaginer à des cervelles faibles, fortement frappées, que leurs corps étaient changés en d'autres corps; c'eſt elle qui perſuada à tant d'hommes qu'ils étaient obſédés, ou enſorcelés, et qu'ils allaient effectivement au ſabbat, parce qu'on leur diſait

difait qu'ils y allaient. Cette eſpèce d'imagination ſervile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'inſtrument dont l'imagination forte de certains hommes s'eſt ſervie pour dominer. C'eſt encore cette imagination paſſive des cerveaux aiſés à ébranler, qui fait quelquefois paſſer dans les enfans les marques évidentes de l'impreſſion qu'une mère a reçue: les exemples en ſont innombrables; et celui qui écrit cet article, en a vu de ſi frappans qu'il démentirait ſes yeux s'il en doutait. Cet effet de l'imagination n'eſt guère explicable; mais aucune autre opération de la nature ne l'eſt davantage; on ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons: il y a l'infini entre nous et les reſſorts de notre être.

L'imagination active eſt celle qui joint la réflexion, la combinaiſon à la mémoire. Elle rapproche pluſieurs objets diſtans; elle ſépare ceux qui ſe mêlent, les compoſe et les change; elle ſemble créer quand elle ne fait qu'arranger; car il n'eſt pas donné à l'homme de ſe faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette imagination active eſt donc au fond une faculté auſſi indépendante de nous que l'imagination paſſive; et une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'eſt que ſi vous

propoſez à cent perſonnes, également ignorantes, d'imaginer telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui n'imagineront rien malgré leurs efforts. Si le centième imagine quelque choſe, n'eſt-il pas évident que c'eſt un don particulier qu'il a reçu? c'eſt ce don que l'on appelle *génie*, c'eſt là qu'on a reconnu quelque choſe d'inſpiré et de divin.

Ce don de la nature eſt imagination d'invention dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exiſter ſans la mémoire; mais elle s'en ſert comme d'un inſtrument avec lequel elle fait tous ſes ouvrages.

Après avoir vu qu'on ſoulevait avec un bâton une groſſe pierre que la main ne pouvait remuer, l'imagination active inventa les léviers, et enſuite les forces mouvantes compoſées, qui ne ſont que des léviers déguiſés; il faut ſe peindre d'abord dans l'eſprit les machines et leurs effets pour les exécuter.

Ce n'eſt pas cette ſorte d'imagination que le vulgaire appelle, ainſi que la mémoire, l'ennemi du jugement. Au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond; elle combine ſans ceſſe ſes tableaux, elle corrige ſes erreurs, elle élève tous ſes édifices avec ordre. Il y a une imagination étonnante dans la mathématique pratique; et *Archimède* avait

au moins autant d'imagination qu'*Homère*. C'eſt par elle qu'un poëte crée ſes perſonnages, leur donne des caractères, des paſſions, invente ſa fable, en préſente l'expoſition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement; travail qui demande encore le jugement le plus profond, et en même temps le plus fin.

Il faut un très-grand art dans toutes ces imaginations d'invention, et même dans les romans. Ceux qui en manquent ſont mépriſés des eſprits bien faits. Un jugement toujours ſain règne dans les fables d'*Eſope*; elles ſeront toujours les délices des nations. Il y a plus d'imagination dans les contes des fées; mais ces imaginations fantaſtiques, dépourvues d'ordre et de bon ſens, ne peuvent être eſtimées; on les lit par faibleſſe, et on les condamne par raiſon.

La ſeconde partie de l'imagination active eſt celle de détail; et c'eſt elle qu'on appelle communément imagination dans le monde. C'eſt elle qui fait le charme de la converſation; car elle préſente ſans ceſſe à l'eſprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux. Elle peint vivement ce que les eſprits froids deſſinent à peine. Elle emploie les circonſtances les plus frappantes; elle allègue des exemples; et quand ce talent ſe montre avec la ſobriété qui convient à tous

les talens, il ſe concilie l'empire de la ſociété. L'homme eſt tellement machine, que le vin donne quelquefois cette imagination que l'ivreſſe anéantit; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment ſe peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur, qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes?

C'eſt ſurtout dans la poëſie que cette imagination de détail et d'expreſſion doit régner. Elle eſt ailleurs agréable, mais là elle eſt néceſſaire. Preſque tout eſt image dans *Homère*, dans *Virgile*, dans *Horace*, ſans même qu'on s'en aperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expreſſions pittoreſques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode: mais la plupart de ces beautés, bien ménagées, font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui, ſans être poëte, oſe donner une tragédie, fait dire à *Hippolyte*:

Depuis que je vous vois, j'abandonne la chaſſe.

Mais *Hippolyte*, que le vrai poëte fait parler, dit:

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.

Ces imaginations ne doivent jamais être forcées, ampoulées, giganteſques. *Ptolomée*

parlant dans un conſeil d'une bataille qu'il n'a pas vue, et qui s'eſt donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

Des montagnes de morts privés d'honneurs ſuprêmes,
Que la nature force à ſe venger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents
De quoi faire la guerre au reſte des vivans.

Une princeſſe ne doit point dire à un empereur:

La vapeur de mon ſang ira groſſir la foudre
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

On ſent aſſez que la vraie douleur ne s'amuſe point à une métaphore ſi recherchée.

L'imagination active qui fait les poëtes leur donne l'enthouſiaſme, c'eſt-à-dire, ſelon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'eſprit, et qui transforme l'auteur dans le perſonnage qu'il fait parler; car c'eſt là l'enthouſiaſme: il conſiſte dans l'émotion et dans les images: alors l'auteur dit préciſément les mêmes choſes que dirait la perſonne qu'il introduit.

Je le vis, je rougis, je pâlis à ſa vue;
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue;
Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler.

L'imagination alors ardente et ſage n'entaſſe

point de figures incohérentes; elle ne dit point, par exemple, pour exprimer un homme épais de corps et d'eſprit,

Qu'il eſt flanqué de chair, gabionné de lard;

et que la nature,

En maçonnant les remparts de ſon ame,
Songea plutôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'imagination dans ces vers; mais elle eſt groſſière, elle eſt déréglée, elle eſt fauſſe: l'image de remparts ne peut s'allier avec celle de fourreau; c'eſt comme ſi on diſait qu'un vaiſſeau eſt entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'imagination dans l'éloquence que dans la poëſie. La raiſon en eſt ſenſible. Le diſcours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes. L'orateur parle la langue de tout le monde: le poëte a pour baſe de ſon ouvrage la fiction; auſſi l'imagination eſt l'eſſence de ſon art; elle n'eſt que l'acceſſoire dans l'orateur.

Certains traits d'imagination ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la peinture. On cite ſurtout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile ſur la tête d'*Agamemnon*, dans le Sacrifice d'*Iphigénie*; artifice cependant bien

moins beau que ſi le peintre avait eu le ſecret de faire voir ſur le viſage d'*Agamemnon* le combat de la douleur d'un père, de l'autorité d'un monarque et du reſpect pour ſes dieux ; comme *Rubens* a eu l'art de peindre, dans les regards et dans l'attitude de *Marie de Médicis*, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils et la complaiſance dont elle enviſage cet enfant.

En général les imaginations des peintres, quand elles ne ſont qu'ingénieuſes, font plus d'honneur à l'eſprit de l'artiſte qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art. Toutes les compoſitions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts la belle imagination eſt toujours naturelle ; la fauſſe eſt celle qui aſſemble des objets incompatibles ; la bizarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraiſemblance ; comme des eſprits qui ſe jettent à la tête dans leurs combats des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chauſſée dans le chaos ; *Lucifer* qui ſe transforme en crapaud ; un ange coupé en deux par un coup de canon, et dont les deux parties ſe rejoignent incontinent, &c.... L'imagination forte approfondit les objets ; la faible

les effleure; la douce ſe repoſe dans les peintures agréables ; l'ardente entaſſe images ſur images ; la ſage eſt celle qui emploie avec choix tous ces différens caractères, mais qui admet très-rarement le bizarre, et rejette toujours le faux.

Si la mémoire nourrie et exercée eſt la ſource de toute imagination, cette même mémoire ſurchargée la fait périr. Ainſi celui qui s'eſt rempli la tête de noms et de dates n'a pas le magaſin qu'il faut pour compoſer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuſes ont d'ordinaire l'imagination ſtérile.

Quand elle eſt trop ardente, trop tumultueuſe, elle peut dégénérer en démence ; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau eſt bien plus ſouvent le partage de ces imaginations paſſives, bornées à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces imaginations actives et laborieuſes qui aſſemblent et combinent des idées ; car cette imagination active a toujours beſoin du jugement, l'autre en eſt indépendante.

Il n'eſt peut-être pas inutile d'ajouter à cet eſſai, que par ces mots, *perception*, *mémoire*, *imagination*, *jugement*, on n'entend point des organes diſtincts, dont l'un a le don de ſentir, l'autre ſe reſſouvient, un troiſième imagine, un

quatrième juge. Les hommes ſont plus portés qu'on ne penſe à croire que ce ſont des facultés différentes et ſéparées. C'eſt cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connaiſſons que par leurs effets, ſans pouvoir rien connaître de cet être.

SECTION II.

Les bêtes en ont comme vous, témoin votre chien qui chaſſe dans ſes rêves.

Les choſes ſe peignent en la fantaiſie, dit *Deſcartes*, comme les autres. Oui; mais qu'eſt-ce que c'eſt que la fantaiſie? et comment les choſes s'y peignent-elles? eſt-ce avec de la matière ſubtile? *Que ſais-je?* eſt la réponſe à toutes les queſtions touchant les premiers reſſorts.

Rien ne vient dans l'entendement ſans une image. Il faut, pour que vous acquériez cette idée ſi confuſe d'un eſpace infini, que vous ayez eu l'image d'un eſpace de quelques pieds. Il faut, pour que vous ayez l'idée de DIEU, que l'image de quelque choſe de plus puiſſant que vous ait long-temps remué votre cerveau.

Vous ne créez aucune idée, aucune image, je vous en défie. L'*Arioſte* n'a fait voyager

Aſtolphe dans la lune que long-temps après avoir entendu parler de la lune, de St *Jean* et des paladins.

On ne fait aucune image, on les aſſemble, on les combine. Les extravagances des Mille et une nuits et des contes des fées, &c. &c. ne ſont que des combinaiſons.

Celui qui prend le plus d'images dans le magaſin de la mémoire eſt celui qui a le plus d'imagination.

La difficulté n'eſt pas d'aſſembler ces images avec prodigalité et ſans choix. Vous pourriez paſſer un jour entier à repréſenter ſans effort et ſans preſque aucune attention un beau vieillard avec une grande barbe blanche, vêtu d'une ample draperie, porté au milieu d'un nuage ſur des enfans joufflus qui ont de belles paires d'ailes, ou ſur un aigle d'une grandeur énorme; tous les dieux et tous les animaux autour de lui; des trépieds d'or qui courent pour arriver à ſon conſeil; des roues qui tournent d'elles-mêmes, qui marchent en tournant, qui ont quatre faces, qui ſont couvertes d'yeux, d'oreilles, de langues et de nez; entre ces trépieds et ces roues une foule de morts qui reſſuſcitent au bruit du tonnerre; les ſphères céleſtes qui danſent et qui font entendre un concert harmonieux, &c. &c.: les hôpitaux des fous ſont remplis de pareilles imaginations.

On diſtingue l'imagination qui diſpoſe les événemens d'un poëme, d'un roman, d'une tragédie, d'une comédie, qui donne aux perſonnages des caractères, des paſſions; c'eſt ce qui demande le plus profond jugement et la connaiſſance la plus fine du cœur humain; talens néceſſaires avec leſquels pourtant on n'a encore rien fait; ce n'eſt que le plan de l'édifice.

L'imagination qui donne à tous ces perſonnages l'éloquence propre de leur état, et convenable à leur ſituation, c'eſt-là le grand art, et ce n'eſt pas encore aſſez.

L'imagination dans l'expreſſion, par laquelle chaque mot peint une image à l'eſprit ſans l'étonner, comme dans *Virgile :*

Remigium alarum.
Mœrentem abjungens fraternâ morte juvencum.
Velorum pandimus alas.
Pendent circum oſcula nati.
Immortale jecur tundens, fecundaque pœnis
Viſcera.
Et caligantem nigrâ formidine lucum.
Fata vocant, conditque natantia lumina lethum.

Virgile eſt plein de ces expreſſions pittoreſques dont il enrichit la belle langue latine, et qu'il eſt ſi difficile de bien rendre dans nos jargons

d'Europe, enfans boſſus et boiteux d'un grand homme de belle taille, mais qui ne laiſſent pas d'avoir leur mérite, et d'avoir fait de très-bonnes choſes dans leur genre.

Il y a une imagination étonnante dans les mathématiques. Il faut commencer par ſe peindre nettement dans l'eſprit la figure, la machine qu'on invente, ſes propriétés ou ſes effets. Il y avait beaucoup plus d'imagination dans la tête d'*Archimède* que dans celle d'*Homère*.

De même que l'imagination d'un grand mathématicien doit être d'une exactitude extrême, celle d'un grand poëte doit être très-châtiée. Il ne doit jamais préſenter d'images incompatibles, incohérentes, trop exagérées, trop peu convenables au ſujet.

Pulchérie, dans la tragédie d'Héraclius, dit à *Phocas* :

La vapeur de mon ſang ira groſſir la foudre
Que Dieu tient déjà prête à te réduire en poudre.

Cette exagération forcée ne paraît pas convenable à une jeune princeſſe qui, ſuppoſé qu'elle ait ouï dire que le tonnerre ſe forme des exhalaiſons de la terre, ne doit pas préſumer que la vapeur d'un peu de ſang répandu dans une maiſon ira former la foudre. C'eſt le

poëte qui parle, et non la jeune princeſſe. *Racine* n'a point de ces imaginations déplacées; cependant, comme il faut mettre chaque choſe à ſa place, on ne doit pas regarder cette image exagérée comme un défaut inſupportable, ce n'eſt que la fréquence de ces figures qui peut gâter entièrement un ouvrage.

Il ſerait difficile de ne pas rire de ces vers:

Quelques noires vapeurs que puiſſent concevoir
Et la mère et la fille enſemble au déſeſpoir,
Tout ce qu'elles pourront enfanter de tempêtes,
Sans venir juſqu'à nous, crévera ſur nos têtes;
Et nous érigerons, dans cet heureux ſéjour,
De leur haine impuiſſante un trophée à l'Amour.

Ces vapeurs de la mère et de la fille qui enfantent des tempêtes, ces tempêtes qui ne viennent point juſqu'à Placide, et qui crèvent ſur les têtes pour ériger un trophée d'une haine, ſont aſſurément des imaginations auſſi incohérentes, auſſi étranges que mal exprimées. *Racine*, *Boileau*, *Molière*, les bons auteurs du ſiècle de *Louis XIV*, ne tombent jamais dans ce défaut puéril.

Le grand défaut de quelques auteurs qui ſont venus après le ſiècle de *Louis XIV*, c'eſt de vouloir toujours avoir de l'imagination, et de fatiguer le lecteur par cette vicieuſe abondance d'images recherchées, autant que

par des rimes redoublées, dont la moitié au moins eſt inutile. C'eſt ce qui a fait tomber enfin tant de petits poëmes comme Vert-vert, la Chartreuſe, les Ombres, qui eurent la vogue pendant quelque temps.

Omne ſupervacuum pleno de pectore manat.

On a diſtingué dans le grand Dictionnaire encyclopédique l'imagination active et la paſſive. L'active eſt celle dont nous avons traité; c'eſt ce talent de former des peintures neuves de toutes celles qui ſont dans notre mémoire.

La paſſive n'eſt preſque autre choſe que la mémoire, même dans un cerveau vivement ému. Un homme d'une imagination active et dominante, un prédicateur de la ligue en France, ou des puritains en Angleterre, harangue la populace d'une voix tonnante, d'un œil enflammé et d'un geſte d'énergumène, repréſente JESUS-CHRIST demandant juſtice au Père éternel des nouvelles plaies qu'il a reçues des royaliſtes, des clous que ces impies viennent de lui enfoncer une ſeconde fois dans les pieds et dans les mains. Vengez Dieu le père, vengez le ſang de Dieu le fils, marchez ſous les drapeaux du Saint-Eſprit; c'était autrefois une colombe; c'eſt aujourd'hui un aigle qui porte la foudre. Les

imaginations paſſives ébranlées par ces images, par la voix, par l'action de ces charlatans ſanguinaires, courent du prône et du prêche tuer des royaliſtes et ſe faire pendre.

Les imaginations paſſives vont s'émouvoir tantôt aux ſermons, tantôt aux ſpectacles, tantôt à la Grève, tantôt au ſabbat.

IMPIE.

QUEL eſt l'impie ? c'eſt celui qui donne une barbe blanche, des pieds et des mains à l'Etre des êtres, au grand *Demiourgos*, à l'Intelligence éternelle par laquelle la nature eſt gouvernée. Mais ce n'eſt qu'un impie excuſable, un pauvre impie contre lequel on ne doit pas ſe fâcher.

Si même il peint le grand Etre incompréhenſible porté ſur un nuage qui ne peut rien porter ; s'il eſt aſſez bête pour mettre DIEU dans un brouillard, dans la pluie, ou ſur une montagne, et pour l'entourer de petites faces rondes, joufflues, enluminées, accompagnées de deux ailes ; je ris, et je lui pardonne de tout mon cœur.

L'impie qui attribue à l'Etre des êtres des prédictions déraiſonnables et des injuſtices me fâcherait, ſi ce grand Etre ne m'avait fait

préſent d'une raiſon qui réprime ma colère. Ce ſot fanatique me répète, après d'autres, que ce n'eſt pas à nous à juger de ce qui eſt raiſonnable et juſte dans le grand Etre, que ſa raiſon n'eſt pas comme notre raiſon, que ſa juſtice n'eſt pas comme notre juſtice. Eh! comment veux-tu, mon ſou d'énergumène, que je juge autrement de la juſtice et de la raiſon que par les notions que j'en ai? veux-tu que je marche autrement qu'avec mes pieds, et que je te parle autrement qu'avec ma bouche?

L'impie qui ſuppoſe le grand Etre jaloux, orgueilleux, malin, vindicatif, eſt plus dangereux. Je ne voudrais pas coucher ſous même toit avec cet homme.

Mais comment traiterez-vous l'impie qui vous dit: Ne vois que par mes yeux, ne penſe point; je t'annonce un Dieu tyran qui m'a fait pour être ton tyran; je ſuis ſon bien-aimé; il tourmentera pendant toute l'éternité des millions de ſes créatures qu'il déteſte pour me réjouir; je ſerai ton maître dans ce monde, et je rirai de tes ſupplices dans l'autre?

Ne vous ſentez-vous pas une démangeaiſon de roſſer ce cruel impie? et ſi vous êtes né doux, ne courez-vous pas de toutes vos forces à l'Occident quand ce barbare débite ſes rêveries atroces à l'Orient?

A l'égard des impies qui manquent à ſe laver

laver le coude vers Alep et vers Erivan, ou qui ne ſe mettent pas à genoux devant une proceſſion de capucins à Perpignan, ils ſont coupables ſans doute; mais je ne crois pas qu'on doive les empaler.

IMPOT.

SECTION PREMIERE.

On a fait tant d'ouvrages philoſophiques ſur la nature de l'impôt qu'il faut bien en dire ici un petit mot. Il eſt vrai que rien n'eſt moins philoſophique que cette matière; mais elle peut rentrer dans la philoſophie morale, en repréſentant à un ſurintendant des finances, ou à un teſterdar turc, qu'il n'eſt pas ſelon la morale univerſelle de prendre l'argent de ſon prochain, et que tous les receveurs, douaniers, commis des aides et gabelles, ſont maudits dans l'Evangile.

Tout maudits qu'ils ſont, il faut pourtant convenir qu'il eſt impoſſible qu'une ſociété ſubſiſte ſans que chaque membre paye quelque choſe pour les frais de cette ſociété; et puiſque tout le monde doit payer, il eſt néceſſaire qu'il y ait un receveur. On ne voit pas pourquoi ce receveur eſt maudit et regardé

comme un idolâtre. Il n'y a certainement nulle idolâtrie à recevoir l'argent des convives pour payer leur ſouper.

Dans les républiques, et dans les Etats qui, avec le nom de *royaume*, ſont des républiques en effet, chaque particulier eſt taxé ſuivant ſes forces et ſuivant les beſoins de la ſociété.

Dans les royaumes deſpotiques, ou, pour parler plus poliment, dans les Etats monarchiques, il n'en eſt pas tout-à-fait de même. On taxe la nation ſans la conſulter. Un agriculteur qui a douze cents livres de revenu eſt tout étonné qu'on lui en demande quatre cents. Il en eſt même pluſieurs qui ſont obligés de payer plus de la moitié de ce qu'ils recueillent. (1)

A quoi eſt employé tout cet argent? l'uſage le plus honnête qu'on puiſſe en faire eſt de le donner à d'autres citoyens.

(1) Avouons que s'il y a quelques républiques où l'on faſſe ſemblant de conſulter la nation, il n'y en a peut-être pas une ſeule où elle ſoit réellement conſultée.

Avouons encore qu'en Angleterre, à l'exemption près de tout impôt perſonnel, il y a dans les taxes autant de diſproportion, de gêne, de faux frais, de pourſuites violentes que dans aucune monarchie. Avouons enfin qu'il eſt très-poſſible que dans une république le corps légiſlatif ſoit intéreſſé à maintenir une mauvaiſe adminiſtration d'impôts, tandis qu'un monarque ne peut y avoir aucun intérêt. Ainſi le peuple d'une république peut avoir à craindre et l'erreur et la corruption de ſes chefs, au lieu que les ſujets d'un monarque n'ont que ſes erreurs à redouter.

Le cultivateur demande pourquoi on lui ôte la moitié de ſon bien pour payer des ſoldats, tandis que la centième partie ſuffirait? on lui répond qu'outre les ſoldats il faut payer les arts et le luxe, que rien n'eſt perdu, que chez les Perſes on aſſignait à la reine des villes et des villages pour payer ſa ceinture, ſes pantoufles et ſes épingles.

Il réplique qu'il ne ſait point l'hiſtoire de Perſe, et qu'il eſt très-fâché qu'on lui prenne la moitié de ſon bien pour une ceinture, des épingles et des ſouliers; qu'il les fournirait à bien meilleur marché; et que c'eſt une véritable écorcherie.

On lui fait entendre raiſon en le mettant dans un cachot, et en feſant vendre ſes meubles. S'il réſiſte aux exacteurs que le nouveau Teſtament a damnés, on le fait pendre, et cela rend tous ſes voiſins infiniment accommodans.

Si tout cet argent n'était employé par le ſouverain qu'à faire venir des épiceries de l'Inde, du café de Moka, des chevaux anglais et arabes, des ſoies du Levant, des colifichets de la Chine, il eſt clair qu'en peu d'années il ne reſterait pas un ſou dans le royaume. Il faut donc que l'impôt ſerve à entretenir les manufactures, et que ce qui a été verſé dans les coffres du prince retourne aux cultivateurs.

Ils ſouffrent, ils ſe plaignent : les autres parties de l'Etat ſouffrent et ſe plaignent auſſi ; mais au bout de l'année il ſe trouve que tout le monde a travaillé et a vécu bien ou mal.

Si par haſard l'homme agreſte va dans la capitale, il voit avec des yeux étonnés une belle dame, vêtue d'une robe de ſoie brochée d'or, traînée dans un carroſſe magnifique par deux chevaux de prix, ſuivie de quatre laquais habillés d'un drap à vingt francs l'aune ; il s'adreſſe à un des laquais de cette belle dame, et lui dit : Monſeigneur, où cette dame prend-elle tant d'argent pour faire une ſi grande dépenſe ? Mon ami, lui dit le laquais, le roi lui fait une penſion de quarante mille livres. Hélas ! dit le ruſtre, c'eſt mon village qui paye cette penſion. Oui, répond le laquais ; mais la ſoie que tu as recueillie, et que tu as vendue, a ſervi à l'étoffe dont elle eſt habillée ; mon drap eſt en partie de la laine de tes moutons ; mon boulanger a fait mon pain de ton blé ; tu as vendu au marché les poulardes que nous mangeons ; ainſi la penſion de madame eſt revenue à toi et à tes camarades.

Le payſan ne convient pas tout-à-fait des axiomes de ce laquais philoſophe : cependant une preuve qu'il y a quelque choſe de vrai dans ſa réponſe, c'eſt que le village ſubſiſte, et qu'on y fait des enfans, qui tout en ſe

plaignant feront auſſi des enfans qui ſe plaindront encore.

SECTION II.

Si on était obligé d'avoir tous les édits des impôts, et tous les livres faits contre eux, ce ſerait l'impôt le plus rude de tous.

On ſait bien que les taxes ſont néceſſaires, et que la malédiction prononcée dans l'Evangile contre les publicains ne doit regarder que ceux qui abuſent de leur emploi pour vexer le peuple. Peut-être le copiſte oublia-t-il un mot, comme l'épithète de *pravus*. On aurait pu dire *pravus publicanus*; ce mot était d'autant plus néceſſaire que cette malédiction générale eſt une contradiction formelle avec les paroles qu'on met dans la bouche de JESUS-CHRIST : *Rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar*. Certainement celui qui recueille les droits de *Céſar* ne doit pas être en horreur; c'eût été inſulter l'ordre des chevaliers romains et l'empereur lui-même; rien n'aurait été plus mal aviſé.

Dans tous les pays policés les impôts ſont très-forts, parce que les charges de l'Etat ſont très-peſantes. En Eſpagne, les objets de commerce qu'on envoie à Cadix et de là en Amérique payent plus de trente pour cent avant qu'on ait fait votre compte.

En Angleterre, tout impôt ſur l'importation eſt très-conſidérable ; cependant on le paye ſans murmure ; on ſe fait même une gloire de le payer. Un négociant ſe vante de faire entrer quatre à cinq mille guinées par an dans le tréſor public.

Plus un pays eſt riche, plus les impôts y ſont lourds. Des ſpéculateurs voudraient que l'impôt ne tombât que ſur les productions de la campagne. Mais quoi ! j'aurai ſemé un champ de lin qui m'aura rapporté deux cents écus ; et un gros manufacturier aura gagné deux cents mille écus en feſant convertir mon lin en dentelles ; ce manufacturier ne payera rien, et ma terre payera tout, parce que tout vient de la terre ? La femme de ce manufacturier fournira la reine et les princeſſes de beau point d'Alençon ; elle aura de la protection ; ſon fils deviendra intendant de juſtice, police et finance, et augmentera ma taille dans ma miſérable vieilleſſe ! Ah ! meſſieurs les ſpéculateurs, vous calculez mal ; vous êtes injuſtes. (2)

Le point capital ſerait qu'un peuple entier ne fût point dépouillé par une armée d'alguazils, pour qu'une vingtaine de ſangſues de la cour ou de la ville s'abreuvaſſent de leur ſang.

(2) Voyez les notes de l'*Homme aux quarante écus*, Romans, tome II.

Le duc de *Sulli* raconte, dans ſes Economies politiques, qu'en 1585 il y avait juſte vingt ſeigneurs intéreſſés au bail des fermes, à qui les adjudicataires donnaient trois millions deux cents quarante-huit mille écus.

C'était encore pis ſous *Charles IX* et ſous *François I;* ce fut encore pis ſous *Louis XIII.* Il n'y eut pas moins de déprédation dans la minorité de *Louis XIV.* La France, malgré tant de bleſſures, eſt en vie. Oui; mais ſi elle ne les avait pas reçues, elle ſerait en meilleure ſanté. Il en eſt ainſi de pluſieurs autres Etats.

SECTION III.

Il eſt juſte que ceux qui jouiſſent des avantages de l'Etat en ſupportent les charges. Les eccléſiaſtiques et les moines, qui poſsèdent de grands biens, devraient par cette raiſon contribuer aux impôts en tout pays comme les autres citoyens.

Dans des temps que nous appelons *barbares*, les grands bénéfices et les abbayes ont été taxés en France au tiers de leurs revenus. (*a*)

Par une ordonnance de l'an 1188, *Philippe-Auguſte* impoſa le dixième des revenus de tous les bénéfices.

(*a*) *Aimon*, liv. V, chap. LIV. *Le Bret*, plaid. II.

Philippe le bel fit payer le cinquième, enſuite le cinquantième, et enfin le vingtième de tous les biens du clergé.

Le roi *Jean*, par une ordonnance du 12 mars 1355, taxa au dixième des revenus de leurs bénéfices et de leurs patrimoines, les évêques, les abbés, les chapitres et généralement tous les eccléſiaſtiques. (*b*)

Le même prince confirma cette taxe par deux autres ordonnances, l'une du 3 mars, l'autre du 28 décembre 1358. (*c*)

Dans les lettres patentes de *Charles V*, du 22 juin 1372, il eſt ſtatué que les gens d'égliſe payeront les tailles et les autres impoſitions réelles et perſonnelles. (*d*)

Ces lettres patentes furent renouvelées par *Charles VI* en 1390.

Comment ces lois ont-elles été abolies, tandis que l'on a conſervé tant de coutumes monſtrueuſes et d'ordonnances ſanguinaires?

Le clergé paye, à la vérité, une taxe ſous le nom de *don gratuit*; et, comme l'on ſait, c'eſt principalement la partie la plus utile et la plus pauvre de l'Egliſe, les curés, qui payent cette taxe. Mais pourquoi cette différence et cette inégalité de contribution entre les citoyens d'un même Etat? Pourquoi ceux

(*b*) *Ord. du Louvre*, tome IV.
(*c*) *Ibid.*
(*d*) *Ibid.* tome V.

qui

qui jouiſſent des plus grandes prérogatives, et qui ſont quelquefois inutiles au bien public, payent-ils moins que le laboureur qui eſt ſi néceſſaire ?

La république de Veniſe vient de donner des règlemens ſur cette matière, qui paraiſſent faits pour ſervir d'exemple aux autres Etats de l'Europe.

SECTION IV.

NON-SEULEMENT les gens d'égliſe ſe prétendent exempts d'impôts, ils ont encore trouvé le moyen, dans pluſieurs provinces, de mettre des taxes ſur le peuple, et de ſe les faire payer comme un droit légitime.

Dans quelques pays, les moines s'y étant emparés des dixmes, au préjudice des curés, les payſans ont été obligés de ſe taxer eux-mêmes pour fournir à la ſubſiſtance de leurs paſteurs ; et ainſi dans pluſieurs villages, ſurtout en Franche-Comté, outre la dixme que les paroiſſiens payent à des moines ou à des chapitres, ils payent encore par feu trois ou quatre meſures de blé à leurs curés.

On appelle cette taxe *droit de moiſſon* dans quelques provinces, et *boiſſelage* dans d'autres.

Il eſt juſte ſans doute que les curés ſoient

bien payés ; mais il vaudrait beaucoup mieux leur rendre une partie de la dixme que les moines leur ont enlevée que de ſurcharger de pauvres payſans.

Depuis que le roi de France a fixé les portions congrues par ſon édit du mois de mai 1768, et qu'il a chargé les décimateurs de les payer, il ſemble que les payſans ne devraient plus être tenus de payer une ſeconde dixme à leurs curés ; taxe à laquelle ils ne s'étaient obligés que volontairement et dans le temps où le crédit et la violence des moines avaient ôté aux paſteurs tous les moyens de ſubſiſter.

Le roi a aboli cette ſeconde dixme dans le Poitou par des lettres patentes du mois de juillet 1769, enregiſtrées au parlement de Paris le 11 du même mois.

Il ſerait bien digne de la juſtice et de la bienfeſance de ſa majeſté, de faire une loi ſemblable pour les autres provinces qui ſe trouvent dans le même cas que celle du Poitou, comme la Franche-Comté, &c.

Par M. Chr. avocat de Beſançon.

IMPUISSANCE.

Je commence par cette queſtion en faveur des pauvres impuiſſans *frigidi et maleficiati*, comme diſent les Décrétales. Y a-t-il un médecin, une matrone experte, qui puiſſe aſſurer qu'un jeune homme bien conformé, qui ne fait point d'enfans à ſa femme, ne lui en pourra pas faire un jour? la nature le ſait; mais certainement les hommes n'en ſavent rien. Si donc il eſt impoſſible de décider que le mariage ne ſera pas conſommé, pourquoi le diſſoudre?

On attendait deux ans chez les Romains. *Juſtinien*, dans ſes Novelles (*a*), veut qu'on attende trois ans. Mais ſi on accorde trois ans à la nature pour ſe guérir, pourquoi pas quatre, pourquoi pas dix, ou même vingt?

On a connu des femmes qui ont reçu dix années entières les embraſſemens de leurs maris ſans aucune ſenſibilité, et qui enſuite ont éprouvé les ſtimulations les plus violentes. Il peut ſe trouver des mâles dans ce cas; il y en a eu quelques exemples.

La nature n'eſt en aucune de ſes opérations ſi bizarre que dans la copulation de l'eſpèce

(*a*) *Collat.* IV, tit. I, Novel. XXII, chap. VI.

humaine ; elle eſt beaucoup plus uniforme dans celle des autres animaux.

C'eſt chez l'homme ſeul que le phyſique eſt dirigé et corrompu par le moral ; la variété et la ſingularité de ſes appétits et de ſes dégoûts eſt prodigieuſe. On a vu un homme qui tombait en défaillance à la vue de ce qui donne des déſirs aux autres. Il eſt encore dans Paris quelques perſonnes témoins de ce phénomène.

Un prince, héritier d'une grande monarchie, n'aimait que les pieds. On a dit qu'en Eſpagne ce goût avait été aſſez commun. Les femmes, par le ſoin de les cacher, avaient tourné vers eux l'imagination de pluſieurs hommes.

Cette imagination paſſive a produit des ſingularités dont le détail eſt à peine compréhenſible. Souvent une femme, par ſon incomplaiſance, repouſſe le goût de ſon mari et déroute la nature. Tel homme qui ſerait un Hercule avec des facilités, devient un eunuque par des rebuts. C'eſt à la femme ſeule qu'il faut alors s'en prendre. Elle n'eſt pas en droit d'accuſer ſon mari d'une impuiſſance dont elle eſt cauſe. Son mari peut lui dire : Si vous m'aimez, vous devez me faire les careſſes dont j'ai beſoin pour perpétuer ma race ; ſi vous ne m'aimez pas, pourquoi m'avez-vous épouſé ?

Ceux qu'on appelait les *maléficiés* étaient ſouvent réputés enſorcelés. Ces charmes étaient fort anciens. Il y en avait pour ôter aux hommes leur virilité, il en était de contraires pour la leur rendre. Dans *Pétrone*, *Chryſis* croit que *Polyenos*, qui n'a pu jouir de *Circé*, a ſuccombé ſous les enchantemens des magiciennes appelées *Manicæ ;* et une vieille veut le guérir par d'autres ſortiléges.

Cette illuſion ſe perpétua long-temps parmi nous ; on exorciſa au lieu de déſenchanter ; et quand l'exorciſme ne réuſſiſſait pas, on démariait.

Il s'éleva une grande queſtion dans le droit canon ſur les maléficiés. Un homme que les ſortiléges empêchaient de conſommer le mariage avec ſa femme, en épouſait une autre et devenait père. Pouvait-il, s'il perdait cette ſeconde femme, répouſer la première ? la négative l'emporta ſuivant tous les grands canoniſtes, *Alexandre de Nevo*, *André Albéric*, *Turrecrémata*, *Soto*, *Ricard*, *Henriquès*, *Rozella* et cinquante autres.

On admire avec quelle ſagacité les canoniſtes, et ſurtout des religieux de mœurs irréprochables, ont fouillé dans les myſtères de la jouiſſance. Il n'y a point de ſingularité qu'ils n'aient devinée. Ils ont diſcuté tous les cas où un homme pouvait être impuiſſant

dans une ſituation, et opérer dans une autre. Ils ont recherché tout ce que l'imagination pouvait inventer pour favoriſer la nature : et dans l'intention d'éclaircir ce qui eſt permis et ce qui ne l'eſt pas, ils ont révélé de bonne foi tout ce qui devait être caché dans le ſecret des nuits. On a pu dire d'eux, *nox nocti indicat ſcientiam.*

Sanchez ſurtout a recueilli et mis au grand jour tous ces cas de conſcience, que la femme la plus hardie ne confierait qu'en rougiſſant à la matrone la plus diſcrète. Il recherche attentivement,

Utrùm liceat extra vas naturale ſemen emittere. — De alterâ feminâ cogitare in coïtu cum ſuâ uxore. — Seminare conſultò ſeparatim. — Congredi cum uxore ſine ſpe ſeminandi. — Impotentiæ tactibus et illecebris opitulari. — Se retrahere quandò mulier ſeminavit. — Virgam alibi intromittere dùm in vaſe debito ſemen effundat, &c.

Chacune de ces queſtions en amène d'autres ; et enfin, *Sanchez* va juſqu'à diſcuter, *Utrùm Virgo Maria ſemen emiſerit in copulatione cum Spiritu Sancto.*

Ces étonnantes recherches n'ont jamais été faites dans aucun lieu du monde que par nos théologiens ; et les cauſes d'impuiſſance n'ont commencé que du temps de *Théodoſe.* Ce n'eſt que dans la religion chrétienne que les

tribunaux ont retenti de ces querelles entre les femmes hardies et les maris honteux.

Il n'eſt parlé de divorce dans l'Evangile que pour cauſe d'adultère. La loi juive permettait au mari de renvoyer celle de ſes femmes qui lui déplaiſait, ſans ſpécifier la cauſe (*b*). *Si elle ne trouve pas grâce devant ſes yeux, cela ſuffit.* C'eſt la loi du plus fort; c'eſt le genre-humain dans ſa pure et barbare nature. Mais d'impuiſſance, il n'en eſt jamais queſtion dans les lois juives. Il ſemble, dit un caſuiſte, que DIEU ne pouvait permettre qu'il y eût des impuiſſans chez un peuple ſacré qui devait ſe multiplier comme les ſables de la mer, à qui DIEU avait promis par ſerment de lui donner le pays immenſe qui eſt entre le Nil et l'Euphrate, et à qui ſes prophètes feſaient eſpérer qu'il dominerait un jour ſur toute la terre. Il était néceſſaire pour remplir ces promeſſes divines que tout digne juif fût occupé ſans relâche au grand œuvre de la propagation. Il y a certainement de la malédiction dans l'impuiſſance; le temps n'était pas encore venu de ſe faire eunuque pour le royaume des cieux.

Le mariage ayant été dans la ſuite des temps élevé à la dignité de ſacrement, de

(*b*) Deutéron. chap. XXIV. verſ. 1.

myſtère, les eccléſiaſtiques devinrent inſenſiblement les juges de tout ce qui ſe paſſait entre mari et femme, et même de tout ce qui ne s'y paſſait pas.

Les femmes eurent la liberté de préſenter requête pour être *embeſognées*, c'était le mot dont elles ſe ſervaient dans notre gaulois; car d'ailleurs on inſtruiſait les cauſes en latin. Des clercs plaidaient; des prêtres jugeaient. Mais de quoi jugeaient-ils? des objets qu'ils devaient ignorer; et les femmes portaient des plaintes qu'elles ne devaient pas proférer.

Ces procès roulaient toujours ſur ces deux objets: ſorciers qui empêchaient un homme de conſommer ſon mariage; femmes qui voulaient ſe remarier.

Ce qui ſemble très-extraordinaire, c'eſt que tous les canoniſtes conviennent qu'un mari à qui on a jeté un ſort pour le rendre impuiſſant (*c*), ne peut en conſcience détruire ce ſort, ni même prier le magicien de le détruire. Il fallait abſolument, du temps des ſorciers, exorciſer. Ce ſont des chirurgiens qui, ayant été reçus à Saint-Côme, ont le privilége excluſif de vous mettre un emplâtre, et vous déclarent que vous mourrez ſi vous êtes guéri par la main qui vous a bleſſé. Il eût mieux valu d'abord ſe bien aſſurer ſi un

(*c*) Voyez *Pontas*, *Empêchement de la puiſſance.*

ſorcier peut ôter et rendre la virilité à un homme. On pouvait encore faire une autre obſervation. Il s'eſt trouvé beaucoup d'imaginations faibles qui redoutaient plus un ſorcier qu'ils n'eſpéraient en un exorciſte. Le ſorcier leur avait noué l'aiguillette, et l'eau bénite ne la dénouait pas. Le diable en impoſait plus que l'exorciſme ne raſſurait.

Dans les cas d'impuiſſance dont le diable ne ſe mêlait pas, les juges eccléſiaſtiques n'étaient pas moins embarraſſés. Nous avons dans les Décrétales le titre fameux *de frigidis et maleficiatis*, qui eſt fort curieux, mais qui n'éclaircit pas tout.

Le premier cas diſputé par *Brocardié* ne laiſſe aucune difficulté; les deux parties conviennent qu'il y en a une impuiſſante; le divorce eſt prononcé.

Le pape *Alexandre III* décide une queſtion plus délicate (*d*). Une femme mariée tombe malade. *Inſtrumentum ejus impeditum eſt.* Sa maladie eſt naturelle; les médecins ne peuvent la ſoulager; *nous donnons à ſon mari la liberté d'en prendre une autre.* Cette décrétale paraît d'un juge plus occupé de la néceſſité de la population que de l'indiſſolubilité du ſacrement. Comment cette loi papale eſt-elle ſi peu

(*d*) Décrétales, liv. IV, tit. XV.

connue ? comment tous les maris ne la savent-ils point par cœur ?

La décrétale d'*Innocent III* n'ordonne des visites de matrones qu'à l'égard de la femme que son mari a déclarée en justice être trop étroite pour le recevoir. C'est peut-être pour cette raison que la loi n'est pas en vigueur.

Honorius III ordonne qu'une femme qui se plaindra de l'impuissance du mari, demeurera huit ans avec lui jusqu'à divorce.

On n'y fit pas tant de façon pour déclarer le roi de Castille *Henri IV* impuissant, dans le temps qu'il était entouré de maîtresses, et qu'il avait de sa femme une fille héritière de son royaume. Mais ce fut l'archevêque de Tolède qui prononça cet arrêt : le pape ne s'en mêla pas.

On ne traita pas moins mal *Alfonse*, roi de Portugal, au milieu du dix-septième siècle. Ce prince n'était connu que par sa férocité, ses débauches et sa force de corps prodigieuse. L'excès de ses fureurs révolta la nation. La reine sa femme, princesse de Nemours, qui voulait le détrôner et épouser l'infant don *Pedre* son frère, sentit combien il serait difficile d'épouser les deux frères l'un après l'autre, après avoir couché publiquement avec l'aîné. L'exemple de *Henri VIII* d'Angleterre l'intimidait ; elle prit le parti de faire déclarer son

mari impuiſſant par le chapitre de la cathédrale de Lisbonne en 1667 ; après quoi elle épouſa au plus vîte ſon beau-frère, avant même d'obtenir une diſpenſe du pape.

La plus grande épreuve à laquelle on ait mis les gens accuſés d'impuiſſance a été le congrès. Le préſident *Bouhier* prétend que ce combat en champ clos fut imaginé en France au quatorzième ſiècle. Il eſt sûr qu'il n'a jamais été connu qu'en France.

Cette épreuve dont on a fait tant de bruit n'était point ce qu'on imagine. On ſe perſuade que les deux époux procédaient, s'ils pouvaient, au devoir matrimonial, ſous les yeux des médecins, chirurgiens et ſages-femmes ; mais non ; ils étaient dans leur lit à l'ordinaire, les rideaux fermés ; les inſpecteurs, retirés dans un cabinet voiſin, n'étaient appelés qu'après la victoire ou la défaite du mari. Ainſi ce n'était au fond qu'une viſite de la femme dans le moment le plus propre à juger l'état de la queſtion. Il eſt vrai qu'un mari vigoureux pouvait combattre et vaincre en préſence de témoins. Mais peu avaient ce courage.

Si le mari en ſortait à ſon honneur, il eſt clair que ſa virilité était démontrée ; s'il ne réuſſiſſait pas, il eſt évident que rien n'était décidé, puiſqu'il pouvait gagner un ſecond

combat ; que s'il le perdait il pouvait en gagner un troiſième, et enfin un centième.

On connaît le fameux procès du marquis de *Langeais*, jugé en 1659 (par appel à la chambre de l'édit, parce que lui et ſa femme *Marie de Saint-Simon* étaient de la religion proteſtante) ; il demanda le congrès. Les impertinences rebutantes de ſa femme le firent ſuccomber. Il préſenta un ſecond cartel. Les juges fatigués des cris des ſuperſtitieux, des plaintes des prudes et des railleries des plaiſans, refuſèrent la ſeconde tentative, qui pourtant était de droit naturel. Puiſqu'on avait ordonné un conflit, on ne pouvait légitimement, ce ſemble, en refuſer un autre.

La chambre déclara le marquis impuiſſant et ſon mariage nul, lui défendit de ſe marier jamais, et permit à ſa femme de prendre un autre époux.

La chambre pouvait-elle empêcher un homme qui n'avait pu être excité à la jouiſſance par une femme, d'y être excité par une autre ? Il vaudrait autant défendre à un convive qui n'aurait pu manger d'une perdrix griſe, d'eſſayer d'une perdrix rouge. Il ſe maria, malgré cet arrêt, avec *Diane de Navailles*, et lui fit ſept enfans.

Sa première femme étant morte, le marquis ſe pourvut en requête civile à la grand'chambre

contre l'arrêt qui l'avait déclaré impuiſſant, et qui l'avait condamné aux dépens. La grand'chambre, ſentant le ridicule de tout ce procès et celui de ſon arrêt de 1659, confirma le nouveau mariage qu'il avait contracté avec *Diane de Navailles* malgré la cour, le déclara très-puiſſant, refuſa les dépens, mais abolit le congrès.

Il ne reſta donc, pour juger de l'impuiſſance des maris, que l'ancienne cérémonie de la viſite des experts, épreuve fautive à tous égards; car une femme peut avoir été défloréе ſans qu'il y paraiſſe; et elle peut avoir ſa virginité avec les prétendues marques de la défloration. Les juriſconſultes ont jugé pendant quatorze cents ans des pucelages, comme ils ont jugé des ſortiléges et de tant d'autres cas, ſans y rien connaître.

Le préſident *Bouhier* publia l'apologie du congrès quand il fut hors d'uſage; il ſoutint que les juges n'avaient eu le tort de l'abolir que parce qu'ils avaient eu le tort de le refuſer pour la ſeconde fois au marquis de *Langeais*.

Mais ſi ce congrès peut manquer ſon effet, ſi l'inſpection des parties génitales de l'homme et de la femme peut ne rien prouver du tout, à quel témoignage s'en rapporter dans la plupart des procès d'impuiſſance? Ne pourrait-on pas répondre? à aucun. Ne pourrait-on pas,

comme dans Athènes, remettre la cauſe à cent ans? Ces procès ne ſont que honteux pour les femmes, ridicules pour les maris, et indignes des juges. Le mieux ſerait de ne les pas ſouffrir. Mais voilà un mariage qui ne donnera pas de lignée. Le grand malheur! tandis que vous avez dans l'Europe trois cents mille moines et quatre vingts mille nonnes qui étouffent leur poſtérité.

INALIENATION, INALIENABLE.

Le domaine des empereurs romains étant autrefois inaliénable, c'était le ſacré domaine; les barbares vinrent, et il fut très-aliéné. Il eſt arrivé même aventure au domaine impérial grec.

Après le rétabliſſement de l'empire romain en Allemagne, le ſacré domaine fut déclaré inaliénable par les juriſtes, de façon qu'il ne reſte pas aujourd'hui un écu de domaine aux empereurs.

Tous les rois de l'Europe, qui imitèrent autant qu'ils purent les empereurs, eurent leur domaine inaliénable. *François I*, ayant racheté ſa liberté par la conceſſion de la Bourgogne, ne trouve point d'autre expédient que

de faire déclarer cette Bourgogne incapable d'être aliénée ; et il fut assez heureux pour violer son traité et sa parole d'honneur impunément. Suivant cette jurisprudence, chaque prince pouvant acquérir le domaine d'autrui, et ne pouvant jamais rien perdre du sien, tous auraient à la fin le bien des autres ; la chose est absurde ; donc la loi non restreinte est absurde aussi. Les rois de France et d'Angleterre n'ont presque plus de domaine particulier; les contributions sont leur vrai domaine ; mais avec des formes très-différentes. (1)

INCESTE.

Les Tartares, dit l'Esprit des lois, *qui peuvent épouser leurs filles, n'épousent jamais leurs mères.*

On ne sait de quels tartares l'auteur veut parler. Il cite trop souvent au hasard. Nous ne connaissons aujourd'hui aucun peuple, depuis la Crimée jusqu'aux frontières de la Chine,

(1) Le principe de l'inaliénabilité des domaines n'a jamais empêché en France ni de les donner aux courtisans ni de les engager à vil prix dans les besoins de l'Etat. Il sert seulement à priver la nation obérée de la ressource immense que lui offrirait la vente de ces domaines, qui, par le désordre d'une administration nécessairement très-mauvaise, ne rapportent qu'un faible revenu.

où l'on ſoit dans l'uſage d'épouſer ſa fille. Et s'il était permis à la fille d'épouſer ſon père, on ne voit pas pourquoi il ſerait défendu au fils d'épouſer ſa mère.

Monteſquieu cite un auteur nommé *Priſcus*. Il s'appelait *Priſcus Panetès*. C'était un ſophiſte qui vivait du temps d'*Attila*, et qui dit qu'*Attila* ſe maria avec ſa fille *Eſca*, ſelon l'uſage des Scythes. Ce *Priſcus* n'a jamais été imprimé, il pourrit en manuſcrit dans la bibliothéque du Vatican; et il n'y a que *Jornandès* qui en faſſe mention. Il ne convient pas d'établir la légiſlation des peuples ſur de telles autorités. Jamais on n'a connu cette *Eſca*; jamais on n'entendit parler de ſon mariage avec ſon père *Attila*.

J'avoue que la loi qui prohibe de tels mariages eſt une loi de bienſéance; et voilà pourquoi je n'ai jamais cru que les Perſes aient épouſé leurs filles. Du temps des *Céſars*, quelques romains les en accuſaient pour les rendre odieux. Il ſe peut que quelque prince de Perſe eût commis un inceſte, et qu'on imputât à la nation entière la turpitude d'un ſeul. C'eſt peut-être le cas de dire :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Je veux croire qu'il était permis aux anciens Perſes de ſe marier avec leurs ſœurs, ainſi qu'aux

qu'aux Athéniens, aux Egyptiens, aux Syriens, et même aux Juifs. De là on aura conclu qu'il était commun d'épouſer ſon père et ſa mère. Mais le fait eſt que le mariage entre couſins eſt défendu chez les Guèbres aujourd'hui; et ils paſſent pour avoir conſervé la doctrine de leurs pères auſſi ſcrupuleuſement que les Juifs. Voyez *Tavernier*, ſi pourtant vous vous en rapportez à *Tavernier*.

Vous me direz que tout eſt contradiction dans ce monde; qu'il était défendu par la loi juive de ſe marier aux deux ſœurs, que cela était fort indécent, et que cependant *Jacob* épouſa *Rachel* du vivant de ſa ſœur aînée, et que cette *Rachel* eſt évidemment le type de l'Egliſe catholique, apoſtolique et romaine. Vous avez raiſon; mais cela n'empêche pas que ſi un particulier couchait en Europe avec les deux ſœurs, il ne fût grièvement cenſuré. Pour les hommes puiſſans conſtitués en dignité, ils peuvent prendre pour le bien de leurs Etats toutes les ſœurs de leurs femmes, et même leurs propres ſœurs de père et de mère, ſelon leur bon plaiſir.

C'eſt bien pis quand vous aurez affaire avec votre commère, ou avec votre marraine; c'était un crime irrémiſſible par les capitulaires de *Charlemagne*. Cela s'appelle un inceſte ſpirituel.

Une *Andovère*, qu'on appelle reine de France parce qu'elle était femme d'un *Chilpéric* régule de Soiſſons, fut vilipendée par la juſtice eccléſiaſtique, cenſurée, dégradée, divorcée, pour avoir tenu ſon propre enfant ſur les fonts baptiſmaux, et s'être faite ainſi la commère de ſon propre mari. Ce fut un péché mortel, un ſacrilége, un inceſte ſpirituel : elle en perdit ſon lit et ſa couronne. Cela contredit un peu ce que je diſais tout à l'heure, que tout eſt permis aux grands en fait d'amour ; mais je parlais de notre temps préſent, et non pas du temps d'*Andovère*.

Quant à l'inceſte charnel, liſez l'avocat *Vouglans*, partie VIII, titre III, chapitre IX ; il veut abſolument qu'on brûle le couſin et la couſine qui auront eu un moment de faibleſſe. L'avocat *Vouglans* eſt rigoureux. Quel terrible velche !

INCUBES.

Y a-t-il eu des incubes et des ſuccubes ? tous nos ſavans juriſconſultes démonographes admettaient également les uns et les autres.

Ils prétendaient que le diable, toujours alerte, inſpirait des ſonges laſcifs aux jeunes meſſieurs et aux jeunes demoiſelles ; qu'il ne

manquait pas de recueillir le réſultat des ſonges maſculins, et qu'il le portait proprement et tout chaud dans le réſervoir féminin qui lui eſt naturellement deſtiné. C'eſt ce qui produiſit tant de héros et de demi-dieux dans l'antiquité.

Le diable prenait là une peine fort ſuperflue : il n'avait qu'à laiſſer faire les garçons et les filles ; ils auraient bien ſans lui fourni le monde de héros.

On conçoit les incubes par cette explication du grand *Delrio*, de *Boguet* et des autres ſavans en ſorcellerie ; mais elle ne rend point raiſon des ſuccubes. Une fille peut faire accroire qu'elle a couché avec un génie, avec un dieu, et que ce dieu lui a fait un enfant. L'explication de *Delrio* lui eſt très-favorable. Le diable a dépoſé chez elle la matière d'un enfant priſe du rêve d'un jeune garçon ; elle eſt groſſe, elle accouche ſans qu'on ait rien à lui reprocher ; le diable a été ſon incube. Mais ſi le diable ſe fait ſuccube, c'eſt tout autre choſe ; il faut qu'il ſoit diableſſe, il faut que la ſemence de l'homme entre dans elle ; c'eſt alors cette diableſſe qui eſt enſorcelée par un homme, c'eſt elle à qui nous feſons un enfant.

Que les dieux et les déeſſes de l'antiquité s'y prenaient d'une manière bien plus nette

et plus noble ! *Jupiter* en perſonne avait été l'incube d'*Alcmène* et de *Sémélé*. *Thétis* en perſonne avait été la ſuccube de *Pélée*, et *Vénus* la ſuccube d'*Anchiſe*, ſans avoir recours à tous les ſubterfuges de notre diablerie.

Remarquons ſeulement que les dieux ſe déguiſaient fort ſouvent, pour venir à bout de nos filles, tantôt en aigle, tantôt en pigeon ou en cygne, en cheval, en pluie d'or ; mais les déeſſes ne ſe déguiſaient jamais ; elles n'avaient qu'à ſe montrer pour plaire. Or je ſoutiens que ſi les dieux ſe métamorphosèrent pour entrer ſans ſcandale dans les maiſons de leurs maîtreſſes, ils reprirent leur forme naturelle dès qu'ils y furent admis. *Jupiter* ne put jouir de *Danaé* quand il n'était que de l'or ; il aurait été bien embarraſſé avec *Léda* et elle auſſi, s'il n'avait été que cygne ; mais il redevint dieu, c'eſt-à-dire, un beau jeune homme ; et il jouit.

Quant à la manière nouvelle d'engroſſer les filles par le miniſtère du diable, nous ne pouvons en douter, car la ſorbonne décida la choſe dès l'an 1318.

Per tàles artes et ritus impios et invocationes dæmonum, nullus unquàm ſequatur effectus miniſterio dæmonum, error. (*a*)

(*a*) *In libro de Promotione.*

C'eſt une erreur de croire que ces arts magiques et ces invocations des diables ſoient ſans effet.

Elle n'a jamais révoqué cet arrêt; ainſi nous devons croire aux incubes et aux ſuccubes, puiſque nos maîtres y ont toujours cru.

Il y a bien d'autres maîtres. *Bodin*, dans ſon livre des ſorciers, dédié à *Chriſtophe de Thou*, premier préſident du parlement de Paris, rapporte que *Jeanne Hervilier*, native de Verberie, fut condamnée par ce parlement à être brulée vive pour avoir proſtitué ſa fille au diable, qui était un grand homme noir, dont la ſemence était à la glace. Cela paraît contraire à la nature du diable. Mais enfin notre juriſprudence a toujours admis que le ſperme du diable eſt froid; et le nombre prodigieux des ſorcières qu'il a fait brûler ſi long-temps, eſt toujours convenu de cette vérité.

Le célèbre *Pic de la Mirandole* (un prince ne ment point) dit (*b*) qu'il a connu un vieillard de quatre-vingts ans qui avait couché la moitié de ſa vie avec une diableſſe, et un autre de ſoixante et dix qui avait eu le même avantage. Tous deux furent brûlés à Rome. Il ne nous apprend pas ce que devinrent leurs enfans.

Voilà les incubes et les ſuccubes démontrés.

Il eſt impoſſible du moins de prouver qu'il n'y en a point; car s'il eſt de foi qu'il y a des

(*b*) Page 104, édition in-4°.

diables qui entrent dans nos corps, qui les empêchera de nous ſervir de femmes et d'entrer dans nos filles ? S'il eſt des diables, il eſt probablement des diableſſes. Ainſi, pour être conſéquent, on doit croire que les diables maſculins font des enfans à nos filles, et que nous en feſons aux diables féminins.

Il n'y a jamais eu d'empire plus univerſel que celui du diable. Qui l'a détrôné ? la raiſon. (*)

INFINI.

Qui me donnera une idée nette de l'infini ? je n'en ai jamais eu qu'une idée très-confuſe. N'eſt-ce point parce que je ſuis exceſſivement fini ?

Qu'eſt-ce que marcher toujours, ſans avancer jamais ? compter toujours, ſans faire ſon compte ? diviſer toujours, pour ne jamais trouver la dernière partie ?

Il ſemble que la notion de l'infini ſoit dans le fond du tonneau des Danaïdes.

Cependant il eſt impoſſible qu'il n'y ait pas un infini. Il eſt démontré qu'une durée infinie eſt écoulée.

Commencement de l'être eſt abſurde ; car le

(*) Voyez BEKER.

rien ne peut commencer une choſe. Dès qu'un atome exiſte, il faut conclure qu'il y a quelque être de toute éternité. Voilà donc un infini en durée rigoureuſement démontré. Mais qu'eſt-ce qu'un infini qui eſt paſſé, un infini que j'arrête dans mon eſprit au moment que je veux? je dis, voilà une éternité écoulée; allons à une autre. Je diſtingue deux éternités, l'une ci-devant, et l'autre ci-après.

Quand j'y réfléchis, cela me paraît ridicule. Je m'aperçois que j'ai dit une ſottiſe en prononçant ces mots, *une éternité eſt paſſée, j'entre dans une éternité nouvelle.*

Car au moment que je parlais ainſi, l'éternité durait, la fluence du temps courait: je ne pouvais la croire arrêtée. La durée ne peut ſe ſéparer. Puiſque quelque choſe a été toujours, quelque choſe eſt et ſera toujours.

L'infini en durée eſt donc lié d'une chaîne non interrompue. Cet infini ſe perpétue dans l'inſtant même où je dis qu'il eſt paſſé. Le temps a commencé et finira pour moi; mais la durée eſt infinie.

Voilà déjà un infini de trouvé, ſans pouvoir pourtant nous en former une notion claire.

On nous préſente un infini en eſpace. Qu'entendez-vous par eſpace? eſt-ce un être? eſt-ce rien?

Si c'eſt un être, de quelle eſpèce eſt-il? vous ne pouvez me le dire. Si c'eſt rien, ce rien n'a aucune propriété : et vous dites qu'il eſt pénétrable, immenſe ! Je ſuis ſi embarraſſé que je ne puis ni l'appeler néant, ni l'appeler quelque choſe.

Je ne ſais cependant aucune choſe qui ait plus de propriétés que le rien, le néant; car, en partant des bornes du monde, s'il y en a, vous pouvez vous promener dans le rien, y penſer, y bâtir ſi vous avez des matériaux; et ce rien, ce néant ne pourra s'oppoſer à rien de ce que vous voudrez faire; car n'ayant aucune propriété, il ne peut vous apporter aucun empêchement. Mais auſſi, puiſqu'il ne peut vous nuire en rien, il ne peut vous ſervir.

On prétend que c'eſt ainſi que DIEU créa le monde, dans le rien et de rien : cela eſt abſtrus, il vaut mieux ſans doute penſer à ſa ſanté qu'à l'eſpace infini.

Mais nous ſommes curieux, et il y a un eſpace. Notre eſprit ne peut trouver ni la nature de cet eſpace, ni ſa fin. Nous l'appelons *immenſe*, parce que nous ne pouvons le meſurer. Que réſulte-t il de tout cela? que nous avons prononcé des mots.

Etranges queſtions qui confondent ſouvent
Le profond s'Graveſande et le ſubtil Mairan.

De

De l'infini en nombre.

NOUS avons beau désigner l'infini arithmétique par un lacs d'amour en cette façon ∞, nous n'aurons pas une idée plus claire de cet infini numéraire. Cet infini n'est, comme les autres, que l'impuissance de trouver le bout. Nous appelons l'*infini en grand* un nombre quelconque qui surpassera quelque nombre que nous puissions supposer.

Quand nous cherchons l'infiniment petit, nous divisons, et nous appelons infini une quantité moindre qu'aucune quantité assignable. C'est encore un autre nom donné à notre impuissance.

La matière est-elle divisible à l'infini?

CETTE question revient précisément à notre incapacité de trouver le dernier nombre. Nous pourrons toujours diviser par la pensée un grain de sable, mais par la pensée seulement; et l'incapacité de diviser toujours ce grain est appelée *infini*.

On ne peut nier que la matière ne soit toujours divisible par le mouvement, qui peut la broyer toujours. Mais s'il divisait le dernier atome, ce ne serait plus le dernier, puisqu'on le diviserait en deux. Et s'il était le dernier,

il ne ſerait plus diviſible. Et s'il était diviſible, où ſeraient les germes, où ſeraient les élémens des choſes ? cela eſt encore fort abſtrus.

De l'univers infini.

L'UNIVERS eſt-il borné ? ſon étendue eſt-elle immenſe ? les ſoleils et les planètes ſont-ils ſans nombre ? quel privilége aurait l'eſpace qui contient une quantité de ſoleils et de globes, ſur une autre partie de l'eſpace qui n'en contiendrait pas ? Que l'eſpace ſoit un être ou qu'il ſoit rien, quelle dignité a eue l'eſpace où nous ſommes pour être préféré à d'autres ?

Si notre univers matériel n'eſt pas infini, il n'eſt qu'un point dans l'étendue. S'il eſt infini, qu'eſt-ce qu'un infini actuel auquel je puis toujours ajoutet par la penſée ?

De l'infini en géométrie.

ON admet en géométrie, comme nous l'avons indiqué, non-ſeulement des grandeurs infinies, c'eſt-à-dire plus grandes qu'aucune aſſignable, mais encore des infinis infiniment plus grands les uns que les autres. Cela étonne d'abord notre cerveau, qui n'a qu'environ ſix pouces de long ſur cinq de large,

et trois de hauteur dans les plus groſſes têtes. Mais cela ne veut dire autre choſe ſinon qu'un carré plus grand qu'aucun carré aſſignable l'emporte ſur une ligne conçue plus longue qu'aucune ligne aſſignable, et n'a point de proportion avec elle.

C'eſt une manière d'opérer; c'eſt la manipulation de la géométrie, et le mot d'infini eſt l'enſeigne.

De l'infini en puiſſance, en action, en ſageſſe, en bonté, &c.

De même que nous ne pouvons nous former aucune idée poſitive d'un infini en durée, en nombre, en étendue, nous ne pouvons nous en former une en puiſſance phyſique ni même en morale.

Nous concevons aiſément qu'un être puiſſant arrangea la matière, fit circuler des mondes dans l'eſpace, forma les animaux, les végétaux, les métaux. Nous ſommes menés à cette concluſion par l'impuiſſance où nous voyons tous ces êtres de s'être arrangés eux-mêmes. Nous ſommes forcés de convenir que ce grand Etre exiſte éternellement par lui-même, puiſqu'il ne peut être ſorti du néant; mais nous ne découvrons pas ſi bien ſon infini en étendue, en pouvoir, en attributs moraux.

Comment concevoir une étendue infinie dans un Etre qu'on dit ſimple? et s'il eſt ſimple, quelle notion pouvons-nous avoir d'une nature ſimple ? Nous connaiſſons DIEU par ſes effets, nous ne pouvons le connaître par ſa nature.

S'il eſt évident que nous ne pouvons avoir d'idée de ſa nature, n'eſt-il pas évident que nous ne pouvons connaître ſes attributs?

Quand nous diſons qu'il eſt infini en puiſſance, avons-nous d'autre idée, ſinon que ſa puiſſance eſt très-grande? Mais de ce qu'il y a des pyramides de ſix cents pieds de haut, s'enſuit-il qu'on ait pu en conſtruire de la hauteur de ſix cents milliars de pieds?

Rien ne peut borner la puiſſance de l'Etre éternel exiſtant néceſſairement par lui-même; d'accord : il ne peut avoir d'antagoniſte qui l'arrête; mais comment me prouverez-vous qu'il n'eſt pas circonſcrit par ſa propre nature?

Tout ce qu'on a dit ſur ce grand objet eſt-il bien prouvé ?

Nous parlons de ſes attributs moraux, mais nous ne les avons jamais imaginés que ſur le modèle des nôtres; et il nous eſt impoſſible de faire autrement. Nous ne lui avons attribué la juſtice, la bonté, &c. que d'après les idées du peu de juſtice et de bonté que nous apercevons autour de nous.

Mais au fond, quel rapport de quelques-unes de nos qualités, ſi incertaines et ſi variables, avec les qualités de l'Etre ſuprême éternel?

Notre idée de juſtice n'eſt autre choſe que l'intérêt d'autrui reſpecté par notre intérêt. Le pain qu'une femme a pétri de la farine dont ſon mari a ſemé le froment, lui appartient. Un ſauvage affamé lui prend ſon pain et l'emporte; la femme crie que c'eſt une injuſtice énorme: le ſauvage dit tranquillement qu'il n'eſt rien de plus juſte, et qu'il n'a pas dû ſe laiſſer mourir de faim, lui et ſa famille, pour l'amour d'une vieille.

Au moins il ſemble que nous ne pouvons guère attribuer à DIEU une juſtice infinie ſemblable à la juſtice contradictoire de cette femme et de ce ſauvage. Et cependant quand nous diſons, DIEU eſt juſte, nous ne pouvons prononcer ces mots que d'après nos idées de juſtice.

Nous ne connaiſſons point de vertu plus agréable que la franchiſe, la cordialité. Mais ſi nous allions admettre dans DIEU une franchiſe, une cordialité infinie, nous riſquerions de dire une grande ſottiſe.

Nous avons des notions ſi confuſes des attributs de l'Etre ſuprême, que des écoles admettent en lui une preſcience, une prévifion

infinie, qui exclut tout événement contingent ; et d'autres écoles admettent une prévision qui n'exclut pas la contingence.

Enfin, depuis que la ſorbonne a déclaré que DIEU peut faire qu'un bâton n'ait pas deux bouts, qu'une choſe peut être à la fois et n'être pas, on ne ſait plus que dire. On craint toujours d'avancer une héréſie. (*a*)

Ce qu'on peut affirmer ſans crainte, c'eſt que DIEU eſt infini, et que l'eſprit de l'homme eſt bien borné.

L'eſprit de l'homme eſt ſi peu de choſe, que *Paſcal* a dit : *Croyez-vous qu'il ſoit impoſſible que* DIEU *ſoit infini et ſans parties ? Je veux vous faire voir une choſe infinie et indiviſible ; c'eſt un point mathématique ſe mouvant par-tout d'une vîteſſe infinie : car il eſt en tous lieux et tout entier dans chaque endroit.*

On n'a jamais rien avancé de plus complétement abſurde ; et cependant c'eſt l'auteur des Lettres provinciales qui a dit cette énorme ſottiſe. Cela doit faire trembler tout homme de bon ſens.

(*a*) Hiſtoire de l'univerſité, par *du Boullay*.

INFLUENCE.

Tout ce qui vous entoure, influe ſur vous en phyſique, en morale. Vous le ſavez aſſez.

Peut-on influer ſur un être, ſans toucher, ſans remuer cet être?

On a démontré enfin cette étonnante propriété de la matière, de graviter ſans contact, d'agir à des diſtances immenſes.

Une idée influe ſur une idée; choſe non moins compréhenſible.

Je n'ai point au mont Krapac le livre de l'Empire du ſoleil et de la lune, compoſé par le célèbre médecin *Meade* qu'on prononce *Mid;* mais je ſais bien que ces deux aſtres ſont la cauſe des marées: et ce n'eſt point en touchant les flots de l'Océan qu'ils opèrent ce flux et ce reflux; il eſt démontré que c'eſt par les lois de la gravitation.

Mais quand vous avez la fièvre, le ſoleil et la lune influent-ils ſur vos jours critiques? votre femme n'a-t-elle ſes règles qu'au premier quartier de la lune? les arbres que vous coupez dans la pleine lune, pourriſſent-ils plutôt que s'ils avaient été coupés dans le décours? non pas que je ſache; mais des bois coupés quand la sève circulait encore, ont éprouvé la putréfaction plutôt que les

autres; et ſi, par haſard, c'était en pleine lune qu'on les coupa, on aura dit, c'eſt cette pleine lune qui a fait tout le mal.

Votre femme aura eu ſes menſtrues dans le croiſſant; mais votre voiſine a les ſiennes dans le dernier quartier.

Les jours critiques de la fièvre que vous avez pour avoir trop mangé, arrivent vers le premier quartier: votre voiſin a les ſiens vers le décours.

Il faut bien que tout ce qui agit ſur les animaux et ſur les végétaux, agiſſe pendant que la lune marche.

Si une femme de Lyon a remarqué qu'elle a eu trois ou quatre fois ſes règles les jours que la diligence arrivait de Paris, ſon apothicaire, homme à ſyſtême, ſera-t-il en droit de conclure que la diligence de Paris a une influence admirable ſur les canaux excrétoires de cette dame?

Il a été un temps où tous les habitans des ports de mer de l'Océan étaient perſuadés qu'on ne mourait jamais quand la marée montait, et que la mort attendait toujours le reflux.

Pluſieurs médecins ne manquaient pas de fortes raiſons pour expliquer ce phénomène conſtant. La mer en montant communique aux corps la force qui l'élève. Elle apporte

des particules vivifiantes qui raniment tous les malades. Elle eſt ſalée, et le ſel préſerve de la pourriture attachée à la mort. Mais quand la mer s'affaiſſe et s'en retourne, tout s'affaiſſe comme elle ; la nature languit, le malade n'eſt plus vivifié, il part avec la marée. Tout cela eſt bien expliqué, comme on voit, et n'en eſt pas plus vrai.

Les élémens, la nourriture, la veille, le ſommeil, les paſſions, ont ſur vous de continuelles influences. Tandis que ces influences exercent leur empire ſur votre corps, les planètes marchent, et les étoiles brillent. Direz-vous que leur marche et leur lumière ſont la cauſe de votre rhume, de votre indigeſtion, de votre inſomnie, de la colère ridicule où vous venez de vous mettre contre un mauvais raiſonneur, de la paſſion que vous ſentez pour cette femme ?

Mais la gravitation du ſoleil et de la lune a rendu la terre un peu plate au pôle, et élève deux fois l'Océan entre les tropiques en vingt-quatre heures ; donc elle peut régler votre accès de fièvre, et gouverner toute votre machine. Attendez au moins que cela ſoit prouvé pour le dire. (1)

(1) Cette ſeule ligne contient tout ce qu'on peut dire de raiſonnable ſur ces influences, et en général ſur tous les faits qui paraiſſent s'éloigner de l'ordre commun des phénomènes.

Le ſoleil agit beaucoup ſur nous par ſes rayons qui nous touchent, et qui entrent dans nos pores : c'eſt-là une très-sûre et très-bénigne influence. Il me ſemble que nous ne devons admettre en phyſique aucune action ſans contact, juſqu'à ce que nous ayons trouvé quelque puiſſance bien reconnue qui *agiſſe en diſtance*, comme celle de la gravitation, et comme celle de vos penſées ſur les miennes quand vous me fourniſſez des idées. Hors de là je ne vois juſqu'à préſent que des influences de la matière qui touche à la matière.

Le poiſſon de mon étang et moi nous exiſtons chacun dans notre ſéjour. L'eau qui le touche de la tête à la queue, agit continuellement ſur lui. L'atmoſphère qui m'environne et qui me preſſe agit ſur moi. Je ne dois attribuer à la lune, qui eſt à quatre-vingt-dix mille lieues de moi, rien de ce que je dois naturellement attribuer à ce qui touche ſans ceſſe ma peau. C'eſt pis que ſi je voulais rendre la cour de la Chine reſponſable d'un procès que j'aurais en France. N'allons jamais au loin quand ce que nous cherchons eſt tout auprès.

Si l'exiſtence de cet ordre eſt certaine pour nous, c'eſt que l'expérience nous la fait obſerver conſtamment. Attendons qu'une conſtance égale ait pu s'obſerver dans ces influences prétendues ; alors nous y croirons de même, et avec autant de raiſon.

Je vois que le ſavant M. *Menuret* eſt d'un avis contraire dans l'Encyclopédie, à l'article *Influence*. C'eſt ce qui m'oblige à me défier de tout ce que je viens de propoſer. L'abbé de *Saint-Pierre* diſait qu'il ne faut jamais avoir raiſon, mais dire : *Je ſuis de cette opinion quant à préſent.*

Influence des paſſions des mères ſur leur fœtus.

Je crois, quant à préſent, que les affections violentes des femmes enceintes font quelquefois un prodigieux effet ſur l'embryon qu'elles portent dans leur matrice, et je crois que je le croirai toujours ; ma raiſon eſt que je l'ai vu. Si je n'avais pour garant de mon opinion que le témoignage des hiſtoriens qui rapportent l'exemple de *Marie Stuart* et de ſon fils *Jacques I*, je ſuſpendrais mon jugement, parce qu'il y a deux cents ans entre cette aventure et moi ; ce qui affaiblit ma croyance, parce que je puis attribuer l'impreſſion faite ſur le cerveau de *Jacques* à d'autres cauſes qu'à l'imagination de *Marie*. Des aſſaſſins royaux, à la tête deſquels eſt ſon mari, entrent l'épée à la main dans le cabinet où elle ſoupe avec ſon amant, et le tuent à ſes yeux : la révolution ſubite qui s'opère dans ſes entrailles paſſe juſqu'à ſon fruit, et *Jacques I*, avec

beaucoup de courage, ſentit toute ſa vie un frémiſſement involontaire quand on tirait une épée du fourreau. Il ſe pourrait après tout que ce petit mouvement dans ſes organes eût une autre cauſe.

Mais on amène, en ma préſence, dans la cour d'une femme groſſe, un bateleur qui fait danſer un petit chien coiffé d'une eſpèce de toque rouge : la femme s'écrie, qu'on faſſe retirer cette figure ; elle nous dit que ſon enfant en ſera marqué ; elle pleure ; rien ne la raſſure. C'eſt la ſeconde fois, dit-elle, que ce malheur m'arrive. Mon premier enfant porte l'empreinte d'une terreur pareille que j'ai éprouvée ; je ſuis faible, je ſens qu'il m'arrivera un malheur. Elle n'eut que trop raiſon. Elle accoucha d'un enfant qui reſſemblait à cette figure dont elle avait été tant épouvantée. La toque ſurtout était très-aiſée à reconnaître ; ce petit animal vécut deux jours.

Du temps de *Mallebranche*, perſonne ne doutait de l'aventure qu'il rapporte de cette femme qui, ayant vu rouer un malfaiteur, mit au jour un fils dont les membres étaient briſés aux mêmes endroits où le patient avait été frappé. Tous les phyſiciens convenaient alors que l'imagination de cette mère avait eu ſur ſon fœtus une influence funeſte.

On a cru depuis être plus raffiné ; on a nié cette influence. On a dit : Comment voulez-vous que les affections d'une mère aillent déranger les membres du fœtus ? Je n'en sais rien, mais je l'ai vu. Philosophes nouveaux, vous cherchez en vain comment un enfant se forme, et vous voulez que je sache comment il se déforme. (2)

INITIATION.

Anciens mystères.

L'ORIGINE des anciens mystères ne serait-elle pas dans cette même faiblesse qui fait parmi nous les confréries, et qui établissait des congrégations sous la direction des jésuites ? n'est-ce pas ce besoin d'association qui forma tant d'assemblées secrètes d'artisans dont il ne nous reste presque plus que celle des francs-maçons ? Il n'y avait pas jusqu'aux gueux qui n'eussent leurs confréries, leurs mystères, leur jargon particulier dont j'ai vu un petit dictionnaire imprimé au seizième siècle.

(2) Il faut appliquer ici la règle que M. de *Voltaire* a donnée dans l'article précédent. Mais il tombe ici dans une faute très-commune aux meilleurs esprits, c'est d'être plus frappé du fait positif qu'on a vu, ou qu'on a cru voir, que de mille faits négatifs.

Cette inclination naturelle de s'aſſocier, de ſe cantonner, de ſe diſtinguer des autres, de ſe raſſurer contre eux, produiſit probablement toutes ces bandes particulières, toutes ces initiations myſtérieuſes qui firent enſuite tant de bruit, et qui tombèrent enfin dans l'oubli, où tout tombe avec le temps.

Que les dieux cabires, les hiérophantes de Samothrace, *Iſis*, *Orphée*, *Cérès-Eleuſine*, me le pardonnent; je ſoupçonne que leurs ſecrets ſacrés ne méritaient pas au fond plus de curioſité que l'intérieur des couvens de carmes et de capucins.

Ces myſtères étant ſacrés, les participans le furent bientôt. Et tant que le nombre fut petit, il fut reſpecté, juſqu'à ce qu'enfin s'étant trop accru, il n'eut pas plus de conſidération que les barons allemands quand le monde s'eſt vu rempli de barons.

On payait ſon initiation comme tout récipiendaire paye ſa bien-venue; mais il n'était pas permis de parler pour ſon argent. Dans tous les temps, ce fut un grand crime de révéler le ſecret de ces ſimagrées religieuſes. Ce ſecret ſans doute ne méritait pas d'être connu, puiſque l'aſſemblée n'était pas une ſociété de philoſophes, mais d'ignorans, dirigés par un hiérophante. On feſait ſerment de ſe taire; et tout ſerment fut toujours

un lien ſacré. Aujourd'hui même encore, nos pauvres francs-maçons jurent de ne point parler de leurs myſtères. Ces myſtères ſont bien plats, mais on ne ſe parjure preſque jamais.

Diagoras fut proſcrit par les Athéniens pour avoir fait de l'hymne ſecrète d'*Orphée* un ſujet de converſation. *Ariſtote* nous apprend (*a*) qu'*Eſchyle* riſqua d'être déchiré par le peuple, ou du moins bien battu, pour avoir donné dans une de ſes pièces quelque idée de ces mêmes myſtères auxquels alors preſque tout le monde était initié.

Il paraît qu'*Alexandre* ne feſait pas grand cas de ces facéties révérées; elles ſont fort ſujettes à être mépriſées par les héros. Il révéla le ſecret à ſa mère *Olympias*, mais il lui recommanda de n'en rien dire; tant la ſuperſtition enchaîne juſqu'aux héros mêmes!

On frappe dans la ville de Buſiris, dit *Hérodote* (*b*), *les hommes et les femmes après le ſacrifice; mais de dire où on les frappe, c'eſt ce qui ne m'eſt pas permis.* Il le fait pourtant aſſez entendre.

Je crois voir une deſcription des myſtères de *Cérès-Eleuſine* dans le poëme de *Claudien*, du Rapt de *Proſerpine*, beaucoup plus que dans

(*a*) *Suidas*, *Athenagoras*, *Meurſius eleus.*
(*b*) *Hérodote*, liv. II, chap. XLI.

le ſixième livre de l'Enéide. *Virgile* vivait ſous un prince qui joignait à toutes ſes méchancetés celle de vouloir paſſer pour dévot, qui était probablement initié lui-même pour en impoſer au peuple, et qui n'aurait pas toléré cette prétendue profanation. Vous voyez qu'*Horace* ſon favori regarde cette révélation comme un ſacrilége.

Vetabo qui Cereris ſacrum
Vulgârit arcanæ ſub iiſdem
Sit trabibus, vel fragilem mecum
Solvat phaſelum.

Je me garderai bien de loger ſous mes toits
Celui qui de Cérès a trahi les myſtères.

D'ailleurs, la ſibylle de Cumes, et cette deſcente aux enfers, imitée d'*Homère* beaucoup moins qu'embellie, et la belle prédiction des deſtins des *Céſars* et de l'empire romain, n'ont aucun rapport aux fables de *Cérès*, de *Proſerpine* et de *Triptolème*. Ainſi il eſt fort vraiſemblable que le ſixième livre de l'Enéide n'eſt point une deſcription des myſtères. Si je l'ai dit, je me dédis (*); mais je tiens que *Claudien* les a révélés tout au long. Il floriſſait dans un temps où il était permis de divulguer les myſtères d'*Eleuſis* et tous les myſtères

(*) *Eſſai ſur la poëſie épique.*

du

du monde. Il vivait ſous *Honorius*, dans la décadence totale de l'ancienne religion grecque et romaine, à laquelle *Théodoſe I* avait déjà porté des coups mortels.

Horace n'aurait pas craint alors d'habiter ſous le même toit avec un révélateur des myſtères. *Claudien*, en qualité de poëte, était de cette ancienne religion, plus faite pour la poëſie que la nouvelle. Il peint les facéties des myſtères de *Cérès* telles qu'on les jouait encore révérencieuſement en Gréce juſqu'à *Théodoſe II.* C'était une eſpèce d'opéra en pantomimes, tels que nous en avons vu de très-amuſans, où l'on repréſentait toutes les diableries du docteur *Fauſtus*, la naiſſance du monde et celle d'*Arlequin*, qui ſortaient tous deux d'un gros œuf aux rayons du ſoleil. C'eſt ainſi que toute l'hiſtoire de *Cérès* et de *Proſerpine* était repréſentée par tous les myſtagogues. Le ſpectacle était beau ; il devait coûter beaucoup ; et il ne faut pas s'étonner que les initiés payaſſent les comédiens. Tout le monde vit de ſon métier.

Voici les vers ampoulés de *Claudien :*

Inferni raptoris equos, afflataque curru
Sidera tenario, caligantesque profundæ
Junonis thalamos audaci promere cantu
Mens congesta jubet. Gressus removete, profani !

Jam furor humanos noſtro de pectore ſenſus
Expulit, et totum ſpirant præcordia Phœbum.
Jam mihi cernuntur trepidis delubra moveri
Sedibus, et claram diſpergere culmina lucem,
Adventum teſtata Dei : jam magnus ab imis
Auditur fremitus terris, templumque remugit
Cecropidum, ſanctaſque faces extollit Eleuſis :
Angues Triptolemi ſtrident, et ſquammea curvis
Colla levant attrita jugis, lapſuque ſereno
Erecti roſeas tendunt ad carmina criſtas.
Ecce procul ternis Hecate variata figuris
Exoritur, leniſque ſimul procedit Iacchus,
Crinali florens hederâ, quem Parthica velat
Tigris, et auratos in nodum colligit angues.

Je vois les noirs courſiers du fier dieu des enfers ;
Ils ont percé la terre, ils font mugir les airs.
Voici ton lit fatal, ô triſte Proſerpine !
Tous mes ſens ont frémi d'une fureur divine ;
Le temple eſt ébranlé juſqu'en ſes fondemens ;
L'enfer a répondu par ſes mugiſſemens ;
Cérès a ſecoué ſes torches menaçantes ;
D'un nouveau jour qui luit les clartés renaiſſantes
Annoncent Proſerpine à nos regards contens.
Triptolème la ſuit. Dragons obéiſſans,
Traînez ſur l'horizon ſon char utile au monde ;
Hécate, des enfers fuyez la nuit profonde ;
Brillez, reine des temps ; et toi, divin Bacchus,

Bienfaiteur adoré de cent peuples vaincus,
Que ton ſuperbe thyrſe amène l'allégreſſe.

Chaque myſtère avait ſes cérémonies particulières, mais tous admettaient les veilles, les vigiles, où les garçons et les filles ne perdirent pas leur temps. Et ce fut en partie ce qui décrédita à la fin ces cérémonies nocturnes inſtituées pour la ſanctification. On abrogea ces cérémonies de rendez-vous en Gréce dans le temps de la guerre du Péloponèſe. On les abolit à Rome dans la jeuneſſe de *Cicéron*, dix-huit ans avant ſon conſulat. Elles étaient ſi dangereuſes, que dans l'*Aulularia* de *Plaute*, *Liconide* dit à *Euclion : Je vous avoue que dans une vigile de Cérès je fis un enfant à votre fille.*

Notre religion, qui purifia beaucoup d'inſtituts païens en les adoptant, ſanctifia le nom d'initiés, les fêtes nocturnes, les vigiles qui furent long-temps en uſage, mais qu'on fut enfin obligé de défendre quand la police fut introduite dans le gouvernement de l'Egliſe, long-temps abandonné à la piété et au zèle, qui tenaient lieu de police.

La formule principale de tous les myſtères était par-tout : *Sortez, profanes.* Les chrétiens prirent auſſi dans les premiers ſiècles cette formule. Le diacre diſait : *Sortez, catéchumènes, poſſédés, et tous les non-initiés.*

C'eſt en parlant du baptême des morts que St *Chryſoſtôme* dit : *Je voudrais m'expliquer clairement, mais je ne le puis qu'aux initiés. On nous met dans un grand embarras. Il faut ou être inintelligibles, ou publier les ſecrets qu'on doit cacher.*

On ne peut déſigner plus clairement la loi du ſecret et l'initiation. Tout eſt tellement changé que ſi vous parliez aujourd'hui d'initiation à la plupart de vos prêtres, à vos habitués de paroiſſe, il n'y en aurait pas un qui vous entendît, excepté ceux qui par haſard auraient lu ce chapitre.

Vous verrez dans *Minutius Felix* les imputations abominables dont les païens chargeaient les myſtères chrétiens. On reprochait aux initiés de ne ſe traiter de frères et de ſœurs que pour profaner ce nom ſacré (*c*) ; ils baiſaient, diſait-on, les parties génitales de leurs prêtres, comme on en uſe encore avec les ſantons d'Afrique : ils ſe ſouillaient de toutes les turpitudes dont on a depuis flétri les templiers. Les uns et les autres étaient accuſés d'adorer une eſpèce de tête d'âne.

Nous avons vu que les premières ſociétés chrétiennes ſe reprochaient tour à tour les plus inconcevables infamies. Le prétexte de ces calomnies mutuelles était ce ſecret inviolable que chaque ſociété feſait de ſes myſtères.

(*c*) *Minutius Felix*, page 22, édition in-4°.

C'eſt pourquoi, dans *Minutius Felix*, *Cæcilius* l'accuſateur des chrétiens s'écrie : Pourquoi cachent-ils avec tant de ſoin ce qu'ils font et ce qu'ils adorent ? l'honnêteté veut le grand jour, le crime ſeul cherche les ténèbres. *Cur occultare et abſcondere quidquid colunt magnoperè nituntur ? cùm honeſta ſemper publico gaudeant, ſcelera ſecreta ſint.*

Il n'eſt pas douteux que ces accuſations univerſellement répandues n'aient attiré aux chrétiens plus d'une perſécution. Dès qu'une ſociété d'hommes, quelle qu'elle ſoit, eſt accuſée par la voix publique, en vain l'impoſture eſt avérée, on ſe fait un mérite de perſécuter les accuſés.

Comment n'aurait-on pas eu les premiers chrétiens en horreur, quand St *Epiphane* lui-même les charge des plus exécrables imputations ? Il aſſure que les chrétiens phibionites offraient à trois cents ſoixante et cinq anges la ſemence qu'ils répandaient ſur les filles et ſur les garçons (*d*), et qu'après être parvenus ſept cents trente fois à cette turpitude, ils s'écriaient : Je ſuis le CHRIST.

Selon lui, ces mêmes phibionites, les gnoſtiques et les ſtratiotiſtes, hommes et femmes, répandant leur ſemence dans les mains les uns des autres, l'offraient à DIEU

(*d*) *Epiphane*, édition de Paris 1574, page 40.

dans leurs myſtères, en lui diſant : Nous vous offrons le corps de JESUS-CHRIST (*e*). Ils l'avalaient enſuite, et diſaient : C'eſt le corps de CHRIST, c'eſt la pâque. Les femmes qui avaient leurs ordinaires en rempliſſaient auſſi leurs mains, et diſaient : C'eſt le ſang du CHRIST.

Les carpocratiens, ſelon le même père de l'Egliſe (*f*), commettaient le péché de ſodomie dans leurs aſſemblées, et abuſaient de toutes les parties du corps des femmes, après quoi ils ſeſaient des opérations magiques.

Les cérinthiens ne ſe livraient pas à ces abominations (*g*), mais ils étaient perſuadés que JESUS-CHRIST était fils de *Joſeph*.

Les ébionites, dans leur évangile, prétendaient que St *Paul* ayant voulu épouſer la fille de *Gamaliel*, et n'ayant pu y parvenir, s'était fait chrétien dans ſa colère, et avait établi le chriſtianiſme pour ſe venger. (*h*)

Toutes ces accuſations ne parvinrent pas d'abord au gouvernement. Les Romains firent peu d'attention aux querelles et aux reproches mutuels de ces petites ſociétés de juifs, de grecs, d'égyptiens, cachés dans la populace; de même qu'aujourd'hui à Londres le parlement ne s'embarraſſe point de ce que font les

(*e*) Page 38.
(*f*) Feuillet 46, au revers.
(*g*) Page 49.
(*h*) Feuillet 62, au revers.

memnoniſtes, les piétiſtes, les anabaptiſtes, les millénaires, les moraves, les méthodiſtes. On s'occupe d'affaires plus preſſantes, et on ne porte des yeux attentifs ſur ces accuſations ſecrètes que lorſqu'elles paraiſſent enfin dangereuſes par leur publicité.

Elles parvinrent avec le temps aux oreilles du ſénat, ſoit par les Juifs, qui étaient les ennemis implacables des chrétiens, ſoit par les chrétiens eux-mêmes; et de là vint qu'on imputa à toutes les ſociétés chrétiennes les crimes dont quelques-unes étaient accuſées. De là vint que leurs initiations furent calomniées ſi long-temps. De là vinrent les perſécutions qu'ils eſſuyèrent. Ces perſécutions mêmes les obligèrent à la plus grande circonſpection; ils ſe cantonnèrent, ils s'unirent, ils ne montrèrent jamais leurs livres qu'à leurs initiés. Nul magiſtrat romain, nul empereur n'en eut jamais la moindre connaiſſance, comme on l'a déjà prouvé. La Providence augmenta, pendant trois ſiècles, leur nombre et leurs richeſſes, juſqu'à ce qu'enfin *Conſtance Chlore* les protégea ouvertement, et *Conſtantin* ſon fils embraſſa leur religion.

Cependant les noms d'*initiés* et de *myſtères* ſubſiſtèrent, et on les cacha aux gentils autant qu'on le put. Pour les myſtères des gentils, ils durèrent juſqu'au temps de *Théodoſe*.

INNOCENS. (MASSACRE DES)

QUAND on parle du maſſacre des innocens, on n'entend ni les vêpres ſiciliennes, ni les matines de Paris, connues ſous le nom de *Saint-Barthelemi*, ni les habitans du nouveau monde, égorgés parce qu'ils n'étaient pas chrétiens, ni les auto-da-fé d'Eſpagne et de Portugal, &c. &c. &c.; on entend d'ordinaire les petits enfans qui furent tués dans la banlieue de Bethléem par ordre d'*Hérode le grand*, et qui furent enſuite tranſportés à Cologne, où l'on en trouve encore.

Toute l'Egliſe grecque a prétendu qu'ils étaient au nombre de quatorze mille.

Les difficultés élevées par les critiques ſur ce point d'hiſtoire ont toutes été réſolues par les ſages et ſavans commentateurs.

On a incidenté ſur l'étoile qui conduiſit les mages du fond de l'Orient à Jéruſalem. On a dit que, le voyage étant long, l'étoile avait dû paraître fort long-temps ſur l'horizon; que cependant aucun hiſtorien, excepté St *Matthieu*, n'a jamais parlé de cette étoile extraordinaire; que, ſi elle avait brillé ſi long-temps dans le ciel, *Hérode* et toute ſa cour, et tout Jéruſalem, devaient l'avoir aperçue, auſſi-bien que

ces

ces trois mages ou ces trois rois; que par conſéquent *Hérode* n'avait pas pu *s'informer diligemment de ces rois en quel temps ils avaient vu cette étoile;* que ſi ces trois rois avaient fait des préſens d'or, de myrrhe et d'encens, à l'enfant nouveau né, ſes parens auraient dû être fort riches; qu'*Hérode* n'avait pas pu croire que cet enfant né dans une étable à Bethléem fût roi des Juifs, puiſque ce royaume appartenait aux Romains, et était un don de *Céſar;* que ſi trois rois des Indes venaient aujourd'hui en France, conduits par une étoile, et s'arrêtaient chez une femme de Vaugirard, on ne ferait pourtant jamais croire au roi régnant que le fils de cette villageoiſe fût roi de France.

On a répondu pleinement à ces difficultés, qui ſont les préliminaires du maſſacre des innocens; et on a fait voir que ce qui eſt impoſſible aux hommes n'eſt pas impoſſible à DIEU.

A l'égard du carnage des petits enfans, ſoit que le nombre ait été de quatorze mille, ou plus ou moins grand, on a montré que cette horreur épouvantable et unique dans le monde n'était pas incompatible avec le caractère d'*Hérode;* qu'à la vérité ayant été confirmé roi de Judée par *Auguſte*, il ne pouvait rien craindre d'un enfant né de parens obſcurs et

pauvres dans un petit village ; mais qu'étant attaqué alors de la maladie dont il mourut, il pouvait avoir le ſang tellement corrompu qu'il en eût perdu la raiſon et l'humanité ; qu'enfin tous ces événemens incompréhenſibles, qui préparaient des myſtères plus incompréhenſibles, étaient dirigés par une Providence impénétrable.

On objecte que l'hiſtorien *Joſephe* preſque contemporain, et qui a raconté toutes les cruautés d'*Hérode*, n'a pourtant pas plus parlé du maſſacre des petits enfans que de l'étoile des trois rois ; que ni *Philon* le juif, ni aucun autre juif, ni aucun romain, n'en ont rien dit ; que même trois évangéliſtes ont gardé un profond ſilence ſur ces objets importans. On répond que St *Matthieu* les a annoncés, et que le témoignage d'un homme inſpiré eſt plus fort que le ſilence de toute la terre.

Les cenſeurs ne ſe ſont pas rendus ; ils ont oſé reprendre St *Matthieu* lui-même ſur ce qu'il dit que ces enfans furent maſſacrés, *afin que les paroles de Jérémie fuſſent accomplies. Une voix s'eſt entendue dans Rama, une voix de pleurs et de gémiſſemens, Rachel pleurant ſes fils, et ne ſe conſolant point parce qu'ils ne ſont plus.*

Ces paroles hiſtoriques, diſent-ils, s'étaient accomplies à la lettre dans la tribu de Benjamin, deſcendante de *Rachel*, quand *Nabuzardan*

fit périr une partie de cette tribu vers la ville de Rama. Ce n'était pas plus une prédiction, diſent-ils, que ne le ſont ces mots, *il ſera appelé Nazaréen. Et il vint demeurer dans une ville nommée Nazareth, afin que s'accomplît ce qui a été dit par les prophètes, il ſera appelé Nazaréen.* Ils triomphent de ce que ces mots ne ſe trouvent dans aucun prophète, de même qu'ils triomphent de ce que *Rachel* pleurant les Benjamites dans Rama n'a aucun rapport avec le maſſacre des innocens ſous *Hérode.*

Ils oſent prétendre que ces deux alluſions, étant viſiblement fauſſes, ſont une preuve manifeſte de la fauſſeté de cette hiſtoire; ils concluent qu'il n'y eut ni maſſacre des enfans, ni étoile nouvelle, ni voyage des trois rois.

Ils vont bien plus loin; ils croient trouver une contradiction auſſi grande entre le récit de St *Matthieu* et celui de St *Luc*, qu'entre les deux généalogies rapportées par eux (*). St *Matthieu* dit que *Joſeph* et *Marie* tranſportèrent JESUS en Egypte, de crainte qu'il ne fût enveloppé dans le maſſacre. St *Luc* au contraire dit: *Qu'après avoir accompli toutes les cérémonies de la loi, Joſeph et Marie retournèrent à Nazareth*

(*) Voyez CONTRADICTION.

leur ville, et qu'ils allaient tous les ans à Jéruſalem pour célébrer la pâque.

Or il fallait trente jours avant qu'une accouchée ſe purifiât et accomplît toutes les cérémonies de la loi. C'eût été expoſer pendant ces trente jours l'enfant à périr dans la proſcription générale. Et ſi ſes parens allèrent à Jéruſalem accomplir les ordonnances de la loi, ils n'allèrent donc pas en Egypte.

Ce ſont là les principales objections des incrédules. Elles ſont aſſez réfutées par la croyance des Egliſes grecque et latine. S'il fallait continuellement éclaircir les doutes de tous ceux qui liſent l'Ecriture, il faudrait paſſer ſa vie entière à diſputer ſur tous les articles. Rapportons-nous en plutôt à nos maîtres, à l'univerſité de Salamanque, quand nous ſerons en Eſpagne; à celle de Coïmbre, ſi nous ſommes en Portugal; à la ſorbonne, en France; à la ſacrée congrégation, dans Rome. Soumettons-nous toujours de cœur et d'eſprit à ce qu'on exige de nous pour notre bien.

INOCULATION.

Ou inſertion de la petite vérole. (*a*)

ON dit doucement dans l'Europe chrétienne que les Anglais ſont des fous et des enragés; des fous, parce qu'ils donnent la petite vérole à leurs enfans, pour les empêcher de l'avoir; des enragés, parce qu'ils communiquent de gaieté de cœur à ces enfans une maladie certaine et affreuſe, dans la vue de prévenir un mal incertain. Les Anglais de leur côté diſent que les autres Européans ſont des lâches et des dénaturés; ils ſont lâches, en ce qu'ils craignent de faire un peu de mal à leurs enfans; dénaturés, en ce qu'ils les expoſent à mourir un jour de la petite vérole. Pour juger laquelle des deux nations a raiſon, voici l'hiſtoire de cette fameuſe inſertion, dont on parle en France avec tant d'effroi :

Les femmes de Circaſſie ſont, de temps immémorial, dans l'uſage de donner la petite vérole à leurs enfans, même à l'âge de ſix mois, en leur feſant une inciſion au bras, et

(*a*) Cela fut écrit en 1727. Ainſi l'auteur fut le premier en France qui parla de l'inſertion de la petite vérole ou variole, comme il fut le premier qui écrivit ſur la gravitation.

en inférant dans cette inciſion une puſtule, qu'elles ont ſoigneuſement enlevée du corps d'un autre enfant. Cette puſtule fait dans le bras où elle eſt inſinuée, l'effet du levain dans un morceau de pâte; elle y fermente, et répand dans la maſſe du ſang les qualités dont elle eſt empreinte. Les boutons de l'enfant à qui l'on a donné cette petite vérole artificielle, ſervent à porter la même maladie à d'autres. C'eſt une circulation preſque continuelle en Circaſſie; et quand malheureuſement il n'y a point de petite vérole dans le pays, on eſt auſſi embarraſſé qu'on l'eſt ailleurs dans une mauvaiſe année.

Ce qui a introduit en Circaſſie cette coutume, qui paraît ſi étrange à d'autres peuples, eſt pourtant une cauſe commune à tous les peuples de la terre; c'eſt la tendreſſe maternelle et l'intérêt. Les Circaſſiens ſont pauvres, et leurs filles ſont belles; auſſi ce ſont elles dont ils font le plus de trafic. Ils fourniſſent de beautés les harems du grand ſeigneur, du ſofi de Perſe et de ceux qui ſont aſſez riches pour acheter et pour entretenir cette marchandiſe précieuſe. Ils élèvent ces filles en tout bien et en tout honneur à careſſer les hommes, à former des danſes pleines de laſciveté et de molleſſe, à rallumer, par tous les artifices les plus voluptueux, le goût des

maîtres dédaigneux à qui elles ſont deſtinées. Ces pauvres créatures répètent tous les jours leurs leçons avec leur mère, comme nos petites filles répètent leur catéchiſme, ſans y rien comprendre. Or il arrivait ſouvent qu'un père et une mère, après avoir pris bien des peines pour donner une bonne éducation à leurs enfans, ſe voyaient tout d'un coup fruſtrés de leur eſpérance. La petite vérole ſe mettait dans la famille, une fille en mourait, une autre perdait un œil, une troiſième relevait avec un gros nez, et les pauvres gens étaient ruinés ſans reſſource. Souvent même, quand la petite vérole devenait épidémique, le commerce était interrompu pour pluſieurs années; ce qui cauſait une notable diminution dans les férails de Perſe et de Turquie.

Une nation commerçante eſt toujours fort alerte ſur ſes intérêts, et ne néglige rien des connaiſſances qui peuvent être utiles à ſon négoce. Les Circaſſiens s'aperçurent que ſur mille perſonnes il s'en trouvait à peine une ſeule qui fût attaquée deux fois d'une petite vérole bien complète; qu'à la vérité on eſſuie quelquefois trois ou quatre petites véroles légères, mais jamais deux qui ſoient décidées et dangereuſes; qu'en un mot, jamais on n'a véritablement cette maladie deux fois en ſa vie. Ils remarquèrent encore que quand les

petites véroles ſont très-bénignes, et que leur éruption ne trouve à percer qu'une peau délicate et fine, elles ne laiſſent aucune impreſſion ſur le viſage. De ces obſervations naturelles ils conclurent que ſi un enfant de ſix mois ou d'un an avait une petite vérole bénigne, il n'en mourrait pas, il n'en ſerait pas marqué, et ſerait quitte de cette maladie pour le reſte de ſes jours. Il reſtait donc, pour conſerver la vie et la beauté de leurs enfans, de leur donner la petite vérole de bonne heure : c'eſt ce que l'on fit en inſérant dans le corps d'un enfant un bouton que l'on prit de la petite vérole la plus complète, et en même temps la plus favorable qu'on put trouver. L'expérience ne pouvait pas manquer de réuſſir. Les Turcs, qui ſont gens ſenſés, adoptèrent bientôt après cette coutume ; et aujourd'hui il n'y a point de bacha dans Conſtantinople qui ne donne la petite vérole à ſon fils et à ſa fille en les feſant ſevrer.

Quelques gens prétendent que les Circaſſiens prirent autrefois cette coutume des Arabes ; mais nous laiſſons ce point d'hiſtoire à éclaircir par quelque bénédictin qui ne manquera pas de compoſer là-deſſus pluſieurs volumes *in-folio* avec les preuves. Tout ce que j'ai à dire ſur cette matière, c'eſt que dans le commencement du règne de *Georges I*,

madame de *Wortley Montaigu*, une des femmes d'Angleterre qui ont le plus d'eſprit, et le plus de force dans l'eſprit, étant avec ſon mari en ambaſſade à Conſtantinople, s'aviſa de donner ſans ſcrupule la petite vérole à un enfant dont elle était accouchée en ce pays. Son chapelain eut beau lui dire que cette expérience n'était point chrétienne, et ne pouvait réuſſir que chez des infidelles; le fils de madame *Wortley* s'en trouva à merveille. Cette dame, de retour à Londres, fit part de ſon expérience à la princeſſe de *Galles* qui eſt aujourd'hui reine. Il faut avouer que, titres et couronnes à part, cette princeſſe eſt née pour encourager tous les arts, et pour faire du bien aux hommes; c'eſt un philoſophe aimable ſur le trône: elle n'a jamais perdu ni une occaſion de s'inſtruire, ni une occaſion d'exercer ſa généroſité. C'eſt elle qui ayant entendu dire qu'une fille de *Milton* vivait encore, et vivait dans la misère, lui envoya ſur le champ un préſent conſidérable; c'eſt elle qui protège le ſavant père *Courayer*; c'eſt elle qui daigna être la médiatrice entre le docteur *Clarke* et M. *Leibnitz*. Dès qu'elle eut entendu parler de l'inoculation ou inſertion de la petite vérole, elle en fit l'épreuve ſur quatre criminels condamnés à mort à qui elle ſauva doublement la vie; car non-ſeulement elle les tira de la

potence, mais à la faveur de cette petite vérole artificielle, elle prévint la naturelle qu'ils auraient probablement eue, et dont ils seraient morts dans un âge plus avancé. La princesse, assurée de l'utilité de cette épreuve, fit inoculer ses enfans. L'Angleterre suivit son exemple; et depuis ce temps dix mille enfans de famille, au moins, doivent ainsi la vie à la reine et à madame *Wortley Montaigu;* et autant de filles leur doivent leur beauté.

Sur cent personnes dans le monde, soixante au moins ont la petite vérole: de ces soixante, dix en meurent dans les années les plus favorables, et dix en conservent pour toujours de fâcheux restes. Voilà donc la cinquième partie des hommes que cette maladie tue ou enlaidit surement. De tous ceux qui sont inoculés en Turquie ou en Angleterre, aucun ne meurt, s'il n'est infirme et condamné à mort d'ailleurs. Personne n'est marqué, aucun n'a la petite vérole une seconde fois, supposé que l'inoculation ait été parfaite. Il est donc certain que si quelque ambassadrice française avait rapporté ce secret de Constantinople à Paris, elle aurait rendu un service éternel à la nation. Le duc de *Villequier*, père du duc d'*Aumont* d'aujourd'hui, l'homme de France le mieux constitué et le plus sain, ne serait pas mort à la fleur de son âge; le prince de *Soubise*, qui

avait la ſanté la plus brillante, n'aurait pas été emporté à l'âge de vingt-cinq ans; *Monſeigneur*, grand-père de *Louis XV*, n'aurait pas été enterré dans ſa cinquantième année. Vingt mille hommes morts à Paris de la petite vérole en 1723, vivraient encore. Quoi donc! eſt-ce que les Français n'aiment point la vie? eſt-ce que leurs femmes ne ſe ſoucient point de leur beauté? En vérité nous ſommes d'étranges gens! Peut-être dans dix ans prendra-t-on cette méthode anglaiſe, ſi les curés et les médecins le permettent; ou bien les Français dans trois mois ſe ſerviront de l'inoculation par fantaiſie, ſi les Anglais s'en dégoûtent par inconſtance. (*b*)

J'apprends que depuis cent ans les Chinois ſont dans cet uſage; c'eſt un grand préjugé que l'exemple d'une nation qui paſſe pour être la plus ſage et la mieux policée de l'univers. Il eſt vrai que les Chinois s'y prennent d'une façon différente; ils ne font point d'inciſion, ils font prendre la petite vérole par le nez comme du tabac en poudre; cette façon eſt plus agréable, mais elle revient au même, et ſert également à confirmer que ſi on avait pratiqué l'inoculation en France, on aurait ſauvé la vie à des milliers d'hommes.

(*b*) Juſqu'ici cet article eſt tiré d'une lettre écrite en 1727. Le reſte a été ajouté depuis.

Il y a quelques années qu'un miſſionnaire jéſuite ayant lu cet article, et ſe trouvant dans un canton de l'Amérique où la petite vérole exerçait des ravages affreux, s'aviſa de faire inoculer tous les petits ſauvages qu'il baptiſait; ils lui dûrent ainſi la vie préſente et la vie éternelle. Quels dons pour des ſauvages!

Un évêque de Worceſter a depuis peu prêché à Londres l'inoculation; il a démontré en citoyen combien cette pratique avait conſervé de ſujets à l'Etat; il l'a recommandée en paſteur charitable. On prêcherait à Paris contre cette invention ſalutaire, comme on a écrit vingt ans contre les expériences de *Newton*: tout prouve que les Anglais ſont plus philoſophes et plus hardis que nous. Il faut bien du temps pour qu'une certaine raiſon et un certain courage d'eſprit franchiſſent le pas de Calais.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que depuis Douvres juſqu'aux îles Orcades on ne trouve que des philoſophes; l'eſpèce contraire compoſe toujours le grand nombre. L'inoculation fut d'abord combattue à Londres: et longtemps avant que l'évêque de Worceſter annonçât cet évangile en chaire, un curé s'était aviſé de prêcher contre; il dit que *Job* avait été inoculé par le diable. Ce prédicateur était fait pour être capucin; il n'était guère digne d'être

né en Angleterre. Le préjugé monta donc en chaire le premier, et la raiſon n'y monta qu'enſuite: c'eſt la marche ordinaire de l'eſprit humain. (1)

INONDATION.

Y a-t-il eu un temps où le globe ait été entièrement inondé? Cela eſt phyſiquement impoſſible. Il ſe peut que ſucceſſivement la mer ait couvert tous les terrains l'un après l'autre; et cela ne peut être arrivé que par une

(1) Depuis le temps où cet article a été écrit, on a diſputé beaucoup en France ſur l'inoculation. Voici quels ſont à peu-près les points de la queſtion qu'on peut regarder comme bien éclaircis: 1°. La petite vérole naturelle attaque l'homme à tous les âges, et il eſt très-rare d'y échapper dans une longue carrière. 2°. La petite vérole naturelle eſt beaucoup plus dangereuſe que l'inoculation; et les progrès que la médecine a faits en cinquante ans dans l'art d'inoculer ſans danger, ſont plus certains et plus grands à proportion que ceux qu'elle a pu faire dans l'art de traiter la petite vérole naturelle. 3°. Il eſt très-rare pour le moins d'avoir deux fois la petite vérole naturelle; il eſt auſſi rare de l'avoir après l'inoculation, lorſque l'inoculation a véritablement fait contracter la maladie. 4°. L'établiſſement général de l'inoculation ſerait très-avantageux à une nation; il conſerverait des hommes, et en préſerverait d'autres des infirmités qui ſont trop ſouvent la ſuite de la petite vérole naturelle. 5°. L'inoculation eſt en général avantageuſe à chaque particulier; mais comme celui qui ſe fait inoculer s'expoſe à un danger certain et prochain pour ſe ſouſtraire à un danger incertain et éloigné, chacun doit ſe déterminer d'après ſon courage et les circonſtances où il ſe trouve.

gradation lente, dans une multitude prodigieuſe de ſiècles. La mer en cinq cents années de temps s'eſt retirée d'Aigues-mortes, de Fréjus, de Ravenne, qui étaient de grands ports, et a laiſſé environ deux lieues de terrain à ſec. Par cette progreſſion, il eſt évident qu'il lui faudrait deux millions deux cents cinquante mille ans pour faire le tour de notre globe. Ce qui eſt très-remarquable, c'eſt que cette période approche fort de celle qu'il faut à l'axe de la terre pour ſe relever et pour coïncider avec l'équateur; mouvement très-vraiſemblable, qu'on commence depuis cinquante ans à ſoupçonner, et qui ne peut s'effectuer que dans l'eſpace de deux millions et plus de trois cents mille années.

Les lits, les couches de coquilles qu'on a découverts à quelques lieues de la mer, ſont une preuve inconteſtable qu'elle a dépoſé peu à peu ces productions maritimes ſur des terrains qui étaient autrefois les rivages de l'Océan; mais que l'eau ait couvert entièrement tout le globe à la fois, c'eſt une chimère abſurde en phyſique, démontrée impoſſible par les lois de la gravitation, par les lois des fluides, par l'inſuffiſance de la quantité d'eau. Ce n'eſt pas qu'on prétende donner la moindre atteinte à la grande vérité du déluge univerſel, rapportée dans le Pentateuque; au contraire,

c'eſt un miracle, donc il le faut croire ; c'eſt un miracle, donc il n'a pu être exécuté par les lois phyſiques.

Tout eſt miracle dans l'hiſtoire du déluge. Miracle que quarante jours de pluie aient inondé les quatre parties du monde, et que l'eau ſe ſoit élevée de quinze coudées au-deſſus de toutes les plus hautes montagnes ; miracle qu'il y ait eu des cataractes, des portes, des ouvertures dans le ciel ; miracle que tous les animaux ſe ſoient rendus dans l'arche de toutes les parties du monde ; miracle que *Noé* ait trouvé de quoi les nourrir pendant dix mois ; miracle que tous les animaux aient tenu dans l'arche avec leurs proviſions ; miracle que la plupart n'y ſoient pas morts ; miracle qu'ils aient trouvé de quoi ſe nourrir en ſortant de l'arche ; miracle encore, mais d'une autre eſpèce, qu'un nommé *le Pelletier* ait cru expliquer comment tous les animaux ont pu tenir et ſe nourrir naturellement dans l'arche de *Noé*.

Or l'hiſtoire du déluge étant la choſe la plus miraculeuſe dont on ait jamais entendu parler, il ſerait inſenſé de l'expliquer ; ce ſont de ces myſtères qu'on croit par la foi, et la foi conſiſte à croire ce que la raiſon ne croit pas, ce qui eſt encore un autre miracle.

Ainſi l'hiſtoire du déluge univerſel eſt comme

celle de la tour de Babel, de l'âneſſe de *Balaam*, de la chute de Jéricho au ſon des trompettes, des eaux changées en ſang, du paſſage de la mer Rouge et de tous les prodiges que DIEU daigna faire en faveur des élus de ſon peuple. Ce ſont des profondeurs que l'eſprit humain ne peut ſonder.

INQUISITION.

SECTION PREMIERE.

C'EST une juridiction eccléſiaſtique érigée par le ſiége de Rome en Italie, en Eſpagne, en Portugal, aux Indes même, pour rechercher et extirper les infidelles, les juifs et les hérétiques.

Afin de n'être point ſoupçonné de chercher dans le menſonge de quoi rendre ce tribunal odieux, donnons ici le précis d'un ouvrage latin ſur l'origine et le progrès de l'office de la ſainte inquiſition, que *Louis de Paramo* inquiſiteur dans le royaume de Sicile fit imprimer, l'an 1589, à l'imprimerie royale de Madrid.

Sans remonter à l'origine de l'inquiſition, que *Paramo* prétend découvrir dans la manière

dont

dont il eſt dit que DIEU procéda contre *Adam* et *Eve*, bornons-nous à la loi nouvelle, dont JESUS-CHRIST, ſelon lui, fut le premier inquiſiteur. Il en exerça les fonctions dès le treizième jour de ſa naiſſance, en feſant annoncer à la ville de Jéruſalem par les trois rois mages, qu'il était venu au monde, et depuis, en feſant mourir *Hérode* rongé de vers, en chaſſant les vendeurs du temple, et enfin en livrant la Judée à des tyrans qui la pillèrent en punition de ſon infidélité.

Après JESUS-CHRIST, St *Pierre*, St *Paul* et les autres apôtres ont exercé l'office d'inquiſiteur, qu'ils ont tranſmis aux papes et aux évêques leurs ſucceſſeurs. St *Dominique* étant venu en France avec l'évêque d'*Oſma*, dont il était archidiacre, s'éleva avec zèle contre les Albigeois, et ſe fit aimer de *Simon*, comte de Montfort. Ayant été nommé par le pape inquiſiteur en Languedoc, il y fonda ſon ordre qui fut approuvé en 1216 par *Honorius III*; ſous les auſpices de Ste *Magdelène* le comte de Montfort prit d'aſſaut la ville de Béziers, et en fit maſſacrer tous les habitans; à Laval on brûla en une ſeule fois quatre cents albigeois. Dans tous les hiſtoriens de l'inquiſition que j'ai lus, dit *Paramo*, je n'ai jamais vu un acte de foi auſſi célèbre, ni un ſpectacle auſſi ſolennel. Au village de Cazeras on en brûla

ſoixante, et dans un autre endroit cent quatre-vingts.

L'inquiſition fut adoptée par le comte de Toulouſe en 1229, et confiée aux dominicains par le pape *Grégoire IX* en 1233; *Innocent IV* en 1251 l'établit dans toute l'Italie, excepté à Naples. Au commencement, à la vérité, les hérétiques n'étaient point ſoumis dans le Milanais à la peine de mort dont ils ſont cependant ſi dignes, parce que les papes n'étaient pas aſſez reſpectés de l'empereur *Fréderic* qui poſſédait cet Etat; mais peu de temps après on brûla les hérétiques à Milan, comme dans les autres endroits de l'Italie; et notre auteur obſerve que l'an 1315 quelques milliers d'hérétiques s'étant répandus dans le Cremaſque, petit pays enclavé dans le Milanais, les frères dominicains en firent brûler la plus grande partie, et arrêtèrent par le feu les ravages de cette peſte.

Comme le premier canon du concile de Toulouſe, dès l'an 1229, avait ordonné aux évêques de choiſir en chaque paroiſſe un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, leſquels feſaient ſerment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques dans les maiſons, les caves et tous les lieux où ils ſe pourraient cacher, et d'en avertir promptement l'évêque, le ſeigneur du lieu ou ſon

bailli, après avoir pris leurs précautions afin que les hérétiques découverts ne puſſent s'enfuir, les inquiſiteurs agiſſaient dans ce temps-là de concert avec les évêques. Les priſons de l'évêque et de l'inquiſition étaient ſouvent les mêmes ; et quoique dans le cours de la procédure l'inquiſiteur pût agir en ſon nom, il ne pouvait ſans l'intervention de l'évêque faire appliquer à la queſtion, prononcer la ſentence définitive, ni condamner à la priſon perpétuelle, &c. Les diſputes fréquentes entre les évêques et les inquiſiteurs ſur les limites de leur autorité, ſur les dépouilles des condamnés, &c. obligèrent, en 1473, le pape *Sixte IV* à rendre les inquiſitions indépendantes et ſéparées des tribunaux des évêques. Il créa pour l'Eſpagne un inquiſiteur général, muni du pouvoir de nommer des inquiſiteurs particuliers ; et *Ferdinand V*, en 1478, fonda et dota les inquiſitions.

A la ſollicitation de frère *Turrecremata* grand-inquiſiteur en Eſpagne, le même *Ferdinand V* ſurnommé le catholique, bannit de ſon royaume tous les Juifs, en leur accordant trois mois, à compter de la publication de ſon édit, après lequel temps il leur était défendu, ſous peine de la vie, de ſe retrouver ſur les terres de la domination eſpagnole. Il leur était permis de ſortir du royaume avec

les effets et marchandiſes qu'ils avaient achetés, mais défendu d'emporter aucune eſpèce d'or ou d'argent.

Le frère *Turrecremata* appuya cet édit dans le diocèſe de Tolède par une défenſe à tous chrétiens, ſous peine d'excommunication, de donner quoi que ce ſoit aux Juifs, même des choſes les plus néceſſaires à la vie.

D'après ces lois il ſortit de la Catalogne, du royaume d'Arragon, de celui de Valence, et des autres pays ſoumis à la domination de *Ferdinand*, environ un million de juifs, dont la plupart périrent miſérablement; de ſorte qu'ils comparent les maux qu'ils ſouffrirent en ce temps-là, à leurs calamités ſous *Tite* et ſous *Veſpaſien*. Cette expulſion des Juifs cauſa à tous les rois catholiques une joie incroyable.

Quelques théologiens ont blâmé ces édits du roi d'Eſpagne; leurs raiſons principales ſont qu'on ne doit pas contraindre les infidelles à embraſſer la foi de JESUS-CHRIST, et que ces violences ſont la honte de notre religion.

Mais ces argumens ſont bien faibles, et je ſoutiens, dit *Paramo*, que l'édit eſt pieux, juſte et louable; la violence par laquelle on exige des Juifs qu'ils ſe convertiſſent, n'étant pas une violence abſolue, mais conditionnelle, puiſqu'ils pouvaient s'y ſouſtraire en quittant leur patrie. D'ailleurs ils pouvaient gâter les

juifs nouvellement convertis, et les chrétiens même; or, selon ce que dit St *Paul* (*a*): Quelle communication peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, entre JESUS-CHRIST et *Bélial?*

Quant à la confiscation de leurs biens, rien de plus juste, parce qu'ils les avaient acquis par des usures envers les chrétiens qui ne fesaient que reprendre ce qui leur appartenait.

Enfin par la mort de notre Seigneur les Juifs sont devenus esclaves; or tout ce qu'un esclave possède appartient à son maître: ceci soit dit en passant contre les injustes censeurs de la piété, de la justice irrépréhensible et de la sainteté du roi catholique.

A Séville, comme on cherchait à faire un exemple de sévérité sur les Juifs, DIEU, qui sait tirer le bien du mal, permit qu'un jeune homme qui attendait une fille, vît par les fentes d'une cloison une assemblée de juifs, et qu'il les dénonçât. On se saisit d'un grand nombre de ces malheureux, et on les punit comme ils le méritaient. En vertu de divers édits des rois d'Espagne et des inquisiteurs généraux et particuliers établis dans ce royaume, il y eut aussi en fort peu de temps environ deux mille hérétiques brûlés à Séville, et plus

(*a*) II Corinth. chap. VI, v. 14 et 15.

de quatre mille, de l'an 1482 jusqu'à 1520. Une infinité d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle, ou soumis à des pénitences de différens genres. Il y eut une si grande émigration qu'on y comptait cinq cents maisons vides, et dans le diocèse trois mille; et en tout il y eut plus de cent mille hérétiques mis à mort, ou punis de quelque autre manière, ou qui s'expatrièrent pour éviter le châtiment. Ainsi ces pères pieux firent un grand carnage des hérétiques.

L'établissement de l'inquisition à Tolède fut une source féconde de biens pour l'Eglise catholique. Dans le court espace de deux ans, elle fit brûler cinquante-deux hérétiques obstinés, et deux cents vingt furent condamnés par contumace: d'où l'on peut conjecturer de quelle utilité cette inquisition a été depuis qu'elle est établie, puisqu'en si peu de temps elle avait fait de si grandes choses.

Dès le commencement du quinzième siècle le pape *Boniface IX* tenta vainement d'établir l'inquisition dans le royaume de Portugal où il créa le provincial des dominicains *Vincent de Lisbonne*, inquisiteur général. *Innocent VII* quelques années après ayant nommé inquisiteur le minime *Didacus de Sylva*, le roi *Jean I* écrivit à ce pape que l'établissement de l'inquisition dans son royaume était contraire au

bien de ſes ſujets, à ſes propres intérêts, et peut-être même à ceux de la religion.

Le pape, touché par les repréſentations d'un prince trop facile, révoqua tous les pouvoirs accordés aux inquiſiteurs nouvellement établis, et autoriſa *Marc* évêque de Sinigaglia à abſoudre les accuſés, ce qu'il fit. On rétablit dans leurs charges et dignités ceux qui en avaient été privés, et on délivra beaucoup de gens de la crainte de voir leurs biens confiſqués.

Mais que le Seigneur eſt admirable dans ſes voies ! continue *Paramo ;* ce que les ſouverains pontifes n'avaient pu obtenir par tant d'inſtances, le roi *Jean III* l'accorda de lui-même à un fripon adroit dont DIEU ſe ſervit pour cette bonne œuvre. En effet les méchans ſont ſouvent des inſtrumens utiles des deſſeins de DIEU, et il ne réprouve pas ce qu'ils font de bien ; c'eſt ainſi que (*b*) *Jean* diſant à notre Seigneur JESUS-CHRIST : Maître, nous avons vu un homme qui n'eſt point votre diſciple et qui chaſſait les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché ; JESUS lui répondit : Ne l'en empêchez pas ; car celui qui fait des miracles en mon nom ne dira point de mal de moi ; et celui qui n'eſt pas contre vous eſt pour vous.

(*b*) *Marc*, chap. IX, v. 37, 39.

Paramo raconte enſuite qu'il a vu dans la bibliothéque de Saint-Laurent à l'Eſcurial, un écrit de la propre main de *Saavedra*, par lequel ce fripon explique en détail qu'ayant fabriqué une fauſſe bulle, il fit ſon entrée à Séville en qualité de légat, avec un cortége de cent vingt-ſix domeſtiques, qu'il tira treize mille ducats des héritiers d'un riche ſeigneur du pays pendant les vingt jours qu'il y demeura dans le palais de l'archevêque, en produiſant une obligation contrefaite de pareille ſomme que ce ſeigneur reconnaiſſait avoir empruntée du légat pendant ſon ſéjour à Rome; et qu'enfin arrivé à Badajoz, le roi *Jean III*, auquel il fit préſenter de fauſſes lettres du pape, lui permit d'établir des tribunaux de l'inquiſition dans les principales villes du royaume.

Ces tribunaux commencèrent tout de ſuite à exercer leur juridiction, et il ſe fit un grand nombre de condamnations et d'exécutions d'hérétiques relaps, et des abſolutions d'hérétiques pénitens. Six mois s'étaient ainſi paſſés, lorſqu'on reconnut la vérité de ce mot de l'Evangile (*c*) : Il n'y a rien de caché qui ne ſe découvre. Le marquis de *Villeneuve de Barcarotta*, ſeigneur eſpagnol, ſecondé par le gouverneur de Mora, enleva le fourbe et le

(*c*) *Matth.* chap. X, v. 26. *Marc*, chap. IV, v. 22. *Luc*, chap. VIII, v. 17.

conduiſit

conduisit à Madrid. On le fit comparaître pardevant *Jean de Tavera*, archevêque de Tolède. Ce prélat, étonné de tout ce qu'il apprit de la fourberie et de l'adresse du faux légat, envoya toutes les pièces du procès au pape *Paul III*, aussi-bien que les actes des inquisitions que *Saavedra* avait établies, et par lesquelles il paraissait qu'on avait condamné et jugé déjà un grand nombre d'hérétiques, et que ce fourbe avait extorqué plus de trois cents mille ducats.

Le pape ne put s'empêcher de reconnaître dans tout cela le doigt de DIEU et un miracle de sa providence; aussi forma-t-il la congrégation de ce tribunal sous le nom de saint-office, en 1545, et *Sixte V* la confirma en 1588.

Tous les auteurs sont d'accord avec *Paramo* sur cet établissement de l'inquisition en Portugal; le seul *Antoine de Sousa*, dans ses Aphorismes des inquisiteurs, révoque en doute l'histoire de *Saavedra*, sous prétexte qu'il a fort bien pu s'accuser lui-même sans être coupable, en considération de la gloire qui devait lui en revenir, et dans l'espérance de vivre dans la mémoire des hommes. Mais *Sousa*, dans le récit qu'il substitue à celui de *Paramo*, se rend suspect lui-même de mauvaise foi en citant deux bulles de *Paul III* et deux

autres du même pape au cardinal *Henri*, frère du roi; bulles que *Souſa* n'a point fait imprimer dans ſon ouvrage, et qui ne ſe trouvent dans aucune des collections de bulles apoſtoliques; deux raiſons déciſives de rejeter ſon ſentiment et de s'en tenir à celui de *Paramo*, d'*Iliescas*, de *Salaſar*, de *Mendoça*, de *Fernandès*, de *Placentinus*, &c.

Quand les Eſpagnols paſsèrent en Amérique, ils portèrent l'inquiſition avec eux; les Portugais l'introduiſirent aux Indes auſſitôt qu'elle fut autoriſée à Lisbonne; c'eſt ce qui fait dire à *Louis de Paramo*, dans ſa préface, que cet arbre floriſſant et vert a étendu ſes racines et ſes branches dans le monde entier, et a porté les fruits les plus doux.

Pour nous former actuellement quelque idée de la juriſprudence de l'inquiſition, et de la forme de ſa procédure inconnue aux tribunaux civils, parcourons le Directoire des inquiſiteurs, que *Nicolas Eymeric*, grand-inquiſiteur dans le royaume d'Arragon, vers le milieu du quatorzième ſiècle, compoſa en latin, et adreſſa aux inquiſiteurs ſes confrères, en vertu de l'autorité de ſa charge.

Peu de temps après l'invention de l'imprimerie, on donna à Barcelone une édition de cet ouvrage qui ſe répandit bientôt dans toutes les inquiſitions du monde chrétien. Il

en parut une ſeconde à Rome en 1578 in-folio, avec des ſcolies et des commentaires de *François Pegna*, docteur en théologie et canoniſte.

Voici l'éloge qu'en fait cet éditeur dans ſon épître dédicatoire au pape *Grégoire XIII*: » Tandis que les princes chrétiens s'occupent » de toutes parts à combattre par les armes » les ennemis de la religion catholique, et » prodiguent le ſang de leurs ſoldats pour » ſoutenir l'unité de l'Egliſe et l'autorité du » ſiége apoſtolique, il eſt auſſi des écrivains » zélés qui travaillent dans l'obſcurité, ou à » réfuter les opinions des novateurs, ou à » armer et à diriger la puiſſance des lois » contre leurs perſonnes, afin que la ſévérité » des peines et la grandeur des ſupplices, » les contenant dans les bornes du devoir, » faſſent ſur eux ce que n'a pu faire l'amour » de la vertu.

» Quoique j'occupe la dernière place parmi » ces défenſeurs de la religion, je ſuis cepen- » dant animé du même zèle, pour réprimer » l'audace impie des novateurs et leur hor- » rible méchanceté. Le travail que je vous » préſente ici ſur le Directoire des inquiſiteurs » en ſera la preuve. Cet ouvrage de *Nicolas* » *Eymeric*, reſpectable par ſon antiquité, » contient un abrégé des principaux dogmes

» de la foi, et une inſtruction très-ſuivie et » très-méthodique aux tribunaux de la ſainte » inquiſition, ſur les moyens qu'ils doivent » employer pour contenir et extirper les » hérétiques. C'eſt pourquoi j'ai cru devoir en » faire un hommage à votre ſainteté, comme » au chef de la république chrétienne. »

Il déclare ailleurs qu'il le fait réimprimer pour l'inſtruction des inquiſiteurs, que cet ouvrage eſt auſſi admirable que reſpectable, et qu'on y enſeigne avec autant de piété que d'érudition les moyens de contenir et d'extirper les hérétiques. Il avoue cependant qu'il y a beaucoup d'autres pratiques utiles et ſages pour leſquelles il renvoie à l'uſage qui inſtruira mieux que les leçons, d'autant plus qu'il y a en ce genre certaines choſes qu'il eſt important de ne point divulguer, et qui ſont aſſez connues des inquiſiteurs. Il cite çà et là une infinité d'écrivains qui tous ont ſuivi la doctrine du Directoire; il ſe plaint même que pluſieurs en ont profité, ſans faire honneur à *Eymeric* des belles choſes qu'ils lui dérobaient.

Mettons-nous à l'abri d'un pareil reproche en indiquant exactement ce que nous emprunterons de l'auteur et de l'éditeur. *Eymeric* dit, page 58 : La commiſération pour les enfans du coupable qu'on réduit à la mendicité, ne doit

point adoucir cette ſévérité, puiſque par les lois divines et humaines les enfans ſont punis pour les fautes de leurs pères.

Page 123. Si une accuſation intentée était dépourvue de toute apparence de vérité, il ne faut pas pour cela que l'inquiſiteur l'efface de ſon livre, parce que ce qu'on ne découvre pas dans un temps ſe découvre dans un autre.

Page 291. Il faut que l'inquiſiteur oppoſe des ruſes à celles des hérétiques, afin de river leur clou par un autre, et de pouvoir leur dire enſuite avec l'apôtre (*d*) : Comme j'étais fin, je vous ai pris par fineſſe.

Page 296. On pourra lire le procès verbal à l'accuſé, en ſupprimant abſolument les noms des dénonciateurs, et alors c'eſt à l'accuſé à conjecturer qui ſont ceux qui ont formé contre lui telles et telles accuſations, à les récuſer, ou à infirmer leurs témoignages ; c'eſt la méthode que l'on obſerve communément. Il ne faut pas que les accuſés s'imaginent qu'on admettra facilement la récuſation des témoins en matière d'héréſie ; car il n'importe que les témoins ſoient gens de bien ou infames, complices du même crime, excommuniés, hérétiques, ou coupables en quelque manière que ce ſoit, ou parjures, &c. C'eſt ce qui a été réglé en faveur de la foi.

(*d*) II. Corinth. chap. XII, v. 16.

Page 302. L'appel qu'un accuſé fait de l'inquiſiteur n'empêche pas celui-ci de demeurer juge contre lui ſur d'autres chefs d'accuſation.

Page 313. Quoiqu'on ait ſuppoſé dans la formule de la ſentence de torture qu'il y avait variation dans les réponſes de l'accuſé, et d'autre part indices ſuffiſans pour l'appliquer à la queſtion, ces deux conditions enſemble ne ſont pas néceſſaires ; elles ſuffiſent réciproquement l'une ſans l'autre.

Pegna nous apprend, ſcolie 118, livre III, que les inquiſiteurs n'emploient ordinairement que cinq eſpèces de tourmens dans la queſtion, quoique *Marſilius* faſſe mention de quatorze eſpèces, et qu'il ajoute même qu'il en a imaginé d'autres, comme la ſouſtraction du ſommeil, en quoi il eſt approuvé par *Grillandus* et par *Locatus*.

Eymeric continue, page 319 : Il faut bien prendre garde d'inférer dans la formule d'abſolution que l'accuſé eſt innocent, mais ſeulement qu'il n'y a pas de preuves ſuffiſantes contre lui ; précaution qu'on prend afin que, ſi dans la ſuite l'accuſé qu'on abſout était remis en cauſe, l'abſolution qu'il reçoit ne puiſſe pas lui ſervir de défenſe.

Page 324. On preſcrit quelquefois enſemble l'abjuration et la purgation canonique. C'eſt

ce qu'on fait lorſqu'à la mauvaiſe réputation d'un homme en matière de doctrine, il ſe joint des indices conſidérables, qui, s'ils étaient un peu plus forts, tendraient à le convaincre d'avoir effectivement dit ou fait quelque choſe contre la foi. L'accuſé qui eſt dans ce cas eſt obligé d'abjurer toute héréſie en général, et alors, s'il retombe dans quelque héréſie que ce ſoit, même diſtinguée de celles ſur leſquelles il avait été ſuſpect, il eſt puni comme relaps et livré au bras ſéculier.

Page 331. Les relaps, lorſque la rechute eſt bien conſtatée, doivent être livrés à la juſtice ſéculière, quelque proteſtation qu'ils faſſent pour l'avenir, et quelque repentir qu'ils témoignent. L'inquiſiteur fera donc avertir la juſtice ſéculière qu'un tel jour, à telle heure et dans un tel lieu, on lui livrera un hérétique; et l'on fera annoncer au peuple qu'il ait à ſe trouver à la cérémonie, parce que l'inquiſiteur fera un ſermon ſur la foi, et que les aſſiſtans y gagneront les indulgences accoutumées.

Ces indulgences ſont ainſi énoncées après la formule de ſentence contre l'hérétique pénitent : L'inquiſiteur accordera quarante jours d'indulgence à tous les aſſiſtans, trois ans à ceux qui ont contribué à la capture, à l'abjuration, à la condamnation, &c. de l'hérétique, et enfin trois ans auſſi, de la part

de notre ſaint père le pape, à tous ceux qui dénonceront quelque autre hérétique.

Page 332. Lorſque le coupable aura été livré à la juſtice ſéculière, celle-ci prononcera ſa ſentence, et le criminel ſera conduit au lieu du ſupplice : des perſonnes pieuſes l'accompagneront, l'aſſocieront à leurs prières, prieront avec lui, et ne le quitteront point qu'il n'ait rendu ſon ame à ſon créateur. Mais elles doivent bien prendre garde de rien dire ou de rien faire qui puiſſe hâter le moment de ſa mort ; de peur de tomber dans l'irrégularité. Ainſi on ne doit point exhorter le criminel à monter ſur l'échafaud, ni à ſe préſenter au bourreau, ni avertir celui-ci de diſpoſer les inſtrumens du ſupplice de manière que la mort s'enſuive plus promptement, et que le patient ne languiſſe point ; toujours à cauſe de l'irrégularité.

Page 335. S'il arrivait que l'hérétique, près d'être attaché au pieu pour être brûlé, donnât des ſignes de converſion, on pourrait peut-être le recevoir par grâce ſingulière, et l'enfermer entre quatre murailles comme les hérétiques pénitens, quoiqu'il ne faille pas ajouter beaucoup de foi à une pareille converſion, et que cette indulgence ne ſoit autoriſée par aucune diſpoſition du droit : mais cela eſt fort dangereux ; j'en ai vu un exemple à

Barcelone. Un prêtre condamné avec deux autres hérétiques impénitens et déjà au milieu des flammes cria qu'on le retirât et qu'il voulait ſe convertir; on le retira en effet déjà brûlé d'un côté; je ne dis pas qu'on ait bien ou mal fait : ce que je ſais, c'eſt que quatorze ans après on s'aperçut qu'il dogmatiſait encore et qu'il avait corrompu beaucoup de perſonnes; on l'abandonna donc une autre fois à la juſtice, et il fut brûlé.

Perſonne ne doute, dit *Pegna*, ſcolie 47, qu'il ne faille faire mourir les hérétiques; mais on peut demander quel genre de ſupplice il convient d'employer. *Alfonſe de Caſtro*, liv. II, *de la juſte punition des hérétiques*, penſe qu'il eſt aſſez indifférent de les faire périr par l'épée, ou par le feu, ou par quelque autre ſupplice; mais *Hoſtienſis Godofredus*, *Covarruvias*, *Simancas*, *Roxas*, &c. ſoutiennent qu'il faut abſolument les brûler. En effet, comme le dit très-bien *Hoſtienſis*, le ſupplice du feu eſt la peine due à l'héréſie. On lit dans St *Jean* (*e*) : Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il ſera jeté dehors comme un ſarment, et il ſéchera, et on le ramaſſera pour le jeter au feu et le brûler. Ajoutons, continue *Pegna*, que la coutume univerſelle de la république chrétienne vient à l'appui de ce ſentiment.

(*e*) Chap. XV, v. 6.

Simancas et *Roxas* décident qu'il faut les brûler vifs, mais il y a une précaution qu'il faut toujours prendre en les brûlant, c'eſt de leur arracher la langue ou de leur fermer la bouche afin qu'ils ne ſcandaliſent pas les aſſiſtans par leurs impiétés.

Enfin, page 369, *Eymeric* ordonne qu'en matière d'héréſie on procède tout uniment, ſans les criailleries des avocats et ſans tant de ſolennité dans les jugemens; c'eſt-à-dire qu'on rende la procédure la plus courte qu'il eſt poſſible en en retranchant les délais inutiles, en travaillant à inſtruire la cauſe, même dans les jours où les autres juges ſuſpendent leurs travaux, en rejetant tout appel qui ne ſert qu'à éloigner le jugement, en n'admettant pas une multitude inutile de témoins, &c.

Cette juriſprudence révoltante n'a été que reſtreinte en Eſpagne et en Portugal, tandis que l'inquiſition même vient enfin d'être entièrement ſupprimée à Milan. (1)

(1). Elle vient de l'être en Sicile et dans la Toſcane: Gènes et Veniſe ont la faibleſſe de la conſerver; mais on ne lui laiſſe aucune activité. Elle ſubſiſte, mais ſans pouvoir, dans les Etats de la maiſon de Savoie. La gloire d'abolir ce monument odieux du fanatiſme et de la barbarie de nos pères n'a encore tenté aucun ſouverain pontife. L'inquiſition de Rome eſt l'objet du mépris de l'Europe, et même des Romains, depuis ſon abſurde procédure contre *Galilée*. La nobleſſe avignonaiſe permet à ce tribunal d'exiſter dans un coin de la France, et contente de n'en avoir rien à craindre, elle n'eſt point ſenſible à la honte de porter ce joug monaſtique. En

SECTION II.

L'INQUISITION eſt, comme on ſait, une invention admirable et tout-à-fait chrétienne pour rendre le pape et les moines plus puiſſans, et pour rendre tout un royaume hypocrite.

On regarde d'ordinaire St *Dominique* comme le premier à qui l'on doit cette ſainte inſtitution. En effet nous avons encore une patente donnée par ce grand ſaint, laquelle eſt conçue en ces propres mots : *Moi, frère Dominique, je réconcilie à l'Egliſe le nommé Roger, porteur des préſentes, à condition qu'il ſe fera fouetter par un prêtre trois dimanches conſécutifs, depuis l'entrée de la ville juſqu'à la porte de l'égliſe, qu'il fera maigre toute ſa vie, qu'il jeûnera trois carêmes dans l'année, qu'il ne boira jamais de vin, qu'il portera le ſan-benito avec des croix, qu'il récitera le bréviaire tous les jours, dix* pater *dans la journée et vingt à l'heure de minuit, qu'il gardera déſormais la continence, et qu'il ſe préſentera tous les mois au curé de ſa paroiſſe. &c.; tout cela ſous peine d'être traité comme hérétique, parjure et impénitent.*

Eſpagne et en Portugal, l'inquiſition devenue moins atroce a repris tout ſon pouvoir ; elle menace de la priſon et de la confiſcation quiconque oſerait tenter de faire quelque bien à ces malheureuſes contrées.

Quoique *Dominique* soit le véritable fondateur de l'inquiſition, cependant *Louis de Paramo*, l'un des plus reſpectables écrivains et des plus brillantes lumières du ſaint-office, rapporte, au titre ſecond de ſon ſecond livre, que DIEU fut le premier inſtituteur du ſaint-office, et qu'il exerça le pouvoir des frères prêcheurs contre *Adam*. D'abord *Adam* eſt cité au tribunal; *Adam, ubi es?* et en effet, ajoute-t-il, le défaut de citation aurait rendu la procédure de DIEU nulle.

Les habits de peau que DIEU fit à *Adam* et à *Eve* furent le modèle du ſan-benito que le ſaint-office fait porter aux hérétiques. Il eſt vrai que par cet argument on prouve que DIEU fut le premier tailleur; mais il n'eſt pas moins évident qu'il fut le premier inquiſiteur.

Adam fut privé de tous les biens immeubles qu'il poſſédait dans le paradis terreſtre, c'eſt de là que le ſaint-office confiſque les biens de tous ceux qu'il a condamnés.

Louis de Paramo remarque que les habitans de Sodome furent brûlés comme hérétiques, parce que la ſodomie eſt une héréſie formelle. De là il paſſe à l'hiſtoire des Juifs; il y trouve par-tout le ſaint-office.

JESUS-CHRIST eſt le premier inquiſiteur de la nouvelle loi; les papes furent inquiſiteurs

de droit divin, et enfin ils communiquèrent leur puiſſance à St *Dominique*.

Il fait enſuite le dénombrement de tous ceux que l'inquiſition a mis à mort, il en trouve beaucoup au-delà de cent mille.

Son livre fut imprimé en 1589 à Madrid, avec l'approbation des docteurs, les éloges de l'évêque et le privilége du roi. Nous ne concevons pas aujourd'hui des horreurs ſi extravagantes à la fois et ſi abominables ; mais alors rien ne paraiſſait plus naturel et plus édifiant. Tous les hommes reſſemblent à *Louis de Paramo* quand ils ſont fanatiques.

Ce *Paramo* était un homme ſimple, très-exact dans les dates, n'omettant aucun fait intéreſſant, et ſupputant avec ſcrupule le nombre des victimes humaines que le ſaint-office a immolées dans tous les pays.

Il raconte avec la plus grande naïveté l'établiſſement de l'inquiſition en Portugal, et il eſt parfaitement d'accord avec quatre autres hiſtoriens qui ont tous parlé comme lui. Voici ce qu'ils rapportent unanimement :

Il y avait long-temps que le pape *Boniface IX*, au commencement du quinzième ſiècle, avait délégué des frères prêcheurs qui allaient en Portugal de ville en ville brûler les hérétiques, les muſulmans et les juifs ; mais ils étaient ambulans, et les rois même ſe plaignirent

quelquefois de leurs vexations. Le pape *Clément VII* voulut leur donner un établiſſement fixe en Portugal comme ils en avaient en Arragon et en Caſtille. Il y eut des difficultés entre la cour de Rome et celle de Lisbonne, les eſprits s'aigrirent, l'inquiſition en ſouffrait, et n'était point établie parfaitement.

En 1539 il parut à Lisbonne un légat du pape, qui était venu, diſait-il, pour établir la ſainte inquiſition ſur des fondemens inébranlables. Il apporte au roi *Jean III* des lettres du pape *Paul III*. Il avait d'autres lettres de Rome pour les principaux officiers de la cour ; ſes patentes de légat étaient dûment ſcellées et ſignées ; il montra les pouvoirs les plus amples de créer un grand-inquiſiteur et tous les juges du ſaint-office. C'était un fourbe nommé *Saavedra*, qui ſavait contrefaire toutes les écritures, fabriquer et appliquer de faux ſceaux et de faux cachets. Il avait appris ce métier à Rome, et s'y était perfectionné à Séville dont il arrivait avec deux autres fripons. Son train était magnifique, il était compoſé de plus de cent vingt domeſtiques. Pour ſubvenir à cette énorme dépenſe, lui et ſes confidens empruntèrent à Séville des ſommes immenſes au nom de la chambre apoſtolique de Rome ; tout était concerté avec l'artifice le plus éblouiſſant.

Le roi de Portugal fut étonné d'abord que le pape lui envoyât un légat *à latere* ſans l'en avoir prévenu. Le légat répondit fièrement que, dans une choſe auſſi preſſante que l'établiſſement fixe de l'inquiſition, ſa ſainteté ne pouvait ſouffrir les délais, et que le roi était aſſez honoré que le premier courrier qui lui en apportait la nouvelle fût un légat du ſaint père. Le roi n'oſa répliquer. Le légat dès le jour même établit un grand-inquiſiteur, envoya par-tout recueillir des décimes; et avant que la cour pût avoir des réponſes de Rome, il avait déjà fait brûler deux cents perſonnes et recueilli plus de deux cents mille écus.

Cependant le marquis de *Villanova*, ſeigneur eſpagnol, de qui le légat avait emprunté à Séville une ſomme très-conſidérable ſur de faux billets, jugea à propos de ſe payer par ſes mains, au lieu d'aller ſe compromettre avec le fourbe à Lisbonne. Le légat feſait alors ſa tournée ſur les frontières de l'Eſpagne. Il y marche avec cinquante hommes armés, l'enlève et le conduit à Madrid.

La friponnerie fut bientôt découverte à Lisbonne, le conſeil de Madrid condamna le légat *Saavedra* au fouet et à dix ans de galères; mais ce qu'il y eut d'admirable, c'eſt que le pape *Paul IV* confirma depuis tout ce qu'avait établi ce fripon; il rectifia par la plénitude de

ſa puiſſance divine toutes les petites irrégularités des procédures, et rendit ſacré ce qui avait été purement humain.

Qu'importe de quel bras Dieu daigne ſe ſervir?

Voilà comme l'inquiſition devint ſédentaire à Lisbonne, et tout le royaume admira la Providence.

Au reſte, on connaît aſſez toutes les procédures de ce tribunal, on ſait combien elles ſont oppoſées à la fauſſe équité et à l'aveugle raiſon de tous les autres tribunaux de l'univers. On eſt empriſonné ſur la ſimple dénonciation des perſonnes les plus infames; un fils peut dénoncer ſon père, une femme ſon mari; on n'eſt jamais confronté devant ſes accuſateurs; les biens ſont confiſqués au profit des juges; c'eſt ainſi du moins que l'inquiſition s'eſt conduite juſqu'à nos jours: il y a là quelque choſe de divin; car il eſt incompréhenſible que les hommes aient ſouffert ce joug patiemment.

Enfin, le comte d'*Aranda* a été béni de l'Europe entière en rognant les griffes et en limant les dents du monſtre; mais il reſpire encore.

INSTINCT.

INSTINCT.

INSTINCTUS, *impulſus*, *impulſion*; mais quelle puiſſance nous pouſſe ?

Tout ſentiment eſt inſtinct.

Une conformité ſecrète de nos organes avec les objets forme notre inſtinct.

Ce n'eſt que par inſtinct que nous feſons mille mouvemens involontaires, de même que c'eſt par inſtinct que nous ſommes curieux, que nous courons après la nouveauté, que la menace nous effraie, que le mépris nous irrite, que l'air ſoumis nous apaiſe, que les pleurs nous attendriſſent.

Nous ſommes gouvernés par l'inſtinct, comme les chats et les chèvres. C'eſt encore une reſſemblance que nous avons avec les animaux ; reſſemblance auſſi inconteſtable que celle de notre ſang, de nos beſoins, des fonctions de notre corps.

Notre inſtinct n'eſt jamais auſſi induſtrieux que le leur ; il n'en approche pas. Dès qu'un veau, un agneau eſt né, il court à la mamelle de ſa mère : l'enfant périrait, ſi la ſienne ne lui donnait pas ſon mamelon, en le ſerrant dans ſes bras.

Jamais femme, quand elle eſt enceinte, ne fut déterminée invinciblement par la nature

à préparer de ſes mains un joli berceau d'oſier pour ſon enfant, comme une fauvette en fait un avec ſon bec et ſes pattes. Mais le don que nous avons de réfléchir, joint aux deux mains induſtrieuſes dont la nature nous a fait préſent, nous élève juſqu'à l'inſtinct des animaux, et nous place avec le temps infiniment au-deſſus d'eux, ſoit en bien, ſoit en mal; propoſition condamnée par meſſieurs de l'ancien parlement et par la ſorbonne, grands philoſophes naturaliſtes (*), et qui ont beaucoup contribué, comme on ſait, à la perfection des arts.

Notre inſtinct nous porte d'abord à roſſer notre frère qui nous chagrine, ſi nous ſommes colères et ſi nous nous ſentons plus forts que lui. Enſuite notre raiſon ſublime nous fait inventer les flèches, l'épée, la pique, et enfin le fuſil, avec leſquels nous tuons notre prochain.

L'inſtinct ſeul nous porte tous également à faire l'amour, *amor omnibus idem*; mais *Virgile*, *Tibulle* et *Ovide* le chantent.

C'eſt par le ſeul inſtinct qu'un jeune manœuvre s'arrête avec admiration et reſpect devant le carroſſe ſurdoré d'un receveur des finances. La raiſon vient au manœuvre; il devient commis, il ſe polit, il vole, il devient grand ſeigneur à ſon tour, il éclabouſſe ſes anciens

(*) *Imprimé en 1771.*

camarades, mollement étendu dans un char plus doré que celui qu'il admirait.

Qu'eſt-ce que cet inſtinct qui gouverne tout le règne animal, et qui eſt chez nous fortifié par la raiſon, ou réprimé par l'habitude? Eſt-ce *divinæ particula auræ*? Oui, ſans doute, c'eſt quelque choſe de divin; car tout l'eſt. Tout eſt l'effet incompréhenſible d'une cauſe incompréhenſible. Tout eſt déterminé par la nature. Nous raiſonnons de tout; et nous ne nous donnons rien.

INTERET.

Nous n'apprendrons rien aux hommes nos confrères quand nous leur dirons qu'ils font tout par intérêt.

Quoi! c'eſt par intérêt que ce malheureux fakir ſe tient tout nu au ſoleil, chargé de fers, mourant de faim, mangé de vermine et la mangeant? Oui, ſans doute, nous l'avons dit ailleurs; il compte aller au dix-huitième ciel, et il regarde en pitié celui qui ne ſera reçu que dans le neuvième.

L'intérêt de la malabare qui ſe brûle ſur le corps de ſon mari eſt de le retrouver dans l'autre monde, et d'y être plus heureuſe que ce fakir. Car avec leur métempſycoſe les

Indiens ont un autre monde; ils ſont comme nous ; ils admettent les contradictoires.

Avez-vous connaiſſance de quelque roi ou de quelque république qui ait fait la guerre ou la paix, ou des édits, ou des conventions par un autre motif que celui de l'intérêt ?

A l'égard de l'intérêt de l'argent, conſultez dans le grand Dictionnaire encyclopédique cet article de M. d'*Alembert* pour le calcul, et celui de M. *Boucher* d'*Argis* pour la juriſprudence. Oſons ajouter quelques réflexions.

1°. L'or et l'argent ſont-ils une marchandiſe ? oui ; l'auteur de l'Eſprit des lois n'y penſe pas lorſqu'il dit (*a*) : *L'argent, qui eſt le prix des choſes, ſe loue et ne s'achète pas.*

Il ſe loue et s'achète. J'achète de l'or avec de l'argent, et de l'argent avec de l'or ; et le prix en change tous les jours chez toutes les nations commerçantes.

La loi de la Hollande eſt qu'on payera les lettres de change en argent monnayé du pays et non en or, ſi le créancier l'exige. Alors j'achète de la monnaie d'argent, et je la paye ou en or, ou en drap, ou en blé, ou en diamans.

J'ai beſoin de monnaie, ou de blé, ou de diamans pour un an ; le marchand de blé, de

(*a*) Livre XXII, chap. XIX.

monnaie ou de diamans me dit : „ Je pour-
„ rais pendant cette année vendre avantageu-
„ ſement ma monnaie, mon blé, mes
„ diamans. Evaluons à quatre, à cinq, à ſix
„ pour cent, ſelon l'uſage du pays, ce que
„ vous me faites perdre. Vous me rendrez, par
„ exemple, au bout de l'année vingt et un
„ carats de diamans pour vingt que je vous
„ prête, vingt et un ſacs de blé pour vingt,
„ vingt et un mille écus pour vingt mille écus.
„ Voilà l'intérêt. Il eſt établi chez toutes les
„ nations par la loi naturelle; le taux dépend
„ de la loi particulière du pays (1). A Rome
„ on prête ſur gages à deux et demi pour cent
„ ſuivant la loi, et on vend vos gages ſi vous
„ ne payez pas au temps marqué. Je ne prête
„ point ſur gages, et je ne demande que l'in-
„ térêt uſité en Hollande. Si j'étais à la Chine,
„ je vous demanderais l'intérêt en uſage à
„ Macao et à Kanton. „

2°. Pendant qu'on fait ce marché à Amſterdam, arrive de Saint-Magloire un janſéniſte (et le fait eſt très-vrai, il s'appelait l'abbé des *Iſſarts*); ce janſéniſte dit au négociant hollandais : Prenez garde, vous vous damnez; l'argent ne peut produire de l'argent, *nummus*

(1) Le taux de l'intérêt doit être libre, et la loi n'eſt en droit de le fixer que dans les cas où il n'a pas été déterminé par une convention.

nummum non parit. Il n'eſt permis de recevoir l'intérêt de ſon argent que lorſqu'on veut bien perdre le fonds. Le moyen d'être ſauvé eſt de faire un contrat avec monſieur; et pour vingt mille écus que vous ne reverrez jamais, vous et vos hoirs recevrez pendant toute l'éternité mille écus par an.

Vous faites le plaiſant, répond le hollandais, vous me propoſez là une uſure qui eſt tout juſte un infini du premier ordre. J'aurais déjà reçu moi ou les miens mon capital au bout de vingt ans, le double en quarante, le quadruple en quatre-vingts; vous voyez bien que c'eſt une ſérie infinie. Je ne puis d'ailleurs prêter que pour douze mois, et je me contente de mille écus de dédommagement.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

J'en ſuis fâché pour votre ame hollandaiſe. DIEU défendit aux Juifs de prêter à intérêt; et vous ſentez bien qu'un citoyen d'Amſterdam doit obéir ponctuellement aux lois du commerce données, dans un déſert, à des fugitifs errans qui n'avaient aucun commerce.

LE HOLLANDAIS.

Cela eſt clair, tout le monde doit être juif; mais il me ſemble que la loi permit à la horde hébraïque la plus forte uſure avec les étrangers; et cette horde y fit très-bien ſes affaires dans la ſuite.

D'ailleurs, il fallait que la défenſe de prendre de l'intérêt de juif à juif fût bien tombée en déſuétude, puiſque notre Seigneur JESUS, prêchant à Jéruſalem, dit expreſſément que l'intérêt était de ſon temps à cent pour cent. Car dans la parabole des talens il dit que le ſerviteur qui avait reçu cinq talens en gagna cinq autres dans Jéruſalem, que celui qui en avait deux en gagna deux, et que le troiſième qui n'en avait eu qu'un, qui ne le fit point valoir, fut mis au cachot par le maître pour n'avoir point fait travailler ſon argent chez les changeurs. Or ces changeurs étaient juifs, donc c'était de juif à juif qu'on exerçait l'uſure à Jéruſalem; donc cette parabole, tirée des mœurs du temps, indique manifeſtement que l'uſure était à cent pour cent. Liſez St *Matthieu*, chapitre XXV; il s'y connaiſſait; il avait été commis de la douane en Galilée. Laiſſez-moi achever mon affaire avec monſieur, et ne me faites perdre ni mon argent, ni mon temps.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Tout cela eſt bel et bon; mais la ſorbonne a décidé que le prêt à intérêt eſt un péché mortel.

LE HOLLANDAIS.

Vous vous moquez de moi, mon ami, de citer la ſorbonne à un négociant d'Amſterdam.

Il n'y a aucun de ces raiſonneurs qui ne faſſe valoir ſon argent quand il le peut à cinq ou ſix pour cent, en achetant ſur la place des billets des fermes, des actions de la compagnie des Indes, des reſcriptions, des billets du Canada. Le clergé de France en corps emprunte à intérêt. Dans pluſieurs provinces de France on ſtipule l'intérêt avec le principal. D'ailleurs, l'univerſité d'Oxford et celle de Salamanque ont décidé contre la ſorbonne; c'eſt ce que j'ai appris dans mes voyages. Ainſi nous avons dieux contre dieux. Encore une fois, ne me rompez pas la tête davantage.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Monſieur, Monſieur, les méchans ont toujours de bonnes raiſons à dire. Vous vous perdez, vous dis-je; car l'abbé de *Saint-Cyran* qui n'a point fait de miracles, et l'abbé *Pâris* qui en a fait à Saint-Médard....

3°. Alors le marchand impatienté chaſſa l'abbé des *Iſſarts* de ſon comptoir; et, après avoir loyalement prêté ſon argent au denier vingt, alla rendre compte de ſa converſation aux magiſtrats, qui défendirent aux janſéniſtes de débiter une doctrine ſi pernicieuſe au commerce.

Meſſieurs, leur dit le premier échevin, de la grâce efficace tant qu'il vous plaira; de la prédeſtination

prédeſtination tant que vous en voudrez ; de la communion auſſi peu que vous voudrez, vous êtes les maîtres : mais gardez-vous de toucher aux lois de notre Etat.

INTOLERANCE.

LISEZ l'article *Intolérance* dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Liſez le traité de la *Tolérance* compoſé à l'occaſion de l'affreux aſſaſſinat de *Jean Calas*, citoyen de Toulouſe (*) ; et ſi après cela vous admettez la perſécution en matière de religion, comparez-vous hardiment à *Ravaillac*. Vous ſavez que ce *Ravaillac* était fort intolérant.

Voici la ſubſtance de tous les diſcours que tiennent les intolérans :

Quoi ! monſtre, qui ſeras brûlé à tout jamais dans l'autre monde, et que je ferai brûler dans celui-ci dès que je le pourrai, tu as l'inſolence de lire de *Thou* et *Bayle*, qui ſont mis à l'index à Rome ? Quand je te prêchais, de la part de DIEU, que *Samſon* avait tué mille philiſtins avec une mâchoire d'âne, ta tête, plus dure que l'arſenal dont *Samſon* avait tiré ſes armes, m'a fait connaître par un

(*) Voyez le ſecond volume de *Politique et Légiſlation*.

léger mouvement de gauche à droite que tu n'en croyais rien. Et quand je disais que le diable *Asmodée*, qui tordit le cou par jalousie aux sept maris de *Saraï* chez les Mèdes, était enchaîné dans la haute Egypte, j'ai vu une petite contraction de tes lèvres, nommée en latin *cachinnus*, me signifier que dans le fond de l'ame l'histoire d'*Asmodée* t'était en dérision.

Et vous, *Isaac Newton*; *Frédéric le grand* roi de Prusse, électeur de Brandebourg; *Jean Locke*; impératrice de Russie, victorieuse des Ottomans; *Jean Milton*; bienfesant monarque de Danemarck; *Shakespeare*; sage roi de Suède; *Leibnitz*; auguste maison de *Brunswick*; *Tillotson*; empereur de la Chine; parlement d'Angleterre; conseil du grand-mogol; vous tous enfin qui ne croyez pas un mot de ce que j'ai enseigné dans mes cahiers de théologie; je vous déclare que je vous regarde tous comme des païens ou comme des commis de la douane, ainsi que je vous l'ai dit souvent pour le buriner dans votre dure cervelle. Vous êtes des scélérats endurcis; vous irez tous dans la gehenne où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point; car j'ai raison, et vous avez tous tort; car j'ai la grâce, et vous ne l'avez pas. Je confesse trois dévotes de mon quartier, et vous n'en confessez pas une. J'ai

fait des mandemens d'évêques, et vous n'en avez jamais fait ; j'ai dit des injures des halles aux philoſophes, et vous les avez protégés, ou imités, ou égalés ; j'ai fait de pieux libelles diffamatoires farcis des plus infames calomnies, et vous ne les avez jamais lus. Je dis la meſſe tous les jours en latin pour douze ſous, et vous n'y aſſiſtez pas plus que *Cicéron*, *Caton*, *Pompée*, *Céſar*, *Horace* et *Virgile* n'y ont aſſiſté ; par conſéquent, vous méritez qu'on vous coupe le poing, qu'on vous arrache la langue, qu'on vous mette à la torture et qu'on vous brûle à petit feu ; car DIEU eſt miſéricordieux.

Ce ſont-là, ſans en rien retrancher, les maximes des intolérans et le précis de tous leurs livres. Avouons qu'il y a plaiſir à vivre avec ces gens-là.

K.

KALENDES.

LA fête de la circonciſion, que l'Egliſe célèbre le premier janvier, a pris la place d'une autre appelée fête des kalendes, des ânes, des ſous, des innocens, ſelon la différence des lieux et des jours où elle ſe feſait.

Le plus ſouvent c'était aux fêtes de Noël, à la Circonciſion, ou à l'Epiphanie.

Dans la cathédrale de Rouen il y avait le jour de Noël une proceſſion où des eccléſiaſtiques choiſis repréſentaient les prophètes de l'ancien Teſtament qui ont prédit la naiſſance du Meſſie; et ce qui peut avoir donné le nom à la fête, c'eſt que *Balaam* y paraiſſait monté ſur une ânesſe; mais comme le poëme de *Lactance* et le livre des Promeſſes ſous le nom de St *Proſper* diſent que JESUS dans la crêche a été reconnu par le bœuf et par l'âne ſelon ce paſſage d'*Iſaïe* (*a*) : *Le bœuf a reconnu ſon maître, et l'âne la crêche de ſon ſeigneur* (circonſtance que l'Evangile, ni les anciens pères n'ont cependant point remarquée); il eſt plus vraiſemblable que ce fut de cette opinion que la fête de l'âne prit ſon nom.

En effet le jéſuite *Théophile Raynaud* témoigne que le jour de Saint-Etienne on chantait une proſe de l'âne, qu'on nommait auſſi la proſe des fous, et que le jour de Saint-Jean on en chantait encore une autre qu'on appelait la proſe du bœuf. On conſerve dans la bibliothéque du chapitre de Sens un manuſcrit en vélin avec des miniatures où ſont repréſentées les cérémonies de la fête des fous. Le texte en contient la deſcription; cette proſe de l'âne

(*a*) Chap. I, v. 3.

s'y trouve ; on la chantait à deux chœurs qui imitaient par intervalles et comme par refrain le braire de cet animal. Voici le précis de la deſcription de cette fête.

On éliſait dans les égliſes cathédrales un évêque ou un archevêque des ſous, et ſon élection était confirmée par toutes ſortes de bouffonneries, qui ſervaient de ſacre. Cet évêque officiait pontificalement et donnait la bénédiction au peuple devant lequel il portait la mitre, la croſſe et même la croix archiépiſcopale. Dans les égliſes qui relevaient immédiatement du ſaint-ſiége, on éliſait un pape des ſous, qui officiait avec tous les ornemens de la papauté. Tout le clergé aſſiſtait à la meſſe, les uns en habit de femme, les autres vêtus en bouffons, ou maſqués d'une façon groteſque et ridicule. Non contens de chanter dans le chœur des chanſons licencieuſes, ils mangeaient et jouaient aux dés ſur l'autel, à côté du célébrant. Quand la meſſe était dite, ils couraient, ſautaient et danſaient dans l'égliſe, chantant et proférant des paroles obſcènes, et ſeſant mille poſtures indécentes juſqu'à ſe mettre preſque nus : enſuite ils ſe ſeſaient traîner par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures pour en jeter à la populace qui s'aſſemblait autour d'eux. Les plus libertins d'entre les ſéculiers ſe mêlaient parmi le clergé

pour jouer auſſi quelque perſonnage de fou en habit eccléſiaſtique.

Cette fête ſe célébrait également dans les monaſtères de moines et de religieuſes, comme le témoigne *Naudé* (*b*) dans ſa plainte à *Gaſſendi* en 1645, où il raconte qu'à Antibes, dans le couvent des franciſcains, les religieux prêtres ni le gardien n'allaient point au chœur le jour des innocens. Les frères lais y occupaient leurs places ce jour-là, et feſaient une manière d'office, revêtus d'ornemens ſacerdotaux déchirés et tournés à l'envers. Ils tenaient des livres à rebours, feſant ſemblant de lire avec des lunettes qui avaient de l'écorce d'orange pour verre, et marmottaient des mots confus, ou pouſſaient des cris avec des contorſions extravagantes.

Dans le ſecond regiſtre de l'égliſe d'Autun du ſecrétaire *Rotarii*, qui finit en 1416, il eſt dit, ſans ſpécifier le jour, qu'à la fête des fous on conduiſait un âne auquel on mettait une chape ſur le dos, et l'on chantait : Hé, ſire âne, hé, hé!

Ducange rapporte une ſentence de l'offi-cialité de Viviers contre un certain *Guillaume* qui, ayant été élu évêque-fou en 1406, avait

(*b*) M. de *la Roque* nomme l'auteur *Mathurin de Neuré*. Voyez le Mercure de ſeptembre 1738.

refuſé de faire les ſolennités et les frais accoutumés en pareille occaſion.

Enfin les regiſtres de Saint-Etienne de Dijon, en 1521, font foi, ſans dire le jour, que les vicaires couraient par les rues avec fifres, tambours et autres inſtrumens, et portaient des lanternes devant le préchantre des fous, à qui l'honneur de la fête appartenait principalement. Mais le parlement de cette ville, par un arrêt du 19 janvier 1552, défendit la célébration de cette fête déjà condamnée par quelques conciles, et ſurtout par une lettre circulaire du 12 mars 1444, envoyée à tout le clergé du royaume par l'univerſité de Paris. Cette lettre, qui ſe trouve à la ſuite des ouvrages de *Pierre* de Blois, porte que cette fête paraiſſait aux yeux du clergé ſi bien penſée et ſi chrétienne, que l'on regardait comme excommuniés ceux qui voulaient la ſupprimer; et le docteur de ſorbonne *Jean Deſtions*, dans ſon Diſcours contre le paganiſme du roi-boit, nous apprend qu'un docteur en théologie ſoutint publiquement à Auxerre, ſur la fin du quinzième ſiècle, que *la fete des fous n'était pas moins approuvée de* DIEU *que la fête de la conception immaculée de la Vierge, outre qu'elle était d'une toute autre ancienneté dans l'Egliſe.*

L.

LANGUES.

SECTION PREMIERE.

On dit que les Indiens commencent preſque tous leurs livres par ces mots, *béni ſoit l'inventeur de l'écriture.* On pourrait auſſi commencer ſes diſcours par bénir l'inventeur d'un langage.

Nous avons reconnu, au mot *Alphabet*, qu'il n'y eut jamais de langue primitive dont toutes les autres ſoient dérivées.

Nous voyons que le mot *Al* ou *El*, qui ſignifiait DIEU chez quelques orientaux, n'a nul rapport au mot *Gott*, qui veut dire DIEU en Allemagne. *Houſe*, *huis*, ne peut guère venir du grec *domos* qui ſignifie maiſon.

Nos mères et les langues dites mères ont beaucoup de reſſemblance. Les unes et les autres ont des enfans qui ſe marient dans le pays voiſin, et qui en altèrent le langage et les mœurs. Ces mères ont d'autres mères dont les généalogiſtes ne peuvent débrouiller l'origine. La terre eſt couverte de familles qui diſputent de nobleſſe, ſans ſavoir d'où elles viennent.

Des mots les plus communs et les plus naturels en toute langue.

L'EXPERIENCE nous apprend que les enfans ne ſont qu'imitateurs ; que ſi on ne leur diſait rien, ils ne parleraient pas ; qu'ils ſe contenteraient de crier.

Dans preſque tous les pays connus on leur dit d'abord *baba*, *papa*, *mama*, *maman*, ou des mots approchans, aiſés à prononcer, et ils les répètent. Cependant vers le mont Krapac où je vis, comme l'on fait, nos enfans diſent toujours *mon dada* et non pas *mon papa*. Dans quelques provinces, ils diſent *mon bibi*.

On a mis un petit vocabulaire chinois à la fin du premier tome des Mémoires ſur la Chine. Je trouve dans ce dictionnaire abrégé, que *fou*, prononcé d'une façon dont nous n'avons pas l'uſage, ſignifie père ; les enfans qui ne peuvent prononcer la lettre *f*, diſent *ou*. Il y a loin d'*ou* à *papa*.

Que ceux qui veulent ſavoir le mot qui répond à notre *papa* en japonais, en tartare, dans le jargon du Kamshatka et de la baie d'Hudſon, daignent voyager dans ces pays pour nous inſtruire.

On court riſque de tomber dans d'étranges mépriſes quand, ſur les bords de la Seine ou

de la Saône, on donne des leçons sur la langue des pays où l'on n'a point été. Alors il faut avouer son ignorance; il faut dire : J'ai lu cela dans *Vachter*, dans *Ménage*, dans *Bochart*, dans *Kirker*, dans *Pezron*, qui n'en savaient pas plus que moi; je doute beaucoup; je crois, mais je suis très-disposé à ne plus croire, &c. &c.

Un récollet nommé *Sagart Théodat*, qui a prêché pendant trente ans les Iroquois, les Algonquins et les Hurons, nous a donné un petit dictionnaire huron, imprimé à Paris chez *Denis Moreau* en 1632. Cet ouvrage ne nous sera pas désormais fort utile depuis que la France est soulagée du fardeau du Canada. Il dit qu'en huron père est *aystan*, et en canadien *notoui*. Il y a encore loin de *notoui* et d'*aystan* à *pater* et à *papa*. Gardez-vous des systêmes, vous dis-je, mes chers Velches.

D'un système sur les langues.

L'AUTEUR de la Mécanique du langage explique ainsi son systême :

» La terminaison latine *urire* est appropriée » à désigner un désir vif et ardent de faire » quelque chose; *micturire*, *esurire*; par où » il semble qu'elle ait été fondamentalement » formée sur le mot *urere* et sur le signe

» radical *ur*, qui, en tant de langues, ſignifie » le feu. Ainſi la terminaiſon *urire* était bien » choiſie pour déſigner un déſir brûlant. »

Cependant nous ne voyons pas que cette terminaiſon en *ire* ſoit appropriée à un déſir vif et ardent dans *ire*, *exire*, *abire*, aller, ſortir, s'en aller ; dans *vincire*, lier ; *ſcaturire*, ſourdre, jaillir ; *condire*, aſſaiſonner ; *parturire*, accoucher ; *grunnire*, gronder, grouiner, ancien mot qui exprimait très-bien le cri du porc.

Il faut avouer ſurtout que cet *ire* n'eſt approprié à aucun déſir très-vif, dans *balbutire*, balbutier ; *ſingultire*, ſangloter ; *perire*, périr. Perſonne n'a envie ni de balbutier, ni de ſangloter, encore moins de périr. Ce petit ſyſtême eſt fort en défaut ; nouvelle raiſon pour ſe défier des ſyſtêmes.

Le même auteur paraît aller trop loin en diſant : *Nous alongeons les lèvres en-dehors, et tirons, pour ainſi dire, le bout d'en-haut de cette corde pour faire ſonner* u, *voyelle particulière aux Français, et que n'ont pas les autres nations.*

Il eſt vrai que le précepteur du Bourgeois gentilhomme lui apprend qu'il fait un peu la moue en prononçant *u* ; mais il n'eſt pas vrai que les autres nations ne faſſent pas un peu la moue auſſi.

L'auteur ne parle ſans doute ni l'eſpagnol,

ni l'anglais, ni l'allemand, ni le hollandais ; il s'en eſt rapporté à d'anciens auteurs qui ne ſavaient pas plus ces langues que celles du Sénégal et du Thibet, que cependant l'auteur cite. Les Eſpagnols diſent *ſu padre*, *ſu madre*, avec un ſon qui n'eſt pas tout-à-fait l'*u* des Italiens ; ils prononcent *mui* en approchant un peu plus de la lettre *u* que de l'*ou* ; ils ne prononcent pas fortement *ouſted* ; ce n'eſt pas le *furiale ſonans u* des Romains.

Les Allemands ſe ſont accoutumés à changer un peu l'*u* en *i* ; de là vient qu'ils vous demandent toujours des *ékis* au lieu d'écus. Pluſieurs allemands prononcent aujourd'hui *flûte* comme nous ; ils prononçaient autrefois *flaûte*. Les Hollandais ont conſervé l'*u*, témoin la comédie de madame *Alikruc*, et leur *u diener*. Les Anglais, qui ont corrompu toutes les voyelles, n'ont point abandonné l'*u* ; ils prononcent toujours *wi* et non *oui*, qu'ils n'articulent qu'à peine. Ils diſent *vertu* et *true*, le vrai, non *vertou* et *troue*.

Les Grecs ont toujours donné à l'*upſilon* le ſon de notre *u*, comme l'avouent *Calepin* et *Scapula* à la lettre *upſilon* ; et comme le dit *Cicéron*, *de Oratore*.

Le même auteur ſe trompe encore en aſſurant que les mots anglais *humour* et *ſpleen* ne peuvent ſe traduire. Il en a cru quelques

français mal inſtruits. Les Anglais ont pris leur *humour*, qui ſignifie chez eux plaiſanterie naturelle, de notre mot *humeur* employé en ce ſens dans les premières comédies de *Corneille*, et dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes enſuite, *belle humeur*. D'*Aſſouci* donna ſon *Ovide* en belle humeur; et enſuite on ne ſe ſervit de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui ſignifie chez nous chagrin. Les Anglais ſe ſont ainſi emparés de preſque toutes nos expreſſions. On en feraît un livre.

A l'égard de *ſpleen*, il ſe traduit très-exactement; c'eſt la rate. Nous diſions, il n'y a pas long-temps, *vapeurs de rate*.

Veut-on qu'on rabatte
Les vapeurs de rate
Qui nous minent tous?
Qu'on laiſſe Hippocrate;
Et qu'on vienne à nous.

Nous avons ſupprimé rate, et nous nous ſommes bornés aux vapeurs.

Le même auteur dit (*a*) que *les Français ſe plaiſent ſurtout à ce qu'ils appellent avoir de l'eſprit. Cette expreſſion eſt propre à leur langue*.

(*a*) Tome I.

et ne ſe trouve en aucune autre. Il n'y en a point en anglais de plus commune ; *wit*, *witty*, ſont préciſément la même choſe. Le comte de *Rocheſter* appelle toujours *witty king* le roi *Charles II*, qui, ſelon lui, diſait tant de jolies choſes, et n'en fit jamais une bonne. Les Anglais prétendent que ce ſont eux qui diſent les bons mots, et que ce ſont les Français qui rient.

Et que deviendra l'*ingegnoſo* des Italiens, et l'*agudezza* des Eſpagnols dont nous avons parlé à l'article *Eſprit*, ſection III ?

Le même auteur remarque très-judicieuſement (*b*) que, lorſqu'un peuple eſt ſauvage il eſt ſimple, et ſes expreſſions le ſont auſſi. » Le peuple hébreu était à demi-ſauvage, le » livre de ſes lois traite ſans détour des » choſes naturelles que nos langues ont ſoin » de voiler. C'eſt une marque que chez eux » ces façons de parler n'avaient rien de » licencieux ; car on n'aurait pas écrit un » livre de lois d'une manière contraire aux » mœurs, &c. »

Nous avons donné un exemple frappant de cette ſimplicité qui ſerait aujourd'hui plus que cynique, quand nous avons cité les aventures d'*Oolla* et d'*Ooliba*, et celles d'*Oſée ;* et, quoiqu'il ſoit permis de changer d'opinion,

(*b*) Tome II, page 146.

nous eſpérons que nous ſerons toujours de celle de l'auteur de la Mécanique du langage, quand même pluſieurs doctes n'en ſeraient pas.

Mais nous ne pouvons penſer comme l'auteur de cette Mécanique, quand il dit (*c*) :

» En Occident, l'idée malhonnête eſt » attachée à l'union des ſexes ; en Orient, » elle eſt attachée à l'uſage du vin, ailleurs » elle pourrait l'être à l'uſage du fer ou du » feu. Chez les muſulmans, à qui le vin eſt » défendu par la loi, le mot *cherab* qui ſignifie » en général ſirop, ſorbet, liqueur, mais » plus particulièrement le vin et les autres » mots relatifs à celui-là, ſont regardés par » les gens fort religieux comme des termes » obſcènes, ou du moins trop libres pour » être dans la bouche d'une perſonne de » bonnes mœurs. Le préjugé ſur l'obſcénité » du diſcours a pris tant d'empire qu'il ne » ceſſe pas, même dans le cas où l'action à » laquelle on a attaché l'idée, eſt honnête et » légitime, permiſe et preſcrite ; de ſorte » qu'il eſt toujours malhonnête de dire ce » qu'il eſt très-ſouvent honnête de faire.

» A dire vrai, la décence s'eſt ici con- » tentée d'un fort petit ſacrifice. Il doit » toujours paraître ſingulier que l'obſcénité

(*c*) Tome II, page 147.

» ſoit dans les mots, et ne ſoit pas dans les » idées, &c. »

L'auteur paraît mal inſtruit des mœurs de Conſtantinople. Qu'il interroge M. de *Tott*, il lui dira que le mot de vin n'eſt point du tout obſcène chez les Turcs. Il eſt même impoſſible qu'il le ſoit, puiſque les Grecs ſont autoriſés chez eux à vendre du vin. Jamais dans aucune langue l'obſcénité n'a été attachée qu'à certains plaiſirs qu'on ne s'eſt preſque jamais permis devant témoins, parce qu'on ne les goûte que par des organes qu'il faut cacher. On ne cache point ſa bouche. C'eſt un péché chez les muſulmans de jouer aux dés, de ne point coucher avec ſa femme le vendredi, de boire du vin, de manger pendant le ramadan avant le coucher du ſoleil; mais ce n'eſt point une choſe obſcène.

Il faut de plus remarquer que toutes les langues ont des termes divers qui donnent des idées toutes différentes de la même choſe. Mariage, *ſponſalia*, exprime un engagement légal. Conſommer le mariage, *matrimonio uti*, ne préſente que l'idée d'un devoir accompli. *Membrum virile in vaginam intromittere*, n'eſt qu'une expreſſion d'anatomie. *Amplecti amoroſè juvenem uxorem* eſt une idée voluptueuſe. D'autres mots ſont des images qui alarment la pudeur.

Ajoutons

Ajoutons que ſi dans les premiers temps d'une nation ſimple, dure et groſſière, on ſe ſert des ſeuls termes qu'on connaiſſe pour exprimer l'acte de la génération, comme l'auteur l'a très-bien obſervé chez les demi-ſauvages juifs, d'autres peuples emploient les mots obſcènes, quand ils ſont devenus plus raffinés et plus polis. *Oſée* ne ſe ſert que du terme qui répond au *fodere* des Latins; mais *Auguſte* haſarde effrontément les mots *futuere*, *mentula*, dans ſon infame épigramme contre *Fulvie*. *Horace* prodigue le *futuo*, le *mentula*, le *cunnus*. On inventa même les expreſſions honteuſes de *criſſare*. *fellare*, *irrumare*, *cevere*, *cunnilingus*. On les trouve trop ſouvent dans *Catulle* et dans *Martial*. Elles repréſentent des turpitudes à peine connues parmi nous; auſſi n'avons-nous point de termes pour les rendre.

Le mot de *gabaoutar*, inventé à Veniſe au ſeizième ſiècle, exprimait une infamie inconnue aux autres nations.

Il n'y a point de langue qui puiſſe traduire certaines épigrammes de *Martial*, ſi chères aux empereurs *Adrien* et *Lucius Verus*.

Génie des langues.

On appelle *génie d'une langue* ſon aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus

harmonieuſe ce que les autres langages expriment moins heureuſement.

Le latin, par exemple, eſt plus propre au ſtyle lapidaire que les langues modernes, à cauſe de leurs verbes auxiliaires qui alongent une inſcription et qui l'énervent.

Le grec, par ſon mélange mélodieux de voyelles et de conſonnes, eſt plus favorable à la muſique que l'allemand et le hollandais.

L'italien, par des voyelles beaucoup plus répétées, ſert peut-être encore mieux la muſique efféminée.

Le latin et le grec étant les ſeules langues qui aient une vraie quantité, ſont plus faites pour la poëſie que toutes les autres langues du monde.

Le français, par la marche naturelle de toutes ſes conſtructions, et auſſi par ſa proſodie, eſt plus propre qu'aucune autre à la converſation. Les étrangers, par cette raiſon même, entendent plus aiſément les livres français que ceux des autres peuples. Ils aiment dans les livres philoſophiques français une clarté de ſtyle qu'ils trouvent ailleurs aſſez rarement.

C'eſt ce qui a donné enfin la préférence au français ſur la langue italienne même, qui, par ſes ouvrages immortels du ſeizième ſiècle, était en poſſeſſion de dominer dans l'Europe.

L'auteur du Mécaniſme du langage penſe

dépouiller le français de cet ordre même, et de cette clarté qui fait ſon principal avantage. Il va juſqu'à citer des auteurs peu accrédités, et même *Pluche*, pour faire croire que les inverſions du latin ſont naturelles, et que c'eſt la conſtruction naturelle du français qui eſt forcée. Il rapporte cet exemple tiré de la manière d'étudier les langues. Je n'ai jamais lu ce livre, mais voici l'exemple : (*d*)

Goliathum, proceritatis inuſitatæ virum, David adoleſcens impacto in ejus frontem lapide proſtravit et allophylum, cùm inermis puer eſſet, ei detracto gladio confecit.

Le jeune *David* renverſa d'un coup de fronde au milieu du front *Goliath*, homme d'une taille prodigieuſe, et tua cet étranger avec ſon propre ſabre qu'il lui arracha ; car *David* était un enfant déſarmé.

Premièrement, j'avouerai que je ne connais guère de plus plat latin, ni de plus plat français, ni d'exemple plus mal choiſi. Pourquoi écrire dans la langue de *Cicéron* un morceau d'hiſtoire judaïque, et ne pas prendre quelque phraſe de *Cicéron* même pour exemple ? Pourquoi me faire de ce géant *Goliath* un *Goliathum* ? Ce *Goliathus* était, dit-il, d'une grandeur *inuſitée*, *proceritatis inuſitatæ*. On ne dit *inuſité* en aucun pays, que des choſes d'uſage qui

(*d*) Tome I, page 76.

dépendent des hommes ; une phraſe inuſitée, une cérémonie inuſitée, un ornement inuſité ; mais pour une taille inuſitée, comme ſi *Goliathus* s'était mis ce jour-là une taille plus haute qu'à l'ordinaire, cela me paraît fort inuſité.

Cicéron dit à *Quintus* ſon frère, *abſurdæ et inuſitatè ſcriptæ epiſtolæ ;* ſes lettres ſont abſurdes et d'un ſtyle inuſité. N'eſt-ce pas là le cas de *Pluche ?*

In ejus frontem ; Tite-Live et *Tacite* auraient-ils mis ce froid *ejus ?* n'auraient-ils pas dit ſimplement *in frontem ?*

Que veut dire *impacto lapide ?* cela n'exprime pas un coup de fronde.

Et *allophylum*, *cùm puer inermis eſſet :* voilà une plaiſante antithèſe ; il renverſa l'étranger, quoiqu'il fût déſarmé ; étranger et déſarmé ne ſont-ils pas une belle oppoſition ? et de plus, dans cette phraſe, lequel des deux était déſarmé ? Il y a quelque apparence que c'était *Goliath*, puiſque le petit *David* le tua ſi aiſément. *Puer* ne déſigne pas aſſez clairement *David :* le géant pouvait être auſſi jeune que lui.

Je n'examine point comment on renverſe avec un petit caillou lancé au front de bas en haut, un guerrier dont le front eſt armé d'un caſque ; je me borne au latin de *Pluche.*

Le français ne vaut guère mieux que le

latin. Voici comme un jeune écolier vient de le refaire :

» *David*, à peine dans ſon adoleſcence, » ſans autres armes qu'une ſimple fronde, » renverſe le géant *Goliath* d'un coup de » pierre au milieu du front ; il lui arrache » ſon épée, il lui coupe la tête de ſon propre » glaive. »

Enſuite, pour nous convaincre de l'obſcurité de la langue françaiſe, et du renverſement qu'elle fait des idées ; on nous cite les paralogiſmes de *Pluche*. (*e*)

» Dans la marche que l'on fait prendre à » la phraſe françaiſe, on renverſe entièrement » l'ordre des choſes qu'on y rapporte ; et pour » avoir égard au génie, ou plutôt à la pau- » vreté de nos langues vulgaires on met en » pièces le tableau de la nature. Dans le fran- » çais, le jeune homme *renverſe* avant qu'on » ſache qu'il y ait quelqu'un à *renverſer* : le » grand *Goliath* eſt déjà par terre, qu'il n'a » encore été fait aucune mention ni de la » fronde, ni de la pierre qui a fait le coup ; » et ce n'eſt qu'après que l'étranger a la tête » coupée, que le jeune homme trouve une » épée au lieu de fronde pour l'achever. Ceci » nous conduit à une vérité fort remarquable, » que c'eſt ſe tromper de croire, comme on

(*e*) Tome I, page 76.

» fait, qu'il y ait inverſion ou *renverſement* » dans la phraſe des anciens, tandis que c'eſt » réellement dans notre langue moderne » qu'eſt le défordre. »

Je vois ici tout le contraire; et de plus, je vois dans chaque partie de la phraſe françaiſe un ſens achevé qui me fait attendre un nouveau ſens, une nouvelle action. Si je dis, comme dans le latin, *Goliath homme d'une procérité inuſitée, l'adoleſcent David;* je ne vois là qu'un géant, qu'un enfant; point de commencement d'action; peut-être que l'enfant prie le géant de lui abattre des noix; et peu m'importe. Mais *David, à peine dans ſon adoleſcence, ſans autres armes qu'une ſimple fronde;* voilà déjà un ſens complet, voilà un enfant avec une fronde; qu'en va-t-il faire? il renverſe; qui? un géant; comment? en l'atteignant au front. Il lui arrache ſon grand ſabre; pourquoi? pour couper la tête du géant. Y a-t-il une gradation plus marquée?

Mais ce n'était pas de tels exemples que l'auteur du Mécaniſme du langage devait propoſer. Que ne rapportait-il de beaux vers de *Racine?* que n'en comparait-il la ſyntaxe naturelle avec les inverſions admiſes dans toutes nos anciennes poëſies?

Autrefois la Fortune et la Victoire mêmes
Cachaient mes cheveux blancs ſous trente diadèmes.
Cet heureux temps n'eſt plus!

Tranſpoſez les termes ſelon le génie latin à la manière de *Ronſard ; ſous diadèmes trente cachaient mes cheveux blancs fortune et victoire mêmes, Plus n'eſt ce temps heureux !*

C'eſt ainſi que nous écrivions autrefois, il n'aurait tenu qu'à nous de continuer ; mais nous avons ſenti que cette conſtruction ne convenait pas au génie de notre langue, qu'il faut toujours conſulter. Ce génie, qui eſt celui du dialogue, triomphe dans la tragédie et dans la comédie, qui n'eſt qu'un dialogue continuel ; il plaît dans tout ce qui demande de la naïveté, de l'agrément, dans l'art de narrer, d'expliquer, &c. Il s'accommode peut-être aſſez peu de l'ode qui demande, dit-on, une eſpèce d'ivreſſe et de déſordre, et qui autrefois exigeait de la muſique.

Quoi qu'il en ſoit, connaiſſez bien le génie de votre langue; et ſi vous avez du génie, mêlez-vous peu des langues étrangères, et ſurtout des orientales; à moins que vous n'ayez vécu trente ans dans Alep.

SECTION II.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Eſt toujours, quoi qu'il faſſe, un mauvais écrivain.

TROIS choſes ſont abſolument néceſſaires, régularité, clarté, élégance. Avec les deux premières on parvient à ne pas écrire mal; avec la troiſième on écrit bien.

Ces trois mérites, qui furent abſolument ignorés dans l'univerſité de Paris depuis ſa fondation, ont été preſque toujours réunis dans les écrits de *Rollin*, ancien profeſſeur. Avant lui on ne ſavait ni écrire ni penſer en français; il a rendu un ſervice éternel à la jeuneſſe.

Ce qui peut paraître étonnant, c'eſt que les Français n'ont point d'auteur plus châtié en proſe que *Racine* et *Boileau* le ſont en vers; car il eſt ridicule de regarder comme des fautes quelques nobles hardieſſes de poëſie qui ſont de vraies beautés, et qui enrichiſſent la langue au lieu de la défigurer.

Corneille pécha trop ſouvent contre la langue, quoiqu'il écrivît dant le temps même qu'elle ſe perfectionnait. Son malheur était d'avoir été élevé en province, et d'y compoſer même ſes meilleures pièces. On trouve trop

ſouvent

ſouvent chez lui des impropriétés, des ſolécifmes, des barbariſmes et de l'obſcurité ; mais auſſi dans ſes beaux morceaux il eſt ſouvent auſſi pur que ſublime.

Celui qui commenta *Corneille* avec tant d'impartialité, celui qui dans ſon commentaire parla avec tant de chaleur des beaux morceaux de ſes tragédies, et qui n'entreprit le commentaire que pour mieux parvenir à l'établiſſement de la petite-fille de ce grand homme, a remarqué qu'il n'y a pas une ſeule faute de langage dans la grande ſcène de *Cinna* et d'*Emilie*, où *Cinna* rend compte de ſon entrevue avec les conjurés ; et à peine en trouve-t-il une ou deux dans cette autre ſcène immortelle où *Auguſte* délibère s'il ſe démettra de l'empire.

Par une fatalité ſingulière, les ſcènes les plus froides de ſes autres pièces ſont celles où l'on trouve le plus de vices de langage. Preſque toutes ces ſcènes n'étant point animées par des ſentimens vrais et intéreſſans, et n'étant remplies que de raiſonnemens alambiqués, péchent autant par l'expreſſion que par le fond même. Rien n'y eſt clair, rien ne ſe montre au grand jour : tant eſt vrai ce que dit *Boileau :*

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

L'impropriété des termes eſt le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages.

Harmonie des langues.

J'AI connu plus d'un anglais et plus d'un allemand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs langues. La langue ruſſe, qui eſt la ſlavonne, mêlée de pluſieurs mots grecs et de quelques-uns tartares, paraît mélodieuſe aux oreilles ruſſes.

Cependant un allemand, un anglais, qui aura de l'oreille et du goût, ſera plus content d'*ouranos* que de *heaven* et de *himmel;* d'*anthropos* que de *man;* de *Theos* que de *God* ou *Gott;* d'*ariſtos* que de *goud.* Les dactyles et les ſpondées flatteront plus ſon oreille que les ſyllabes uniformes et peu ſenties de tous les autres langages.

Toutefois, j'ai connu de grands ſcoliaſtes qui ſe plaignaient violemment d'*Horace.* Comment, diſent-ils, ces gens-là qui paſſent pour les modèles de la mélodie, non-ſeulement font heurter continuellement des voyelles les unes contre les autres, ce qui nous eſt expreſſément défendu; non-ſeulement ils vous alongent ou vous raccourciſſent un mot à la façon grecque ſelon leur beſoin, mais ils vous coupent hardiment un mot en deux; ils

mettent une moitié à la fin d'un vers, et l'autre moitié au commencement du vers ſuivant.

Redditum Cyri ſolio Phraaten,
Diſſidens plebi, numero beato-
rum eximit virtus, &c.

C'eſt comme ſi nous écrivions dans une ode en français :

Défions-nous de la fortu-
ne et n'en croyons que la vertu.

Horace ne ſe bornait pas à ces petites libertés; il met à la fin de ſon vers la première lettre du mot qui commence le vers qui ſuit :

Jove non probante u-
xorius amnis.

Ce dieu du Tibre ai-
mait beaucoup ſa femme.

Que dirons-nous de ces vers harmonieux :

Septimi, Gades aditure mecum, et
Cantabrum indoctum juga ferre noſtra, et....

Septime qu'avec moi je mène à Cadix, et
Qui verrez le Cantabre ignorant du joug, et....

Horace en a cinquante de cette force, et *Pindare* en eſt tout rempli.

Tout eſt noble dans Horace, dit *Dacier* dans ſa préface. N'aurait-il pas mieux fait de dire : tantôt *Horace* a de la nobleſſe, tantôt de la délicateſſe et de l'enjouement? &c.

Le malheur des commentateurs de toute eſpèce eſt, ce me ſemble, de n'avoir jamais d'idée préciſe, et de prononcer de grands mots qui ne ſignifient rien. Monſieur et madame *Dacier* y étaient fort ſujets avec tout leur mérite.

Je ne vois pas quelle nobleſſe, quelle grandeur, peut nous frapper dans ces ordres qu'*Horace* donne à ſon laquais, en vers qualifiés du nom d'*ode*. Je me ſers, à quelques mots près, de la traduction même de *Dacier* :

Laquais, je ne ſuis point pour la magnificence des Perſes. Je ne puis ſouffrir les couronnes pliées avec des bandelettes de tilleul. Ceſſe donc de t'informer où tu pourras trouver des roſes tardives. Je ne veux que du ſimple myrte ſans autre façon. Le myrte ſied bien à un laquais comme toi, et à moi qui bois ſous une petite treille.

Ses vers contre de pauvres vieilles et contre des ſorcières me ſemblent encore moins nobles que l'ode à ſon laquais.

Mais revenons à ce qui dépend uniquement de la langue. Il paraît évident que les Romains

et les Grecs ſe donnaient des libertés qui ſeraient chez nous des licences intolérables.

Pourquoi voyons-nous tant de moitiés de mots à la fin des vers dans les odes d'*Horace*, et pas un exemple de cette licence dans *Virgile ?*

N'eſt-ce point parce que les odes étaient faites pour être chantées, et que la muſique feſait diſparaître ce défaut ? il faut bien que cela ſoit, puiſqu'on voit dans *Pindare* tant de mots coupés en deux d'un vers à l'autre, et qu'on n'en voit pas dans *Homère*.

Mais, me dira-t-on, les rapſodes chantaient les vers d'*Homère*. On chantait des morceaux de l'Enéide à Rome comme on chante des ſtances de l'*Arioſte* et du *Taſſe* en Italie. Il eſt clair, par l'exemple du *Taſſe*, que ce ne fut pas un chant proprement dit, mais une déclamation ſoutenue à peu-près comme quelques morceaux aſſez mélodieux du chant grégorien.

Les Grecs prenaient d'autres libertés qui nous ſont rigoureuſement interdites ; par exemple, de répéter ſouvent dans la même page des épithètes, des moitiés de vers, des vers même tout entiers ; et cela prouve qu'ils ne s'aſtreignaient pas à la même correction que nous. Le *podas okus Akilles*, l'*olimpia domata ekontas* ; l'*ekibolon Apollona*, &c. &c. flattent agréablement l'oreille. Mais ſi dans

nos langues modernes nous feſions rimer ſi ſouvent *Achille aux pieds légers*, *les flèches d'Apollon*, *les demeures céleſtes*, nous ne ſerions pas tolérés.

Si nous feſions répéter par un perſonnage les mêmes paroles qu'un autre perſonnage lui a dites, ce double emploi ſerait plus inſupportable encore.

Si le *Taſſe* s'était ſervi tantôt du dialecte bergamaſque, tantôt du patois du Piémont, tantôt de celui de Gènes, il n'aurait été lu de perſonne. Les Grecs avaient donc pour leur poëſie des facilités qu'aucune nation ne s'eſt permiſes. Et de tous les peuples, le Français eſt celui qui s'eſt aſſervi à la gêne la plus rigoureuſe.

SECTION III.

Il n'eſt aucune langue complète, aucune qui puiſſe exprimer toutes nos idées et toutes nos ſenſations ; leurs nuances ſont trop imperceptibles et trop nombreuſes. Perſonne ne peut faire connaître préciſément le degré du ſentiment qu'il éprouve. On eſt obligé, par exemple, de déſigner ſous le nom général d'*amour* et de *haine*, mille amours et mille haines toutes différentes ; il en eſt de même

de nos douleurs et de nos plaiſirs. Ainſi toutes les langues ſont imparfaites comme nous.

Elles ont toutes été faites ſucceſſivement et par degrés ſelon nos beſoins. C'eſt l'inſtinct commun à tous les hommes qui a fait les premières grammaires ſans qu'on s'en aperçût. Les Lapons, les Nègres, auſſi-bien que les Grecs, ont eu beſoin d'exprimer le paſſé, le préſent, le futur; et ils l'ont fait: mais comme jamais il n'y a eu d'aſſemblée de logiciens qui ait formé une langue, aucune n'a pu parvenir à un plan abſolument régulier.

Tous les mots, dans toutes les langues poſſibles, ſont néceſſairement l'image des ſenſations. Les hommes n'ont pu jamais exprimer que ce qu'ils ſentaient. Ainſi tout eſt devenu métaphore; par-tout on éclaire l'ame, le cœur brûle, l'eſprit voit, il compoſe, il unit, il diviſe, il s'égare, il ſe recueille, il ſe diſſipe.

Toutes les nations ſe ſont accordées à nommer *ſouffle*, *eſprit*, *ame*, l'entendement humain dont ils ſentent les effets ſans le voir, après avoir nommé *vent*, *ſouffle*, *eſprit*, l'agitation de l'air qu'ils ne voient point.

Chez tous les peuples l'infini a été négation de fini; immenſité, négation de meſure. Il eſt évident que ce ſont nos cinq ſens qui ont produit toutes les langues, auſſi-bien que toutes nos idées.

Les moins imparfaites ſont comme les lois : celles dans leſquelles il y a le moins d'arbitraire ſont les meilleures.

Les plus complètes ſont néceſſairement celles des peuples qui ont le plus cultivé les arts et la ſociété. Ainſi la langue hébraïque devait être une des langues les plus pauvres, comme le peuple qui la parlait. Comment les Hébreux auraient-ils pu avoir des termes de marine, eux qui avant *Salomon* n'avaient pas un bateau ? comment les termes de la philoſophie, eux qui furent plongés dans une ſi profonde ignorance juſqu'au temps où ils commencèrent à apprendre quelque choſe dans leur tranſmigration à Babylone ? La langue des Phéniciens, dont les Hébreux tirèrent leur jargon, devait être très-ſupérieure, parce qu'elle était l'idiome d'un peuple induſtrieux, commerçant, riche, répandu dans toute la terre.

La plus ancienne langue connue doit être celle de la nation raſſemblée le plus anciennement en corps de peuple. Elle doit être encore celle du peuple qui a été le moins ſubjugué, ou qui l'ayant été a policé ſes conquérans. Et à cet égard, il eſt conſtant que le chinois et l'arabe ſont les plus anciennes langues de toutes celles qu'on parle aujourd'hui.

Il n'y a point de langue-mère. Toutes les nations voiſines ont emprunté les unes des autres ; mais on a donné le nom de *langue-mère* à celles dont quelques idiomes connus ſont dérivés. Par exemple, le latin eſt langue-mère, par rapport à l'italien, à l'eſpagnol, au français ; mais il était lui-même dérivé du toſcan, et le toſcan l'était du celte et du grec.

Le plus beau de tous les langages doit être celui qui eſt à la fois le plus complet, le plus ſonore, le plus varié dans ſes tours, et le plus régulier dans ſa marche, celui qui a le plus de mots compoſés, celui qui par ſa proſodie exprime le mieux les mouvemens lents ou impétueux de l'ame, celui qui reſſemble le plus à la muſique.

Le grec a tous ces avantages ; il n'a point la rudeſſe du latin, dont tant de mots finiſſent en *um*, *ur*, *us*. Il a toute la pompe de l'eſpagnol et toute la douceur de l'italien. Il a pardeſſus toutes les langues vivantes du monde l'expreſſion de la muſique, par les ſyllabes longues et brèves. Ainſi, tout défiguré qu'il eſt aujourd'hui dans la Gréce, il peut être encore regardé comme le plus beau langage de l'univers.

La plus belle langue ne peut être la plus généralement répandue, quand le peuple qui la parle eſt opprimé, peu nombreux, ſans

commerce avec les autres nations, et quand ces autres nations ont cultivé leurs propres langages. Ainſi le grec doit être moins étendu que l'arabe, et même que le turc.

De toutes les langues de l'Europe, la françaiſe doit être la plus générale, parce qu'elle eſt la plus propre à la converſation : elle a pris ſon caractère dans celui du peuple qui la parle.

Les Français ont été, depuis près de cent cinquante ans, le peuple qui a le plus connu la ſociété, qui en a le premier écarté toute la gêne, et le premier chez qui les femmes ont été libres et même ſouveraines, quand elles n'étaient ailleurs que des eſclaves. La ſyntaxe de cette langue toujours uniforme, et qui n'admet point d'inverſions, eſt encore une facilité que n'ont guère les autres langues; c'eſt une monnaie plus courante que les autres, quand même elle manquerait de poids. La quantité prodigieuſe de livres agréablement frivoles que cette nation a produits, eſt encore une raiſon de la faveur que ſa langue a obtenue chez toutes les nations.

Des livres profonds ne donneront point de cours à une langue ; on les traduira : on apprendra la philoſophie de *Newton*; mais on n'apprendra pas l'anglais pour l'entendre.

Ce qui rend encore le français plus commun,

c'eſt la perfection où le théâtre a été porté dans cette langue. C'eſt à Cinna, à Phèdre, au Miſanthrope qu'elle a dû ſa vogue, et non pas aux conquêtes de *Louis XIV*.

Elle n'eſt ni ſi abondante et ſi maniable que l'italien, ni ſi majeſtueuſe que l'eſpagnol, ni ſi énergique que l'anglais ; et cependant elle a fait plus de fortune que ces trois langues, par cela ſeul qu'elle eſt plus de commerce, et qu'il y a plus de livres agréables chez elle qu'ailleurs : elle a réuſſi comme les cuiſiniers de France, parce qu'elle a plus flatté le goût général.

Le même eſprit qui a porté les nations à imiter les Français dans leurs ameublemens, dans la diſtribution des appartemens, dans les jardins, dans la danſe, dans tout ce qui donne de la grâce, les a portées auſſi à parler leur langue. Le grand art des bons écrivains français eſt préciſément celui des femmes de cette nation, qui ſe mettent mieux que les autres femmes de l'Europe, et qui ſans être plus belles le paraiſſent par l'art de leur parure, par les agrémens nobles et ſimples qu'elles ſe donnent ſi naturellement.

C'eſt à force de politeſſe que cette langue eſt parvenue à faire diſparaître les traces de ſon ancienne barbarie. Tout atteſterait cette barbarie à qui voudrait y regarder de près.

On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti*, et qu'on prononçait autrefois ce *g* et ce *t* avec une rudeſſe propre à toutes les nations ſeptentrionales ; du mois d'*Auguſtus* on fit le mois d'aouſt.

Il n'y a pas long-temps qu'un prince allemand croyant qu'en France on ne prononçait jamais autrement le terme d'*Auguſte*, appelait le roi *Auguſte* de Pologne le roi *Aouſt*.

De *pavo* nous fîmes *paon* ; nous le prononçions comme *phaon* ; et aujourd'hui nous diſons *pan*.

De *lupus* on avait fait *loup*, et on feſait entendre le *p* avec une dureté inſupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conſervées en écrivant, ſont nos anciens habits de ſauvages.

C'eſt quand les mœurs ſe ſont adoucies, qu'on a auſſi adouci la langue : elle était agreſte comme nous, avant que *François I* eût appelé les femmes à ſa cour. Il eût autant valu parler l'ancien celte que le français du temps de *Charles VIII* et de *Louis XII*. L'allemand n'était pas plus dur. Tous les imparfaits avaient un ſon affreux ; chaque ſyllabe ſe prononçait dans *aimoient*, *feſoient*, *croyoient* ; on diſait, ils *croy-oi-ent* ; c'était un croaſſement de corbeaux, comme dit l'empereur

Julien du langage celte, plutôt qu'un langage d'hommes.

Il a fallu des siècles pour ôter cette rouille. Les imperfections qui restent seraient encore intolérables, sans le soin qu'on prend continuellement de les éviter, comme un habile cavalier évite les pierres sur sa route.

Les bons écrivains sont attentifs à combattre les expressions vicieuses que l'ignorance du peuple met d'abord en vogue, et qui, adoptées par les mauvais auteurs, passent ensuite dans les gazettes et dans les écrits publics. Ainsi, du mot italien *celata* qui signifie *elmo*, *casque*, *armet*, les soldats français firent en Italie le mot de *salade;* de sorte que quand on disait, *il a pris sa salade*, on ne savait si celui dont on parlait avait pris son *casque* ou des *laitues*. Les gazetiers ont traduit le mot *ridotto* par *redoute*, qui signifie une espèce de fortification; mais un homme qui sait sa langue conservera toujours le mot d'*assemblée*. *Rostbeef* signifie en anglais du *bœuf rôti;* et nos maîtres d'hôtel nous parlent aujourd'hui d'un *rostbeef* de mouton. *Ridingcoat* veut dire un *habit de cheval;* on en a fait *redingote*, et le peuple croit que c'est un ancien mot de la langue. Il a bien fallu adopter cette expression avec le peuple, parce qu'elle signifie une chose d'usage.

Le plus bas peuple, en fait de termes d'arts et métiers et des choſes néceſſaires, ſubjugue la cour, ſi on l'oſe dire, comme en fait de religion. Ceux qui mépriſent le plus le vulgaire ſont obligés de parler et de paraître penſer comme lui.

Ce n'eſt pas mal parler que de nommer les choſes du nom que le bas peuple leur a impoſé; mais on reconnaît un peuple naturellement plus ingénieux qu'un autre par les noms propres qu'il donne à chaque choſe.

Ce n'eſt que faute d'imagination qu'un peuple adapta la même expreſſion à cent idées différentes. C'eſt une ſtérilité ridicule de n'avoir pas ſu exprimer autrement *un bras de mer*, *un bras de balance*, *un bras de fauteuil*; il y a de l'indigence d'eſprit à dire également la *tête d'un clou*, la *tête d'une armée*. On trouve le mot de *cu* par-tout, et très-mal à propos; une rue ſans iſſue ne reſſemble en rien à un *cu de ſac*; un honnête homme aurait pu appeler ces ſortes de rues des *impaſſes*; la populace les a nommées *cus*, et les reines ont été obligées de les nommer ainſi. Le fond d'un artichaut, la pointe qui termine le deſſous d'une lampe, ne reſſemblent pas plus à un *cu* que des rues ſans paſſage; on dit pourtant toujours *cu d'artichaut*, *cu de lampe*, parce que le peuple qui a fait la langue était alors groſſier. Les

Italiens, qui auraient été plus en droit que nous de faire ſouvent ſervir ce mot, s'en ſont bien donné de garde. Le peuple d'Italie, né plus ingénieux que ſes voiſins, forma une langue beaucoup plus abondante que la nôtre.

Il faudrait que le cri de chaque animal eût un terme qui le diſtinguât. C'eſt une diſette inſupportable de manquer d'expreſſion pour le cri d'un oiſeau, pour celui d'un enfant; et d'appeler des choſes ſi différentes du même nom. Le mot de *vagiſſement*, dérivé du latin *vagitus*, aurait exprimé très-bien le cri des enfans au berceau.

L'ignorance a introduit un autre uſage dans toutes les langues modernes. Mille termes ne ſignifient plus ce qu'ils doivent ſignifier. *Idiot* voulait dire *ſolitaire*, aujourd'hui il veut dire *ſot*; *épiphanie* ſignifiait *ſuperficie*, c'eſt aujourd'hui la fête des trois rois; *baptiſer*, c'eſt ſe plonger dans l'eau, nous diſons baptiſer du du nom de *Jean* ou de *Jacques*.

A ces défauts de preſque toutes les langues, ſe joignent des irrégularités barbares. *Garçon*, *courtiſan*, *coureur*, ſont des mots honnêtes; *garce*, *courtiſane*, *coureuſe*, ſont des injures. *Vénus* eſt un nom charmant, *vénérien* eſt abominable.

Un autre effet de l'irrégularité de ces

langues compoſées au haſard dans des temps groſſiers, c'eſt la quantité de mots compoſés dont le ſimple n'exiſte plus. Ce ſont des enfans qui ont perdu leur père. Nous avons des *architraves* et point de *traves*, des *architectes* et point de *tectes*, des *ſoubaſſemens* et point de *baſſemens*; il y a des choſes *ineffables* et point d'*effables*. On eſt *intrépide*, on n'eſt pas *trépide*; *impotent*, et jamais *potent*; un fonds eſt *inépuiſable*, ſans pouvoir être *puiſable*. Il y a des *impudens*, des *inſolens*, mais ni *pudens*, ni *ſolens*: *nonchalant* ſignifie *pareſſeux*, et *chalant* celui qui achète.

Toutes les langues tiennent plus ou moins de ces défauts; ce ſont des terrains tous irréguliers, dont la main d'un habile artiſte ſait tirer avantage.

Il ſe gliſſe toujours dans les langues d'autres défauts qui ſont voir le caractère d'une nation. En France les modes s'introduiſent dans les expreſſions comme dans les coiffures. Un malade ou un médecin du bel air ſe ſera aviſé de dire qu'il a eu un *ſoupçon* de fièvre, pour ſignifier qu'il a eu une légère atteinte; voilà bientôt toute la nation qui a des *ſoupçons* de colique, des *ſoupçons* de haine, d'amour, de ridicule. Les prédicateurs vous diſent en chaire qu'il faut avoir au moins un *ſoupçon* d'amour de Dieu. Au bout de quelques mois

cette

cette mode paſſe pour faire place à une autre. *Vis-à-vis* s'introduit par-tout. On ſe trouve dans toutes les converſations *vis-à-vis* de ſes goûts et de ſes intérêts. Les courtiſans ſont bien ou mal *vis-à-vis* du roi; les miniſtres embarraſſés *vis-à-vis* d'eux-mêmes; le parlement en corps fait ſouvenir la nation qu'il a été le ſoutien des lois *vis-à-vis* de l'archevêque, et les hommes, en chaire, ſont *vis-à-vis* de DIEU dans un état de perdition.

Ce qui nuit le plus à la nobleſſe de la langue, ce n'eſt pas cette mode paſſagère dont on ſe dégoûte bientôt, ce ne ſont pas les ſoléciſmes de la bonne compagnie dans leſquels les bons auteurs ne tombent point; c'eſt l'affectation des auteurs médiocres de parler de choſes ſérieuſes dans le ſtyle de la converſation. Vous lirez dans nos livres nouveaux de philoſophie qu'il ne faut pas faire *à pure perte les frais de penſer*; que les éclipſes ſont *en droit d'effrayer le peuple*; qu'*Epicure* avait un extérieur *à l'uniſſon de ſon ame*; que *Clodius renvia ſur Auguſte*, et mille autres expreſſions pareilles, dignes du laquais des Précieuſes ridicules.

Le ſtyle des ordonnances des rois, et des arrêts prononcés dans les tribunaux, ne ſert qu'à faire voir de quelle barbarie on eſt

parti. On s'en moque dans la comédie des Plaideurs :

Lequel Jérôme, après pluſieurs rebellions,
Aurait atteint, frappé, moi ſergent à la joue.

Cependant il eſt arrivé que des gazetiers et des feſeurs de journaux ont adopté cette incongruité ; et vous liſez dans des papiers publics : ,, On a appris que la flotte aurait mis ,, à la voile le 7 mars, et qu'elle aurait doublé ,, les Sorlingues. ,,

Tout conſpire à corrompre une langue un peu étendue ; les auteurs qui gâtent le ſtyle par affectation ; ceux qui écrivent en pays étranger, et qui mêlent preſque toujours des expreſſions étrangères à leur langue naturelle ; les négocians qui introduiſent dans la converſation les termes de leur comptoir, et qui vous diſent que l'Angleterre arme une flotte, mais que *par contre* la France équipe des vaiſſeaux ; les beaux eſprits des pays étrangers qui, ne connaiſſant pas l'uſage, vous diſent qu'un jeune prince a été très-bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation.

Toute langue étant imparfaite, il ne s'enſuit pas qu'on doive la changer. Il faut abſolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs

l'ont parlée; et quand on a un nombre ſuffiſant d'auteurs approuvés, la langue eſt fixée. Ainſi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'eſpagnol, à l'anglais, au français, ſans les corrompre; la raiſon en eſt claire, c'eſt qu'on rendrait bientôt inintelligibles les livres qui font l'inſtruction et le plaiſir des nations.

LARMES.

Les larmes ſont le langage muet de la douleur. Mais pourquoi? quel rapport y a-t-il entre une idée triſte et cette liqueur limpide et ſalée, filtrée par une petite glande au coin externe de l'œil, laquelle humecte la conjonctive et les petits points lacrymaux, d'où elle deſcend dans le nez et dans la bouche par le réſervoir appelé ſac lacrymal, et par ſes conduits?

Pourquoi dans les enfans et dans les femmes dont les organes ſont d'un réſeau faible et délicat, les larmes ſont-elles plus aiſément excitées par la douleur que dans les hommes faits, dont le tiſſu eſt plus ferme?

La nature a-t-elle voulu faire naître en nous la compaſſion à l'aſpect de ces larmes qui nous attendriſſent, et nous porter à ſecourir ceux qui les répandent? La femme ſauvage eſt auſſi

fortement déterminée à ſecourir l'enfant qui pleure, que le ſerait une femme de la cour, et peut-être davantage, parce qu'elle a moins de diſtractions et de paſſions.

Tout a une fin ſans doute dans le corps animal. Les yeux ſurtout ont des rapports mathématiques ſi évidens, ſi démontrés, ſi admirables avec les rayons de lumière; cette mécanique eſt ſi divine, que je ſerais tenté de prendre pour un délire de fièvre chaude l'audace de nier les cauſes finales de la ſtructure de nos yeux.

L'uſage des larmes ne paraît pas avoir une fin ſi déterminée et ſi frappante; mais il ſerait beau que la nature les fît couler pour nous exciter à la pitié.

Il y a des femmes qui ſont accuſées de pleurer quand elles veulent. Je ne ſuis nullement ſurpris de leur talent. Une imagination vive, ſenſible et tendre peut ſe fixer à quelque objet, à quelque reſſouvenir douloureux, et ſe le repréſenter avec des couleurs ſi dominantes qu'elles lui arrachent des larmes. C'eſt ce qui arrive à pluſieurs acteurs, et principalement à des actrices, ſur le théâtre.

Les femmes qui les imitent dans l'intérieur de leurs maiſons, joignent à ce talent la petite fraude de paraître pleurer pour leur mari, tandis qu'en effet elles pleurent pour leur

amant. Leurs larmes ſont vraies, et l'objet en eſt faux.

Il eſt impoſſible d'affecter les pleurs ſans ſujet, comme on peut affecter de rire. Il faut être ſenſiblement touché pour forcer la glande lacrymale à ſe comprimer et à répandre ſa liqueur ſur l'orbite de l'œil; mais il ne faut que vouloir pour former le rire.

On demande pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil ſec les événemens les plus atroces, qui même aura commis des crimes de ſang froid, pleurera au théâtre à la repréſentation de ces événemens et de ces crimes? c'eſt qu'il ne les voit pas avec les mêmes yeux, il les voit avec ceux de l'auteur et de l'acteur. Ce n'eſt plus le même homme; il était barbare, il était agité de paſſions furieuſes quand il vit tuer une femme innocente, quand il ſe ſouilla du ſang de ſon ami; il redevient homme au ſpectacle. Son ame était remplie d'un tumulte orageux, elle eſt tranquille, elle eſt vide; la nature y rentre, il répand des larmes vertueuſes. C'eſt-là le vrai mérite, le grand bien des ſpectacles; c'eſt-là ce que ne peuvent jamais faire ces froides déclamations d'un orateur gagé pour ennuyer tout un auditoire pendant une heure.

Le capitoul *David* qui, ſans s'émouvoir,

vit et fit mourir l'innocent *Calas* ſur la roue, aurait verſé des larmes en voyant ſon propre crime dans une tragédie bien écrite et bien récitée.

C'eſt ainſi que *Pope* a dit dans le prologue du Caton d'*Addiſſon* :

Tyrant's no more their ſavage nature Kept ;
And foes to virtue wonder'ed how they wept.

De ſe voir attendris les méchans s'étonnèrent,
Le crime eut des remords, et les tyrans pleurèrent.

LEPRE ET VEROLE.

Il s'agit ici de deux grandes divinités, l'une ancienne et l'autre moderne, qui ont régné dans notre hémiſphère. Le révérend père dom *Calmet*, grand antiquaire, c'eſt-à-dire grand compilateur de ce qu'on a dit autrefois et de ce qu'on a répété de nos jours, a confondu la vérole et la lèpre. Il prétend que c'eſt de la vérole que le bon homme *Job* était attaqué ; et il ſuppoſe, d'après un fier commentateur nommé *Pinéda*, que la vérole et la lèpre ſont préciſément la même choſe. Ce n'eſt pas que *Calmet* ſoit médecin ; ce n'eſt pas qu'il raiſonne, mais il cite ; et dans ſon métier de commentateur, les citations ont toujours tenu lieu de

raiſons. Il cite entre autres le conſul *Auſone*, né gaſcon et poëte, précepteur du malheureux empereur *Gratien*, et que quelques-uns ont cru avoir été évêque.

Calmet, dans ſa diſſertation ſur la maladie de *Job*, renvoie le lecteur à cette épigramme d'*Auſone* ſur une dame romaine nommée *Criſpa :*

» Criſpa pour ſes amans ne fut jamais farouche ;
» Elle offre à leurs plaiſirs et ſa langue et ſa bouche ;
» Tous ſes trous en tout temps furent ouverts pour eux ;
» Célébrons, mes amis, des ſoins ſi généreux. »

On ne voit pas ce que cette prétendue épigramme a de commun avec ce qu'on impute à *Job*, qui d'ailleurs n'a jamais exiſté, et qui n'eſt qu'un perſonnage allégorique d'une fable arabe, ainſi que nous l'avons vu.

Quand *Aſtruc*, dans ſon Hiſtoire de la vérole, allégue des autorités pour prouver que la vérole vient en effet de Saint-Domingue, et que les Eſpagnols la rapportèrent d'Amérique, ſes citations ſont plus concluantes.

Deux choſes prouvent, à mon avis, que nous devons la vérole à l'Amérique ; la première eſt la foule des auteurs, des médecins et des chirurgiens du ſeizième ſiècle qui atteſtent cette vérité ; la ſeconde eſt le ſilence

de tous les médecins et de tous les poëtes de l'antiquité qui n'ont jamais connu cette maladie, et qui n'ont jamais prononcé ſon nom. Je regarde ici le ſilence des médecins et des poëtes comme une preuve également démonſtrative. Les premiers, à commencer par *Hippocrate*, n'auraient pas manqué de décrire cette maladie, de la caractériſer, de lui donner un nom, de chercher quelques remèdes. Les poëtes, auſſi malins que les médecins ſont laborieux, auraient parlé dans leurs ſatires de la chaude-piſſe, du chancre, du poulain, de tout ce qui précède ce mal affreux et de toutes ſes ſuites. Vous ne trouvez pas un ſeul vers dans *Horace*, dans *Catulle*, dans *Martial*, dans *Juvénal*, qui ait le moindre rapport à la vérole; tandis qu'ils s'étendent tous avec tant de complaiſance ſur tous les effets de la débauche.

Il eſt très-certain que la petite vérole ne fut connue des Romains qu'au ſixième ſiècle; que la vérole américaine ne fut apportée en Europe qu'à la fin du quinzième, et que la lèpre eſt auſſi étrangère à ces deux maladies que la paralyſie l'eſt à la danſe de Saint-Vit ou de Saint-Guy.

La lèpre était une gale d'une eſpèce horrible. Les Juifs en furent attaqués plus qu'aucun peuple des pays chauds, parce qu'ils n'avaient ni linge ni bains domeſtiques. Ce peuple était

était ſi mal-propre que ſes légiſlateurs furent obligés de lui faire une loi de ſe laver les mains.

Tout ce que nous gagnâmes à la fin de nos croiſades, ce fut cette gale; et de tout ce que nous avions pris, elle fut la ſeule choſe qui nous reſta. Il fallut bâtir par-tout des léproſeries pour renfermer ces malheureux attaqués d'une gale peſtilentielle et incurable.

La lèpre, ainſi que le fanatiſme et l'uſure, avait été le caractère diſtinctif des Juifs. Ces malheureux n'ayant point de médecins, les prêtres ſe mirent en poſſeſſion de gouverner la lèpre, et d'en faire un point de religion. C'eſt ce qui a fait dire à quelques téméraires que les Juifs étaient de véritables ſauvages, dirigés par leurs jongleurs. Leurs prêtres, à la vérité, ne guériſſaient pas la lèpre, mais ils ſéparaient les galeux de la ſociété, et par là ils acquéraient un pouvoir prodigieux. Tout homme atteint de ce mal était empriſonné comme un voleur; de ſorte qu'une femme qui voulait ſe défaire de ſon mari n'avait qu'à gagner un prêtre, le mari était enfermé; c'était une eſpèce de lettre de cachet de ce temps-là. Les Juifs et ceux qui les gouvernaient étaient ſi ignorans qu'ils prirent les teignes qui rongent les habits et les moiſiſſures des murailles pour une lèpre. Ils imaginèrent donc la lèpre

des maiſons et des habits ; de ſorte que le peuple, ſes guenilles et ſes cabanes, tout fut ſous la verge ſacerdotale.

Une preuve qu'au temps de la découverte de la vérole il n'y avait nul rapport entre ce mal et la lèpre, c'eſt que le peu qui reſtait encore de lépreux à la fin du quinzième ſiècle ne voulut faire aucune ſorte de comparaiſon avec les vérolés.

On mit d'abord quelques vérolés dans les hôpitaux des lépreux ; mais ceux-ci les reçurent avec indignation. Ils préſentèrent requête pour en être ſéparés, comme des gens en priſon pour dettes, ou pour des affaires d'honneur, demandent à n'être pas confondus avec la canaille des criminels.

Nous avons déjà dit que le parlement de Paris rendit, le 6 mars 1496, un arrêt par lequel tous les vérolés qui n'étaient pas bourgeois de Paris, euſſent à ſortir dans vingt-quatre heures, ſous peine d'être pendus. L'arrêt n'était ni chrétien, ni légal, ni ſenſé ; et nous en avons beaucoup de cette eſpèce : mais il prouve que la vérole était regardée comme un fléau nouveau qui n'avait rien de commun avec la lèpre, puiſqu'on ne pendait point les lépreux pour avoir couché à Paris, et qu'on pendait les vérolés.

Les hommes peuvent ſe donner la lèpre

par leur ſaleté, ainſi qu'une certaine eſpèce d'animaux auxquels la canaille reſſemble aſſez; mais pour la vérole, c'eſt la nature qui a fait ce préſent à l'Amérique. Nous lui avons déjà reproché à cette nature, ſi bonne et ſi méchante, ſi éclairée et ſi aveugle, d'avoir été contre ſon but, en empoiſonnant la ſource de la vie; et nous gémiſſons encore de n'avoir point trouvé de ſolution à cette difficulté terrible.

Nous avons vu ailleurs que l'homme en général, l'un portant l'autre, n'a qu'environ vingt-deux ans à vivre; et pendant ces vingt-deux ans il eſt ſujet à plus de vingt-deux mille maux, dont pluſieurs ſont incurables.

Dans cet horrible état on ſe pavane encore; on fait l'amour, au haſard de tomber en pourriture, on s'intrigue, on fait la guerre, on fait des projets comme ſi on devait vivre mille ſiècles dans les délices.

LETTRES, GENS DE LETTRES, OU LETTRÉS.

Dans nos temps barbares, lorſque les Francs, les Germains, les Bretons, les Lombards, les Moſarabes eſpagnols, ne ſavaient ni lire, ni écrire; on inſtitua des écoles, des

univerſités, compoſées preſque toutes d'eccléſiaſtiques qui, ne ſachant que leur jargon, enſeignèrent ce jargon à ceux qui voulurent l'apprendre ; les académies ne ſont venues que long-temps après ; elles ont mépriſé les ſottiſes des écoles, mais elles n'ont pas toujours oſé s'élever contre elles, parce qu'il y a des ſottiſes qu'on reſpecte, attendu qu'elles tiennent à des choſes reſpectables.

Les gens de lettres qui ont rendu le plus de ſervices au petit nombre d'êtres penſans répandus dans le monde, ſont les lettrés iſolés, les vrais ſavans renfermés dans leur cabinet, qui n'ont ni argumenté ſur les bancs des univerſités, ni dit les choſes à moitié dans les académies ; et ceux-là ont preſque tous été perſécutés. Notre miſérable eſpèce eſt tellement faite, que ceux qui marchent dans le chemin battu jettent toujours des pierres à ceux qui enſeignent un chemin nouveau.

Monteſquieu dit que les Scythes crevaient les yeux à leurs eſclaves, afin qu'ils fuſſent moins diſtraits en battant leur beurre ; c'eſt ainſi que l'inquiſition en uſe, et preſque tout le monde eſt aveugle dans les pays où ce monſtre règne. On a deux yeux depuis plus de cent ans en Angleterre ; les Français commencent à ouvrir un œil ; mais quelquefois

il ſe trouve des hommes en place qui ne veulent pas même permettre qu'on ſoit borgne.

Ces pauvres gens en place ſont comme le docteur *Balouard* de la comédie italienne, qui ne veut être ſervi que par le balourd *Arlequin*, et qui craint d'avoir un valet trop pénétrant.

Faites des odes à la louange de monſeigneur *Superbus fadus*, des madrigaux pour ſa maîtreſſe ; dédiez à ſon portier un livre de géographie, vous ſerez bien reçu ; éclairez les hommes, vous ſerez écraſé.

Deſcartes eſt obligé de quitter ſa patrie, *Gaſſendi* eſt calomnié, *Arnauld* traîne ſes jours dans l'exil ; tout philoſophe eſt traité comme les prophètes chez les Juifs.

Qui croirait que dans le dix-huitième ſiècle un philoſophe ait été traîné devant les tribunaux ſéculiers et traité d'impie par les tribunaux d'argumens, pour avoir dit que les hommes ne pourraient exercer les arts s'ils n'avaient pas de mains ? Je ne déſeſpère pas qu'on ne condamne bientôt aux galères le premier qui aura l'inſolence de dire qu'un homme ne penſerait pas s'il était ſans tête ; car, lui dira un bachelier, l'ame eſt un eſprit pur, la tête n'eſt que de la matière ; DIEU peut placer l'ame dans le talon auſſi-bien que dans le cerveau : partant, je vous dénonce comme un impie.

Le plus grand malheur d'un homme de lettres n'eſt peut-être pas d'être l'objet de la jalouſie de ſes confrères, la victime de la cabale, le mépris des puiſſans du monde; c'eſt d'être jugé par des ſots. Les ſots vont loin quelquefois, ſurtout quand le fanatiſme ſe joint à l'ineptie, et à l'ineptie l'eſprit de vengeance. Le grand malheur encore d'un homme de lettres eſt ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office, et le voilà ſoutenu par ſes confrères. Si on lui fait une injuſtice, il trouve auſſitôt des défenſeurs. L'homme de lettres eſt ſans ſecours; il reſſemble aux poiſſons volans; s'il s'élève un peu, les oiſeaux le dévorent; s'il plonge, les poiſſons le mangent.

Tout homme public paye tribut à la malignité, mais il eſt payé en deniers et en honneurs. (*)

LIBELLE.

On nomme *libelles* de petits livres d'injures. Ces livres ſont petits, parce que les auteurs ayant peu de raiſons à donner, n'écrivant point pour inſtruire, et voulant être lus, ſont

(*) Voyez GENS DE LETTRES.

forcés d'être courts. Ils y mettent très-rarement leurs noms, parce que les aſſaſſins craignent d'être ſaiſis avec des armes défendues.

Il y a les libelles politiques. Les temps de la ligue et de la fronde en regorgèrent. Chaque diſpute en Angleterre en produit des centaines. On en fit contre *Louis XIV* de quoi fournir une vaſte bibliothéque.

Nous avons des libelles théologiques depuis environ ſeize cents ans : c'eſt bien pis ; ce ſont des injures ſacrées des halles. Voyez ſeulement comment St *Jérôme* traite *Rufin* et *Vigilantius*. Mais depuis lui les diſputeurs ont bien enchéri. Les derniers libelles ont été ceux des moliniſtes contre les janſéniſtes, on les compte par milliers. De tous ces fatras il ne reſte aujourd'hui que les ſeules Lettres provinciales.

Les gens de lettres pourraient le diſputer aux théologiens. *Boileau* et *Fontenelle*, qui s'attaquèrent à coups d'épigrammes, diſaient tous deux que les libelles dont ils avaient été gourmés n'auraient pas tenu dans leurs chambres. Tout cela tombe comme les feuilles en automne. Il y a eu des gens qui ont traité de libelles toutes les injures qu'on dit par écrit à ſon prochain.

Selon eux, les pouilles que les prophètes chantèrent quelquefois aux rois d'Iſraël,

étaient des libelles diffamatoires pour faire soulever les peuples contre eux. Mais comme la populace n'a jamais lu dans aucun pays du monde, il est à croire que ces satires, qu'on débitait sous le manteau, ne fesaient pas grand mal. C'est en parlant au peuple assemblé qu'on excite des séditions bien plutôt qu'en écrivant. C'est pourquoi la première chose que fit, à son avénement, la reine d'Angleterre *Elisabeth*, chef de l'Eglise anglicane et défenseur de la foi, ce fut d'ordonner qu'on ne prêchât de six mois sans sa permission expresse.

L'Anti-Caton de *César* était un libelle; mais *César* fit plus de mal à *Caton* par la bataille de Pharsale et par celle de Tapsa que par ses diatribes.

Les Philippiques de *Cicéron* sont des libelles; mais les proscriptions des triumvirs furent des libelles plus terribles.

St *Cyrille*, St *Grégoire* de Nazianze, firent des libelles contre le grand empereur *Julien*; mais ils eurent la générosité de ne les publier qu'après sa mort.

Rien ne ressemble plus à des libelles que certains manifestes de souverains. Les secrétaires du cabinet de *Moustapha*, empereur des Osmanlis, ont fait un libelle de leur déclaration de guerre.

DIEU les en a punis, eux et leur commettant. Le même esprit qui anima *César*, *Cicéron* et les secrétaires de *Moustapha*, domine dans tous les polissons qui font des libelles dans leurs greniers : *Natura est semper sibi consona.* Qui croirait que les ames de *Garasse*, du cocher de *Vertamon*, de *Nonotte*, de *Paulian*, de *Fréron*, de *Langleviel* dit *la Beaumelle*, fussent, à cet égard, de la même trempe que les ames de *César*, de *Cicéron*, de saint *Cyrille* et du secrétaire de l'empereur des Osmanlis ? Rien n'est pourtant plus vrai.

LIBERTÉ.

OU je me trompe fort, ou *Locke* le définisseur a très-bien défini la liberté *puissance.* Je me trompe encore, ou *Collins* célèbre magistrat de Londres est le seul philosophe qui ait bien approfondi cette idée ; et *Clarke* ne lui a répondu qu'en théologien. Mais de tout ce qu'on a écrit en France sur la liberté, le petit dialogue suivant est ce qui m'a paru de plus net :

A. Voilà une batterie de canons qui tire à nos oreilles, avez-vous la liberté de l'entendre ou de ne l'entendre pas ?

B. Sans doute, je ne puis pas m'empêcher de l'entendre.

A. Voulez-vous que ce canon emporte votre tête et celles de votre femme et de votre fille qui ſe promènent avec vous ?

B. Quelle propoſition me faites-vous là ? je ne peux pas tant que je ſuis de ſens raſſis vouloir choſe pareille, cela m'eſt impoſſible.

A. Bon ; vous entendez néceſſairement ce canon, et vous voulez néceſſairement ne pas mourir, vous et votre famille, d'un coup de canon à la promenade ; vous n'avez ni le pouvoir de ne pas entendre, ni le pouvoir de vouloir reſter ici ?

B. Cela eſt clair. (*a*)

A. Vous avez en conſéquence fait une trentaine de pas pour être à l'abri du canon, vous avez eu le pouvoir de marcher avec moi ce peu de pas ?

B. Cela eſt encore très-clair.

(*a*) Un pauvre d'eſprit, dans un petit écrit honnête, poli, et ſurtout bien raiſonné, objecte que ſi le prince ordonne à B. de reſter expoſé au canon, il y reſtera. Oui, ſans doute, s'il a plus de courage, ou plutôt plus de crainte de la honte, que d'amour de la vie, comme il arrive très-ſouvent. Premièrement, il s'agit ici d'un cas tout différent. Secondement, quand l'inſtinct de la crainte de la honte l'emporte ſur l'inſtinct de la conſervation de ſoi-même, l'homme eſt autant néceſſité à demeurer expoſé au canon, qu'il eſt néceſſité à fuir quand il n'eſt pas honteux de fuir. Le pauvre d'eſprit était néceſſité à faire des objections ridicules, et à dire des injures ; et les philoſophes ſe ſentent néceſſités à ſe moquer un peu de lui, et à lui pardonner.

A. Et ſi vous aviez été paralytique, vous n'auriez pu éviter d'être expoſé à cette batterie, vous auriez néceſſairement entendu et reçu un coup de canon ; et vous ſeriez mort néceſſairement ?

B. Rien n'eſt plus véritable.

A. En quoi conſiſte donc votre liberté, ſi ce n'eſt dans le pouvoir que votre individu a exercé de faire ce que votre volonté exigeait d'une néceſſité abſolue ?

B. Vous m'embarraſſez ; la liberté n'eſt donc autre choſe que le pouvoir de faire ce que je veux.

A. Réfléchiſſez-y, et voyez ſi la liberté peut être entendue autrement.

B. En ce cas, mon chien de chaſſe eſt auſſi libre que moi ; il a néceſſairement la volonté de courir quand il voit un lièvre, et le pouvoir de courir s'il n'a pas mal aux jambes. Je n'ai donc rien au-deſſus de mon chien ; vous me réduiſez à l'état des bêtes.

A. Voilà les pauvres ſophiſmes des pauvres ſophiſtes qui vous ont inſtruit. Vous voilà bien malade d'être libre comme votre chien ! Ne mangez-vous pas, ne dormez-vous pas, ne propagez-vous pas comme lui, à l'attitude près ? Voudriez-vous avoir l'odorat autrement que par le nez ? Pourquoi voulez-vous avoir la liberté autrement que votre chien ?

B. Mais j'ai une ame qui raiſonne beaucoup, et mon chien ne raiſonne guère. Il n'a preſque que des idées ſimples, et moi j'ai mille idées métaphyſiques.

A. Eh bien, vous êtes mille fois plus libre que lui ; c'eſt-à-dire, vous avez mille fois plus de pouvoir de penſer que lui : mais vous n'êtes pas libre autrement que lui.

B. Quoi ! je ne ſuis pas libre de vouloir ce que je veux ?

A. Qu'entendez-vous par là ?

B. J'entends ce que tout le monde entend. Ne dit-on pas tous les jours, les volontés ſont libres ?

A. Un proverbe n'eſt pas une raiſon ; expliquez-vous mieux ?

B. J'entends que je ſuis libre de vouloir comme il me plaira.

A. Avec votre permiſſion, cela n'a pas de ſens ; ne voyez-vous pas qu'il eſt ridicule de dire : Je veux vouloir ? Vous voulez néceſſairement en conſéquence des idées qui ſe ſont préſentées à vous. Voulez-vous vous marier, oui ou non ?

B. Mais ſi je vous diſais que je ne veux ni l'un ni l'autre ?

A. Vous répondriez comme celui qui diſait : Les uns croient le cardinal *Mazarin* mort, les

autres le croient vivant, et moi je ne crois ni l'un ni l'autre.

B. Eh bien, je veux me marier.

A. Ah ! c'eſt répondre, cela. Pourquoi voulez-vous vous marier ?

B. Parce que je ſuis amoureux d'une jeune fille, belle, douce, bien élevée, aſſez riche, qui chante très-bien, dont les parens ſont de très-honnêtes gens, et que je me flatte d'être aimé d'elle, et fort bien venu de ſa famille.

A. Voilà une raiſon. Vous voyez que vous ne pouvez vouloir ſans raiſon. Je vous déclare que vous êtes libre de vous marier; c'eſt-à-dire que vous avez le pouvoir de ſigner le contrat, de faire la noce et de coucher avec votre femme.

B. Comment ! je ne peux vouloir ſans raiſon ? Eh que deviendra cet autre proverbe : *Sit pro ratione voluntas* : ma volonté eſt ma raiſon, je veux parce que je veux ?

A. Cela eſt abſurde, mon cher ami; il y aurait en vous un effet ſans cauſe.

B. Quoi ! lorſque je joue à pair ou non, j'ai une raiſon de choiſir pair plutôt qu'impair?

A. Oui, ſans doute.

B. Et quelle eſt cette raiſon, s'il vous plaît?

A. C'eſt que l'idée d'impair s'eſt préſentée à votre eſprit plutôt que l'idée oppoſée. Il ſerait plaiſant qu'il y eût des cas où vous

voulez parce qu'il y a une cauſe de vouloir, et qu'il y eût quelques cas où vous vouluſſiez ſans cauſe. Quand vous voulez vous marier, vous en ſentez la raiſon dominante évidemment; vous ne la ſentez pas quand vous jouez à pair ou non ; et cependant il faut bien qu'il y en ait une.

B. Mais, encore une fois, je ne ſuis donc pas libre?

A. Votre volonté n'eſt pas libre ; mais vos actions le ſont. Vous êtes libre de faire quand vous avez le pouvoir de faire.

B. Mais tous les livres que j'ai lus ſur la liberté d'indifférence.....

A. Qu'entendez-vous par liberté d'indifférence ?

B. J'entends de cracher à droite ou à gauche, de dormir ſur le côté droit ou ſur le gauche, de faire quatre tours de promenade ou cinq.

A. Vous auriez là vraiment une plaiſante liberté ! DIEU vous aurait fait un beau préſent ! Il y aurait bien là de quoi ſe vanter. Que vous ſervirait un pouvoir qui ne s'exercerait que dans des occaſions ſi futiles? Mais le fait eſt qu'il eſt ridicule de ſuppoſer la volonté de vouloir cracher à droite. Non-ſeulement cette volonté de vouloir eſt abſurde ; mais il eſt certain que pluſieurs petites circonſtances vous

déterminent à ces actes que vous appelez indifférens. Vous n'êtes pas plus libre dans ces actes que dans les autres. Mais, encore une fois, vous êtes libre en tout temps, en tout lieu, dès que vous faites ce que vous voulez faire.

B. Je soupçonne que vous avez raison. J'y rêverai.

LIBERTÉ DE PENSER.

VERS l'an 1707, temps où les Anglais gagnèrent la bataille de Sarragosse, protégèrent le Portugal, et donnèrent pour quelque temps un roi à l'Espagne, milord *Boldmind* officier général, qui avait été blessé, était aux eaux de Barége. Il y rencontra le comte *Médroso* qui, étant tombé de cheval derrière le bagage, à une lieue et demie du champ de bataille, venait prendre les eaux aussi. Il était familier de l'inquisition; milord *Boldmind* n'était familier que dans la conversation: un jour après boire il eut avec *Médroso* cet entretien.

BOLDMIND.

Vous êtes donc sergent des dominicains? vous faites là un vilain métier.

MEDROSO.

Il eſt vrai ; mais j'ai mieux aimé être leur valet que leur victime, et j'ai préféré le malheur de brûler mon prochain à celui d'être cuit moi-même.

BOLDMIND.

Quelle horrible alternative! vous étiez cent fois plus heureux ſous le joug des Maures, qui vous laiſſaient croupir librement dans toutes vos ſuperſtitions, et qui, tout vainqueurs qu'ils étaient, ne s'arrogeaient pas le droit inoui de tenir les ames dans les fers.

MEDROSO.

Que voulez-vous ? il ne nous eſt permis, ni d'écrire, ni de parler, ni même de penſer. Si nous parlons, il eſt aiſé d'interpréter nos paroles, encore plus nos écrits. Enfin, comme on ne peut nous condamner dans un auto-da-fé pour nos penſées ſecrètes, on nous menace d'être brûlés éternellement par l'ordre de DIEU même, ſi nous ne penſons pas comme les jacobins. Ils ont perſuadé au gouvernement que ſi nous avions le ſens commun, tout l'Etat ſerait en combuſtion, et que la nation deviendrait la plus malheureuſe de la terre.

BOLDMIND.

Trouvez-vous que nous ſoyons ſi malheureux nous autres Anglais, qui couvrons les mers

mers de vaiſſeaux, et qui venons gagner pour vous des batailles au bout de l'Europe? Voyez-vous que les Hollandais qui vous ont ravi preſque toutes vos découvertes dans l'Inde, et qui aujourd'hui ſont au rang de vos protecteurs, ſoient maudits de DIEU pour avoir donné une entière liberté à la preſſe, et pour faire le commerce des penſées des hommes? L'empire romain en a-t-il été moins puiſſant parce que *Tullius Cicero* a écrit avec liberté?

MEDROSO.

Quel eſt ce *Tullius Cicero*? jamais je n'ai entendu prononcer ce nom-là à la ſainte Hermandad.

BOLDMIND.

C'était un bachelier de l'univerſité de Rome qui écrivait ce qu'il penſait, ainſi que *Julius Céſar*, *Marcus Aurelius*, *Titus Lucretius Carus*, *Plinius*, *Seneca*, et autres docteurs.

MEDROSO.

Je ne les connais point; mais on m'a dit que la religion catholique, baſque et romaine eſt perdue ſi on ſe met à penſer.

BOLDMIND.

Ce n'eſt pas à vous à le croire; car vous êtes sûrs que votre religion eſt divine, et que les portes d'enfer ne peuvent prévaloir contre

elle. Si cela eſt, rien ne pourra jamais la détruire.

MEDROSO.

Non; mais on peut la réduire à peu de choſe, et c'eſt pour avoir penſé que la Suède, le Danemarck, toute votre île, la moitié de l'Allemagne gémiſſent dans le malheur épouvantable de n'être plus ſujets du pape. On dit même que ſi les hommes continuent à ſuivre leurs fauſſes lumières, ils s'en tiendront bientôt à l'adoration ſimple de DIEU et à la vertu. Si les portes de l'enfer prévalent jamais juſque-là, que deviendra le ſaint-office?

BOLDMIND.

Si les premiers chrétiens n'avaient pas eu la liberté de penſer, n'eſt-il pas vrai qu'il n'y eût point eu de chriſtianiſme?

MEDROSO.

Que voulez-vous dire? je ne vous entends point.

BOLDMIND.

Je le crois bien. Je veux dire que ſi *Tibère* et les premiers empereurs avaient eu des jacobins qui euſſent empêché les premiers chrétiens d'avoir des plumes et de l'encre; s'il n'avait pas été long-temps permis dans l'empire romain de penſer librement, il eût été

impoſſible que les chrétiens établiſſent leurs dogmes. Si donc le chriſtianiſme ne s'eſt formé que par la liberté de penſer, par quelle contradiction, par quelle injuſtice voudrait-il anéantir aujourd'hui cette liberté ſur laquelle ſeule il eſt fondé?

Quand on vous propoſe quelque affaire d'intérêt n'examinez-vous pas long-temps avant de conclure? Quel plus grand intérêt y a-t-il au monde que celui de notre bonheur ou de notre malheur éternel? Il y a cent religions ſur la terre, qui toutes vous damnent ſi vous croyez à vos dogmes qu'elles appellent abſurdes et impies; examinez donc ces dogmes.

MEDROSO.

Comment puis-je les examiner? je ne ſuis pas jacobin.

BOLDMIND.

Vous êtes homme, et cela ſuffit.

MEDROSO.

Hélas! vous êtes bien plus homme que moi.

BOLDMIND.

Il ne tient qu'à vous d'apprendre à penſer; vous êtes né avec de l'eſprit; vous êtes un oiſeau dans la cage de l'inquiſition; le ſaint-office vous a rogné les ailes, mais elles peuvent revenir. Celui qui ne ſait pas la géométrie peut l'apprendre; tout homme peut

s'inſtruire ; il eſt honteux de mettre ſon ame entre les mains de ceux à qui vous ne confieriez pas votre argent : oſez penſer par vous-même.

MEDROSO.

On dit que ſi tout le monde penſait par ſoi-même, ce ſerait une étrange confuſion.

BOLDMIND.

C'eſt tout le contraire. Quand on aſſiſte à un ſpectacle, chacun en dit librement ſon avis, et la paix n'eſt point troublée ; mais ſi quelque protecteur inſolent d'un mauvais poëte voulait forcer tous les gens de goût à trouver bon ce qui leur paraît mauvais, alors les ſifflets ſe feraient entendre, et les deux partis pourraient ſe jeter des pommes à la tête, comme il arriva une fois à Londres. Ce ſont ces tyrans des eſprits qui ont cauſé une partie des malheurs du monde. Nous ne ſommes heureux en Angleterre que depuis que chacun jouit librement du droit de dire ſon avis.

MEDROSO.

Nous ſommes auſſi fort tranquilles à Lisbonne, où perſonne ne peut dire le ſien.

BOLDMIND.

Vous êtes tranquilles ; mais vous n'êtes pas heureux : c'eſt la tranquillité des galériens qui rament en cadence et en ſilence.

MEDROSO.

Vous croyez donc que mon ame eſt aux galères ?

BOLDMIND.

Oui ; et je voudrais la délivrer.

MEDROSO.

Mais ſi je me trouve bien aux galères ?

BOLDMIND.

En ce cas vous méritez d'y être.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

L'AUMONIER du prince de.... lequel prince eſt catholique romain, menaçait un anabaptiſte de le chaſſer des petits Etats du prince. Il lui diſait qu'il n'y a que trois ſectes autoriſées dans l'Empire, celle qui mange JESUS-CHRIST Dieu par la foi ſeule dans un morceau de pain en buvant un coup, celle qui mange JESUS-CHRIST Dieu avec du pain, et celle qui mange JESUS-CHRIST Dieu en corps et en ame ſans pain ni vin ; que pour lui anabaptiſte qui ne mange DIEU en aucune façon, il n'était pas digne de vivre dans les terres de monſeigneur ; et enfin, la converſation s'échauffant, l'aumônier menaça l'anabaptiſte de le faire pendre.

Ma foi, tant pis pour ſon alteſſe, répondit

l'anabaptiſte; je ſuis un gros manufacturier, j'emploie deux cents ouvriers, je fais entrer deux cents mille écus par an dans ſes Etats; ma famille s'établira ailleurs, monſeigneur y perdra plus que moi.

Et ſi monſeigneur fait pendre tes deux cents ouvriers et ta famille, reprit l'aumônier; et s'il donne ta manufacture à de bons catholiques ?

Je l'en défie, dit le vieillard; on ne donne pas une manufacture comme une métairie, parce qu'on ne donne pas l'induſtrie. Cela ſerait beaucoup plus fou que s'il feſait tuer tous ſes veaux, qui ne communient pas plus que moi.

L'intérêt de monſeigneur n'eſt pas que je mange DIEU; il eſt que je procure à ſes ſujets de quoi manger, et que j'augmente ſes revenus par mon travail. Je ſuis honnête homme; et quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel, ma profeſſion me forcerait à le devenir; car dans les entrepriſes de négoce, ce n'eſt pas comme dans celles de cour; point de ſuccès ſans probité. Que t'importe que j'aye été baptiſé dans l'âge qu'on appelle *de raiſon*, tandis que tu l'as été ſans le ſavoir ? Que t'importe que j'adore DIEU ſans le manger, tandis que tu le fais, que tu le manges et que tu le digères ? Si tu ſuivais tes belles maximes, et ſi tu avais la

force en main, tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre, feſant pendre à ton plaiſir le grec qui ne croit pas que l'Eſprit procède du Père et du Fils ; tous les Anglais, tous les Hollandais, Danois, Suédois, Pruſſiens, Hanovriens, Saxons, Heſſois, Bernois, qui ne croient pas le pape infaillible ; tous les muſulmans, qui croient un ſeul Dieu, et qui ne lui donnent ni père ni mère ; et les Indiens dont la religion eſt plus ancienne que la juive ; et les lettrés chinois qui, depuis cinq mille ans, ſervent un Dieu unique ſans ſuperſtition et ſans fanatiſme ? Voilà donc ce que tu ferais ſi tu étais le maître ? Aſſurément, dit le prêtre, car je ſuis dévoré du zèle de la maiſon de DIEU : *Zelus domûs tuæ comedit me.*

Etrange ſecte, ou plutôt infernale horreur ! s'écria le bon père de famille. Quelle religion que celle qui ne ſe ſoutiendrait que par des bourreaux, et qui ferait à DIEU l'outrage de lui dire : Tu n'es pas aſſez puiſſant pour ſoutenir par toi-même ce que nous appelons ton véritable culte, il faut que nous t'aidions ; tu ne peux rien ſans nous, et nous ne pouvons rien ſans tortures, ſans échafauds et ſans bûchers.

Çà, dis-moi un peu, ſanguinaire aumônier, es-tu dominicain, ou jéſuite, ou diable ? Je ſuis jéſuite, dit l'autre. Eh, mon ami, ſi tu

n'es pas diable, pourquoi dis-tu des choſes ſi diaboliques ?

C'eſt que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur ?

C'eſt le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre ?

De notre général ; et le tout pour plaire au pape.

Le pauvre anabaptiſte s'écria : Sacrés papes, qui êtes à Rome ſur le trône des *Céſars*, archevêques, évêques, abbés devenus ſouverains, je vous reſpecte et je vous fuis. Mais ſi dans le fond du cœur vous avouez que vos richeſſes et votre puiſſance ne ſont fondées que ſur l'ignorance et la bêtiſe de nos pères, jouiſſez-en du moins avec modération. Nous ne voulons pas vous détrôner, mais ne nous écraſez pas. Jouiſſez, et laiſſez-nous paiſibles ; ſinon craignez qu'à la fin la patience n'échappe aux peuples, et qu'on ne vous réduiſe, pour le bien de vos ames, à la condition des apôtres dont vous prétendez être les ſucceſſeurs.

Ah, miſérable ! tu voudrais que le pape et l'évêque de Vurtzbourg gagnaſſent le ciel par la pauvreté évangélique !

Ah, mon révérend père, tu voudrais me faire pendre !

LIBERTÉ D'IMPRIMER.

MAIS quel mal peut faire à la Ruſſie la prédiction de *Jean-Jacques* (1)? Aucun; il lui ſera permis de l'expliquer dans un ſens myſtique, typique, allégorique, ſelon l'uſage. Les nations qui détruiront les Ruſſes, ce ſeront les belles-lettres, les mathématiques, l'eſprit de ſociété, la politeſſe, qui dégradent l'homme et pervertiſſent ſa nature.

On a imprimé cinq à ſix mille brochures en Hollande contre *Louis XIV*; aucune n'a contribué à lui faire perdre les batailles de Blenheim, de Turin et de Ramillies.

En général, il eſt de droit naturel de ſe ſervir de ſa plume comme de ſa langue, à ſes périls, riſques et fortunes. Je connais beaucoup de livres qui ont ennuyé, je n'en connais point qui ait fait de mal réel. Des théologiens, ou de prétendus politiques,

(1) *Rouſſeau* a prédit la deſtruction prochaine de l'empire de Ruſſie: ſa grande raiſon eſt que *Pierre I* a cherché à répandre les arts et les ſciences dans ſon empire. Mais malheureuſement pour le prophète, les arts et les ſciences n'exiſtent que dans la nouvelle capitale, et n'y ſont preſque cultivés que par des mains étrangères: cependant ces lumières, quoique bornées à la capitale, ont contribué à augmenter la puiſſance de la Ruſſie, et jamais elle n'a été moins expoſée aux événemens qui peuvent détruire un grand empire que depuis le temps où *Rouſſeau* a prophétiſé.

crient : „ La religion eſt détruite, le gouver-
„ nement eſt perdu, ſi vous imprimez certaines
„ vérités ou certains paradoxes. Ne vous
„ aviſez jamais de penſer qu'après en avoir
„ demandé la licence à un moine ou à
„ commis. Il eſt contre le bon ordre qu'un
„ homme penſe par ſoi-même. *Homère*,
„ *Platon*, *Cicéron*, *Virgile*, *Pline*, *Horace*,
„ n'ont jamais rien publié qu'avec l'appro-
„ bation des docteurs de ſorbonne et de la
„ ſainte inquiſition.

„ Voyez dans quelle décadence horrible la
„ liberté de la preſſe a fait tomber l'Angle-
„ terre et la Hollande. Il eſt vrai qu'elles
„ embraſſent le commerce du monde entier,
„ et que l'Angleterre eſt victorieuſe ſur mer
„ et ſur terre; mais ce n'eſt qu'une fauſſe
„ grandeur, une fauſſe opulence; elles mar-
„ chent à grands pas à leur ruine. Un peuple
„ éclairé ne peut ſubſiſter. „

On ne peut raiſonner plus juſte, mes amis; mais voyons, s'il vous plaît, quel Etat a été perdu par un livre. Le plus dangereux, le plus pernicieux de tous eſt celui de *Spinoſa*. Non-ſeulement en qualité de juif il attaque le nouveau Teſtament, mais en qualité de ſavant il ruine l'ancien; ſon ſyſtême d'athéiſme eſt mieux lié, mieux raiſonné mille fois que ceux de *Straton* et *Epicure*. On a beſoin de la plus

profonde ſagacité pour répondre aux argumens par leſquels il tâche de prouver qu'une ſubſtance n'en peut former une autre.

Je déteſte comme vous ſon livre, que j'entends peut-être mieux que vous, et auquel vous avez très-mal répondu; mais avez-vous vu que ce livre ait changé la face du monde? Y a-t-il quelque prédicant qui ait perdu un florin de ſa penſion par le débit des œuvres de *Spinoſa?* y a-t-il un évêque dont les rentes aient diminué? Au contraire, leur revenu a doublé depuis ce temps-là; tout le mal s'eſt réduit à un petit nombre de lecteurs paiſibles, qui ont examiné les argumens de *Spinoſa* dans leur cabinet, et qui ont écrit pour ou contre des ouvrages très-peu connus.

Vous-mêmes vous êtes aſſez peu conſéquens pour avoir fait imprimer, *ad uſum delphini*, l'Athéiſme de *Lucrèce* (comme on vous l'a déjà reproché), et nul trouble, nul ſcandale n'en eſt arrivé; auſſi laiſſa-t-on vivre en paix *Spinoſa* en Hollande, comme on avait laiſſé *Lucrèce* en repos à Rome.

Mais paraît-il parmi vous quelque livre nouveau dont les idées choquent un peu les vôtres (ſuppoſé que vous ayez des idées), ou dont l'auteur ſoit d'un parti contraire à votre faction, ou, qui pis eſt, dont l'auteur ne ſoit d'aucun parti, alors vous criez au feu; c'eſt

un bruit, un ſcandale, un vacarme univerſel dans votre petit coin de terre. Voilà un homme abominable, qui a imprimé que, ſi nous n'avions point de mains, nous ne pourrions faire des bas ni des ſouliers : quel blaſphème ! Les dévotes crient, les docteurs fourrés s'aſſemblent, les alarmes ſe multiplient de collége en collége, de maiſon en maiſon ; des corps entiers ſont en mouvement, et pourquoi ? pour cinq ou ſix pages dont il n'eſt plus queſtion au bout de trois mois. Un livre vous déplaît-il ? réfutez-le ; vous ennuie-t-il ? ne le liſez pas.

Oh ! me dites-vous, les livres de *Luther* et de *Calvin* ont détruit la religion romaine dans la moitié de l'Europe. Que ne dites-vous auſſi que les livres du patriarche *Photius* ont détruit cette religion romaine en Aſie, en Afrique, en Gréce et en Ruſſie ?

Vous vous trompez bien lourdement quand vous penſez que vous avez été ruinés par des livres. L'empire de Ruſſie a deux mille lieues d'étendue, et il n'y a pas ſix hommes qui ſoient au fait des points controverſés entre l'Egliſe grecque et la latine. Si le moine *Luther*, ſi le chanoine *Jean Chauvin*, ſi le curé *Zuinglè* s'étaient contentés d'écrire, Rome ſubjuguerait encore tous les Etats qu'elle a perdus ; mais ces gens-là et leurs adhérens couraient

de ville en ville, de maiſon en maiſon, ameutaient des femmes, étaient ſoutenus par des princes. La furie qui agitait *Amate*, et qui la fouettait comme un ſabot, à ce que dit *Virgile*, n'était pas plus turbulente. Sachez qu'un capucin enthouſiaſte, factieux, ignorant, ſouple, véhément, émiſſaire de quelque ambitieux, prêchant, confeſſant, communiant, cabalant, aura plutôt bouleverſé une province que cent auteurs ne l'auront éclairée. Ce n'eſt pas l'Alcoran qui fit réuſſir *Mahomet*, ce fut *Mahomet* qui fit le ſuccès de l'Alcoran.

Non, Rome n'a point été vaincue par des livres; elle l'a été pour avoir révolté l'Europe par ſes rapines, par la vente publique des indulgences, pour avoir inſulté aux hommes, pour avoir voulu les gouverner comme des animaux domeſtiques, pour avoir abuſé de ſon pouvoir à un tel excès, qu'il eſt étonnant qu'il lui ſoit reſté un ſeul village. *Henri VIII*, *Eliſabeth*, le duc de Saxe, le landgrave de Heſſe, les princes d'Orange, les *Condé*, les *Coligni* ont tout fait, et les livres rien. Les trompettes n'ont jamais gagné de bataille, et n'ont fait tomber de murs que ceux de Jéricho.

Vous craignez les livres, comme certaines bourgades ont craint les violons. Laiſſez lire, et laiſſez danſer; ces deux amuſemens ne feront jamais de mal au monde.

LIEUX COMMUNS EN LITTERATURE.

QUAND une nation ſe dégroſſit, elle eſt d'abord émerveillée de voir l'*Aurore* ouvrir de ſes doigts de roſe les portes de l'Orient, et ſemer de topazes et de rubis le chemin de la lumière ; *Zéphyre* careſſer *Flore*, et l'*Amour* ſe jouer des armes de *Mars*.

Toutes les images de ce genre, qui plaiſent par la nouveauté, dégoûtent par l'habitude. Les premiers qui les employaient paſſaient pour des inventeurs, les derniers ne ſont que des perroquets.

Il y a des formules de proſe qui ont le même ſort. *Le roi manquerait à ce qu'il ſe doit à lui-même ſi . . . . . Le flambeau de l'expérience a conduit ce grand apothicaire dans les routes ténébreuſes de la nature. — Son eſprit ayant été la dupe de ſon cœur, — il ouvrit trop tard les yeux ſur le bord de l'abyme. — Meſſieurs, plus je ſens mon inſuffiſance, plus je ſens auſſi vos bienfaits ; mais éclairé par vos lumières, ſoutenu par vos exemples, vous me rendrez digne de vous.*

La plupart des pièces de théâtre deviennent enfin des lieux communs, comme les oraiſons funèbres et les diſcours de réception.

Dès qu'une princeſſe eſt aimée on devine qu'elle aura une rivale. Si elle combat ſa paſſion, il eſt clair qu'elle y ſuccombera. Le tyran a-t-il envahi le trône d'un pupille, ſoyez sûr qu'au cinquième acte juſtice ſe fera, et que l'uſurpateur mourra de mort violente.

Si un roi et un citoyen romain paraiſſent ſur la ſcène, il y a cent contre un à parier que le roi ſera traité par le romain plus indignement que les miniſtres de *Louis XIV* ne le furent à Gertruidenberg par les Hollandais.

Toutes les ſituations tragiques ſont prévues, tous les ſentimens que ces ſituations amènent, ſont devinés ; les rimes même ſont ſouvent prononcées par le parterre avant de l'être par l'acteur. Il eſt difficile d'entendre parler à la fin d'un vers d'une *lettre*, ſans voir clairement à quel héros on doit la *remettre*. L'héroïne ne peut guère manifeſter ſes *alarmes*, qu'auſſitôt on ne s'attende à voir couler ſes *larmes*. Peut-on voir un vers finir par *Céſar*, et n'être pas sûr de voir des vaincus traînés après ſon *char* ?

Vient un temps où l'on ſe laſſe de ces lieux communs d'amour, de politique, de grandeur et de vers alexandrins. L'opéra comique prend la place d'Iphigénie et d'Eriphyle, de Xipharès et de Monime. Avec le temps cet opéra comique devient lieu commun à ſon

tour ; et Dieu ſait alors à quoi on aura recours.

Nous avons les lieux communs de la morale. Ils ſont ſi rebattus, qu'on devrait abſolument s'en tenir aux bons livres faits ſur cette matière en chaque langue. Le Spectateur anglais conſeilla à tous les prédicateurs d'Angleterre de réciter les excellens ſermons de *Tillotſon* ou de *Smaldrige*. Les prédicateurs de France pourraient bien s'en tenir à réciter *Maſſillon*, ou des extraits de *Bourdaloue*. Quelques-uns de nos jeunes orateurs de la chaire ont appris de *le Kain* à déclamer ; mais ils reſſemblent tous à *Dancour* qui ne voulait jamais jouer que dans ſes pièces.

Les lieux communs de la controverſe ſont abſolument paſſés de mode, et probablement ne reviendront plus ; mais ceux de l'éloquence et de la poëſie pourront renaître après avoir été oubliés : pourquoi ? c'eſt que la controverſe eſt l'éteignoir et l'opprobre de l'eſprit humain, et que la poëſie et l'éloquence en ſont le flambeau et la gloire.

LIVRES.

SECTION PREMIERE.

Vous les mépriſez les livres, vous dont toute la vie eſt plongée dans les vanités de l'ambition et dans la recherche des plaiſirs ou dans l'oiſiveté ; mais ſongez que tout l'univers connu n'eſt gouverné que par des livres, excepté les nations ſauvages. Toute l'Afrique juſqu'à l'Ethiopie et la Nigritie obéit au livre de l'Alcoran, après avoir fléchi ſous le livre de l'Evangile. La Chine eſt régie par le livre moral de *Confucius ;* une grande partie de l'Inde, par le livre du Veidam. La Perſe fut gouvernée pendant des ſiècles par les livres d'un des *Zoroaſtres.*

Si vous avez un procès, votre bien, votre honneur, votre vie même dépend de l'interprétation d'un livre que vous ne liſez jamais.

Robert le diable, les Quatre fils Aimon, les Imaginations de M. *Ouſle*, ſont des livres auſſi ; mais il en eſt des livres comme des hommes, le très-petit nombre joue un grand rôle, le reſte eſt confondu dans la foule.

Qui mène le genre-humain dans les pays policés ? ceux qui ſaven. lire et écrire. Vous

ne connaiſſez ni *Hippocrate*, ni *Boërhaave*, ni *Sydenham*; mais vous mettez votre corps entre les mains de ceux qui les ont lus. Vous abandonnez votre ame à ceux qui ſont payés pour lire la Bible, quoiqu'il n'y en ait pas cinquante d'entre eux qui l'aient lue toute entière avec attention.

Les livres gouvernent tellement le monde, que ceux qui commandent aujourd'hui dans la ville des *Scipions* et des *Catons*, ont voulu que les livres de leur loi ne fuſſent que pour eux; c'eſt leur ſceptre; ils ont fait un crime de lèſe-majeſté à leurs ſujets d'y toucher ſans une permiſſion expreſſe. Dans d'autres pays on a défendu de penſer par écrit ſans lettres-patentes.

Il eſt des nations chez qui l'on regarde les penſées purement comme un objet de commerce. Les opérations de l'entendement humain n'y ſont conſidérées qu'à deux ſous la feuille. Si par haſard le libraire veut un privilége pour ſa marchandiſe, ſoit qu'il vende *Rabelais*, ſoit qu'il vende les *Pères de l'Egliſe*, le magiſtrat donne le privilége ſans répondre de ce que le livre contient.

Dans un autre pays, la liberté de s'expliquer par des livres eſt une des prérogatives les plus inviolables. Imprimez tout ce qu'il vous plaira ſous peine d'ennuyer, ou d'être

puni ſi vous avez trop abuſé de votre droit naturel.

Avant l'admirable invention de l'imprimerie, les livres étaient plus rares et plus chers que les pierres précieuſes. Preſque point de livres chez nos nations barbares juſqu'à *Charlemagne*, et depuis lui juſqu'au roi de France *Charles V*, dit *le ſage*; et depuis ce *Charles* juſqu'à *François I*, c'eſt une diſette extrême.

Les Arabes ſeuls en eurent depuis le huitième ſiècle de notre ère juſqu'au treizième.

La Chine en était pleine quand nous ne ſavions ni lire ni écrire.

Les copiſtes furent très-employés dans l'empire romain depuis le temps des *Scipions* juſqu'à l'inondation des Barbares.

Les Grecs s'occupèrent beaucoup à tranſcrire vers le temps d'*Amintas*, de *Philippe* et d'*Alexandre*; ils continuèrent ſurtout ce métier dans Alexandrie.

Ce métier eſt aſſez ingrat. Les marchands payèrent toujours fort mal les auteurs et les copiſtes. Il fallait deux ans d'un travail aſſidu à un copiſte pour bien tranſcrire la Bible ſur du vélin. Que de temps et de peine pour copier correctement en grec et en latin les ouvrages d'*Origène*, de *Clément* d'Alexandrie et de tous ces autres écrivains nommés *pères!*

St *Hieronymos*, ou *Hieronymus*, que nous nommons *Jérôme*, dit dans une de ſes lettres ſatiriques contre *Rufin* (*a*), qu'il s'eſt ruiné en achetant les œuvres d'*Origène*, contre lequel il écrivit avec tant d'amertume et d'emportement. *Oui*, dit-il, *j'ai lu Origène ; ſi c'eſt un crime, j'avoue que je ſuis coupable, et que j'ai épuiſé toute ma bourſe à acheter ſes ouvrages dans Alexandrie.*

Les ſociétés chrétiennes eurent dans les trois premiers ſiècles cinquante-quatre évangiles, dont à peine deux ou trois copies tranſpirèrent chez les Romains de l'ancienne religion juſqu'au temps de *Dioclétien*.

C'était un crime irrémiſſible chez les chrétiens de montrer les évangiles aux gentils ; ils ne les prêtaient pas même aux catéchumènes.

Quand *Lucien* raconte dans ſon *Philopatris* (en inſultant notre religion qu'il connaiſſait très-peu) *qu'une troupe de gueux le mena dans un quatrième étage où l'on invoquait le père par le fils, et où l'on prédiſait des malheurs à l'empereur et à l'empire*, il ne dit point qu'on lui ait montré un ſeul livre. Aucun hiſtorien, aucun auteur romain ne parle des évangiles.

Lorſqu'un chrétien malheureuſement téméraire, et indigne de ſa ſainte religion, eut mis en pièces publiquement et foulé aux pieds

(*a*) Lettre de *Jérôme* à *Pammaque*.

un édit de l'empereur *Dioclétien*, et qu'il eut attiré ſur le chriſtianiſme la perſécution qui ſuccéda à la plus grande tolérance, les chrétiens furent alors obligés de livrer leurs évangiles et leurs autres écrits aux magiſtrats, ce qui ne s'était jamais fait juſqu'à ce temps. Ceux qui donnèrent leurs livres dans la crainte de la priſon, ou même de la mort, furent regardés par les autres chrétiens comme des apoſtats ſacriléges; on leur donna le ſurnom de *traditores*, d'où vient le mot *traîtres*; et pluſieurs évêques prétendirent qu'il fallait les rebaptiſer, ce qui cauſa un ſchiſme épouvantable.

Les poëmes d'*Homère* furent long-temps ſi peu connus, que *Piſiſtrate* fut le premier qui les mit en ordre, et qui les fit tranſcrire dans Athènes, environ cinq cents ans avant l'ère dont nous nous ſervons.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui une douzaine de copies du Veidam et du Zenda-Veſta dans tout l'Orient.

Vous n'auriez pas trouvé un ſeul livre dans toute la Ruſſie en 1700, excepté des Miſſels et quelques Bibles chez des papas ivres d'eau-de-vie.

Aujourd'hui on ſe plaint du trop; mais ce n'eſt pas aux lecteurs à ſe plaindre; le remède eſt aiſé; rien ne les force à lire. Ce n'eſt pas non plus aux auteurs; ceux qui font la foule

ne doivent pas crier qu'on les preſſe. Malgré la quantité énorme de livres, combien peu de gens liſent ! et ſi on liſait avec fruit, verrait-on les déplorables ſottiſes auxquelles le vulgaire ſe livre encore tous les jours en proie?

Ce qui multiplie les livres, malgré la loi de ne point multiplier les êtres ſans néceſſité, c'eſt qu'avec des livres on en fait d'autres ; c'eſt avec pluſieurs volumes déjà imprimés qu'on fabrique une nouvelle hiſtoire de France ou d'Eſpagne, ſans rien ajouter de nouveau. Tous les dictionnaires ſont faits avec des dictionnaires ; preſque tous les livres nouveaux de géographie ſont des répétitions de livres de géographie. La Somme de St *Thomas* a produit deux mille gros volumes de théologie. Et les mêmes races de petits vers qui ont rongé la mère rongent auſſi les enfans.

Ecrive qui voudra, chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

SECTION II.

Il eſt quelquefois bien dangereux de faire un livre. *Silhouète*, avant qu'il pût ſe douter qu'il ſerait un jour contrôleur général des finances, avait imprimé un livre ſur l'accord

de la religion avec la politique : et ſon beau-père le médecin *Aſtruc* avait donné au public les Mémoires dans leſquels l'auteur du Pentateuque avait pu prendre toutes les choſes étonnantes qui s'étaient paſſées ſi long-temps avant lui.

Le jour même que *Silhouète* fut en place, quelque bon ami chercha un exemplaire des livres du beau-père et du gendre, pour les déférer au parlement, et les faire condamner au feu ſelon l'uſage. Ils rachetèrent tous deux tous les exemplaires qui étaient dans le royaume ; de là vient qu'ils ſont très-rares aujourd'hui.

Il n'eſt guère de livre philoſophique ou théologique dans lequel on ne puiſſe trouver des héréſies et des impiétés, pour peu qu'on aide à la lettre.

Théodore de *Mopſuète* oſait appeler le Cantique des cantiques un *recueil d'impuretés ; Grotius* les détaille, il en fait horreur. *Chatillon* le traite d'*ouvrage ſcandaleux*.

Croirait-on qu'un jour le docteur *Tamponet* dit à pluſieurs docteurs : Je me ferais fort de trouver une foule d'héréſies dans le *Pater noſter*, ſi on ne ſavait pas de quelle bouche divine ſortit cette prière, et ſi c'était un jéſuite qui l'imprimât pour la première fois ?

Voici comme je m'y prendrais :

Notre père qui êtes aux cieux.

Propoſition ſentant l'héréſie, puiſque DIEU eſt par-tout. On peut même trouver dans cet énoncé un levain de ſocinianiſme, puiſqu'il n'y eſt rien dit de la Trinité.

Que votre règne arrive, que votre volonté ſoit faite dans la terre comme au ciel.

Propoſition ſentant encore l'héréſie, puiſqu'il eſt dit cent fois dans l'Ecriture que DIEU règne éternellement. De plus, il eſt téméraire de demander que ſa volonté s'accompliſſe, puiſque rien ne ſe fait, ni ne peut ſe faire que par la volonté de DIEU.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien (notre pain ſubſtantiel, notre bon pain, notre pain nourriſſant.)

Propoſition directement contraire à ce qui eſt émané ailleurs de la bouche de JESUS-CHRIST (*b*) : „ Ne dites point, que mange-„ rons-nous, que boirons-nous? comme font „ les gentils, &c. &c. Ne demandez que le „ royaume des cieux et tout le reſte vous ſera „ donné. „

Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs.

Propoſition téméraire qui compare l'homme à DIEU, qui détruit la prédeſtination gratuite et qui enſeigne que DIEU eſt tenu d'en agir

(*b*) *Matthieu*, chap. VI, v. 31 et ſuiv.

avec

avec nous comme nous en agiſſons avec les autres. De plus, qui a dit à l'auteur que nous feſons grâce à nos débiteurs? nous ne leur avons jamais fait grâce d'un écu. Il n'y a point de couvent en Europe qui ait jamais remis un ſou à ſes fermiers. Oſer dire le contraire eſt une héréſie formelle.

Ne nous induiſez point en tentation.

Propoſition ſcandaleuſe, manifeſtement hérétique, attendu qu'il n'y a que le diable qui ſoit tentateur, et qu'il eſt dit expreſſément dans l'épître de St *Jacques* (*c*): DIEU eſt intentateur des méchans; il ne tente perſonne. DEUS *enim intentator malorum eſt; ipſe autem neminem tentat.*

Vous voyez, dit le docteur *Tamponet*, qu'il n'eſt rien de ſi reſpectable auquel on ne puiſſe donner un mauvais ſens. Quel ſera donc le livre à l'abri de la cenſure humaine ſi on peut attaquer juſqu'au *Pater noſter*, en interprétant diaboliquement tous les mots divins qui le compoſent? Pour moi, je tremble de faire un livre. Je n'ai jamais, Dieu merci, rien imprimé; je n'ai même jamais fait jouer aucune de mes pièces de théâtre, comme ont fait les frères *la Rue*, *du Cerceau* et *Folard*; cela eſt trop dangereux.

(*c*) Chap. I, v. 13.

Un clerc pour quinze ſous, ſans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer Attila;
Et ſi le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de viſigoths tous les vers de Corneille.

Si vous imprimez, un habitué de paroiſſe vous accuſe d'héréſie, un cuiſtre de collége vous dénonce, un homme qui ne ſait pas lire, vous condamne; le public ſe moque de vous; votre libraire vous abandonne; votre marchand de vin ne veut plus vous faire crédit. J'ajoute toujours à mon *Pater noſter : Mon Dieu, délivrez-moi de la rage de faire des livres!*

O vous qui mettez comme moi du noir ſur du blanc, et qui barbouillez du papier, ſouvenez-vous de ces vers que j'ai lus autrefois, et qui auraient dû nous corriger :

Tout ce fatras fut du chanvre en ſon temps,
Linge il devint par l'art des tiſſerands;
Puis en lambeaux des pilons le preſsèrent,
Il fut papier. Cent cerveaux à l'envers
De viſions à l'envi le chargèrent;
Puis on le brûle : il vole dans les airs,
Il eſt fumée auſſi-bien que la gloire.
De nos travaux voilà quelle eſt l'hiſtoire.
Tout eſt fumée, et tout nous fait ſentir
Ce grand néant qui doit nous engloutir.

SECTION III.

Les livres ſont aujourd'hui multipliés à un tel point que non-ſeulement il eſt impoſſible de les lire tous, mais d'en ſavoir même le nombre et d'en connaître les titres. Heureuſement on n'eſt pas obligé de lire tout ce qui s'imprime ; et le plan de *Caramuel*, qui ſe propoſait d'écrire cent volumes *in-folio*, et d'employer le pouvoir ſpirituel et temporel des princes pour contraindre leurs ſujets à les lire, eſt demeuré ſans exécution. *Ringelberg* avait auſſi formé le deſſein de compoſer environ mille volumes différens ; mais quand il aurait aſſez vécu pour les publier, il n'eût pas encore approché d'*Hermès Triſmégiſte*, lequel, ſelon *Jamblique*, écrivit trente-ſix mille cinq cents vingt-cinq livres. Suppoſé la vérité du fait, les anciens n'avaient pas moins de raiſon que les modernes de ſe plaindre de la multitude des livres.

Auſſi convient-on aſſez généralement qu'un petit nombre de livres choiſis ſuffiſent. Quelques-uns propoſent de ſe borner à la Bible ou à l'Ecriture ſainte, comme les Turcs ſe réduiſent à l'Alcoran ; il y a cependant une grande différence entre les ſentimens de reſpect que les mahométans ont pour leur Alcoran, et ceux des chrétiens pour l'Ecriture. On ne

faurait porter plus loin la vénération que les premiers témoignent en parlant de l'Alcoran. C'eſt, diſent-ils, le plus grand des miracles, et tous les hommes enſemble ne ſont point capables de rien faire qui en approche ; ce qui eſt d'autant plus admirable que l'auteur n'avait fait aucune étude ni lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui ſeul ſoixante mille miracles (c'eſt à peu-près le nombre des verſets qu'il contient) : la réſurrection d'un mort ne prouverait pas plus la vérité d'une religion que la compoſition de l'Alcoran. Il eſt ſi parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé.

Les chrétiens diſent à la vérité que leur Ecriture a été inſpirée par le Saint-Eſprit ; mais, outre que les cardinaux *Cajetan* (*d*) et *Bellarmin* (*e*) avouent qu'il s'y eſt gliſſé quelques fautes par la négligence ou l'ignorance des libraires et des rabbins qui y ont ajouté les points, elle eſt regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidelles. C'eſt ce qui eſt exprimé par la cinquième règle de l'*Index*, ou de la congrégation de l'indice qui eſt chargée à Rome d'examiner les livres qui doivent être défendus. La voici : (*f*)

(*d*) Commentaires ſur l'ancien Teſtament.
(*e*) L. II, chap. II, de la parole de DIEU.
(*f*) *Starti*, quatrième partie, page 5.

„ Etant évident par l'expérience que ſi la Bible traduite en langue vulgaire était permiſe indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes ſerait cauſe qu'il en arriverait plus de mal que de bien, nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquiſiteur, qui, ſur l'avis du curé ou du confeſſeur, pourront accorder la permiſſion de lire la Bible traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage. Il faudra qu'ils aient cette permiſſion par écrit, on ne les abſoudra point qu'auparavant ils n'aient remis leur Bible entre les mains de l'ordinaire; et quant aux libraires qui vendront des Bibles en langue vulgaire à ceux qui n'ont pas cette permiſſion par écrit, ou en quelque autre manière la leur auront miſe entre les mains, ils perdront le prix de leurs livres, que l'évêque emploiera à des choſes pieuſes, et ſeront punis d'autres peines arbitraires: les réguliers ne pourront auſſi lire ni acheter ces livres ſans avoir eu la permiſſion de leurs ſupérieurs. „

Le cardinal *du Perron* prétendait auſſi que (*g*) l'Ecriture était un couteau à deux tranchans dans la main des ſimples, qui pourrait les percer; que, pour éviter cela, il valait

(*g*) Eſprit de M. *Arnauld*, tome II, page 119.

mieux que le ſimple peuple l'ouît de la bouche de l'Egliſe avec les ſolutions et les interprétations des paſſages qui ſemblent aux ſens être pleins d'abſurdités et de contradictions, que de les lire par ſoi ſans l'aide d'aucune ſolution ni interprétation. Il ſefait enſuite une longue énumération de ces abſurdités, en termes ſi peu ménagés, que le miniſtre *Jurieu* ne craignit point de dire qu'il ne ſe ſouvenait pas d'avoir jamais rien lu de ſi effroyable ni de ſi ſcandaleux dans un auteur chrétien.

Jurieu, qui invectivait ſi vivement contre le cardinal *du Perron*, eſſuya lui-même de ſemblables reproches de la part des catholiques. „ Je vis ce miniſtre, dit *Papin* en parlant de lui (*h*), qui enſeignait au public que tous les caractères de l'Ecriture ſainte, ſur leſquels ces prétendus réformateurs avaient fondé leur perſuaſion de ſa divinité, ne lui paraiſſaient point ſuffiſans. Jà n'advienne, diſait *Jurieu*, que je veuille diminuer la force et la lumière des caractères de l'Ecriture; mais j'oſe affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puiſſe être éludé par les profanes. Il n'y en a pas un qui faſſe une preuve et à quoi on ne puiſſe répondre quelque choſe; et conſidérés tous enſemble, quoiqu'ils aient plus de force

(*h*) Traité de la nature et de la grâce. Les Suites de la tolérance, page 12.

que ſéparément pour faire une démonſtration morale, c'eſt-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue que rien ne paraît plus oppoſé à la raiſon que de dire que ces caractères par eux-mêmes ſont capables de produire une telle certitude. ,,

Il n'eſt donc pas étonnant que les juifs et les premiers-chrétiens, qui, comme on le voit par les Actes des apôtres (*i*), ſe bornaient dans leurs aſſemblées à la lecture de la Bible, aient été diviſés en différentes ſectes, comme nous l'avons dit à l'article *Héréſie*. On ſubſtitua dans la ſuite à cette lecture celle de pluſieurs ouvrages apocryphes, ou du moins celle des extraits que l'on fit de ces derniers écrits. L'auteur de la Synopſe de l'Ecriture, qui eſt parmi les œuvres de St *Athanaſe* (*k*), reconnaît expreſſément qu'il y a dans les livres apocryphes des choſes très-véritables et inſpirées de DIEU, leſquelles en ont été choiſies et extraites pour les faire lire aux fidelles.

(*i*) Chap. XV, v. 21. (*k*) Tome II, page 134.

LOCKE.

SECTION PREMIERE.

JAMAIS il ne fut peut-être un esprit plus sage, plus méthodique, un logicien plus exact, que *Locke* ; cependant il n'était pas grand mathématicien. Il n'avait jamais pu se soumettre à la fatigue des calculs, ni à la sécheresse des vérités mathématiques, qui ne présentent d'abord rien de sensible à l'esprit ; et personne n'a mieux éprouvé que lui qu'on pouvait avoir l'esprit géomètre sans le secours de la géométrie. Avant lui de grands philosophes avaient décidé positivement ce que c'est que l'ame de l'homme ; mais puisqu'ils n'en savaient rien du tout, il est bien juste qu'ils aient tous été d'avis différens.

Dans la Gréce, berceau des arts et des erreurs, et où l'on poussa si loin la grandeur et la sottise de l'esprit humain, on raisonnait comme chez nous sur l'ame. Le divin *Anaxagoras*, à qui on dressa un autel pour avoir appris aux hommes que le soleil était plus grand que le Péloponèse, que la neige était noire, et que les cieux étaient de pierre, affirma que l'ame était un esprit aérien, mais cependant immortel. *Diogène*, un autre que celui

celui qui devint cynique après avoir été faux-monnayeur, assurait que l'ame était une portion de la substance même de DIEU; et cette idée au moins était brillante. *Epicure* la composait de parties comme le corps. *Aristote*, qu'on a expliqué de mille façons, parce qu'il était inintelligible, croyait, si l'on s'en rapporte à quelques-uns de ses disciples, que l'entendement de tous les hommes était une seule et même substance. Le divin *Platon*, maître du divin *Aristote*, et le divin *Socrate*, maître du divin *Platon*, disaient l'ame corporelle et éternelle. Le démon de *Socrate* lui avait appris sans doute ce qui en était. Il y a des gens, à la vérité, qui prétendent qu'un homme qui se vantait d'avoir un génie familier, était indubitablement un peu fou, ou un peu fripon; mais ces gens-là sont trop difficiles.

Quant à nos pères de l'Eglise, plusieurs dans les premiers siècles ont cru l'ame humaine, les anges et DIEU corporels. Le monde se raffine toujours. St *Bernard*, selon l'aveu du père *Mabillon*, enseigna, à propos de l'ame, qu'après la mort elle ne voyait pas DIEU dans le ciel, mais qu'elle conversait seulement avec l'humanité de JESUS-CHRIST. On ne le crut pas cette fois sur sa parole; l'aventure de la croisade avait un peu décrédité ses oracles. Mille scolastiques sont venus

enſuite, comme le docteur irréfragable (*a*), le docteur ſubtil (*b*), le docteur angélique (*c*), le docteur ſéraphique (*d*), le docteur chérubique, qui tous ont été bien sûrs de connaître l'ame très-clairement, mais qui n'ont pas laiſſé d'en parler comme s'ils avaient voulu que perſonne n'y entendît rien. Notre *Deſcartes*, né pour découvrir les erreurs de l'antiquité, mais pour y ſubſtituer les ſiennes, et entraîné par cet eſprit ſyſtématique qui aveugle les plus grands hommes, s'imagina avoir démontré que l'ame était la même choſe que la penſée; comme la matière, ſelon lui, eſt la même choſe que l'étendue. Il aſſura bien que l'on penſe toujours, et que l'ame arrive dans le corps pourvue de toutes les notions métaphyſiques, connaiſſant DIEU, l'eſpace, l'infini, ayant toutes les idées abſtraites, remplie enfin des belles connaiſſances qu'elle oublie malheureuſement en ſortant du ventre de la mère. Le père *Mallebranche* de l'oratoire, dans ſes illuſions ſublimes, n'admet point les idées innées; mais il ne doutait pas que nous ne viſſions tout en DIEU, et que DIEU, pour ainſi dire, ne fût notre ame.

Tant de raiſonneurs ayant fait le roman de l'ame, un ſage eſt venu qui en a fait modeſte-

(*a*) *Hales.*
(*b*) *Scot.*
(*c*) Saint *Thomas.*
(*d*) Saint *Bonaventure.*

ment l'hiſtoire. M. *Locke* a développé à l'homme la raiſon humaine, comme un excellent anatomiſte explique les reſſorts du corps humain. Il s'aide par-tout du flambeau de la phyſique ; il oſe quelquefois parler affirmativement ; mais il oſe auſſi douter. Au lieu de définir tout d'un coup ce que nous ne connaiſſons pas, il examine par degrés ce que nous voulons connaître ; il prend un enfant au moment de ſa naiſſance ; il ſuit pas à pas les progrès de ſon entendement ; il voit ce qu'il a de commun avec les bêtes, et ce qu'il a au-deſſus d'elles. Il conſulte ſurtout ſon propre témoignage, la conſcience de ſa penſée. » Je » laiſſe, dit-il, à diſcuter à ceux qui en » ſavent plus que moi, ſi notre ame exiſte » avant ou après l'organiſation de notre corps ; » mais j'avoue qu'il m'eſt tombé en partage » une de ces ames groſſières, qui ne penſent » pas toujours ; et j'ai même le malheur de » ne pas concevoir qu'il ſoit plus néceſſaire à » l'ame de penſer toujours, qu'au corps » d'être toujours en mouvement. »

Pour moi, je me vante de l'honneur d'être en ce point auſſi ſimple que M. *Locke*. Perſonne ne me fera jamais croire que je penſe toujours ; et je ne me ſens pas plus diſpoſé que lui à imaginer que, quelques ſemaines après ma conception, j'étais une fort ſavante ame,

ſachant alors mille choſes que j'ai oubliées en naiſſant, et ayant fort inutilement poſſédé dans l'*uterus* [redacted] connaiſſances qui m'ont échappé dès que j'ai pu en avoir beſoin, et que je n'ai jamais bien pu reprendre depuis.

Locke, après avoir ruiné les idées innées, après avoir bien renoncé à la vanité de croire qu'on penſe toujours, ayant bien établi que toutes nos idées nous viennent par les ſens, ayant examiné nos idées ſimples, celles qui ſont compoſées, ayant ſuivi l'eſprit de l'homme dans toutes ſes opérations, ayant fait voir combien les langues que les hommes parlent ſont imparfaites, et quel abus nous feſons des termes à tous momens; *Locke*, dis-je, conſidère enfin l'étendue ou plutôt le néant des connaiſſances humaines. C'eſt dans ce chapitre qu'il oſe avancer modeſtement ces paroles: » Nous ne ſerons peut-être jamais » capables de connaître ſi un être purement » matériel penſe ou non. » Ce diſcours ſage parut à plus d'un théologien une déclaration ſcandaleuſe, que l'ame eſt matérielle et mortelle. Quelques anglais dévots à leur manière ſonnèrent l'alarme. Les ſuperſtitieux ſont dans la ſociété ce que les poltrons ſont dans une armée; ils ont et donnent des terreurs paniques. On cria que M. *Locke* voulait renverſer la religion; il ne s'agiſſait pourtant pas

de religion dans cette affaire : c'était une queſtion purement philoſophique, très-indépendante de la foi et de la révélation. Il ne fallait qu'examiner ſans aigreur s'il y a de la contradiction à dire : *La matière peut penſer ; et* DIEU *peut communiquer la penſée à la matière.* Mais les théologiens commencent trop ſouvent par dire que DIEU eſt outragé, quand on n'eſt pas de leur avis ; c'eſt trop reſſembler aux mauvais poëtes, qui croyaient que *Deſpréaux* parlait mal du roi, parce qu'il ſe moquait d'eux. Le docteur *Stillingfleet* s'eſt fait une réputation de théologien modéré, pour n'avoir pas dit poſitivement des injures à M. *Locke.* Il entra en lice contre lui ; mais il fut battu, car il raiſonnait en docteur, et *Locke* en philoſophe inſtruit de la force et de la faibleſſe de l'eſprit humain, et qui ſe battait avec des armes dont il connaiſſait la trempe.

SECTION II.

Il n'y a point de philoſophe qui n'eſſuye beaucoup d'outrages et de calomnies. Pour un homme qui eſt capable d'y répondre par des raiſons, il y en a cent qui n'ont que des injures à dire, et chacun paye dans ſa monnaie. J'entends tous les jours rebattre à

mes oreilles : *Locke nie l'immortalité de l'ame*, *Locke détruit la morale ;* et ce qu'il y a de ſurprenant (ſi quelque choſe pouvait ſurprendre), c'eſt que de tous ceux qui font le procès à la morale de *Locke*, il y en a très-peu qui l'aient lu, encore moins qui l'aient entendu, et nul à qui on ne doive ſouhaiter les vertus qu'avait cet homme ſi digne du nom de ſage et de juſte.

On lit volontiers *Mallebranche* à Paris ; il s'eſt fait quantité d'éditions de ſon roman métaphyſique ; mais j'ai remarqué qu'on ne lit guère que les chapitres qui regardent les erreurs des ſens et de l'imagination. Il y a très-peu de lecteurs qui examinent les choſes abſtraites de ce livre. Ceux qui connaiſſent la nation françaiſe m'en croiront aiſément, quand j'aſſurerai que ſi le père *Mallebranche* avait ſuppoſé les erreurs des ſens et de l'imagination comme des erreurs connues des philoſophes, et était entré tout d'un coup en matière, il n'aurait fait aucun ſectateur, et qu'à peine il eût trouvé des lecteurs. Il a étonné la raiſon de ceux à qui il a plu par ſon ſtyle. On l'a cru dans les choſes qu'on n'entendait point, parce qu'il avait commencé par avoir raiſon dans les choſes qu'on entendait ; il a ſéduit parce qu'il était agréable, comme *Deſcartes* parce qu'il était hardi. *Locke*

n'était que ſage, auſſi a-t-il fallu vingt années pour débiter à Paris la première édition, faite en Hollande, de ſon livre ſur l'entendement humain. Jamais homme n'a été juſqu'à préſent moins lu et plus condamné parmi nous que *Locke*. Les échos de la calomnie et de l'ignorance répètent tous les jours : *Locke ne croyait point l'ame immortelle, donc il n'avait point de probité.* Je laiſſe à d'autres le ſoin de confondre l'horreur de ce menſonge. Je me borne ici à montrer l'impertinence de cette concluſion. Le dogme de l'immortalité de l'ame a été très-long-temps ignoré dans toute la terre. Les premiers Juifs l'ignoraient; n'y avait-il point d'honnête homme parmi eux? La loi judaïque, qui n'enſeignait rien touchant la nature et l'immortalité de l'ame, n'enſeignait-elle pas la vertu? Quand même nous ne ſerions pas aſſurés aujourd'hui par la foi que nous ſommes immortels, quand nous aurions une démonſtration que tout périt avec nos corps, nous n'en devrions pas moins adorer le DIEU qui nous a faits, et ſuivre la raiſon qu'il nous a donnée. Dût notre vie et notre exiſtence ne durer qu'un ſeul jour, il eſt sûr que pour paſſer ce jour heureuſement il faudrait être vertueux; et il eſt sûr qu'en tout pays et en tout temps, être vertueux n'eſt autre choſe que de *faire aux autres ce que nous voulons*

qu'on nous faſſe. C'eſt cette vertu véritable, la fille de la raiſon et non de la crainte, qui a conduit tant de ſages dans l'antiquité ; c'eſt elle qui dans nos jours a réglé la vie d'un *Deſcartes*, ce précurſeur de la phyſique, d'un *Newton*, l'interprète de la nature, d'un *Locke* qui ſeul a appris à l'eſprit humain à ſe bien connaître, d'un *Bayle*, ce juge impartial et éclairé, auſſi eſtimable que calomnié ; car, il faut le dire à l'honneur des lettres, la philoſophie fait un cœur droit comme la géométrie fait l'eſprit juſte. Mais non-ſeulement *Locke* était vertueux, non-ſeulement il croyait l'ame immortelle, mais il n'a jamais affirmé que la matière penſe ; il a dit ſeulement que la matière peut penſer ſi DIEU le veut, et que c'eſt une abſurdité téméraire de nier que DIEU en ait le pouvoir.

Je veux encore ſuppoſer qu'il ait dit et que d'autres aient dit comme lui qu'en effet DIEU a donné la penſée à la matière, s'enſuit-il de là que l'ame ſoit mortelle? L'école crie qu'un compoſé retient la nature de ce dont il eſt compoſé, que la matière eſt périſſable et diviſible, qu'ainſi l'ame ſerait périſſable et diviſible comme elle. Tout cela eſt également faux.

Il eſt faux que ſi DIEU voulait faire penſer la matière, la penſée fût un compoſé de la matière, car la penſée ſerait un don de DIEU

ajouté à l'être inconnu qu'on nomme matière, de même que DIEU lui a ajouté l'attraction des forces centripètes et le mouvement, attributs indépendans de la diviſibilité.

Il eſt faux que, même dans le ſyſtême des écoles, la matière ſoit diviſible à l'infini. Nous conſidérons, il eſt vrai, la diviſibilité à l'infini en géométrie; mais cette ſcience n'a d'objet que nos idées, et en ſuppoſant des lignes ſans largeur et des points ſans étendue, nous ſuppoſons auſſi une infinité de cercles paſſant entre une tangente à un cercle donné.

Mais quand nous venons à examiner la nature telle qu'elle eſt, alors la diviſibilité à l'infini s'évanouit. La matière, il eſt vrai, reſte à jamais diviſible par la penſée, mais elle eſt néceſſairement indiviſée; et cette même géométrie qui me démontre que ma penſée diviſera éternellement la matière, me démontre auſſi qu'il y a dans la matière des parties indiviſées parfaitement ſolides, et en voici la démonſtration :

Puiſque l'on doit ſuppoſer des pores à chaque ordre d'élémens dans leſquels on imagine la matière diviſée à l'infini, ce qui reſtera de matière ſolide ſera donc exprimé par le produit d'une ſuite infinie des termes plus petits chacun que l'autre; or un tel produit eſt néceſſairement égal à zéro; donc ſi

la matière était phyſiquement diviſible à l'infini, il n'y aurait point de matière. Cela fait voir en paſſant que M. de *Malezieux*, dans ſes Elémens de géométrie pour M. le duc de Bourgogne, a bien tort de ſe récrier ſur la prétendue incompatibilité qui ſe trouve entre des unités et des parties diviſibles à l'infini; il ſe trompe en cela doublement; il ſe trompe en ce qu'il ne conſidère pas qu'une unité eſt l'objet de notre penſée, et la diviſibilité un autre objet de notre penſée, leſquels ne ſont point incompatibles; car je puis faire une unité d'une centaine, et je puis faire une centaine d'une unité; et il ſe trompe encore en ce qu'il ne conſidère pas la différence qui eſt entre la matière diviſible par la penſée et la matière diviſible en effet.

Qu'eſt-ce que je prouve de tout ceci?

Qu'il y a des parties de matière impériſſables et indiviſibles; que DIEU, tout-puiſſant, leur créateur, pourra, quand il voudra, joindre la penſée à une de ces parties, et la conſerver à jamais. Je ne dis pas que ma raiſon m'apprend que DIEU en a uſé ainſi; je dis ſeulement qu'elle m'apprend qu'il le peut. Je dis avec le ſage *Locke* que ce n'eſt pas à nous qui ne ſommes que d'hier à oſer mettre des bornes à la puiſſance du Créateur, de l'Etre infini, du ſeul Etre néceſſaire et immuable.

M. *Locke* dit qu'il eſt impoſſible à la raiſon de prouver la ſpiritualité de l'ame : j'ajoute qu'il n'y a perſonne ſur la terre qui ne ſoit convaincu de cette vérité.

Il eſt indubitable que ſi un homme était bien perſuadé qu'il ſera plus libre et plus heureux en ſortant de ſa maiſon, il la quitterait tout à l'heure : or on ne peut croire que l'ame eſt ſpirituelle ſans la croire en priſon dans le corps, où elle eſt d'ordinaire, ſinon malheureuſe, au moins inquiéte et ennuyée : on doit donc être charmé de ſortir de ſa priſon ; mais quel eſt l'homme charmé de mourir par ce motif ?

. . . Quod ſi immortalis noſtra foret mens,
Non tam ſe moriens diſſolvi conquereretur ;
Sed magis ire foras, veſtemque relinquere, ut anguis,
Gauderet, prælonga ſenex aut cornua cervus.

Il faut tâcher de ſavoir, non ce que les hommes ont dit ſur cette matière, mais ce que notre raiſon peut nous découvrir, indépendamment des opinions des hommes.

LOI NATURELLE.

Dialogue.

B. Qu'est-ce que la loi naturelle ? (*)

A. L'inſtinct qui nous fait ſentir la juſtice.

B. Qu'appelez-vous juſte et injuſte ?

A. Ce qui paraît tel à l'univers entier.

B. L'univers eſt compoſé de bien des têtes. On dit qu'à Lacédémone on applaudiſſait aux larcins, pour leſquels on condamnait aux mines dans Athènes.

A. Abus de mots, logomachie, équivoque ; il ne pouvait ſe commettre de larcin à Sparte, lorſque tout y était commun. Ce que vous appelez *vol* était la punition de l'avarice.

B. Il était défendu d'épouſer ſa ſœur à Rome. Il était permis chez les Egyptiens, les Athéniens et même chez les Juifs, d'épouſer ſa ſœur de père. Je ne cite qu'à regret ce malheureux petit peuple juif, qui ne doit aſſurément ſervir de règle à perſonne, et qui (en mettant la religion à part) ne fut jamais qu'un peuple de brigands ignorans et fanatiques. Mais enfin, ſelon ſes livres, la jeune

(*) Ce dialogue eſt tiré preſque en entier des entretiens entre A, B, C, *Dialogues*, tome I.

Thamar, avant de se faire violer par son frère *Ammon*, lui dit : *Mon frère, ne me faites pas de sottises, mais demandez-moi en mariage à mon père, il ne vous refusera pas.*

A. Lois de convention que tout cela, usage arbitraire, modes qui passent ; l'essentiel demeure toujours. Montrez-moi un pays où il soit honnête de me ravir le fruit de mon travail, de violer sa promesse, de mentir pour nuire, de calomnier, d'assassiner, d'empoisonner, d'être ingrat envers son bienfaiteur, de battre son père et sa mère quand ils vous présentent à manger.

B. Avez-vous oublié que *Jean-Jacques*, un des pères de l'Eglise moderne, a dit : *Le premier qui osa clorre et cultiver un terrain fut l'ennemi du genre-humain, qu'il fallait l'exterminer, et que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne ?* N'avons-nous pas déjà examiné ensemble cette belle proposition si utile à la société ?

A. Quel est ce *Jean-Jacques ?* ce n'est assurément ni *Jean-Baptiste*, ni *Jean* l'évangéliste, ni *Jacques* le majeur, ni *Jacques* le mineur ; il faut que ce soit quelque hun, bel-esprit, qui ait écrit cette impertinence abominable, ou quelque mauvais plaisant *bufo magro* qui ait voulu rire de ce que le monde entier a de plus sérieux. Car, au lieu d'aller gâter le

terrain d'un voiſin ſage et induſtrieux, il n'avait qu'à l'imiter ; et chaque père de famille ayant ſuivi cet exemple, voilà bientôt un très-joli village tout formé. L'auteur de ce paſſage me paraît un animal bien inſociable.

B. Vous croyez donc qu'en outrageant et en volant le bon homme qui a entouré d'une haie vive ſon jardin et ſon poulailler, il a manqué aux devoirs de la loi naturelle ?

A. Oui, oui, encore une fois, il y a une loi naturelle ; et elle ne conſiſte ni à faire le mal d'autrui, ni à s'en réjouir.

B. Je conçois que l'homme n'aime et ne fait le mal que pour ſon avantage. Mais tant de gens ſont portés à ſe procurer leur avantage par le malheur d'autrui ; la vengeance eſt une paſſion ſi violente, il y en a des exemples ſi funeſtes ; l'ambition plus fatale encore a inondé la terre de tant de ſang, que lorſque je m'en retrace l'horrible tableau, je ſuis tenté d'avouer que l'homme eſt très-diabolique. J'ai beau avoir dans mon cœur la notion du juſte et de l'injuſte ; un *Attila* que St *Léon* courtiſe, un *Phocas* que St *Grégoire* flatte avec la plus lâche baſſeſſe, un *Alexandre VI* ſouillé de tant d'inceſtes, de tant d'homicides, de tant d'empoiſonnemens, avec lequel le faible *Louis XII*, qu'on appelle *bon*, fait la plus indigne et la

plus étroite alliance ; un *Cromwell* dont le cardinal *Mazarin* recherche la protection, et pour qui il chaſſe de France les héritiers de *Charles I*, couſins-germains de *Louis XIV*, &c. &c. cent exemples pareils, dérangent mes idées, et je ne ſais plus où j'en ſuis.

A. Eh bien, les orages empêchent-ils que nous ne jouiſſions aujourd'hui d'un beau ſoleil? Le tremblement qui a détruit la moitié de la ville de Lisbonne empêche-t-il que vous n'ayez fait très-commodément le voyage de Madrid? Si *Attila* fut un brigand, et le cardinal *Mazarin* un fripon, n'y a-t-il pas des princes et des miniſtres honnêtes gens? N'a-t-on pas remarqué que dans la guerre de 1701, le conſeil de *Louis XIV* était compoſé des hommes les plus vertueux; le duc de *Beauvilliers*, le marquis de *Torci*, le maréchal de *Villars*, *Chamillart* enfin qui paſſa pour incapable, mais jamais pour un mal-honnête homme? L'idée de la juſtice ne ſubſiſte-t-elle pas toujours? C'eſt ſur elle que ſont fondées toutes les lois. Les Grecs les appelaient *filles du ciel*, cela ne veut dire que filles de la nature.

N'avez-vous pas des lois dans votre pays?

B. Oui, les unes bonnes, les autres mauvaiſes.

A. Où en auriez-vous pris l'idée, ſi ce n'eſt dans les notions de la loi naturelle que

tout homme a dans ſoi, quand il a l'eſprit bien fait ? il faut bien les avoir puiſées là, ou nulle part.

B. Vous avez raiſon, il y a une loi naturelle ; mais il eſt encore plus naturel à bien des gens de l'oublier.

A. Il eſt naturel auſſi d'être borgne, boſſu, boiteux, contrefait, mal-ſain ; mais on préfère les gens bien faits et bien ſains.

B. Pourquoi y a-t-il tant d'eſprits borgnes et contrefaits ?

A. Paix. Mais allez à l'article TOUTE-PUISSANCE.

LOI SALIQUE.

CELUI qui a dit que la loi ſalique fut écrite avec une plume des ailes de l'aigle à deux têtes, par l'aumônier de *Pharamond*, au dos de la donation de *Conſtantin*, pourrait bien ne s'être pas trompé.

C'eſt la loi fondamentale de l'empire français, diſent de braves juriſconſultes. Le grand *Jérôme Bignon*, dans ſon livre de l'Excellence de la France, dit (*a*) que cette loi vient de la loi naturelle ſelon le grand *Ariſtote*, parce que

(*a*) Pages 288 et ſuiv.

dans

dans *les familles c'était le père qui gouvernait, et qu'on ne donnait point de dot aux filles, comme il se lit des père, mère et frères de Rebecca.*

Il assure (*b*) que le royaume de France est si excellent, qu'il a conservé précieusement cette loi recommandée par *Aristote* et par l'ancien Testament. Et pour prouver cette excellence de la France, il remarque que l'empereur *Julien* trouvait le vin de Surène admirable.

Mais, pour démontrer l'excellence de la loi salique, il s'en rapporte à *Froissard* selon lequel *les douze pairs de France dient que le royaume de France est de si grande noblesse, qu'il ne doit mie par succession aller à femelle.*

On doit avouer que cette décision est fort incivile pour l'Espagne, pour l'Angleterre, pour Naples, pour la Hongrie, surtout pour la Russie qui a vu sur son trône quatre impératrices de suite.

Le royaume de France est de grande noblesse; d'accord : mais celui d'Espagne, du Mexique et du Pérou est aussi de grande noblesse; et grande noblesse est aussi en Russie.

On a allégué qu'il est dit dans la sainte Ecriture que *les lis ne filent point :* on en a conclu que les femmes ne doivent point régner en France. C'est encore puissamment raisonner :

(*b*) Page 9.

mais on a oublié que les léopards, qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries d'Angleterre, ne filent pas plus que les lis qui ſont (on ne ſait pourquoi) les armoiries de France. En un mot, de ce qu'on n'a jamais vu filer un lis, il n'eſt pas démontré que l'excluſion des filles ſoit une loi fondamentale des Gaules.

Des lois fondamentales.

La loi fondamentale de tout pays eſt qu'on sème du blé, ſi l'on veut avoir du pain; qu'on cultive le lin et le chanvre, ſi l'on veut avoir de la toile; que chacun ſoit le maître dans ſon champ, ſoit que ce champ appartienne à un garçon ou à une fille; que le Gaulois demi-barbare tue tout autant de Francs, entièrement barbares, qui viendront des bords du Mein, qu'ils ne ſavent pas cultiver, ravir ſes moiſſons et ſes troupeaux; ſans quoi le Gaulois deviendra ſerf du Franc, ou ſera aſſaſſiné par lui.

C'eſt ſur ce fondement que porte l'édifice. L'un bâtit ſon fondement ſur un roc, et la maiſon dure; l'autre ſur du ſable, et elle s'écroule. Mais une loi fondamentale, née de la volonté changeante des hommes, et en même temps irrévocable, eſt une contradiction dans les termes, un être de raiſon, une chimère, une abſurdité: qui fait les lois peut

les changer. La bulle d'or fut appelée *loi fondamentale de l'empire*. Il fut ordonné qu'il n'y aurait jamais que sept électeurs tudesques, par la raison péremptoire qu'un certain chandelier juif n'avait eu que sept branches, et qu'il n'y a que sept dons du Saint-Esprit. Cette loi fondamentale fut qualifiée d'*éternelle* par la toute-puissance et certaine science de *Charles IV*. DIEU ne trouva pas bon que le parchemin de *Charles* prît le nom d'*éternel*. Il a permis que d'autres empereurs germains, par leur toute-puissance et certaine science, ajoutassent deux branches au chandelier, et deux présens aux sept dons du Saint-Esprit. Ainsi les électeurs sont au nombre de neuf.

C'était une loi très-fondamentale que les disciples du Seigneur JESUS n'eussent rien en propre. Ce fut ensuite une loi encore plus fondamentale que les évêques de Rome fussent très-riches, et que le peuple les choisît. La dernière loi fondamentale est qu'ils sont souverains, et élus par un petit nombre d'hommes vêtus d'écarlate, qui étaient absolument inconnus du temps de JESUS. Si l'empereur roi des Romains, toujours auguste, était maître de Rome de fait, comme il l'est par le style de sa chancellerie, le pape serait son grand aumônier, en attendant quelque autre loi irrévocable à toujours qui serait détruite par une autre.

Je ſuppoſe (ce qui peut très-bien arriver) qu'un empereur d'Allemagne n'ait qu'une fille, et qu'il ſoit un bon homme n'entendant rien à la guerre ; je ſuppoſe que ſi *Catherine II* ne détruit pas l'empire turc qu'elle a fort ébranlé dans l'an 1771 où j'écris ces rêveries, le Turc vienne attaquer mon bon prince chéri des neuf électeurs ; que ſa fille ſe mette à la tête des troupes avec deux jeunes électeurs amoureux d'elle ; qu'elle batte les Ottomans, comme *Débora* battit le capitaine *Siſara* et ſes trois cents mille ſoldats, et ſes trois mille chars de guerre dans un petit champ pierreux aux pieds du mont Thabor ; que ma princeſſe chaſſe les muſulmans juſque par-delà Andrinople ; que ſon père meure de joie ou autrement ; que les deux amans de ma princeſſe engagent leurs ſept confrères à la couronner ; que tous les princes de l'empire et des villes y conſentent ; que deviendra la loi fondamentale et éternelle qui porte que le ſaint empire romain ne peut tomber de lance en quenouille, que l'aigle à deux têtes ne file point, et qu'on ne peut ſans culotte s'aſſeoir ſur le trône impérial ? on ſe moquera de cette vieille loi, et ma princeſſe régnera très-glorieuſement.

Comment la loi ſalique s'eſt établie.

ON ne peut conteſter la coutume paſſée en loi, qui veut que les filles ne puiſſent hériter la couronne de France tant qu'il reſte un mâle du ſang royal. Cette queſtion eſt décidée depuis long-temps, le ſceau de l'antiquité y eſt appoſé. Si elle était deſcendue du ciel, elle ne ſerait pas plus révérée de la nation françaiſe. Elle s'accommode mal avec la galanterie de cette nation ; mais c'eſt qu'elle était en vigueur avant que cette nation fût galante.

Le préſident *Hénault* répète dans ſa Chronique ce qu'on avait dit au haſard avant lui, que *Clovis* rédigea la loi ſalique en 511, l'année même de ſa mort. Je veux croire qu'il avait rédigé cette loi, et qu'il ſavait lire et écrire, comme je veux croire qu'il avait quinze ans lorſqu'il ſe mit à conquérir les Gaules ; mais je voudrais qu'on me montrât, à la bibliothéque de Saint-Germain-des-prés ou de Saint-Martin, ce cartulaire de la loi ſalique ſigné *Clovis*, ou *Clodvic*, ou *Hildovic* ; par là du moins on apprendrait ſon véritable nom que perſonne ne ſait.

Nous avons deux éditions de cette loi ſalique, l'une par un nommé *Hérold*, l'autre par *François Pithou*, et toutes deux ſont différentes, ce qui n'eſt pas un bon ſigne. Quand le texte d'une loi eſt rapporté différemment

dans deux écrits, non-ſeulement il eſt clair que l'un des deux eſt faux, mais il eſt fort probable qu'ils le ſont tous deux. Aucune coutume des Francs ne fut écrite dans nos premiers ſiècles ; il ſerait bien étrange que la loi des Saliens l'eût été. Cette loi eſt en latin ; et il n'y a pas d'apparence que ni *Clovis* ni ſes prédéceſſeurs parlaſſent latin dans leurs marais entre les Suabes et les Bataves.

On ſuppoſe que cette loi peut regarder les rois de France; et tous les ſavans conviennent que les Sicambres, les Francs, les Saliens, n'avaient point de rois, ni même aucun chef héréditaire.

Le titre de la loi ſalique commence par ces mots : *In Chriſti nomine.* Elle a donc été faite hors des terres ſaliques, puiſque le CHRIST n'était pas plus connu de ces barbares que du reſte de la Germanie et de tous les pays du Nord.

On fait rédiger cette loi ſalique par quatre grands juriſconſultes francs ; ils s'appellent dans l'édition de *Hérold*, *Viſogaſt*, *Harogaſt* *Salogaſt* et *Vindogaſt*. Dans l'édition de *Pithou*, ces noms ſont un peu différens. Il ſe trouve malheureuſement que ces noms ſont les vieux noms déguiſés de quelques cantons d'Allemagne.

Notre magot prend pour ce coup
Le nom d'un port pour un nom d'homme.

En quelque temps que cette loi ait été rédigée en mauvais latin, on trouve dans l'article touchant les aleus, *que nulle portion de terre ſalique ne paſſe à la femme.* Il eſt clair que cette prétendue loi ne fut point ſuivie. Premièrement, on voit par les formules de *Marculphe* qu'un père pouvait laiſſer ſes aleus à ſa fille, en renonçant *à certaine loi ſalique, impie et abominable.*

Secondement, ſi on applique cette loi aux fiefs, il eſt clair que les rois d'Angleterre, qui n'étaient pas de la race normande, n'avaient eu tous leurs grands fiefs en France que par les filles.

Troiſièmement, ſi on prétend qu'il eſt néceſſaire qu'un fief ſoit entre les mains d'un homme, parce qu'il doit ſe battre pour ſon ſeigneur, cela prouve que la loi ne pouvait être entendue des droits au trône. Tous les ſeigneurs de fief ſe feraient battus tout auſſi bien pour une reine que pour un roi. Une reine n'était point obligée d'endoſſer une cuiraſſe, de ſe garnir de cuiſſarts et de braſſarts, et d'aller au trot à l'ennemi ſur un grand cheval de charrette, comme ce fut long-temps la mode.

Il eſt donc clair qu'originairement la loi ſalique ne pouvait regarder en rien la couronne, ni comme aleu, ni comme fief dominant.

Mézeray dit que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas de régner*. *Mézeray* ne parle ni en homme d'eſprit ni en homme poli. L'hiſtoire le dément aſſez. La reine *Anne d'Angleterre* qui humilia *Louis XIV*; l'impératrice reine de Hongrie qui réſiſta au roi *Louis XV*, à *Frédéric le grand*, à l'électeur de Bavière et à tant d'autres princes; *Eliſabeth d'Angleterre* qui empêcha notre grand *Henri* de ſuccomber; l'impératrice de Ruſſie dont nous avons déjà parlé, font aſſez voir que *Mézeray* n'eſt pas plus véridique qu'honnête. Il devait ſavoir que la reine *Blanche* avait trop régné en France ſous le nom de ſon fils, et *Anne de Bretagne* ſous *Louis XII*.

Velly, dernier écrivain de l'Hiſtoire de France, devrait, par cette raiſon même, être le meilleur, puiſqu'il avait tous les matériaux de ſes devanciers; mais il n'a pas toujours ſu profiter de ſes avantages. Il s'emporte en invectives contre le ſage et profond *Rapin de Thoyras*; il veut lui prouver que jamais aucune princeſſe n'a ſuccédé à la couronne tant qu'il y a eu des mâles capables de ſuccéder. On le ſait bien, et jamais *Thoyras* n'a dit le contraire.

Dans ce long âge de la barbarie, lorſqu'il ne s'agiſſait dans l'Europe que d'uſurper et de ſoutenir ſes uſurpations, il faut avouer que les rois étaient fort ſouvent des chefs de bandits,

ou

ou des guerriers armés contre ces bandits ; il n'était pas poſſible de ſe ſoumettre à une femme ; quiconque avait un grand cheval de bataille ne voulait aller à la rapine et au meurtre que ſous le drapeau d'un homme monté comme lui ſur un grand cheval. Un bouclier ou un cuir de bœuf ſervait de trône. Les califes gouvernaient par l'Alcoran, les papes étaient cenſés gouverner par l'Evangile. Le Midi ne vit aucune femme régner juſqu'à *Jeanne* de *Naples*, qui ne dut ſa couronne qu'à la tendreſſe des peuples pour le roi *Robert* ſon grand-père, et à leur haine pour *André* ſon mari. Cet *André* était à la vérité du ſang royal ; mais né dans la Hongrie alors barbare, il révolta les Napolitains par ſes mœurs groſſières, par ſon ivrognerie et par ſa crapule. Le bon roi *Robert* fut obligé de contredire l'uſage immémorial, et de déclarer *Jeanne* ſeule reine par ſon teſtament approuvé de la nation.

On ne voit dans le Nord aucune femme régner de ſon chef juſqu'à *Marguerite de Valdemar*, qui gouverna quelques mois en ſon propre nom, vers l'an 1377.

L'Eſpagne n'eut aucune reine de ſon chef juſqu'à l'habile *Iſabelle*, en 1461.

En Angleterre, la cruelle et ſuperſtitieuſe *Marie*, fille de *Henri VIII*, eſt la première

qui hérita du trône, de même que la faible et coupable *Marie Stuart* en Ecoſſe, au ſeizième ſiècle.

Le vaſte pays de la Ruſſie n'eut jamais de ſouveraine juſqu'à la veuve de *Pierre le grand.*

Toute l'Europe, que dis-je, toute la terre était gouvernée par des guerriers au temps où *Philippe de Valois* ſoutint ſon droit contre *Edouard III.* Ce droit d'un mâle qui ſuccédait à un mâle ſemblait la loi de toutes les nations. Vous êtes petit-fils de *Philippe le bel* par votre mère, diſait *Valois* à ſon compétiteur; mais, comme je l'emporterais ſur la mère, je l'emporte à plus forte raiſon ſur le fils. Votre mère n'a pu vous tranſmettre un droit qu'elle n'avait pas.

Il fut donc reconnu en France que le prince du ſang le plus éloigné ſerait l'héritier de la couronne, au préjudice de la fille du roi. C'eſt une loi ſur laquelle perſonne ne diſpute aujourd'hui. Les autres nations ont adjugé depuis le trône à des princeſſes. La France a conſervé l'ancien uſage. Le temps a donné à cet uſage la force de la loi la plus ſainte. En quel temps que la loi ſalique ait été ou faite, ou interprétée, il n'importe; elle exiſte, elle eſt reſpectable, elle eſt utile; et ſon utilité l'a rendue ſacrée.

Examen ſi les filles dans tous les cas ſont privées de toute hérédité par cette loi ſalique.

J'AI déjà donné l'empire à une fille, malgré la bulle d'or. Je n'aurai pas de peine à gratifier une fille du royaume de France. Je ſuis plus en droit de diſpoſer de cet Etat que le pape *Jules II*, qui en dépouilla *Louis XII*, et le transféra de ſon autorité privée à l'empereur *Maximilien*. Je ſuis plus autoriſé à parler en faveur des filles de la maiſon de France que le pape *Grégoire XIII* et le cordelier *Sixte-Quint* ne l'étaient à exclure du trône nos princes du ſang, ſous prétexte, diſaient ces bons prêtres, que *Henri IV* et les princes de *Condé* étaient *race bâtarde et déteſtable de Bourbon ;* belles et ſaintes paroles, dont il faut ſe ſouvenir à jamais, pour être convaincu de ce qu'on doit aux évêques de Rome. Je puis donner ma voix dans les états généraux ; et aucun pape n'y peut avoir de ſuffrage. Je donne donc ma voix ſans difficulté, dans trois ou quatre cents ans, à une fille de France qui reſterait ſeule deſcendante en droite ligne de *Hugues Capet*. Je la fais reine pourvu qu'elle ſoit bien élevée, qu'elle ait l'eſprit juſte, et qu'elle ne ſoit point bigote. J'interprète en ſa faveur cette loi qui dit que *fille ne doit mie ſuccéder*.

J'entends qu'elle n'héritera mie tant qu'il y aura mâle. Mais dès que mâles défaillent, je prouve que le royaume eſt à elle, par nature qui l'ordonne, et pour le bien de la nation.

J'invite tous les bons français à montrer le même reſpect pour le ſang de tant de rois. Je crois que c'eſt l'unique moyen de prévenir les factions qui démembreraient l'Etat. Je propoſe qu'elle règne de ſon chef et qu'on la marie à quelque bon prince, qui prendra le nom et les armes, et qui par lui-même pourra poſſéder quelque canton, lequel ſera annexé à la France; ainſi qu'on a conjoint *Marie-Thérèſe de Hongrie* et *François*, duc de Lorraine, le meilleur prince du monde.

Quel eſt le velche qui refuſera de la reconnaître, à moins qu'on ne déterre quelque autre belle princeſſe iſſue de *Charlemagne*, dont la famille fut chaſſée par *Hugues Capet* malgré la loi ſalique; ou bien qu'on ne trouve quelque princeſſe plus belle encore, qui deſcende évidemment de *Clovis*, dont la famille fut précédemment chaſſée par ſon domeſtique *Pepin*, et toujours en dépit de la loi ſalique?

Je n'aurai certainement nul beſoin d'intrigues pour faire ſacrer ma princeſſe dans Reims, ou dans Chartres, ou dans la chapelle du louvre; car tout cela eſt égal; ou même pour ne la point faire ſacrer du tout; car on

règne tout auſſi bien non ſacré que ſacré. Les rois, les reines d'Eſpagne n'obſervent point cette cérémonie.

Parmi toutes les familles des ſecrétaires du roi, il ne ſe trouve perſonne qui diſpute le trône à cette princeſſe capétienne. Les plus illuſtres maiſons ſont ſi jalouſes l'une de l'autre, qu'elles aiment bien mieux obéir à la fille des rois qu'à un de leurs égaux.

Reconnue aiſément de toute la France, elle reçoit l'hommage de tous ſes ſujets avec une grâce majeſtueuſe qui la fait aimer autant que révérer; et tous les poëtes ſont des vers en l'honneur de ma princeſſe. (*)

LOIS.

SECTION PREMIERE.

Il eſt difficile qu'il y ait une ſeule nation qui vive ſous de bonnes lois. Ce n'eſt pas ſeulement parce qu'elles ſont l'ouvrage des hommes, car ils ont fait de très-bonnes choſes; et ceux qui ont inventé et perfectionné les arts pouvaient imaginer un corps de juriſprudence tolérable; mais les lois ont été établies dans

(*) Voyez le *Commentaire ſur l'eſprit des lois*, tome II de Politique et Légiſlation.

preſque tous les Etats par l'intérêt du légiſlateur, par le beſoin du moment, par l'ignorance, par la ſuperſtition. On les a faites à meſure, au haſard, irrégulièrement, comme on bâtiſſait les villes. Voyez à Paris le quartier des Halles, de Saint-Pierre-aux-bœufs, la rue Briſe-miche, celle du Pet-au-diable, contraſter avec le louvre et les tuileries; voilà l'image de nos lois.

Londres n'eſt devenue digne d'être habitée que depuis qu'elle fut réduite en cendre. Les rues, depuis cette époque, furent élargies et alignées; Londres fut une ville pour avoir été brûlée. Voulez-vous avoir de bonnes lois? brûlez les vôtres et faites-en de nouvelles.

Les Romains furent trois cents années ſans lois fixes. Ils furent obligés d'en aller demander aux Athéniens, qui leur en donnèrent de ſi mauvaiſes que bientôt elles furent preſque toutes abrogées. Comment Athènes elle-même aurait-elle eu une bonne légiſlation? on fut obligé d'abolir celle de *Dracon*; et celle de *Solon* périt bientôt.

Votre coutume de Paris eſt interprétée différemment par vingt-quatre commentaires; donc il eſt prouvé vingt-quatre fois qu'elle eſt mal conçue. Elle contredit cent quarante autres coutumes, ayant toutes force de loi chez la même nation, et toutes ſe contrediſant

entre elles. Il eſt donc dans une ſeule province de l'Europe, entre les Alpes et les Pyrénées, plus de quarante petits peuples qui s'appellent *compatriotes*, et qui ſont réellement étrangers les uns pour les autres, comme le Tunquin l'eſt pour la Cochinchine.

Il en eſt de même dans toutes les provinces de l'Eſpagne. C'eſt bien pis dans la Germanie; perſonne n'y ſait quels ſont les droits du chef, ni des membres. L'habitant des bords de l'Elbe ne tient au cultivateur de la Suabe que parce qu'ils parlent à peu-près la même langue, laquelle eſt un peu rude.

La nation anglaiſe a plus d'uniformité; mais n'étant ſortie de la barbarie et de la ſervitude que par intervalles et par ſecouſſes, et ayant dans ſa liberté conſervé pluſieurs lois promulguées autrefois par de grands tyrans qui diſputaient le trône, ou par de petits tyrans qui envahiſſaient des prélatures, il s'eneſt formé un corps aſſez robuſte, ſur lequel on aperçoit encore beaucoup de bleſſures couvertes d'emplâtres.

L'eſprit de l'Europe a fait de plus grands progrès depuis cent ans que le monde entier n'en avait fait depuis *Brama*, *Fohi*, *Zoroaſtre* et le *Thaut* de l'Egypte. D'où vient que l'eſprit de légiſlation en a fait ſi peu?

Nous fûmes tous ſauvages depuis le cinquième ſiècle. Telles ſont les révolutions du

globe ; brigands qui pillaient, cultivateurs pillés, c'était-là ce qui compoſait le genre-humain du fond de la mer Baltique au détroit de Gibraltar ; et quand les Arabes parurent au Midi, la déſolation du bouleverſement fut univerſelle.

Dans notre coin d'Europe, le petit nombre étant compoſé de hardis ignorans, vainqueurs et armés de pied en cap, et le grand nombre d'ignorans eſclaves déſarmés, preſqu'aucun ne ſachant ni lire ni écrire, pas même *Charlemagne*, il arriva très-naturellement que l'Egliſe romaine, avec ſa plume et ſes cérémonies, gouverna ceux qui paſſaient leur vie à cheval, la lance en arrêt et le morion en tête.

Les deſcendans des Sicambres, des Bourguignons, des Oſtrogoths, Viſigoths, Lombards, Hérules, &c. ſentirent qu'ils avaient beſoin de quelque choſe qui reſſemblât à des lois. Ils en cherchèrent où il y en avait. Les évêques de Rome en ſavaient faire en latin. Les Barbares les prirent avec d'autant plus de reſpect qu'ils ne les entendaient pas. Les décrétales des papes, les unes véritables, les autres effrontément ſuppoſées, devinrent le code des nouveaux regas, des leuds, des barons qui avaient partagé les terres. Ce furent des loups qui ſe laiſsèrent enchaîner par des renards. Ils gardèrent leur férocité, mais elle

fut ſubjuguée par la crédulité, et par la crainte que la crédulité produit. Peu à peu l'Europe, excepté la Gréce et ce qui appartenait encore à l'empire d'Orient, ſe vit ſous l'empire de Rome; de ſorte qu'on put dire une ſeconde fois :

Romanos rerum dominos gentemque togatam.

(*) Preſque toutes les conventions étant accompagnées d'un ſigne de croix et d'un ſerment qu'on feſait ſouvent ſur des reliques, tout fut du reſſort de l'Egliſe. Rome, comme la métropole, fut juge ſuprême des procès de la Cherſonèſe cimbrique et de ceux de la Gaſcogne. Mille ſeigneurs féodaux joignant leurs uſages au droit canon, il en réſulta cette juriſprudence monſtrueuſe dont il reſte encore tant de veſtiges.

Lequel eût le mieux valu, de n'avoir point du tout de lois, ou d'en avoir de pareilles?

Il a été avantageux à un empire plus vaſte que l'empire romain d'être long-temps dans le chaos; car, tout étant à faire, il était plus aiſé de bâtir un édifice que d'en réparer un dont les ruines feraient reſpectées.

La *Theſmophore* du Nord aſſembla, en 1767, des députés de toutes les provinces, qui contenaient environ douze cents mille lieues

(*) Voyez APPEL COMME D'ABUS.

carrées. Il y avait des païens, des mahométans d'*Ali*, des mahométans d'*Omar*, des chrétiens d'environ douze ſectes différentes. On propoſait chaque loi à ce nouveau ſynode; et ſi elle paraiſſait convenable à l'intérêt de toutes les provinces, elle recevait alors la ſanction de la ſouveraine et de la nation.

La première loi qu'on porta fut la tolérance, afin que le prêtre grec n'oubliât jamais que le prêtre latin eſt homme; que le muſulman ſupportât ſon frère le païen, et que le romain ne fût pas tenté de ſacrifier ſon frère le presbytérien.

La ſouveraine écrivit de ſa main dans ce grand conſeil de légiſlation: *Parmi tant de croyances diverſes, la faute la plus nuiſible ſerait l'intolérance.*

On convint unanimement qu'il n'y a qu'une puiſſance (*), qu'il faut dire toujours puiſſance civile et diſcipline eccléſiaſtique, et que l'allégorie des deux glaives eſt le dogme de la diſcorde.

Elle commença par affranchir les ſerfs de ſon domaine particulier.

Elle affranchit tous ceux du domaine eccléſiaſtique; ainſi elle créa des hommes.

Les prélats et les moines furent payés du tréſor public.

(*a*) Voyez PUISSANCE.

Les peines furent proportionnées aux délits, et les peines furent utiles ; les coupables, pour la plupart, furent condamnés aux travaux publics, attendu que les morts ne ſervent à rien.

La torture fut abolie, parce que c'eſt punir avant de connaître, et qu'il eſt abſurde de punir pour connaître ; parce que les Romains ne mettaient à la torture que les eſclaves ; parce que la torture eſt le moyen de ſauver le coupable et de perdre l'innocent.

On en était là quand *Mouſtapha III*, fils de *Mahmoud*, força l'impératrice d'interrompre ſon code pour le battre.

SECTION II.

J'AI tenté de découvrir quelque rayon de lumière dans les temps mythologiques de la Chine qui précèdent *Fohi*, et j'ai tenté en vain.

Mais en m'en tenant à *Fohi*, qui vivait environ trois mille ans avant l'ère nouvelle et vulgaire de notre Occident ſeptentrional, je vois déjà des lois douces et ſages établies par un roi bienfeſant. Les anciens livres des cinq Kings, conſacrés par le reſpect de tant de ſiècles, nous parlent de ſes inſtitutions

d'agriculture, de l'économie paſtorale, de l'économie domeſtique, de l'aſtronomie ſimple qui règle les ſaiſons, de la muſique qui, par des modulations différentes, appelle les hommes à leurs fonctions diverſes. Ce *Fohi* vivait inconteſtablement il y a cinq mille ans. Jugez de quelle antiquité devait être un peuple immenſe qu'un empereur inſtruiſait ſur tout ce qui pouvait faire ſon bonheur. Je ne vois dans ces lois rien que de doux, d'utile et d'agréable.

On me montre enſuite le code d'un petit peuple qui arrive, deux mille ans après, d'un déſert affreux ſur les bords du Jourdain, dans un pays ſerré et hériſſé de montagnes. Ses lois ſont parvenues juſqu'à nous : on nous les donne tous les jours comme le modèle de la ſageſſe. En voici quelques-unes ;

» De ne jamais manger d'onocrotal, ni de » charadre, ni de griffon, ni d'ixion, ni » d'anguille, ni de lièvre, parce que le lièvre » rumine, et qu'il n'a pas le pied fendu.

» De ne point coucher avec ſa femme » quand elle a ſes règles, ſous peine d'être » mis à mort l'un et l'autre.

» D'exterminer ſans miſéricorde tous les » pauvres habitans du pays de Canaan qui » ne les connaiſſaient pas ; d'égorger tout, » de maſſacrer tout, hommes, femmes,

» vieillards, enfans, animaux, pour la plus
» grande gloire de DIEU.

» D'immoler au Seigneur tout ce qu'on
» aura voué en anathème au Seigneur, et de
» le tuer sans pouvoir le racheter.

» De brûler les veuves qui, n'ayant pu être
» remariées à leurs beaux-frères, s'en seraient
» consolées avec quelque autre juif sur le
» grand chemin ou ailleurs, &c. &c. &c. » (*a*)

Un jésuite, autrefois missionnaire chez les Cannibales, dans le temps que le Canada appartenait encore au roi de France, me contait qu'un jour, comme il expliquait ces lois juives à ses néophytes, un petit français imprudent, qui assistait au catéchisme, s'avisa de s'écrier : *Mais voilà des lois de Cannibales.* Un des citoyens lui répondit : *Petit drôle, apprends que nous sommes d'honnêtes gens : nous n'avons jamais eu de pareilles lois. Et si nous n'étions pas gens de bien, nous te traiterions en citoyen de Canaan, pour t'apprendre à parler.*

Il appert, par la comparaison du premier

(*a*) C'est ce qui arriva à *Thamar* qui, étant voilée, coucha sur le grand chemin avec son beau-père *Juda*, dont elle fut méconnue. Elle devint grosse. *Juda* la condamna à être brûlée. L'arrêt était d'autant plus cruel que s'il eût été exécuté, notre Sauveur, qui descend en droite ligne de ce *Juda* et de cette *Thamar*, ne serait pas né ; à moins que tous les événemens de l'univers n'eussent été mis dans un autre ordre.

code chinois et du code hébraïque, que les lois ſuivent aſſez les mœurs des gens qui les ont faites. Si les vautours et les pigeons avaient des lois, elles ſeraient ſans doute différentes.

SECTION III.

Les moutons vivent en ſociété fort doucement, leur caractère paſſe pour très-débonnaire, parce que nous ne voyons pas la prodigieuſe quantité d'animaux qu'ils dévorent. Il eſt à croire même qu'ils les mangent innocemment et ſans le ſavoir, comme lorſque nous mangeons d'un fromage de Saſſenage. La république des moutons eſt l'image fidelle de l'âge d'or.

Un poulailler eſt viſiblement l'Etat monarchique le plus parfait. Il n'y a point de roi comparable à un coq. S'il marche fièrement au milieu de ſon peuple, ce n'eſt point par vanité. Si l'ennemi approche, il ne donne point d'ordre à ſes ſujets d'aller ſe faire tuer pour lui en vertu de ſa certaine ſcience et pleine puiſſance; il y va lui-même, range ſes poules derrière lui, et combat juſqu'à la mort. S'il eſt vainqueur, c'eſt lui qui chante le *Te Deum*. Dans la vie civile, il n'y a rien de ſi

galant, de ſi honnête, de ſi déſintéreſſé. Il a toutes les vertus. A-t-il dans ſon bec royal un grain de blé, un vermiſſeau, il le donne à la première de ſes ſujettes qui ſe préſente. Enfin *Salomon*, dans ſon ſérail, n'approchait pas d'un coq de baſſe-cour.

S'il eſt vrai que les abeilles ſoient gouvernées par une reine à qui tous ſes ſujets ſont l'amour, c'eſt un gouvernement plus parfait encore.

Les fourmis paſſent pour une excellente démocratie. Elle eſt au-deſſus de tous les autres Etats, puiſque tout le monde y eſt égal, et que chaque particulier y travaille pour le bonheur de tous.

La république des caſtors eſt encore ſupérieure à celle des fourmis, du moins ſi nous en jugeons par leurs ouvrages de maçonnerie.

Les ſinges reſſemblent plutôt à des bateleurs qu'à un peuple policé, et ils ne paraiſſent pas être réunis ſous des lois fixes et fondamentales, comme les eſpèces précédentes.

Nous reſſemblons plus aux ſinges qu'à aucun autre animal, par le don de l'imitation, par la légéreté de nos idées, et par notre inconſtance qui ne nous a jamais permis d'avoir des lois uniformes et durables.

Quand la nature forma notre eſpèce, et nous donna quelques inſtincts, l'amour propre

pour notre conſervation, la bienveillance pour la conſervation des autres, l'amour qui eſt commun avec toutes les eſpèces, et le don inexplicable de combiner plus d'idées que tous les animaux enſemble : après nous avoir ainſi donné notre lot, elle nous dit : Faites comme vous pourrez.

Il n'y a aucun bon code dans aucun pays. La raiſon en eſt évidente, les lois ont été faites à meſure, ſelon les temps, les lieux, les beſoins, &c.

Quand les beſoins ont changé, les lois qui ſont demeurées ſont devenues ridicules. Ainſi la loi qui défendait de manger du porc et de boire du vin, était très-raiſonnable en Arabie, où le porc et le vin ſont pernicieux ; elle eſt abſurde à Conſtantinople.

La loi qui donne tout le fief à l'aîné eſt fort bonne dans un temps d'anarchie et de pillage. Alors l'aîné eſt le capitaine du château que des brigands aſſailliront tôt ou tard, les cadets ſeront ſes premiers officiers ; les laboureurs, ſes ſoldats. Tout ce qui eſt à craindre, c'eſt que le cadet n'aſſaſſine ou n'empoiſonne le ſeigneur ſalien ſon aîné, pour devenir à ſon tour le maître de la maſure ; mais ces cas ſont rares, parce que la nature a tellement combiné nos inſtincts et nos paſſions, que nous avons plus d'horreur d'aſſaſſiner notre

frère

frère aîné que nous n'avons envie d'avoir ſa place. Or cette loi, convenable à des poſſeſſeurs de donjons du temps de *Chilpéric*, eſt déteſtable quand il s'agit de partager des rentes dans une ville.

A la honte des hommes, on ſait que les lois du jeu ſont les ſeules qui ſoient par-tout juſtes, claires, inviolables et exécutées. Pourquoi l'indien qui a donné les règles du jeu d'échecs, eſt-il obéi de bon gré dans toute la terre, et que les décrétales des papes, par exemple, ſont aujourd'hui un objet d'horreur et de mépris? c'eſt que l'inventeur des échecs combina tout avec juſteſſe pour la ſatisfaction des joueurs, et que les papes, dans leurs décrétales, n'eurent en vue que leur ſeul avantage. L'indien voulut exercer également l'eſprit des hommes et leur donner du plaiſir; les papes ont voulu abrutir l'eſprit des hommes. Auſſi le fond du jeu des échecs a ſubſiſté le même depuis cinq mille ans: il eſt commun à tous les habitans de la terre; et les décrétales ne ſont reconnues qu'à Spolette, à Orviette, à Lorette, où le plus mince juriſconſulte les déteſte et les mépriſe en ſecret.

SECTION IV.

Du temps de *Veſpaſien* et de *Tite*, pendant que les Romains éventraient les Juifs, un iſraélite fort riche, qui ne voulait point être éventré, s'enfuit avec tout l'or qu'il avait gagné à ſon métier d'uſurier, et emmena vers Eziongaber toute ſa famille, qui conſiſtait en ſa vieille femme, un fils et une fille; il avait dans ſon train deux eunuques, dont l'un ſervait de cuiſinier, l'autre était laboureur et vigneron. Un bon eſſénien, qui ſavait par cœur le Pentateuque, lui ſervait d'aumônier: tout cela s'embarqua dans le port d'Eziongaber, traverſa la mer qu'on nomme Rouge, et qui ne l'eſt point, et entra dans le golfe Perſique, pour aller chercher la terre d'Ophir, ſans ſavoir où elle était. Vous croyez bien qu'il ſurvint une horrible tempête, qui pouſſa la famille hébraïque vers les côtes des Indes; le vaiſſeau fit naufrage à une des îles Maldives, nommée aujourd'hui Padrabranca, laquelle était alors déſerte.

Le vieux richard et la vieille ſe noyèrent; le fils, la fille, les deux eunuques et l'aumônier ſe ſauvèrent; on tira comme on put quelques proviſions du vaiſſeau, on bâtit de petites cabanes dans l'île, et on y vécut aſſez

commodément. Vous ſavez que l'île de Padrabranca eſt à cinq degrés de la ligne, et qu'on y trouve les plus gros cocos et les meilleurs ananas du monde; il était fort doux d'y vivre dans le temps qu'on égorgeait ailleurs le reſte de la nation chérie; mais l'eſſénien pleurait en conſidérant que peut-être il ne reſtait plus qu'eux de juifs ſur la terre, et que la ſemence d'*Abraham* allait finir.

Il ne tient qu'à vous de la reſſuſciter, dit le jeune juif, épouſez ma ſœur. Je le voudrais bien, dit l'aumônier, mais la loi s'y oppoſe. Je ſuis eſſénien, j'ai fait vœu de ne me jamais marier, la loi porte qu'on doit accomplir ſon vœu; la race juive finira ſi elle veut; mais certainement je n'épouſerai point votre ſœur, toute jolie qu'elle eſt.

Mes deux eunuques ne peuvent pas lui faire d'enfans, reprit le juif: je lui en ferai donc, s'il vous plaît; et ce ſera vous qui bénirez le mariage.

J'aimerais mieux cent fois être éventré par les ſoldats romains, dit l'aumônier, que de ſervir à vous faire commettre un inceſte: ſi c'était votre ſœur de père, encore paſſe, la loi le permet; mais elle eſt votre ſœur de mère, cela eſt abominable.

Je conçois bien, répondit le jeune homme, que ce ſerait un crime à Jéruſalem, où je

trouverais d'autres filles; mais dans l'île de Padrabranca, où je ne vois que des cocos, des ananas et des huîtres, je crois que la choſe eſt très-permiſe. Le juif épouſa donc ſa ſœur, et en eut une fille malgré les proteſtations de l'eſſénien; ce fut l'unique fruit d'un mariage que l'un croyait très-légitime, et l'autre abominable.

Au bout de quatorze ans la mère mourut; le père dit à l'aumônier: Vous êtes-vous enfin défait de vos anciens préjugés? voulez-vous épouſer ma fille? Dieu m'en préſerve! dit l'eſſénien. Oh bien, je l'épouſerai donc moi, dit le père, il en ſera ce qui pourra; mais je ne veux pas que la ſemence d'*Abraham* ſoit réduite à rien. L'eſſénien, épouvanté de cet horrible propos, ne voulut plus demeurer avec un homme qui manquait à la loi, et s'enfuit. Le nouveau marié avait beau lui crier: Demeurez, mon ami, j'obſerve la loi naturelle, je ſers la patrie, n'abandonnez pas vos amis; l'autre le laiſſait crier, ayant toujours la loi dans la tête, et s'enfuit à la nage dans l'île voiſine.

C'était la grande île d'Attole, très-peuplée et très-civiliſée; dès qu'il aborda on le fit eſclave. Il apprit à balbutier la langue d'Attole; il ſe plaignit très-amèrement de la façon inhoſpitalière dont on l'avait reçu; on lui dit

que c'était la loi, et que depuis que l'île avait été ſur le point d'être ſurpriſe par les habitans de celle d'Ada, on avait ſagement réglé que tous les étrangers qui aborderaient dans Attole, ſeraient mis en ſervitude. Ce ne peut être une loi, dit l'eſſénien, car elle n'eſt pas dans le Pentateuque ; on lui répondit qu'elle était dans le Digeſte du pays, et il demeura eſclave : il avait heureuſement un très-bon maître fort riche, qui le traita bien, et auquel il s'attacha beaucoup.

Des aſſaſſins vinrent un jour pour tuer le maître et pour voler ſes tréſors : ils demandèrent aux eſclaves s'il était à la maiſon, et s'il avait beaucoup d'argent ? Nous vous jurons, dirent les eſclaves, qu'il n'a point d'argent, et qu'il n'eſt point à la maiſon ; mais l'eſſénien dit : La loi ne permet pas de mentir ; je vous jure qu'il eſt à la maiſon, et qu'il a beaucoup d'argent : ainſi le maître fut volé et tué. Les eſclaves accusèrent l'eſſénien devant les juges, d'avoir trahi ſon patron ; l'eſſénien dit qu'il ne voulait mentir, et qu'il ne mentirait pour rien au monde ; et il fut pendu.

On me conta cette hiſtoire et bien d'autres ſemblables dans le dernier voyage que je fis des Indes en France. Quand je fus arrivé, j'allai à Verſailles pour quelques affaires ; je

vis paſſer une belle femme ſuivie de pluſieurs belles femmes. Quelle eſt cette belle femme ? dis-je à mon avocat en parlement, qui était venu avec moi ; car j'avais un procès en parlement à Paris, pour mes habits qu'on m'avait faits aux Indes, et je voulais toujours avoir mon avocat à mes côtés. C'eſt la fille du roi, dit-il; elle eſt charmante et bienfeſante : c'eſt bien dommage que, dans aucun cas, elle ne puiſſe jamais être reine de France. Quoi ! lui dis-je, ſi on avait le malheur de perdre tous ſes parens et les princes du ſang, (ce qu'à Dieu ne plaiſe !) elle ne pourrait hériter du royaume de ſon père? Non, dit l'avocat, la loi ſalique s'y oppoſe formellement. Et qui a fait cette loi ſalique ? dis-je à l'avocat. Je n'en ſais rien, dit il, mais on prétend que chez un ancien peuple nommé les Saliens, qui ne ſavaient ni lire ni écrire, il y avait une loi écrite qui diſait qu'en terre ſalique fille n'héritait pas d'un aleu, et cette loi a été adoptée en terre non ſalique. Et moi, lui dis-je, je la caſſe ; vous m'avez aſſuré que cette princeſſe eſt charmante et bienfeſante, donc elle aurait un droit inconteſtable à la couronne, ſi le malheur arrivait qu'il ne reſtât qu'elle du ſang royal : ma mère a hérité de ſon père ; et je veux que cette princeſſe hérite du ſien.

Le lendemain mon procès fut jugé en une chambre du parlement, et je perdis tout d'une voix; mon avocat me dit que je l'aurais gagné tout d'une voix en une autre chambre. Voilà qui eſt bien comique, lui dis-je; ainſi donc chaque chambre, chaque loi. Oui, dit-il, il y a vingt-cinq commentaires ſur la coutume de Paris, c'eſt-à-dire on a prouvé vingt-cinq fois que la coutume de Paris eſt équivoque; et s'il y avait vingt-cinq chambres de juges, il y aurait vingt-cinq juriſprudences différentes. Nous avons, continua-t-il, à quinze lieues de Paris, une province nommée Normandie où vous auriez été tout autrement jugé qu'ici. Cela me donna envie de voir la Normandie. J'y allai avec un de mes frères: nous rencontrâmes à la première auberge un jeune homme qui ſe déſeſpérait; je lui demandai quelle était ſa diſgrâce? Il me répondit que c'était d'avoir un frère aîné. Où eſt donc le grand malheur d'avoir un frère? lui dis-je; mon frère eſt mon aîné, et nous vivons très-bien enſemble. Hélas! Monſieur, me dit-il, la loi donne tout ici aux aînés, et ne laiſſe rien aux cadets. Vous avez raiſon, lui dis-je, d'être fâché; chez nous on partage également, et quelquefois les frères ne s'en aiment pas mieux.

Ces petites aventures me firent faire de

belles et profondes réflexions sur les lois, et je vis qu'il en est d'elles comme de nos vêtemens ; il m'a fallu porter un doliman à Constantinople, et un justaucorps à Paris.

Si toutes les lois humaines sont de convention, disais-je, il n'y a qu'à bien faire ses marchés. Les bourgeois de Delhi et d'Agra disent qu'ils ont fait un très-mauvais marché avec *Tamerlan :* les bourgeois de Londres se félicitent d'avoir fait un très-bon marché avec le roi *Guillaume* d'Orange. Un citoyen de Londres me disait un jour : C'est la nécessité qui fait les lois, et la force les fait observer. Je lui demandai si la force ne fesait pas aussi quelquefois des lois, et si *Guillaume* le bâtard et le conquérant ne leur avait pas donné des ordres sans faire de marché avec eux ? Oui, dit-il, nous étions des bœufs alors, *Guillaume* nous mit un joug, et nous fit marcher à coups d'aiguillon ; nous avons depuis été changés en hommes, mais les cornes nous sont restées, et nous en frappons quiconque veut nous faire labourer pour lui, et non pas pour nous.

Plein de toutes ces réflexions, je me complaisais à penser qu'il y a une loi naturelle indépendante de toutes les conventions humaines : le fruit de mon travail doit être à moi ; je dois honorer mon père et ma mère ; je n'ai nul droit sur la vie de mon prochain,

et

et mon prochain n'en a point ſur la mienne, &c. Mais quand je ſongeai que, depuis *Cordolaomor* juſqu'à *Mentzel*, colonel des houſſards, chacun tue loyalement et pille ſon prochain avec une patente dans ſa poche, je fus très-affligé.

On me dit que parmi les voleurs il y avait des lois, et qu'il y en avait auſſi à la guerre. Je demandai ce que c'était que ces lois de la guerre? C'eſt, me dit-on, de pendre un brave officier qui aura tenu dans un mauvais poſte ſans canon contre une armée royale; c'eſt de faire pendre un priſonnier, ſi on a pendu un des vôtres; c'eſt de mettre à feu et à ſang les villages qui n'auront pas apporté toute leur ſubſiſtance au jour marqué, ſelon les ordres du gracieux ſouverain du voiſinage. Bon, dis-je, voilà l'*Eſprit des lois.*

Après avoir été bien inſtruit, je découvris qu'il y a de ſages lois par leſquelles un berger eſt condamné à neuf ans de galères pour avoir donné un peu de ſel étranger à ſes moutons. Mon voiſin a été ruiné par un procès pour deux chênes qui lui appartenaient, qu'il avait fait couper dans ſon bois, parce qu'il n'avait pu obſerver une formalité qu'il n'avait pu connaître, ſa femme eſt morte dans la misère, et ſon fils traîne une vie plus malheureuſe. J'avoue que ces lois ſont juſtes, quoique leur exécution ſoit un peu dure; mais je ſais

mauvais gré aux lois qui autoriſent cent mille hommes à aller loyalement égorger cent mille voiſins. Il m'a paru que la plupart des hommes ont reçu de la nature aſſez de ſens commun pour faire des lois, mais que tout le monde n'a pas aſſez de juſtice pour faire de bonnes lois.

Aſſemblez d'un bout de la terre à l'autre les ſimples et tranquilles agriculteurs, ils conviendront tous aiſément qu'il doit être permis de vendre à ſes voiſins l'excédent de ſon blé, et que la loi contraire eſt inhumaine et abſurde; que les monnaies repréſentatives des denrées ne doivent pas plus être altérées que les fruits de la terre; qu'un père de famille doit être le maître chez ſoi; que la religion doit raſſembler les hommes pour les unir, et non pour en faire des fanatiques et des perſécuteurs; que ceux qui travaillent ne doivent pas ſe priver du fruit de leurs travaux pour en doter la ſuperſtition et l'oiſiveté: ils feront en une heure trente lois de cette eſpèce, toutes utiles au genre-humain.

Mais que *Tamerlan* arrive et ſubjugue l'Inde, alors vous ne verrez plus que des lois arbitraires. L'une accablera une province pour enrichir un publicain de *Tamerlan*; l'autre fera un crime de lèſe-majeſté d'avoir mal parlé de la maîtreſſe du premier valet de chambre

d'un raïa ; une troiſième ravira la moitié de la récolte de l'agriculteur, et lui conteſtera le reſte ; il y aura enfin des lois par leſquelles un appariteur tartare viendra ſaiſir vos enfans au berceau, fera du plus robuſte un ſoldat, et du plus faible un eunuque, et laiſſera le père et la mère ſans ſecours et ſans conſolation.

Or lequel vaut le mieux d'être le chien de *Tamerlan* ou ſon ſujet ? Il eſt clair que la condition de ſon chien eſt fort ſupérieure.

LOIS

CIVILES ET ECCLESIASTIQUES.

On a trouvé dans les papiers d'un juriſconſulte ces notes qui méritent peut-être un peu d'examen.

Que jamais aucune loi eccléſiaſtique n'ait de force que lorſqu'elle aura la ſanction expreſſe du gouvernement. C'eſt par ce moyen qu'Athènes et Rome n'eurent jamais de querelles religieuſes.

Ces querelles ſont le partage des nations barbares, ou devenues barbares.

Que le magiſtrat ſeul puiſſe permettre ou prohiber le travail, les jours de fête, parce

qu'il n'appartient pas à des prêtres de défendre à des hommes de cultiver leurs champs.

Que tout ce qui concerne les mariages, dépende uniquement du magiſtrat, et que les prêtres s'en tiennent à l'auguſte fonction de les bénir.

Que le prêt à intérêt ſoit purement un objet de la loi civile, parce qu'elle ſeule préſide au commerce.

Que tous les eccléſiaſtiques ſoient ſoumis en tous les cas au gouvernement, parce qu'ils ſont ſujets de l'Etat.

Que jamais on n'ait le ridicule honteux de payer à un prêtre étranger la première année dû revenu d'une terre que des citoyens ont donnée à un prêtre concitoyen.

Qu'aucun prêtre ne puiſſe jamais ôter à un citoyen la moindre prérogative, ſous prétexte que ce citoyen eſt pécheur, parce que le prêtre pécheur doit prier pour les pécheurs et non les juger.

Que les magiſtrats, les laboureurs et les prêtres payent également les charges de l'Etat, parce que tous appartiennent également à l'Etat.

Qu'il n'y ait qu'un poids, une meſure, une coutume.

Que les ſupplices des criminels ſoient

utiles. Un homme pendu n'eſt bon à rien, et un homme condamné aux ouvrages publics ſert encore la patrie, et eſt une leçon vivante.

Que toute loi ſoit claire, uniforme et préciſe : l'interpréter, c'eſt preſque toujours la corrompre.

Que rien ne ſoit infame que le vice.

Que les impôts ne ſoient jamais que proportionnels.

Que la loi ne ſoit jamais en contradiction avec l'uſage, car ſi l'uſage eſt bon, la loi ne vaut rien. (*a*)

LOIS CRIMINELLES.

Il n'y a point d'année où quelques juges de province ne condamnent à une mort affreuſe quelque père de famille innocent, et cela tranquillement, gaiement même, comme on égorge un dindon dans ſa baſſe-cour. On a vu quelquefois la même choſe à Paris. (*)

(*a*) Voyez le *Poëme de la loi naturelle.*

(*) Voyez ſur cette matière la *Mépriſe d'Arras*, troiſième volume de *Politique et Légiſlation*, page 300.

LOIS. (ESPRIT DES LOIS).

Il eût été à désirer que de tous les livres faits sur les lois, par *Bodin*, *Hobbes*, *Grotius*, *Puffendorf*, *Montesquieu*, *Barbeirac*, *Burlamaqui*, il en eût résulté quelque loi utile, adoptée dans tous les tribunaux de l'Europe, soit sur les successions, soit sur les contrats, sur les finances, sur les délits, &c. Mais ni les citations de *Grotius*, ni celles de *Puffendorf*, ni celles de l'Esprit des lois, n'ont jamais produit une sentence du châtelet de Paris, ou de l'*old baili* de Londres. On s'appesantit avec *Grotius*, on passe quelques momens agréablement avec *Montesquieu*; et si on a un procès, on court chez son avocat.

On a dit que la lettre tuait et que l'esprit vivifiait; mais dans le livre de *Montesquieu* l'esprit égare, et la lettre n'apprend rien.

Des citations fausses dans l'Esprit des lois, des conséquences fausses que l'auteur en tire, et de plusieurs erreurs qu'il est important de découvrir.

Il fait dire à *Denis* d'Halycarnasse que, selon *Isocrate*, *Solon ordonna qu'on choisirait les juges dans les quatre classes des Athéniens.*

Denis d'Halycarnaſſe n'en a pas dit un ſeul mot ; voici ſes paroles : *Iſocrate, dans ſa harangue, rapporte que Solon et Cliſtène n'avaient donné aucune puiſſance aux ſcélérats, mais aux gens de bien.* Qu'importe d'ailleurs ce qu'*Iſocrate* a pu dire dans une déclamation ?

A Gènes la banque de Saint-Georges eſt gouvernée par le peuple, ce qui lui donne une grande influence. Cette banque eſt gouvernée par ſix claſſes de nobles, appelées *magiſtratures.*

On ſait que la mer, qui ſemble vouloir couvrir la terre, eſt arrêtée par les moindres herbes et par les moindres graviers.

On ne ſait point cela ; on ſait que la mer eſt arrêtée par les lois de la gravitation, qui ne ſont ni gravier ni herbe.

Les Anglais pour favoriſer la liberté, ont ôté toutes les puiſſances intermédiaires qui formaient leur monarchie.

Au contraire, ils ont conſacré la prérogative de la chambre haute, et conſervé la plupart des anciennes juridictions qui forment des puiſſances intermédiaires.

L'établiſſement d'un viſir eſt dans un Etat deſpotique une loi fondamentale.

Un critique judicieux a remarqué que c'eſt comme ſi on diſait que l'office des maires du palais était une loi fondamentale. *Conſtantin* était plus que deſpotique, et n'eut point de

grand-viſir. *Louis XIV* était un peu deſpotique, et n'eut point de premier miniſtre. Les papes ſont aſſez deſpotiques, et en ont rarement. Il n'y en a point dans la Chine, que l'auteur regarde comme un empire deſpotique. Il n'y en eut point chez le czar *Pierre I*, et perſonne ne fut plus deſpotique que lui. Le turc *Amurat II* n'avait point de grand-viſir. *Gengis-kan* n'en eut jamais.

La vénalité des charges eſt bonne dans les Etats monarchiques ; parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu.

Eſt-ce *Monteſquieu* qui a écrit ces lignes honteuſes ? quoi ! parce que les folies de *François I* avaient dérangé ſes finances, il fallait qu'il vendît à de jeunes ignorans le droit de décider de la fortune, de l'honneur et de la vie des hommes ! quoi ! cet opprobre devient *bon* dans la monarchie, et la place de magiſtrat devient un métier de famille ? ſi cette infamie était ſi bonne, elle aurait au moins été adoptée par quelque autre monarchie que la France. Il n'y a pas un ſeul Etat ſur la terre qui ait oſé ſe couvrir d'un tel opprobre. Ce monſtre eſt né de la prodigalité d'un roi devenu indigent, et de la vanité de quelques bourgeois dont les pères avaient de l'argent. On a toujours attaqué cet infame

abus par des cris impuiſſans, parce qu'il eût fallu rembourſer les offices qu'on avait vendus. Il eût mieux valu mille fois, dit un grand juriſconſulte, vendre le tréſor de tous les couvens et l'argenterie de toutes les égliſes, que de vendre la juſtice. Lorſque *François I* prit la grille d'argent de Saint-Martin, il ne fit tort à perſonne; St *Martin* ne ſe plaignit point; il ſe paſſe très-bien de ſa grille: mais vendre la place de juge, et faire jurer à ce juge qu'il ne l'a pas achetée, c'eſt une baſſeſſe ſacrilége.

Plaignons *Monteſquieu* d'avoir déshonoré ſon ouvrage par de tels paradoxes: mais pardonnons-lui. Son oncle avait acheté une charge de préſident en province, et il la lui laiſſa. On retrouve l'homme par-tout. Nul de nous n'eſt ſans faibleſſe.

Pour les vertus, Ariſtote ne peut croire qu'il y en ait de propres aux eſclaves.

Ariſtote dit en termes exprès: *Il faut qu'ils aient les vertus néceſſaires à leur état, la tempérance et la vigilance.* De la Républiq. liv. I, chap. XIII.

Je trouve dans Strabon que, quand à Lacédémone une ſœur épouſait ſon frère, elle avait pour ſa dot la moitié de la portion de ſon frère.

Strabon parle ici des Crétois, et non des Lacédémoniens.

Il fait dire à *Xénophon*, *que dans Athènes un homme riche ſerait au déſeſpoir qu'on crût qu'il dépendît du magiſtrat.*

Xénophon en cet endroit ne parle point d'Athènes. Voici ſes paroles : *Dans les autres villes, les puiſſans ne veulent pas qu'on les ſoupçonne de craindre les magiſtrats.*

Les lois de Veniſe défendent aux nobles le commerce.

„ Les anciens fondateurs de notre répu-
„ blique, et nos légiſlateurs eurent grand
„ ſoin de nous exercer dans les voyages et
„ le trafic de mer. La première nobleſſe avait
„ coutume de naviger, ſoit pour exercer le
„ commerce, ſoit pour s'inſtruire. „ (*a*)

Sagredo dit la même choſe.

Les mœurs et non les lois ſont qu'aujourd'hui les nobles en Angleterre et à Veniſe ne s'adonnent preſque point au commerce.

Voyez avec quelle induſtrie le gouvernement moſcovite cherche à ſortir du deſpotiſme, &c.

Eſt-ce en aboliſſant le patriarchat et la milice entière des ſtrélitz, en étant le maître abſolu des troupes, des finances et de l'Egliſe, dont les deſſervans ne ſont payés que du tréſor impérial ; et enfin en feſant des lois qui rendent cette puiſſance auſſi ſacrée que forte ? Il eſt triſte que dans tant de citations et dans

(*a*) Voyez l'hiſtoire de Veniſe par le noble *Peruta*.

tant d'axiomes, le contraire de ce que dit l'auteur ſoit preſque toujours le vrai. Quelques lecteurs inſtruits s'en ſont aperçus : les autres ſe ſont laiſſé éblouir, et on dira pourquoi.

Le luxe de ceux qui n'auront que le néceſſaire ſera égal à zéro. Celui qui aura le double du néceſſaire, aura un luxe égal à un. Celui qui aura le double de ce dernier, aura un luxe égal à trois, &c.

Il aura trois au-delà du néceſſaire de l'autre, mais il ne s'enſuit pas qu'il ait trois de luxe ; car il peut avoir trois d'avarice ; il peut mettre ce trois dans le commerce ; il peut le faire valoir pour marier ſes filles. Il ne faut pas ſoumettre de telles propoſitions à l'arithmétique : c'eſt une charlatanerie miſérable.

A Veniſe, les lois forcent les nobles à la modeſtie ; ils ſont tellement accoutumés à l'épargne qu'il n'y a que les courtiſanes qui puiſſent les forcer à donner de l'argent.

Quoi ! l'eſprit des lois à Veniſe ſerait de ne dépenſer qu'en filles ! Quand Athènes fut riche, il y eut beaucoup de courtiſanes. Il en fut de même à Veniſe et à Rome, aux quatorze, quinze et ſeizième ſiècles. Elles y ſont moins en crédit aujourd'hui, parce qu'il y a moins d'argent. Eſt-ce-là l'eſprit des lois ?

Les Suions, nation germanique, rendent honneur aux richeſſes, ce qui fait qu'ils vivent ſous

le gouvernement d'un ſeul. Cela ſignifie bien que le luxe eſt ſingulièrement propre aux monarchies, et qu'il n'y faut point de lois ſomptuaires.

Les Suions, ſelon *Tacite*, étaient des habitans d'une île de l'Océan au-delà de la Germanie. *Suinonum hinc civitates in ipſo Oceano.* Guerriers valeureux et bien armés, ils ont encore des flottes : *præter viros armaque claſſibus valent.* Les riches y ſont conſidérés : *eſt et opibus honos.* Ils n'ont qu'un chef: *eoſque unus imperitat.*

Ces barbares que *Tacite* ne connaiſſait point, qui, dans leur petit pays, n'avaient qu'un ſeul chef, et qui préféraient le poſſeſſeur de cinquante vaches à celui qui n'en avait que douze, ont-ils le moindre rapport avec nos monarchies et nos lois ſomptuaires ?

Les Samnites avaient une belle coutume, et qui devait produire d'admirables effets. Le jeune homme déclaré le meilleur prenait pour ſa femme la fille qu'il voulait. Celui qui avait les ſuffrages après lui choiſiſſait encore, et ainſi de ſuite.

L'auteur a pris les Sunites, peuple de Scythie, pour les Samnites voiſins de Rome. Il cite *Nicolas* de Damas, qui cite *Stobée ;* et on ſait d'ailleurs que *Stobée* n'eſt pas un bon garant. Cette belle coutume d'ailleurs ſerait très-préjudiciable dans tout Etat policé : car ſi le garçon déclaré le meilleur avait trompé les

juges, ſi la fille ne voulait pas de lui, s'il n'avait pas de bien, s'il déplaiſait au père et à la mère, que d'inconvéniens et que de ſuites funeſtes !

Si on veut lire l'admirable ouvrage de Tacite ſur les mœurs des Germains, on verra que c'eſt d'eux que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. Ce beau ſyſtême a été trouvé dans les bois.

La chambre des pairs et celle des communes, la cour d'équité, trouvées dans les bois ! on ne l'aurait pas deviné. Sans doute les Anglais doivent auſſi leurs eſcadres et leur commerce aux mœurs des Germains ; et les ſermons de *Tillotſon* à ces pieuſes ſorcières germaines qui ſacrifiaient les priſonniers, et qui jugeaient du ſuccès d'une campagne par la manière dont leur ſang coulait. Il faut croire auſſi qu'ils doivent leurs belles manufactures à la louable coutume des Germains qui aimaient mieux vivre de rapine que de travailler, comme le dit *Tacite*.

Ariſtote met au rang des monarchies l'empire des Perſes et Lacédémone. Mais qui ne voit que l'une était un Etat deſpotique, et l'autre une république ?

Qui ne voit au contraire que Lacédémone eut un ſeul roi pendant quatre cents ans, enſuite deux rois juſqu'à l'extinction de la

race des *Héraclides*, ce qui fait une période d'environ mille années ? On sait bien que nul roi n'était despotique de droit, pas même en Perse : mais tout prince dissimulé, hardi, et qui a de l'argent, devient despotique en peu de temps en Perse et à Lacédémone ; et voilà pourquoi *Aristote* distingue des républiques tout Etat qui a des chefs perpétuels et héréditaires.

Un ancien usage des Romains défendait de faire mourir les filles qui n'étaient pas nubiles.

Il se trompe. *More tradito nefas virgines strangulari* ; défense d'étrangler les filles, nubiles ou non.

Tibère trouva l'expédient de les faire violer par le bourreau.

Tibère n'ordonna point au bourreau de violer la fille de *Séjan*. Et s'il est vrai que le bourreau de Rome ait commis cette infamie dans la prison, il n'est nullement prouvé que ce fût sur une lettre de cachet de *Tibère*. Quel besoin avait-il d'une telle horreur ?

En Suisse on ne paye point de tributs, mais on en sait la raison particulière. Dans ces montagnes stériles, les vivres sont si chers et le pays si peuplé, qu'un suisse paye quatre fois plus à la nature qu'un turc ne paye au sultan.

Tout cela est faux. Il n'y a aucun impôt en Suisse ; mais chacun paye les dixmes, les

cens, les lods et ventes qu'on payait aux ducs de *Zéringue* et aux moines. Les montagnes, excepté les glacières, ſont de fertiles pâturages ; elles ſont la richeſſe du pays. La viande de boucherie eſt environ la moitié moins chère qu'à Paris. On ne ſait ce que l'auteur entend quand il dit qu'un ſuiſſe paye quatre fois plus à la nature qu'un turc au ſultan. Il peut boire quatre fois plus qu'un turc ; car il a le vin de la Côte et l'excellent vin de La-Vaux.

Les peuples des pays chauds ſont timides comme les vieillards, ceux des pays froids ſont courageux comme les jeunes gens.

Il faut bien ſe garder de laiſſer échapper de ces propoſitions générales. Jamais on n'a pu faire aller à la guerre un lapon, un ſamoïède ; et les Arabes conquirent en quatre-vingts ans plus de pays que n'en poſſédait l'empire romain. Les Eſpagnols en petit nombre battirent à la bataille de Mulberg les ſoldats du nord de l'Allemagne. Cet axiome de l'auteur eſt auſſi faux que tous ceux du climat. (*)

Lopez de Gama avoue que le droit ſur lequel les Eſpagnols ont fondé l'eſclavage des Américains, eſt qu'ils trouvèrent près de Sainte-Marthe, des paniers où les habitans avaient mis quelques denrées, comme des cancres, des limaçons, des

(*) Voyez CLIMAT.

ſauterelles. Les vainqueurs en firent un crime aux vaincus, outre qu'ils fumaient du tabac, et qu'ils ne ſe feſaient pas la barbe à l'eſpagnole.

Il n'y a rien dans *Lopez de Gama* qui donne la moindre idée de cette ſottiſe. Il eſt trop ridicule d'inſérer dans un ouvrage ſérieux de pareils traits, qui ne feraient pas ſupportables même dans les Lettres perſanes.

C'eſt ſur l'idée de la religion que les Eſpagnols fondèrent le droit de rendre tant de peuples eſclaves, car ces brigands, qui voulaient abſolument être brigands et chrétiens, étaient fort dévots.

Ce n'eſt donc pas ſur ce que les Américains ne ſe feſaient pas la barbe à l'eſpagnole, et qu'ils fumaient du tabac; ce n'eſt donc point parce qu'ils avaient quelques paniers de limaçons et de ſauterelles.

Ces contradictions fréquentes coûtent trop peu à l'auteur.

Louis XIII ſe fit une peine extrême de la loi qui rendait eſclaves les nègres de ſes colonies; mais quand on lui eut bien mis dans l'eſprit que c'était la voie la plus sûre de les convertir, il y conſentit.

Où l'imagination de l'auteur a-t-elle pris cette anecdote? La première conceſſion pour la traite des nègres eſt du 11 novembre 1673. *Louis XIII* était mort en 1643. Cela reſſemble au refus de *François I* d'écouter *Chriſtophe Colomb*

Colomb, qui avait découvert les îles Antilles avant que *François I* naquît.

Perry dit que les Moſcovites ſe vendent très-aiſément : j'en ſais bien la raiſon, c'eſt que leur liberté ne vaut rien.

Nous avons déjà remarqué, à l'article *Eſclavage*, que *Perry* ne dit pas un mot de tout ce que l'auteur de l'Eſprit des lois lui fait dire.

C'eſt à Achem que tout le monde cherche à ſe vendre.

Nous avons remarqué encore que rien n'eſt plus faux. Tous ces exemples pris au haſard chez les peuples d'Achem, de Bantam, de Ceylan, de Bornéo, des îles Moluques, des Philippines, tous copiés d'après des voyageurs très-mal inſtruits, et tous falſifiés, ſans en excepter un ſeul, ne devaient pas aſſurément entrer dans un livre où l'on promet de nous développer les lois de l'Europe.

Dans les Etats mahométans, on eſt non-ſeulement maître de la vie et des biens des femmes eſclaves, mais encore de ce qu'on appelle leur vertu et leur honneur.

Où a-t-il pris cette étrange aſſertion, qui eſt de la plus grande fauſſeté ? Le ſura, ou chapitre XXIV de l'Alcoran, intitulé *la Lumière*, dit expreſſément : *Traitez bien vos eſclaves, et ſi vous voyez en eux quelque mérite, partagez avec eux les richeſſes que* DIEU *vous a données. Ne*

forcez pas vos femmes eſclaves à ſe proſtituer à vous, &c.

A Conſtantinople, on punit de mort le maître qui a tué ſon eſclave, à moins qu'il ne ſoit prouvé que l'eſclave a levé la main ſur lui. Une femme eſclave qui prouve que ſon maître l'a violée eſt déclarée libre avec des dédommagemens.

A Patane, la lubricité des femmes eſt ſi grande que les hommes ſont obligés de ſe faire certaines garnitures pour ſe mettre à l'abri de leurs entrepriſes.

Peut-on rapporter ſérieuſement cette impertinente extravagance? Quel eſt l'homme qui ne pourrait ſe défendre des aſſauts d'une femme débauchée ſans s'armer d'un cadenas ? quelle pitié ! et remarquez que le voyageur nommé *Sprinkel*, qui ſeul a fait ce conte abſurde, dit en propres mots, *que les maris à Patane ſont extrêmement jaloux de leurs femmes, et qu'ils ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les voir, elles ni leurs filles.*

Quel eſprit des lois, que de grands garçons qui cadenaſſent leurs haut-de-chauſſes, de peur que les femmes ne viennent y fouiller dans la rue !

Les Carthaginois, au rapport de Diodore, trouvèrent tant d'argent dans les Pyrénées, qu'ils en forgèrent les ancres de leurs vaiſſeaux.

L'auteur cite le ſixième livre de *Diodore*, et.

ce ſixième livre n'exiſte pas. *Diodore* au cinquième parle des Phéniciens, et non pas des Carthaginois.

On n'a jamais remarqué de jalouſie aux Romains ſur le commerce. Ce fut comme nation rivale, et non comme commerçante, qu'ils attaquèrent Carthage.

Ce fut comme nation commerçante et guerrière, ainſi que le prouve le ſavant *Huet* dans ſon Traité ſur le commerce des anciens. Il prouve que long-temps avant la première guerre punique les Romains s'étaient adonnés au commerce.

On voit dans le traité qui finit la première guerre punique, que Carthage fit principalement attention à garder l'empire de la mer, et Rome celui de la terre.

Ce traité eſt de l'an 510 de Rome. Il y eſt dit que les Carthaginois ne pourraient naviger vers aucune île près de l'Italie, et qu'ils évacueraient la Sicile. Ainſi les Romains eurent l'empire de la mer, pour lequel ils avaient combattu. Et *Monteſquieu* a préciſément pris le contre-pied d'une vérité hiſtorique la mieux conſtatée.

Hannon, dans la négociation avec les Romains, déclara que les Carthaginois ne ſouffriraient pas que les Romains ſe lavaſſent les mains dans les mers de Sicile.

L'auteur fait ici un anachroniſme de vingt-deux ans. La négociation d'*Hannon* eſt de l'an 488 de Rome, et le traité de paix dont il eſt queſtion, eſt de 510. (*)

Il ne fut pas permis aux Romains de naviger au-delà du beau promontoire. Il leur fut défendu de trafiquer en Sicile, en Sardaigne, en Afrique, excepté à Carthage.

L'auteur fait ici un anachroniſme de deux cents ſoixante et cinq ans. C'eſt d'après *Polybe* que l'auteur rapporte ce traité conclu l'an de Rome 245, ſous le conſulat de *Junius Brutus*, immédiatement après l'expulſion des rois; encore les conditions ne ſont-elles pas fidellement rapportées. *Carthaginem verò et in cætera Africæ loca quæ cis promontorium erant; item in Sardiniam atque Siciliam, ubi Carthaginenſes imperabant, navigare mercimonii cauſâ licebat.* Il fut permis aux Romains de naviger pour leur commerce à Carthage, ſur toutes les côtes de l'Afrique en-deçà du promontoire, de même que ſur les côtes de la Sardaigne et de la Sicile, qui obéiſſaient aux Carthaginois.

Ce mot ſeul *mercimonii cauſâ*, *pour raiſon de leur commerce*, démontre que les Romains étaient occupés des intérêts du commerce dès la naiſſance de la république.

(*) Voyez *Polybe*.

N. B. Tout ce que dit l'auteur ſur le commerce ancien et moderne eſt extrêmement erroné.

Je paſſe un nombre prodigieux de fautes capitales ſur cette matière, quelque importantes qu'elles ſoient, parce qu'un des plus célèbres négocians de l'Europe s'occupe à les relever dans un livre qui ſera très-utile.

La ſtérilité du terrain d'Athènes y établit le gouvernement populaire, et la fertilité de celui de Lacédémone le gouvernement ariſtocratique.

Où a-t-il pris cette chimère? Nous tirons encore aujourd'hui d'Athènes, eſclave, du coton, de la ſoie, du riz, du blé, de l'huile, des cuirs; et du pays de Lacédémone, rien. Athènes était vingt fois plus riche que Lacédémone. A l'égard de la bonté du ſol, il faut y avoir été pour l'apprécier. Mais jamais on n'attribua la forme d'un gouvernement au plus ou moins de fertilité d'un terrain. Veniſe avait très-peu de blé quand les nobles gouvernèrent. Gènes n'a pas aſſurément un ſol fertile, et c'eſt une ariſtocratie. Genève tient plus de l'Etat populaire, et n'a pas de ſon cru de quoi ſe nourrir quinze jours. La Suède pauvre a été long-temps ſous le joug de la monarchie, tandis que la Pologne fertile fut une ariſtocratie. Je ne conçois pas comment on peut ainſi établir de prétendues régles, continuellement

démenties par l'expérience. Preſque tout le livre, il faut l'avouer, eſt fondé ſur des ſuppoſitions que la moindre attention détruirait.

La féodalité eſt un événement arrivé une fois dans le monde, et qui n'arrivera peut-être jamais, &c.

Nous trouvons la féodalité, les bénéfices militaires établis ſous *Alexandre Sévère*, ſous les rois lombards, ſous *Charlemagne*, dans l'empire ottoman, en Perſe, dans le Mogol, au Pégu; et en dernier lieu *Catherine II*, impératrice de Ruſſie, a donné en fief, pour quelque temps, la Moldavie que ſes armes ont conquiſe.

Chez les Germains il y avait des vaſſaux et non pas des fiefs. Les fiefs étaient des chevaux de bataille, des armes, des repas.

Quelle idée! il n'y a point de vaſſalité ſans terre. Un officier à qui ſon général aura donné à ſouper, n'eſt pas pour cela ſon vaſſal.

Du temps du roi Charles IX, il y avait vingt millions d'hommes en France.

Il donne *Puffendorf* pour garant de cette aſſertion; *Puffendorf* va juſqu'à vingt-neuf millions, et il avait copié cette exagération d'un de nos auteurs qui ſe trompait d'environ quatorze à quinze millions. La France ne comptait point alors au nombre de ſes

provinces la Lorraine, l'Alſace, la Franche-Comté, la moitié de la Flandre, l'Artois, le Cambreſis, le Rouſſillon, le Béarn; et aujourd'hui qu'elle poſsède tous ces pays, elle n'a pas vingt millions d'habitans, ſuivant le dénombrement des feux exactement fait en 1751. Cependant elle n'a jamais été ſi peuplée, et cela eſt prouvé par la quantité de terrains mis en valeur depuis *Charles IX.*

En Europe les empires n'ont jamais pu ſubſiſter.

Cependant l'empire romain s'y eſt maintenu cinq cents ans, et l'empire turc y domine depuis l'an 1453.

La cauſe de la durée des grands empires en Aſie, c'eſt qu'il n'y a que de grandes plaines.

Il ne s'eſt pas ſouvenu des montagnes qui traverſent la Natolie et la Syrie, du Caucaſe, du Taurus, de l'Ararat, de l'Immaüs, du Saron, dont les branches couvrent l'Aſie.

En Eſpagne on a défendu les étoffes d'or et d'argent. Un pareil décret ſerait ſemblable à celui que feraient les Etats de Hollande, s'ils défendaient la conſommation de la cannelle.

On ne peut faire une comparaiſon plus fauſſe, ni dire une choſe moins politique. Les Eſpagnols n'avaient point de manufactures; ils auraient été obligés d'acheter ces étoffes de l'étranger. Les Hollandais, au contraire,

ſont les ſeuls poſſeſſeurs de la cannelle. Ce qui était raiſonnable en Eſpagne eût été abſurde en Hollande.

Je n'entrerai point dans la diſcuſſion de l'ancien gouvernement des Francs, vainqueurs des Gaulois ; dans ce chaos de coutumes toutes bizarres, toutes contradictoires; dans l'examen de cette barbarie, de cette anarchie qui a duré ſi long-temps, et ſur leſquelles il y a autant de ſentimens différens que nous en avons en théologie. On n'a perdu que trop de temps à deſcendre dans ces abymes de ruines ; et l'auteur de l'Eſprit des lois a dû s'y égarer comme les autres.

Je viens à la grande querelle entre l'abbé *Dubos*, digne ſecrétaire de l'académie françaiſe, et le préſident de *Monteſquieu*, digne membre de cette académie. Le membre ſe moque beaucoup du ſecrétaire, et le regarde comme un viſionnaire ignorant. Il me paraît que l'abbé *Dubos* eſt très-ſavant et très-circonſpect ; il me paraît ſurtout que *Monteſquieu* lui fait dire ce qu'il n'a jamais dit, et cela ſelon ſa coutumé de citer au haſard et de citer faux.

Voici l'accuſation portée par *Monteſquieu* contre *Dubos :*

M. l'abbé Dubos veut ôter toute eſpèce d'idée que les Francs ſoient entrés dans les Gaules en conquérans. Selon lui nos rois, appelés par les peuples,

peuples, n'ont fait que ſe mettre à la place et ſuccéder aux droits des empereurs romains.

Un homme plus inſtruit que moi a remarqué avant moi que jamais *Dubos* n'a prétendu que les Francs fuſſent partis du fond de leur pays pour venir ſe mettre en poſſeſſion de l'empire des Gaules, par l'aveu des peuples, comme on va recueillir une ſucceſſion. *Dubos* dit tout le contraire : il prouve que *Clovis* employa les armes, les négociations, les traités et même les conceſſions des empereurs romains, réſidans à Conſtantinople, pour s'emparer d'un pays abandonné. Il ne le ravit point aux empereurs romains, mais aux barbares, qui ſous *Odoacre* avaient détruit l'empire.

Dubos dit que dans quelque partie des Gaules voiſines de la Bourgogne on déſirait la domination des Francs : mais c'eſt préciſément ce qui eſt atteſté par *Grégoire* de Tours : *Cum jam terror Francorum réſonaret in his partibus, et omnes eos amore deſiderabili cuperent regnare, ſanctus Aprunculus Lingonicæ civitatis epiſcopus apud Burgundiones cœpit haberi ſuſpectus; cumque odium de die in diem creſceret, juſtum eſt ut clam gladio feriretur.* Greg. Tur. hiſt. lib. II, cap. 23.

Monteſquieu reproche à *Dubos* qu'il ne ſaurait montrer l'exiſtence de la république armorique: cependant *Dubos* l'a prouvée inconteſtablement par pluſieurs monumens, et ſurtout par

cette citation exacte de l'hiſtorien *Zozime*, liv. VI. *Totus tractus armorichus cæteræque Gallorum provinciæ Britannos imitatæ, conſimili ſe modo liberârunt, ejectis magiſtratibus romanis, et ſibi quâdam republicâ pro arbitrio conſtitutâ.*

Monteſquieu regarde comme une grande erreur dans *Dubos* d'avoir dit que *Clovis* ſuccéda à *Childéric* ſon père dans la dignité de maître de la milice romaine en Gaule : mais jamais *Dubos* n'a dit cela. Voici ſes paroles : *Clovis parvint à la couronne des Francs à l'âge de ſeize ans, et cet âge ne l'empêcha point d'être revêtu, peu de temps après, des dignités militaires de l'empire romain que Childéric avait exercées, et qui étaient, ſelon l'apparence, des emplois dans la milice. Dubos* ſe borne ici à une conjecture qui ſe trouve enſuite appuyée ſur des preuves évidentes.

En effet, les empereurs étaient accoutumés depuis long-temps à la triſte néceſſité d'oppoſer des barbares à d'autres barbares, pour tâcher de les exterminer les uns par les autres. *Clovis* même eut à la fin la dignité de conſul : il reſpecta toujours l'empire romain, même en s'emparant d'une de ſes provinces. Il ne fit point frapper de monnaie en ſon propre nom ; toutes celles que nous avons de *Clovis*, ſont de *Clovis II* ; et les nouveaux rois francs ne s'attribuèrent cette marque de puiſſance

indépendante qu'après que *Juſtinien*, pour ſe les attacher à lui, et pour les employer contre les Oſtrogoths d'Italie, leur eut fait une ceſſion des Gaules en bonne forme.

Monteſquieu condamne ſévèrement l'abbé *Dubos* ſur la fameuſe lettre de *Rémi*, évêque de Reims, qui s'entendit toujours avec *Clovis* et qui le baptiſa depuis. Voici cette lettre importante.

» Nous apprenons de la renommée que » vous vous êtes chargé de l'adminiſtration » des affaires de la guerre, et je ne ſuis pas » ſurpris de vous voir être ce que vos pères » ont été. Il s'agit maintenant de répondre » aux vues de la Providence, qui récompenſe » votre modération, en vous élevant à une » dignité ſi éminente. C'eſt la fin qui cou- » ronne l'œuvre. Prenez donc pour vos » conſeillers des perſonnes dont le choix faſſe » honneur à votre diſcernement. Ne faites » point d'exactions dans votre bénéfice mili- » taire. Ne diſputez point la préſéance aux » évêques dont les diocèſes ſe trouvent dans » votre département, et prenez leurs conſeils » dans les occaſions. Tant que vous vivrez en » bonne intelligence avec eux, vous trou- » verez toute ſorte de facilité dans l'exercice » de votre emploi, &c. »

On voit évidemment par cette lettre que

Clovis, jeune roi des Francs, était officier de l'empereur *Zénon*; qu'il était grand-maître de la milice impériale, charge qui répond à celle de notre colonel général; que *Rémi* voulait le ménager, ſe liguer avec lui, le conduire et s'en ſervir comme d'un protecteur contre les prêtres euſébiens de la Bourgogne, et que par conſéquent *Monteſquieu* a grand tort de ſe moquer tant de l'abbé *Dubos*, et de faire ſemblant de le mépriſer. Mais enfin il vient un temps où la vérité s'éclaircit.

Après avoir vu qu'il y a des erreurs comme ailleurs dans l'*Eſprit des lois*, après que tout le monde eſt convenu que ce livre manque de méthode, qu'il n'y a nul plan, nul ordre, et qu'après l'avoir lu on ne ſait guère ce qu'on a lu, il faut rechercher quel eſt ſon mérite, et quelle eſt la cauſe de ſa grande réputation.

C'eſt premièrement qu'il eſt écrit avec beaucoup d'eſprit, et que tous les autres livres ſur cette matière ſont ennuyeux. C'eſt pourquoi nous avons déjà remarqué qu'une dame, qui avait autant d'eſprit que *Monteſquieu*, diſait que ſon livre était *de l'eſprit ſur les lois*. On ne l'a jamais mieux défini.

Une raiſon beaucoup plus forte encore, c'eſt que ce livre plein de grandes vues attaque la tyrannie, la ſuperſtition et la maltôte, trois choſes que les hommes déteſtent. L'auteur

conſole des eſclaves en plaignant leurs fers ; et les eſclaves le béniſſent.

Ce qui lui a valu les applaudiſſemens de l'Europe, lui a valu auſſi les invectives des fanatiques.

Un de ſes plus acharnés et de ſes plus abſurdes ennemis, qui contribua le plus par ſes fureurs à faire reſpecter le nom de *Monteſquieu* dans l'Europe, fut le gazetier des convulſionnaires. Il le traita de *ſpinoſiſte* et de *déiſte*, c'eſt-à-dire, il l'accuſa de ne pas croire en DIEU, et de croire en DIEU.

Il lui reproche d'avoir eſtimé *Marc-Aurèle*, *Epictète* et les ſtoïciens, et de n'avoir jamais loué *Janſénius*, l'abbé de *Saint-Cyran* et le père *Queſnel*.

Il lui fait un crime irrémiſſible d'avoir dit que *Bayle* eſt un grand homme.

Il prétend que l'*Eſprit des lois* eſt un de ces ouvrages monſtrueux, dont la France n'eſt inondée que depuis la bulle *Unigenitus* qui a corrompu toutes les conſciences.

Ce gredin, qui de ſon grenier tirait au moins trois cents pour cent de ſa gazette eccléſiaſtique, déclama comme un ignorant contre l'intérêt de l'argent au taux du roi. Il fut ſecondé par quelques cuiſtres de ſon eſpèce ; ils finirent par reſſembler aux eſclaves

qui ſont aux pieds de la ſtatue de *Louis XIV*; ils ſont écraſés, et ils ſe mordent les mains.

Monteſquieu a preſque toujours tort avec les ſavans, parce qu'il ne l'était pas : mais il a toujours raiſon contre les fanatiques et contre les promoteurs de l'eſclavage. L'Europe lui en doit d'éternels remercîmens.

On nous demande pourquoi donc nous avons relevé tant de fautes dans ſon ouvrage. Nous répondons, c'eſt parce que nous aimons la vérité à laquelle nous devons les premiers égards. Nous ajoutons que les fanatiques ignorans, qui ont écrit contre lui avec tant d'amertume et d'inſolence, n'ont connu aucune de ſes véritables erreurs, et que nous révérons avec les honnêtes gens de l'Europe tous les paſſages après leſquels ces dogues du cimetière Saint-Médard ont aboyé.

LUXE.

SECTION PREMIERE.

DANS un pays où tout le monde allait pieds nus, le premier qui ſe fit faire une paire de ſouliers avait-il du luxe? n'était-ce pas un homme très-ſenſé et très-induſtrieux?

N'en eſt-il pas de même de celui qui eut la

première chemiſe ? Pour celui qui la fit blanchir et repaſſer, je le crois un génie plein de reſſources et capable de gouverner un Etat.

Cependant ceux qui n'étaient pas accoutumés à porter des chemiſes blanches, le prirent pour un riche efféminé qui corrompait la nation.

Gardez-vous du luxe, diſait *Caton* aux Romains ; vous avez ſubjugué la province du Phaſe ; mais ne mangez jamais de faiſans. Vous avez conquis le pays où croît le coton, couchez ſur la dure. Vous avez volé à main armée l'or, l'argent et les pierreries de vingt nations, ne ſoyez jamais aſſez ſots pour vous en ſervir. Manquez de tout après avoir tout pris. Il faut que les voleurs de grand chemin ſoient vertueux et libres.

Lucullus lui répondit : Mon ami, ſouhaite plutôt que *Craſſus*, *Pompée*, *Céſar* et moi nous dépenſions tout en luxe. Il faut bien que les grands voleurs ſe battent pour le partage des dépouilles. Rome doit être aſſervie, mais elle le ſera bien plutôt et bien plus ſurement par l'un de nous, ſi nous feſons valoir comme toi notre argent, que ſi nous le dépenſons en ſuperfluités et en plaiſirs. Souhaite que *Pompée* et *Céſar* s'appauvriſſent aſſez pour n'avoir pas de quoi ſoudoyer des armées.

Il n'y a pas long-temps qu'un homme de

Norvége reprochait le luxe à un hollandais. Qu'eſt devenu, diſait-il, cet heureux temps où un négociant, partant d'Amſterdam pour les grandes Indes, laiſſait un quartier de bœuf fumé dans ſa cuiſine, et le retrouvait à ſon retour? où ſont vos cuillers de bois et vos fourchettes de fer? n'eſt-il pas honteux pour un ſage hollandais de coucher dans un lit de damas?

Va-t-en à Batavia, lui répondit l'homme d'Amſterdam; gagne comme moi dix tonnes d'or, et vois ſi l'envie ne te prendra pas d'être bien vêtu, bien nourri et bien logé.

Depuis cette converſation on a écrit vingt volumes ſur le luxe, et ces livres ne l'ont ni diminué, ni augmenté.

SECTION II.

On a déclamé contre le luxe depuis deux mille ans, en vers et en proſe, et on l'a toujours aimé.

Que n'a-t-on pas dit des premiers Romains, quand ces brigands ravagèrent et pillèrent les moiſſons; quand, pour augmenter leur pauvre village, ils détruiſirent les pauvres villages des Volſques et des Samnites? c'étaient des hommes déſintéreſſés et vertueux: ils n'avaient

pu encore voler ni or ni argent, ni pierreries, parce qu'il n'y en avait point dans les bourgs qu'ils faccagèrent. Leurs bois ni leurs marais ne produisaient ni perdrix, ni faisans, et on loue leur tempérance.

Quand de proche en proche ils eurent tout pillé, tout volé du fond du golfe Adriatique à l'Euphrate, et qu'ils eurent assez d'esprit pour jouir du fruit de leurs rapines; quand ils cultivèrent les arts, qu'ils goûtèrent tous les plaisirs, et qu'ils les firent même goûter aux vaincus, ils cessèrent alors, dit-on, d'être sages et gens de bien.

Toutes ces déclamations se réduisent à prouver qu'un voleur ne doit jamais ni manger le dîner qu'il a pris, ni porter l'habit qu'il a dérobé, ni se parer de la bague qu'il a volée. Il fallait, dit-on, jeter tout cela dans la rivière, pour vivre en honnêtes gens; dites plutôt qu'il ne fallait pas voler. Condamnez les brigands quand ils pillent : mais ne les traitez pas d'insensés quand ils jouissent (*a*). De bonne foi, lorsqu'un grand nombre de marins anglais se sont enrichis à la prise de

(*a*) Le pauvre d'esprit que nous avons déjà cité, ayant lu ce passage dans une mauvaise édition où il y avait un point après ce mot *bonne foi*, crut que l'auteur voulait dire que les voleurs jouissaient de bonne foi. Nous savons bien que ce pauvre d'esprit est méchant, mais de bonne foi il ne peut être dangereux.

Pondichéri et de la Havane, ont-ils eu tort d'avoir enſuite du plaiſir à Londres, pour prix de la peine qu'ils avaient eue au fond de l'Aſie et de l'Amérique?

Les déclamateurs voudraient qu'on enfouît les richeſſes qu'on aurait amaſſées par le ſort des armes, par l'agriculture, par le commerce et par l'induſtrie. Ils citent Lacédémone; que ne citent-ils auſſi la république de Saint-Marin? Quel bien Sparte fit-elle à la Gréce? eut-elle jamais des *Démoſthènes*, des *Sophocles*, des *Apelles* et des *Phidias*? Le luxe d'Athènes a fait des grands hommes en tout genre? Sparte a eu quelques capitaines, et encore en moins grand nombre que les autres villes. Mais à la bonne heure qu'une auſſi petite république que Lacédémone conſerve ſa pauvreté (1). On arrive à la mort auſſi-bien en manquant de tout, qu'en jouiſſant de ce qui peut rendre la vie agréable. Le ſauvage du Canada ſubſiſte et atteint la vieilleſſe comme le citoyen

(1) Lacédémone n'évita le luxe qu'en conſervant la communauté ou l'égalité des biens; mais elle ne conſerva l'un ou l'autre qu'en feſant cultiver les terres par un peuple eſclave. C'était la légiſlation du couvent de Saint-Claude; à cela près que les moines ne ſe permettaient point d'aſſaſſiner ni d'aſſommer leurs main-mortables. L'exiſtence de l'égalité ou de la communauté des biens ſuppoſe celle d'un peuple eſclave. Les Spartiates avaient de la vertu, comme les voleurs de grand chemin, comme les inquiſiteurs, comme toutes les claſſes d'hommes que l'habitude a familiariſés avec une eſpèce de crimes, au point de les commettre ſans remords.

d'Angleterre qui a cinquante mille guinées de revenu. Mais qui comparera jamais le pays des Iroquois à l'Angleterre?

Que la république de Raguſe et le canton de Zug faſſent des lois ſomptuaires, ils ont raiſon, il faut que le pauvre ne dépenſe point au-delà de ſes forces; mais j'ai lu quelque part :

Sachez ſurtout que le luxe enrichit
Un grand Etat, s'il en perd un petit. (2)

Si par le luxe vous entendez l'excès, on ſait que l'excès eſt pernicieux en tout genre, dans l'abſtinence comme dans la gourmandiſe, dans l'économie comme dans la libéralité. Je ne ſais comment il eſt arrivé que dans mes villages où la terre eſt ingrate, les impôts lourds, la défenſe d'exporter le blé qu'on a ſemé intolérable, il n'y a guère pourtant de colon qui n'ait un bon habit de drap, et qui ne ſoit bien chauſſé et bien nourri. Si ce colon laboure avec ſon bel habit, avec du linge blanc, les cheveux friſés et poudrés, voilà certainement le plus grand luxe, et le plus

(2) Les lois ſomptuaires ſont par leur nature une violation du droit de propriété. Si dans un petit Etat il n'y a point une grande inégalité de fortune, il n'y aura pas de luxe: ſi cette inégalité y exiſte, le luxe en eſt le remède. Ce ſont les lois ſomptuaires de Genève qui lui ont fait perdre la liberté.

impertinent; mais qu'un bourgeois de Paris ou de Londres paraiſſe au ſpectacle vêtu comme ce payſan, voilà la léſine la plus groſſière et la plus ridicule.

Eſt modus in rebus, ſunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit conſiſtere rectum.

Lorſqu'on inventa les ciſeaux, qui ne ſont certainement pas de l'antiquité la plus haute, que ne dit-on pas contre les premiers qui ſe rognèrent les ongles, et qui coupèrent une partie des cheveux qui leur tombaient ſur le nez? On les traita, ſans doute, de petits-maîtres et de prodigues, qui achetaient chèrement un inſtrument de la vanité, pour gâter l'ouvrage du Créateur. Quel péché énorme d'accourcir la corne que DIEU fait naître au bout de nos doigts! C'était un outrage à la Divinité. Ce fut bien pis quand on inventa les chemiſes et les chauſſons. On ſait avec quelle fureur les vieux conſeillers qui n'en avaient jamais porté, crièrent contre les jeunes magiſtrats qui donnèrent dans ce luxe funeſte. (3)

(3) Si l'on entend par luxe tout ce qui eſt au-delà du néceſſaire, le luxe eſt une ſuite naturelle des progrès de l'eſpèce humaine; et, pour raiſonner conſéquemment, tout ennemi du luxe doit croire avec *Rouſſeau* que l'état de bonheur et de vertu pour l'homme eſt celui, non de ſauvage,

M.

MAGIE.

La magie eſt une ſcience bien plus plauſible que l'aſtrologie et que la doctrine des génies. Dès qu'on commença à penſer qu'il y a dans l'homme un être tout-à-fait diſtinct de la machine, et que l'entendement ſubſiſte après la mort, on donna à cet entendement un corps délié, ſubtil, aérien, reſſemblant au corps dans lequel il était logé. Deux raiſons toutes naturelles introduiſirent cette opinion: la première, c'eſt que dans toutes les langues

mais d'orang-outang. On ſent qu'il ſerait abſurde de regarder comme un mal des commodités dont tous les hommes jouiraient: auſſi ne donne-t-on en général le nom de luxe qu'aux ſuperfluités, dont un petit nombre d'individus ſeulement peuvent jouir. Dans ce ſens le luxe eſt une ſuite néceſſaire de la propriété, ſans laquelle aucune ſociété ne peut ſubſiſter, et d'une grande inégalité entre les fortunes, qui eſt la conſéquence, non du droit de propriété, mais des mauvaiſes lois. Ce ſont donc les mauvaiſes lois qui ſont naître le luxe, et ce ſont les bonnes lois qui peuvent le détruire. Les moraliſtes doivent adreſſer leurs ſermons aux légiſlateurs, et non aux particuliers; parce qu'il eſt dans l'ordre des choſes poſſibles qu'un homme vertueux et éclairé ait le pouvoir de faire des lois raiſonnables; et qu'il n'eſt pas dans la nature humaine que tous les riches d'un pays renoncent par vertu à ſe procurer à prix d'argent des jouiſſances de plaiſir ou de vanité.

l'ame s'appelait *eſprit*, *ſouffle*, *vent*: cet eſprit, ce ſouffle, ce vent, était donc quelque choſe de fort mince et de fort délié. La ſeconde, c'eſt que ſi l'ame d'un homme n'avait pas retenu une forme ſemblable à celle qu'il poſſédait pendant ſa vie, on n'aurait pas pu diſtinguer après la mort l'ame d'un homme d'avec celle d'un autre. Cette ame, cette ombre, qui ſubſiſtait ſéparée de ſon corps, pouvait très-bien ſe montrer dans l'occaſion, revoir les lieux qu'elle avait habités, viſiter ſes parens, ſes amis, leur parler, les inſtruire; il n'y avait dans tout cela aucune incompatibilité. Ce qui eſt peut paraître.

Les ames pouvaient très-bien enſeigner à ceux qu'elles venaient voir, la manière de les évoquer: elles n'y manquaient pas; et le mot *Abraxa*, prononcé avec quelques cérémonies, feſait venir les ames auxquelles on voulait parler. Je ſuppoſe qu'un égyptien eût dit à un philoſophe: *Je deſcends en ligne droite des magiciens de Pharaon, qui changèrent des baguettes en ſerpens, et les eaux du Nil en ſang; un de mes ancêtres ſe maria avec la pythoniſſe d'Endor, qui évoqua l'ombre de Samuël, à la prière du roi Saül: elle communiqua ſes ſecrets à ſon mari, qui lui fit part des ſiens: je poſsède cet héritage de père et de mère; ma généalogie eſt bien avérée; je commande aux ombres et aux élémens.*

Le philoſophe n'aurait eu autre choſe à faire qu'à lui demander ſa protection : car ſi ce philoſophe avait voulu nier et diſputer, le magicien lui eût fermé la bouche en lui diſant : *Vous ne pouvez nier les faits : mes ancêtres ont été inconteſtablement de grands magiciens, et vous n'en doutez pas ; vous n'avez nulle raiſon pour croire que je ſois de pire condition qu'eux, ſurtout quand un homme d'honneur comme moi vous aſſure qu'il eſt ſorcier.* Le philoſophe aurait pu lui dire : Faites-moi le plaiſir d'évoquer une ombre, de me faire parler à une ame, de changer cette eau en ſang, cette baguette en ſerpent. Le magicien pouvait répondre : Je ne travaille pas pour les philoſophes : j'ai fait voir des ombres à des dames très-reſpectables, à des gens ſimples qui ne diſputent point : vous devez croire au moins qu'il eſt très-poſſible que j'aye ces ſecrets, puiſque vous êtes forcé d'avouer que mes ancêtres les ont poſſédés : ce qui s'eſt fait autrefois ſe peut faire aujourd'hui, et vous devez croire à la magie, ſans que je ſois obligé d'exercer mon art devant vous.

Ces raiſons ſont ſi bonnes, que tous les peuples ont eu des ſorciers. Les plus grands ſorciers étaient payés par l'Etat pour voir clairement l'avenir dans le cœur et dans le foie d'un bœuf. Pourquoi donc a-t-on ſi

long-temps puni les autres de mort? ils fesaient des choses plus merveilleuses; on devait donc les honorer beaucoup, on devait surtout craindre leur puissance. Rien n'est plus ridicule que de condamner un vrai magicien à être brûlé; car on devait présumer qu'il pouvait éteindre le feu, et tordre le cou à ses juges. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de lui dire: Mon ami, nous ne vous brûlons pas comme un sorcier véritable, mais comme un faux sorcier, qui vous vantez d'un art admirable que vous ne possédez pas; nous vous traitons comme un homme qui débite de la fausse monnaie: plus nous aimons la bonne, plus nous punissons ceux qui en donnent de fausse: nous savons très-bien qu'il y a eu autrefois de vénérables magiciens, mais nous sommes fondés à croire que vous ne l'êtes pas, puisque vous vous laissez brûler comme un sot.

Il est vrai que le magicien poussé à bout pourrait dire: Ma science ne s'étend pas jusqu'à éteindre un bûcher sans eau, et jusqu'à donner la mort à mes juges avec des paroles; je peux seulement évoquer des ames, lire dans l'avenir, changer certaines matières en d'autres: mon pouvoir est borné; mais vous ne devez pas pour cela me brûler à petit feu; c'est comme si vous fesiez pendre un médecin

qui

qui aurait guéri de la fièvre, et qui ne pourrait vous guérir d'une paralyſie; mais les juges lui répliqueraient: Faites-nous donc voir quelque ſecret de votre art, ou conſentez à être brûlé de bonne grâce. (*)

MAHOMETANS.

Je vous le dis encore, ignorans imbécilles, à qui d'autres ignorans ont fait accroire que la religion mahométane eſt voluptueuſe et ſenſuelle, il n'en eſt rien, on vous a trompés ſur ce point comme ſur tant d'autres.

Chanoines, moines, curés même, ſi on vous impoſait la loi de ne manger ni boire depuis quatre heures du matin juſqu'à dix du ſoir, pendant le mois de juillet, lorſque le carême arriverait dans ce temps; ſi on vous défendait de jouer à aucun jeu de haſard, ſous peine de damnation; ſi le vin vous était interdit ſous la même peine; s'il vous fallait faire un pélerinage dans des déſerts brûlans; s'il vous était enjoint de donner au moins deux et demi pour cent de votre revenu aux pauvres; ſi, accoutumés à jouir de dix-huit femmes, on vous en retranchait tout d'un

(*) Voyez POSSEDÉS.

coup quatorze ; en bonne foi, oſeriez-vous appeler cette religion ſenſuelle ?

Les chrétiens latins ont tant d'avantages ſur les muſulmans, je ne dis pas en fait de guerre, mais en fait de doctrine ; les chrétiens grecs les ont tant battus en dernier lieu depuis 1769 juſqu'à 1773, que ce n'eſt pas la peine de ſe répandre en reproches injuſtes ſur l'iſlamiſme.

Tâchez de reprendre ſur les mahométans tout ce qu'ils ont envahi ; mais il eſt plus aiſé de les calomnier.

Je hais tant la calomnie, que je ne veux pas même qu'on impute des ſottiſes aux Turcs, quoique je les déteſte comme tyrans des femmes et ennemis des arts.

Je ne ſais pourquoi l'hiſtorien du bas empire prétend (*a*) que *Mahomet* parle dans ſon *Koran* de ſon voyage dans le ciel : *Mahomet* n'en dit pas un mot ; nous l'avons prouvé.

Il faut combattre ſans ceſſe. Quand on a détruit une erreur, il ſe trouve toujours quelqu'un qui la reſſuſcite. (*)

(*a*) Douzième vol. page 209.

(*) Voyez AROT et MAROT, et ALCORAN.

MAITRE.

SECTION PREMIERE.

QUE je ſuis malheureux d'être né! diſait *Ardaſſan Ougli*, jeune icoglan du grand padisha des Turcs. Encore ſi je ne dépendais que du grand padisha; mais je ſuis ſoumis au chef de mon oda, au capigi bachi; et quand je veux recevoir ma paye, il faut que je me proſterne devant un commis du teſterdar, qui m'en retranche la moitié. Je n'avais pas ſept ans que l'on me coupa malgré moi, en cérémonie, le bout de mon prépuce; et j'en fus malade quinze jours. Le derviche qui nous fait la prière eſt mon maître; un iman eſt encore plus mon maître; le molla l'eſt encore plus que l'iman; le cadi eſt un autre maître; le cadileſquier l'eſt davantage; le mufti l'eſt beaucoup plus que tous ceux-là enſemble; le kiaïa du grand-viſir peut d'un mot me faire jeter dans le canal; et le grand-viſir enfin peut me faire ſerrer le cou à ſon plaiſir, et empailler la peau de ma tête, ſans que perſonne y prenne ſeulement garde.

Que de maîtres, grand Dieu! quand j'aurais autant de corps et autant d'ames que j'ai de

devoirs à remplir, je n'y pourrais pas ſuffire. O *Allah !* que ne m'as-tu fait chat-huant ; je vivrais libre dans mon trou, et je mangerais des ſouris à mon aiſe ſans maîtres et ſans valets. C'eſt aſſurément la vraie deſtinée de l'homme ; il n'a des maîtres que depuis qu'il eſt perverti. Nul homme n'était fait pour ſervir continuellement un autre homme. Chacun aurait charitablement aidé ſon prochain, ſi les choſes étaient dans l'ordre. Le clair-voyant aurait conduit l'aveugle, le diſpos aurait ſervi de béquilles au cu-de-jatte. Ce monde aurait été le paradis de *Mahomet* ; et il eſt l'enfer qui ſe trouve préciſément ſous le pont-aigu.

Ainſi parlait *Ardaſſan Ougli*, après avoir reçu les étrivières de la part d'un de ſes maîtres.

Ardaſſan Ougli, au bout de quelques années, devint bacha à trois queues. Il fit une fortune prodigieuſe ; et il crut fermement que tous les hommes, excepté le grand-turc et le grand-viſir, étaient nés pour le ſervir, et toutes les femmes pour lui donner du plaiſir ſelon ſes volontés.

SECTION II.

COMMENT un homme a-t-il pu devenir le maître d'un autre homme, et par quelle espèce de magie incompréhensible a-t-il pu devenir le maître de plusieurs autres hommes? On a écrit sur ce phénomène un grand nombre de bons volumes; mais je donne la préférence à une fable indienne, parce qu'elle est courte, et que les fables ont tout dit.

Adimo, le père de tous les Indiens, eut deux fils et deux filles de sa femme *Procriti*. L'aîné était un géant vigoureux, le cadet était un petit bossu, les deux filles étaient jolies. Dès que le géant sentit sa force, il coucha avec ses deux sœurs, et se fit servir par le petit bossu. De ses deux sœurs l'une fut sa cuisinière, l'autre sa jardinière. Quand le géant voulait dormir il commençait par enchaîner à un arbre son petit frère le bossu; et lorsque celui-ci s'enfuyait, il le rattrapait en quatre enjambées, et lui donnait vingt coups de nerf de bœuf.

Le bossu devint soumis et le meilleur sujet du monde. Le géant satisfait de le voir remplir ses devoirs de sujet, lui permit de coucher avec une de ses sœurs dont il était dégoûté. Les enfans qui vinrent de ce mariage

ne furent pas tout-à-fait boſſus ; mais ils eurent la taille aſſez contrefaite. Ils furent élevés dans la crainte de DIEU et du géant. Ils reçurent une excellente éducation ; on leur apprit que leur grand-oncle était géant de droit divin, qu'il pouvait faire de toute ſa famille ce qui lui plaiſait ; que s'il avait quelque jolie nièce, ou arrière-nièce, c'était pour lui ſeul ſans difficulté, et que perſonne ne pouvait coucher avec elle que quand il n'en voudrait plus.

Le géant étant mort, ſon fils, qui n'était pas à beaucoup près ſi fort ni ſi grand que lui, crut cependant être géant comme ſon père de droit divin. Il prétendit faire travailler pour lui tous les hommes, et coucher avec toutes les filles. La famille ſe ligua contre lui, il fut aſſommé, et on ſe mit en république.

Les Siamois, au contraire, prétendaient que la famille avait commencé par être républicaine, et que le géant n'était venu qu'après un grand nombre d'années et de diſſentions ; mais tous les auteurs de Bénarès et de Siam conviennent que les hommes vécurent une infinité de ſiècles avant d'avoir l'eſprit de faire des lois ; et ils le prouvent par une raiſon ſans réplique, c'eſt qu'aujourd'hui même où tout le monde ſe pique d'avoir de l'eſprit, on n'a pas trouvé encore le moyen de faire une vingtaine de lois paſſablement bonnes.

C'eſt encore, par exemple, une queſtion inſoluble dans l'Inde, ſi les républiques ont été établies avant ou après les monarchies, ſi la confuſion a dû paraître aux hommes plus horrible que le deſpotiſme. J'ignore ce qui eſt arrivé dans l'ordre des temps; mais dans celui de la nature, il faut convenir que les hommes naiſſant tous égaux, la violence et l'habileté ont fait les premiers maîtres; les lois ont fait les derniers.

MALADIE. MEDECINE.

Je ſuppoſe qu'une belle princeſſe, qui n'aura jamais entendu parler d'anatomie, ſoit malade pour avoir trop mangé, trop danſé, trop veillé, trop fait tout ce que font pluſieurs princeſſes; je ſuppoſe que ſon médecin lui diſe: Madame, pour que vous vous portiez bien il faut que votre cerveau et votre cervelet diſtribuent une moelle alongée, bien conditionnée, dans l'épine de votre dos juſqu'au bout du croupion de votre alteſſe, et que cette moelle alongée aille animer également quinze paires de nerfs à droite, et quinze paires à gauche. Il faut que votre cœur ſe contracte et ſe dilate avec une force toujours égale, et que tout votre ſang, qu'il envoie à coups de

piſton dans vos artères, circule dans toutes ces artères et dans toutes les veines environ ſix cents fois par jour.

Ce ſang, en circulant avec cette rapidité que n'a point le fleuve du Rhône, doit dépoſer ſur ſon paſſage de quoi former et abreuver continuellement la lymphe, les urines, la bile, la liqueur ſpermatique de votre alteſſe, de quoi fournir à toutes ſes ſecrétions, de quoi arroſer inſenſiblement votre peau douce, blanche et fraîche, qui ſans cela ſerait d'un jaune grisâtre, sèche et ridée comme un vieux parchemin.

LA PRINCESSE.

Eh bien, Monſieur, le roi vous paye pour me faire tout cela; ne manquez pas de mettre toutes choſes à leur place, et de me faire circuler mes liqueurs de façon que je ſois contente. Je vous avertis que je ne veux jamais ſouffrir.

LE MEDECIN.

Madame, adreſſez vos ordres à l'auteur de la nature. Le ſeul pouvoir qui fait courir des milliars de planètes et de comètes autour des millions de ſoleils a dirigé la courſe de votre ſang.

LA PRINCESSE.

Quoi! vous êtes médecin, et vous ne pouvez rien me donner?

LE

LE MEDECIN.

Non, Madame, nous ne pouvons que vous ôter. On n'ajoute rien à la nature. Vos valets nettoient votre palais, mais l'architecte l'a bâti. Si votre alteſſe a mangé goulument, je puis déterger ſes entrailles avec de la caſſe, de la manne et des follicules de ſéné; c'eſt un balai que j'y introduis, et je pouſſe vos matières. Si vous avez un cancer, je vous coupe un teton; mais je ne puis vous en rendre un autre. Avez-vous une pierre dans la veſſie, je puis vous en délivrer au moyen d'un dilatoire; et je vous fais beaucoup moins de mal qu'aux hommes: je vous coupe un pied gangrené, et vous marchez ſur l'autre. En un mot, nous autres médecins nous reſſemblons parfaitement aux arracheurs de dents; ils vous délivrent d'une dent gâtée ſans pouvoir vous en ſubſtituer une qui tienne, quelque charlatans qu'ils puiſſent être.

LA PRINCESSE.

Vous me faites trembler. Je croyais que les médecins guériſſaient tous les maux.

LE MEDECIN.

Nous guériſſons infailliblement tous ceux qui ſe guériſſent d'eux-mêmes. Il en eſt généralement, et à peu d'exceptions près, des maladies internes comme des plaies exté-

rieures. La nature ſeule vient à bout de celles qui ne ſont pas mortelles. Celles qui le ſont ne trouvent dans l'art aucune reſſource.

LA PRINCESSE.

Quoi ! tous ces ſecrets pour purifier le ſang, dont m'ont parlé mes dames de compagnie ! ce baume de vie du ſieur *le Lièvre*, ces ſachets du ſieur *Arnoud*, toutes ces pilules vantées par leurs femmes de chambre ?.....

LE MEDECIN.

Autant d'inventions pour gagner de l'argent et pour flatter les malades pendant que la nature agit ſeule.

LA PRINCESSE.

Mais il y a des ſpécifiques.

LE MEDECIN.

Oui, Madame, comme il y a l'eau de Jouvence dans les romans.

LA PRINCESSE.

En quoi donc conſiſte la médecine ?

LE MEDECIN.

Je vous l'ai déjà dit, à débarraſſer, à nettoyer, à tenir propre la maiſon qu'on ne peut rebâtir.

LA PRINCESSE.

Cependant il y a des choſes ſalutaires, d'autres nuiſibles.

LE MEDECIN.

Vous avez deviné tout le ſecret. Mangez, et modérément, ce que vous ſavez par expérience vous convenir. Il n'y a de bon pour le corps que ce qu'on digère. Quelle médecine vous fera digérer? l'exercice. Quelle réparera vos forces? le ſommeil. Quelle diminuera des maux incurables? la patience. Qui peut changer une mauvaiſe conſtitution? rien. Dans toutes les maladies violentes nous n'avons que la recette de *Molière*, *ſaignare*, *purgare*, et ſi l'on veut, *cliſterium donare*. Il n'y en a pas une quatrième. Tout cela n'eſt autre choſe, comme je vous l'ai dit, que nettoyer une maiſon à laquelle nous ne pouvons pas ajouter une cheville. Tout l'art conſiſte dans l'àpropos.

LA PRINCESSE.

Vous ne fardez point votre marchandiſe. Vous êtes honnête homme. Si je ſuis reine, je veux vous faire mon premier médecin.

LE MEDECIN.

Que votre premier médecin ſoit la nature. C'eſt elle qui fait tout. Voyez tous ceux qui ont pouſſé leur carrière juſqu'à cent années, aucun n'était de la faculté. Le roi de France a déjà enterré une quarantaine de ſes médecins.

tant premiers médecins que médecins de quartier et conſultans.

LA PRINCESSE.

Vraiment, j'eſpère bien vous enterrer auſſi.

MARIAGE.

SECTION PREMIERE.

J'AI rencontré un raiſonneur qui diſait : Engagez vos ſujets à ſe marier le plutôt qu'il ſera poſſible ; qu'ils ſoient exempts d'impôt la première année, et que leur impôt ſoit réparti ſur ceux qui au même âge ſeront dans le célibat.

Plus vous aurez d'hommes mariés, moins il y aura de crimes. Voyez les regiſtres affreux de vos greffes criminels ; vous y trouvez cent garçons de pendus, ou de roués, contre un père de famille.

Le mariage rend l'homme plus vertueux et plus ſage. Le père de famille ne veut pas rougir devant ſes enfans. Il craint de leur laiſſer l'opprobre pour héritage.

Mariez vos ſoldats, ils ne déſerteront plus. Liés à leur famille, ils le ſeront à leur patrie. Un ſoldat célibataire n'eſt ſouvent qu'un

vagabond, à qui il ſerait égal de ſervir le roi de Naples et le roi de Maroc.

Les guerriers romains étaient mariés; ils combattaient pour leurs femmes et pour leurs enfans; et ils firent eſclaves les femmes et les enfans des autres nations.

Un grand politique italien, qui d'ailleurs était fort ſavant dans les langues orientales, choſe très-rare chez nos politiques, me diſait dans ma jeuneſſe : *Caro figlio*, ſouvenez-vous que les Juifs n'ont jamais eu qu'une bonne inſtitution, celle d'avoir la virginité en horreur. Si ce petit peuple de courtiers ſuperſtitieux n'avait pas regardé le mariage comme la première loi de l'homme, s'il y avait eu chez lui des couvens de religieuſes, il était perdu ſans reſſource.

SECTION II.

Le mariage eſt un contrat du droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un ſacrement.

Mais le ſacrement et le contrat ſont deux choſes bien différentes; à l'un ſont attachés les effets civils, à l'autre les grâces de l'Egliſe.

Ainſi, lorſque le contrat ſe trouve conforme au droit des gens, il doit produire tous les

effets civils. Le défaut de sacrement ne doit opérer que la privation des grâces spirituelles.

Telle a été la jurisprudence de tous les siècles et de toutes les nations, excepté des Français. Tel a été même le sentiment des pères de l'Eglise les plus accrédités.

Parcourez les codes théodosien et justinien, vous n'y trouverez aucune loi qui ait proscrit les mariages des personnes d'une autre croyance, lors même qu'ils avaient été contractés avec des catholiques.

Il est vrai que *Constance*, ce fils de *Constantin*, aussi cruel que son père, défendit aux Juifs, sous peine de mort, de se marier avec des femmes chrétiennes (*a*), et que *Valentinien*, *Théodose*, *Arcade*, firent la même défense, sous les mêmes peines, aux femmes juives; mais ces lois n'étaient déjà plus observées sous l'empereur *Marcien;* et *Justinien* les rejeta de son code. Elles ne furent faites d'ailleurs que contre les Juifs, et jamais on ne pensa de les appliquer aux mariages des païens ou des hérétiques avec les sectateurs de la religion dominante.

Consultez St *Augustin* (*b*), il vous dira que de son temps on ne regardait pas comme illicites les mariages des fidelles avec les

(*a*) Code théod. tit. *de Judæis*, loi VI.
(*b*) *Lib. de fide et operib.* cap. XIX. n. 35.

infidelles, parce que aucun texte de l'Evangile ne les avait condamnés. *Quæ matrimonia cum infidelibus, noſtris temporibus, jam non putantur eſſe peccata; quoniam in novo Teſtamento, nihil indè præceptum eſt, et ideò aut licere creditum eſt, aut velut dubium derelictum.*

Auguſtin dit de même que ces mariages opèrent ſouvent la converſion de l'époux infidelle. Il cite l'exemple de ſon propre père, qui embraſſa la religion chrétienne parce que ſa femme *Monique* profeſſait le chriſtianiſme. *Clotilde* par la converſion de *Clovis*, et *Théodelinde* par celle d'*Agiluf* roi des Lombards, furent plus utiles à l'Egliſe que ſi elles euſſent épouſé des princes orthodoxes.

Conſultez la déclaration du pape *Benoît XIV*, du 4 novembre 1741, vous y lirez ces propres mots : *Quod verò ſpectat ad ea conjugia quæ, abſque formâ à Tridentino ſtatutâ, contrahuntur à catholicis cum hæreticis, ſive catholicus vir hæreticam feminam ducat, ſive catholica femina hæretico viro nubat; ſi hujuſmodi matrimonium ſit contractum aut in poſterum contrahi contingat, Tridentini formâ non ſervatâ, declarat ſanctitas ſua, alio non concurrente impedimento, validum habendum eſſe, ſciens conjux catholicus ſe iſtius matrimonii vinculo perpetuò ligatum.*

Par quel étonnant contraſte les lois françaiſes ſont-elles ſur cette matière plus ſévères

que celles de l'Egliſe? La première loi qui ait établi ce rigoriſme en France, eſt l'édit de *Louis XIV* du mois de novembre 1680. Cet édit mérite d'être rapporté.

» *Louis*, &c. Les canons des conciles ayant » condamné les mariages des catholiques » avec les hérétiques comme un ſcandale » public et une profanation du ſacrement, » nous avons eſtimé d'autant plus néceſſaire » de les empêcher à l'avenir, que nous avons » reconnu que la tolérance de ces mariages » expoſe les catholiques à une tentation » continuelle de ſa perverſion, &c. A ces » cauſes, &c. voulons et nous plaît qu'à » l'avenir nos ſujets de la religion catholique, » apoſtolique et romaine, ne puiſſent, ſous » quelque prétexte que ce ſoit, contracter » mariage avec ceux de la religion prétendue » réformée, déclarant tels mariages non vala- » blement contractés, et les enfans qui en » viendront illégitimes. »

Il eſt bien ſingulier que l'on ſe ſoit fondé ſur les lois de l'Egliſe pour annuller des mariages que l'Egliſe n'annulla jamais. Vous voyez dans cet édit le ſacrement confondu avec le contrat civil; c'eſt cette confuſion qui a été la ſource des étranges lois de France ſur le mariage.

St *Auguſtin* approuvait les mariages des

orthodoxes avec les hérétiques, parce qu'il eſpérait que l'époux fidelle convertirait l'autre : et *Louis XIV* les condamne dans la crainte que l'hétérodoxe ne pervertiſſe le fidelle.

Il exiſte en Franche-Comté une loi plus cruelle; c'eſt un édit de l'archiduc *Albert* et de ſon épouſe *Iſabelle*, du 20 décembre 1599, qui fait défenſe aux catholiques de ſe marier à des hérétiques, à peine de confiſcation de corps et de biens. (*c*)

Le même édit prononce la même peine contre ceux qui ſeront convaincus d'avoir mangé du mouton le vendredi ou le ſamedi. Quelles lois, et quels légiſlateurs !

A quels maîtres, grand Dieu, livrez-vous l'univers !

SECTION III.

Si nos lois réprouvent les mariages des catholiques avec les perſonnes d'une religion différente, accordent-elles au moins les effets civils aux mariages des français proteſtans avec des français de la même ſecte?

On compte aujourd'hui dans le royaume

(*c*) Anciennes ordonnances de la Franche-Comté, liv. V. tit. XVIII.

un million de proteſtans (*d*), et cependant la validité de leur mariage eſt encore un problème dans les tribunaux.

C'eſt encore ici un des cas où notre juriſprudence ſe trouve en contradiction avec les déciſions de l'Egliſe, et avec elle-même.

Dans la déclaration papale citée dans la précédente ſection, *Benoît XIV* décide que les mariages des proteſtans, contractés ſuivant leurs rites, ne ſont pas moins valables que s'ils avaient été faits ſuivant les formes établies par le concile de Trente; et que l'époux qui devient catholique, ne peut rompre ce lien pour en former un autre avec une perſonne de ſa nouvelle religion. (*e*)

Barac Levi, juif de naiſſance, et originaire d'Haguenau, s'y était marié avec *Mendel-Cerf*, de la même ville et de la même religion.

Ce juif vint à Paris en 1752, et ſe fit baptiſer le 13 mai 1754. Il envoya ſommer ſa femme à Haguenau de venir le joindre à Paris. Dans une autre ſommation il conſentit que

(*d*) Cela eſt exagéré.

(*e*) *Quod attinet ad matrimonia ab hæreticis inter ſe celebrata, non obſervatâ formâ à Tridentino præſcriptâ, quæque in poſterum contrahentur, dummodò non aliud obſtiterit canonicum impedimentum; ſanctitas ſua ſtatuit pro validis habenda eſſe; adeòque ſi contingat utrumque conjugem ad catholicæ Eccleſiæ ſinum ſe recipere, eodem quo antè conjugali vinculo ipſos omninò teneri, etiam ſi mutuus conſenſus coram parocho catholico non renovetur.*

cette femme, en venant le joindre, continuât de vivre dans ſa ſecte juive.

A ces ſommations *Mendel-Cerf* répondit qu'elle ne voulait point retourner avec lui, et qu'elle le requérait de lui envoyer, ſuivant les formes du judaïſme, un libelle de divorce, pour qu'elle pût ſe remarier à un autre juif.

Cette réponſe ne contentait pas *Levi*; il n'envoya point de libelle de divorce, mais il fit aſſigner ſa femme devant l'official de Straſbourg, qui, par une ſentence du 7 ſeptembre 1754, le déclara libre de ſe marier en face de l'Egliſe avec une femme catholique.

Muni de cette ſentence, le juif chriſtianiſé vient dans le diocèſe de Soiſſons, et y contracte des promeſſes de mariage avec une fille de Villeneuve Le curé refuſe de publier les bans. *Levi* lui fait ſignifier les ſommations qu'il avait faites à ſa femme, et la ſentence de l'official de Strasbourg, et un certificat du ſecrétaire de l'évêché de la même ville, qui atteſtait que dans tous les temps il avait été permis dans le diocèſe aux juifs baptiſés de ſe remarier à des catholiques, et que cet uſage avait été conſtamment reconnu par le conſeil ſouverain de Colmar.

Mais ces pièces ne parurent point ſuffiſantes au curé de Villeneuve. *Levi* fut obligé de l'aſſigner devant l'official de Soiſſons.

Cet official ne penſa pas comme celui de Strasbourg, que le mariage de *Levi* avec *Mendel-Cerf* fût nul ou diſſoluble. Par ſa ſentence du 5 février 1756, il déclara le juif non-recevable. Celui-ci appela de cette ſentence au parlement de Paris, où il n'eut pour contradicteur que le miniſtère public; mais par arrêt du 2 janvier 1758, la ſentence fut confirmée; et il fut défendu de nouveau à *Levi* de contracter aucun mariage pendant la vie de *Mendel-Cerf*.

Voilà donc un mariage contracté entre des français juifs ſuivant les rites juifs, déclaré valable par la première cour du royaume.

Mais quelques années après, la même queſtion fut jugée différemment dans un autre parlement, au ſujet d'un mariage contracté entre deux français proteſtans qui avaient été mariés en préſence de leurs parens par un miniſtre de leur communion. L'époux proteſtant avaît changé de religion comme l'époux juif; et après avoir paſſé à un ſecond mariage avec une catholique, le parlement de Grenoble confirma ce ſecond mariage, et déclara nul le premier.

Si de la juriſprudence nous paſſons à la légiſlation, nous la trouverons obſcure ſur cette matière importante comme ſur tant d'autres.

Par un arrêt du conſeil du 15 ſeptembre 1685, il fut dit „ que les proteſtans (*f*) pour-„ raient ſe faire marier, pourvu toutefois „ que ce fût en préſence du principal officier „ de juſtice, et que les publications qui „ devaient précéder ces mariages ſe feraient „ au ſiége royal le plus prochain du lieu de „ la demeure de chacun des proteſtans qui ſe „ voudraient marier, et ſeulement à l'au-„ dience. „

Cet arrêt ne fut point révoqué par l'édit qui, trois ſemaines après, ſupprima l'édit de Nantes.

Mais depuis la déclaration du 14 mai 1724, minutée par le cardinal de *Fleuri*, les juges n'ont plus voulu préſider aux mariages des proteſtans, ni permettre dans leurs audiences la publication de leurs bans.

L'article XV de cette loi veut que les formes preſcrites par les canons ſoient obſervées dans les mariages, tant des nouveaux convertis que de tous les autres ſujets du roi.

On a cru que cette expreſſion générale, *tous les autres ſujets*, comprenait les proteſtans comme les catholiques, et ſur cette interprétation on a annullé les mariages des proteſtans

(*f*) N'eſt-il pas bien plaiſant qu'en France le conſeil même ait donné aux proteſtans le nom de *religionnaires*, comme ſi eux ſeuls avaient eu de la religion; et que les autres n'euſſent été que des papiſtes gouvernés par des arrêts et par des bulles.

qui n'avaient pas été revêtus des formes canoniques.

Cependant il ſemble que les mariages des proteſtans ayant été autoriſés autrefois par une loi expreſſe, il faudrait aujourd'hui, pour les annuller, une loi expreſſe qui portât cette peine. D'ailleurs, le terme de *nouveaux convertis*, mentionné dans la déclaration, paraît indiquer que le terme qui ſuit n'eſt relatif qu'aux catholiques. Enfin, quand la loi civile eſt obſcure ou équivoque, les juges ne doivent-ils pas juger ſuivant le droit naturel et le droit des gens?

Ne réſulte-t-il pas de ce qu'on vient de lire, que ſouvent les lois ont beſoin d'être réformées, et les princes de conſulter un conſeil plus inſtruit, de n'avoir point de miniſtre prêtre, et de ſe défier beaucoup des courtiſans en ſoutane qui ont le titre de leurs confeſſeurs?

MARIE MAGDELENE.

J'AVOUE que je ne ſais pas où l'auteur de l'Hiſtoire critique de JESUS-CHRIST (*a*), a trouvé que ſainte *Marie Magdelène* avait eu des

(*a*) Hiſtoire critique de JESUS-CHRIST, ou Analyſe raiſonnée des Evangiles, page 130, note 3.

complaiſances criminelles pour le Sauveur du monde. Il dit, page 130, ligne 11 de la note, que c'eſt une prétention des Albigeois. Je n'ai jamais lu cet horrible blaſphème, ni dans l'hiſtoire des Albigeois, ni dans leurs profeſſions de foi. Cela eſt dans le grand nombre des choſes que j'ignore. Je ſais que les Albigeois avaient le malheur funeſte de ne pas être catholiques romains; mais il me ſemble que d'ailleurs ils avaient le plus profond reſpect pour la perſonne de JESUS.

Cet auteur de l'Hiſtoire critique de JESUS-CHRIST renvoie à la Chriſtiade, eſpèce de poëme en proſe, ſuppoſé qu'il y ait des poëmes en proſe. J'ai donc été obligé de conſulter l'endroit de cette Chriſtiade où cette accuſation eſt rapportée. C'eſt au chant ou livre IV, page 335, note 1; le poëte de la Chriſtiade ne cite perſonne. On peut, à la vérité, dans un poëme épique, s'épargner les citations; mais il faut de grandes autorités en proſe, quand il s'agit d'un fait auſſi grave, et qui fait dreſſer les cheveux à la tête de tout chrétien.

Que les Albigeois aient avancé ou non une telle impiété, il en réſulte ſeulement que l'auteur de la Chriſtiade ſe joue dans ſon chant IVe ſur le bord du crime. Il imite un peu le fameux ſermon de *Menot*. Il introduit

ſur la ſcène *Marie Magdelène* ſœur de *Marthe* et du *Lazare*, brillante de tous les charmes de la jeuneſſe et de la beauté, brûlante de tous les déſirs, et plongée dans toutes les voluptés. C'eſt, ſelon lui, une dame de la cour; ſes richeſſes égalent ſa naiſſance, ſon frère *Lazare* était comte de Béthanie, et elle marquiſe de Magdalet. *Marthe* eut un grand apanage, mais il ne nous dit pas où étaient ſes terres. *Elle avait*, dit le chriſtiadier, *cent domeſtiques et une foule d'amans; elle eût attenté à la liberté de tout l'univers. Richeſſes, dignités, grandeurs ambitieuſes, vous ne fûtes jamais ſi chères à Magdelène que la ſéduiſante erreur qui lui fit donner le ſurnom de pécheresſe. Telle était la beauté dominante dans la capitale, quand le jeune et divin héros y arriva des extrémités de la Galilée* (*b*). *Ses autres paſſions calmées cèdent à l'ambition de ſoumettre le héros dont on lui a parlé.*

Alors le chriſtiadier imite *Virgile*. La marquiſe de Magdalet conjure ſa ſœur l'apanagée de faire réuſſir ſes deſſeins coquets auprès de ſon jeune héros, comme *Didon* employa ſa ſœur *Anne* auprès du pieux *Enée*.

Elle va entendre le ſermon de JESUS dans le temple, quoiqu'il n'y prêchât jamais (*c*).

(*b*) Il n'y avait pas bien loin.

(*c*) Page 10, tome III.

Son

Son cœur vole au-devant du héros qu'elle adore, elle n'attend qu'un regard favorable pour en triompher, et faire de ce maître des cœurs un captif ſoumis.

Enfin elle va le trouver chez *Simon* le lépreux, homme fort riche, qui lui donnait un grand ſouper, quoique jamais les femmes n'entraſſent ainſi dans les feſtins, et ſurtout chez les phariſiens. Elle lui répand un grand pot de parfums ſur les jambes, les eſſuie avec ſes beaux cheveux blonds, et les baiſe.

Je n'examine pas ſi la peinture que fait l'auteur des ſaints tranſports de *Magdelène*, n'eſt pas plus mondaine que dévote; ſi les baiſers donnés ſont exprimés avec aſſez de retenue; ſi ces beaux cheveux blonds, dont elle eſſuie les jambes de ſon héros, ne reſſemblent pas un peu trop à *Trimalcion*, qui à dîner s'eſſuyait les mains aux cheveux d'un jeune et bel eſclave. Il faut qu'il ait preſſenti lui-même qu'on pourrait trouver ſes peintures trop laſcives. Il va au-devant de la critique, en rapportant quelques morceaux d'un ſermon de *Maſſillon* ſur la *Magdelène*. En voici un paſſage :

„ *Magdelène* avait ſacrifié ſa réputation au „ monde (*d*); ſa pudeur et ſa naiſſance la „ défendirent d'abord contre les premiers

(*d*) Chriſtiade, tome II, page 321, note 1.

» mouvemens de ſa paſſion : et il eſt à croire » qu'aux premiers traits qui la frappèrent, » elle oppoſa la barrière de ſa pudeur et » de ſa fierté : mais lorſqu'elle eut prêté » l'oreille au ſerpent, et conſulté ſa propre » ſageſſe, ſon cœur fut ouvert à tous les traits » de la paſſion. *Magdelène* aimait le monde, » et dès-lors il n'eſt rien qu'elle ne ſacrifie à » cet amour; ni cette fierté qui vient de la » naiſſance, ni cette pudeur qui fait l'orne- » ment du ſexe ne ſont épargnées dans ce » ſacrifice ; rien ne peut la retenir, ni les rail- » leries des mondains, ni les infidélités de » ſes amans inſenſés à qui elle veut plaire, » mais de qui elle ne peut ſe faire eſtimer, » car il n'y a que la vertu qui ſoit eſtimable ; » rien ne peut lui faire honte ; et, comme » cette femme proſtituée de l'Apocalypſe, » elle portait ſur ſon front le nom de *myſtère*, » c'eſt-à-dire, qu'elle avait le voile, et qu'on » ne la connaiſſait plus qu'au caractère de ſa » folle paſſion. »

J'ai cherché ce paſſage dans les ſermons de *Maſſillon* ; il n'eſt certainement pas dans l'édition que j'ai. J'oſe même dire plus, il n'eſt pas de ſon ſtyle.

Le chriſtiadier aurait dû nous informer où il a pêché cette rapſodie de *Maſſillon*, comme il aurait dû nous apprendre où il a lu que les

Albigeois oſaient imputer à JESUS une intelligence indigne de lui avec *Magdelène*.

Au reſte, il n'eſt plus queſtion de la marquiſe dans le reſte de l'ouvrage. L'auteur nous épargne ſon voyage à Marſeille avec le *Lazare*, et le reſte de ſes aventures.

Qui a pu induire un homme ſavant et quelquefois éloquent, tel que le paraît l'auteur de la Chriſtiade, à compoſer ce prétendu poëme? c'eſt l'exemple de *Milton*; il nous le dit lui-même dans ſa préface; mais on ſait combien les exemples ſont trompeurs. *Milton* qui d'ailleurs n'a point haſardé ce faible monſtre d'un poëme en proſe; *Milton* qui a répandu de très-beaux vers blancs dans ſon Paradis perdu, parmi la foule de vers durs et obſcurs dont il eſt plein, ne pouvait plaire qu'à des vighs fanatiques, comme a dit l'abbé *Grécourt*:

En chantant l'univers perdu pour une pomme,
Et DIEU pour le damner créant le premier homme.

Il a pu réjouir des presbytériens en feſant coucher le Péché avec la Mort, en tirant dans le ciel du canon de vingt-quatre, en feſant combattre le ſec et l'humide, le froid et le chaud, en coupant en deux des anges qui ſe rentraient ſur le champ, en bâtiſſant un pont

ſur le chaos, en repréſentant le *Meſſiah* qui prend dans une armoire du ciel un grand compas pour circonſcrire la terre, &c. &c. &c. *Virgile* et *Horace* auraient peut-être trouvé ces idées un peu étranges. Mais ſi elles ont réuſſi en Angleterre, à l'aide de quelques vers très-heureux, le chriſtiadier s'eſt trompé quand il a eſpéré du ſuccès de ſon roman, ſans le ſoutenir par de beaux vers, qui en vérité ſont très-difficiles à faire.

Mais, dit l'auteur, un *Jérôme Vida*, évêque d'Albe, a fait jadis une très-importante Chriſtiade en vers latins; dans laquelle il a tranſcrit beaucoup de vers de *Virgile*. Eh bien, mon ami, pourquoi as-tu fait la tienne en proſe françaiſe? que n'imitais-tu *Virgile* auſſi?

Mais feu M. d'*Eſcorbiac* touloufain a fait auſſi une Chriſtiade. Ah! malheureux, pourquoi t'es-tu fait le ſinge de feu M. d'*Eſcorbiac?*

Mais *Milton* a fait auſſi ſon roman du nouveau Teſtament, ſon Paradis reconquis, en vers blancs, qui reſſemblent ſouvent à la plus mauvaiſe proſe. Va, va, laiſſe *Milton* mettre toujours aux priſes *Sathan* avec JESUS. C'eſt à lui qu'il appartient de faire conduire en grands vers, dans la Galilée, un troupeau de deux mille cochons par une légion de diables, c'eſt-à-dire par ſix mille ſept cents diables qui s'emparent de ces cochons (à trois diables et

ſept vingtièmes par cochon) et qui les noient dans un lac. C'eſt à *Milton* qu'il ſied bien de faire propoſer à DIEU par le diable de faire enſemble un bon ſouper (*e*). Le diable, dans *Milton*, peut à ſon aiſe couvrir la table d'ortolans, de perdrix, de ſoles, d'eſturgeons, et faire ſervir à boire par *Hébé* et par *Ganimède* à JESUS-CHRIST. Le diable peut emporter DIEU ſur une petite montagne, du haut de laquelle il lui montre le capitole, les îles Moluques et la ville des Indes où naquit la belle *Angélique* qui fit tourner la tête à *Roland;* après quoi le diable offre à DIEU de lui donner tout cela, pourvu que DIEU veuille l'adorer. Mais *Milton* a eu beau faire, on s'eſt moqué de lui; on s'eſt moqué du pauvre frère *Berruyer* le jéſuite; on ſe moque de toi, prends la choſe en patience.

MARTYRS.

SECTION PREMIERE.

MARTYR, témoin; *martyrion*, témoignage. La ſociété chrétienne naiſſante donna d'abord le nom de *martyrs* à ceux qui annonçaient nos

(*e*) Allons donc, fils de DIEU, mets-toi à table, et mange.
What doubt'ſt thow, ſon of God? ſet down and eat.
Paradiſe regain'd, book II.

nouvelles vérités devant les hommes, qui rendaient témoignage à JESUS, qui confeſſaient JESUS, comme on donna le nom de *ſaints* aux presbytes, aux ſurveillans de la ſociété et aux femmes leurs bienfaitrices, c'eſt pourquoi St *Jérôme* appelle ſouvent dans ſes lettres ſon affiliée *Paule*, ſainte *Paule*. Et tous les premiers évêques s'appelaient *ſaints*.

Le nom de *martyrs* dans la ſuite ne fut plus donné qu'aux chrétiens morts ou tourmentés dans les ſupplices ; et les petites chapelles qu'on leur érigea depuis reçurent le nom de *martyrion*.

C'eſt une grande queſtion pourquoi l'empire romain autoriſa toujours dans ſon ſein la ſecte juive, même après les deux horribles guerres de *Titus* et d'*Adrien*; pourquoi il tolera le culte iſiaque à pluſieurs repriſes, et pourquoi il perſécuta ſouvent le chriſtianiſme. Il eſt évident que les Juifs, qui payaient chèrement leurs ſynagogues, dénonçaient les chrétiens leurs ennemis mortels, et ſoulevaient les peuples contre eux. Il eſt encore évident que les Juifs, occupés du métier de courtiers, et de l'uſure, ne prêchaient point contre l'ancienne religion de l'empire, et que les chrétiens, tous engagés dans la controverſe, prêchaient contre le culte public, voulaient l'anéantir, brûlaient ſouvent les temples,

briſaient les ſtatues conſacrées, comme firent St *Théodore* dans Amaſée, et St *Polyeucte* dans Mitylène.

Les chrétiens orthodoxes, étant sûrs que leur religion était la ſeule véritable, n'en toléraient aucune autre. Alors on ne les toléra guère. On en ſupplicia quelques-uns qui moururent pour la foi, et ce furent les martyrs.

Ce nom eſt ſi reſpectable qu'on ne doit pas le prodiguer; il n'eſt pas permis de prendre le nom et les armes d'une maiſon dont on n'eſt pas. On a établi des peines très-graves contre ceux qui oſent ſe décorer de la croix de Malte ou de Saint-Louis, ſans être chevaliers de ces ordres.

Le ſavant *Dodwell*, l'habile *Midleton*, le judicieux *Blondel*, l'exact *Tillemont*, le ſcrutateur *Launoy*, et beaucoup d'autres, tous zélés pour la gloire des vrais martyrs, ont rayé de leur catalogue une multitude d'inconnus à qui l'on prodiguait ce grand nom. Nous avons obſervé que ces ſavans avaient pour eux l'aveu formel d'*Origène* qui, dans ſa *Réfutation de Celſe*, avoue qu'il y a eu peu de martyrs, et encore de loin à loin, et qu'il eſt facile de les compter.

Cependant le bénédictin *Ruinart*, qui s'intitule dom *Ruinart*, quoiqu'il ne ſoit pas eſpagnol, a combattu tant de ſavans perſonnages.

Il nous a donné avec candeur beaucoup d'hiſtoires de martyrs qui ont paru fort ſuſpectes aux critiques. Pluſieurs bons eſprits ont douté de quelques anecdotes concernant les légendes rapportées par dom *Ruinart*, depuis la première juſqu'à la dernière.

1°. *Sainte Symphoroſe et ſes ſept enfans.*

Les ſcrupules commencent par ſainte *Symphoroſe* et ſes ſept enfans martyriſés avec elle, ce qui paraît d'abord trop imité des ſept Machabées. On ne ſait pas d'où vient cette légende, et c'eſt déjà un grand ſujet de doute.

On y rapporte que l'empereur *Adrien* voulut interroger lui-même l'inconnue *Symphoroſe*, pour ſavoir ſi elle n'était pas chrétienne. Les empereurs ſe donnaient rarement cette peine. Cela ſerait encore plus extraordinaire que ſi *Louis XIV* avait fait ſubir un interrogatoire à un huguenot. Vous remarquerez encore qu'*Adrien* fut le plus grand protecteur des chrétiens, loin d'être leur perſécuteur.

Il eut donc une très-longue converſation avec *Symphoroſe*; et ſe mettant en colère, il lui dit: *Je te ſacrifierai aux dieux*, comme ſi les empereurs romains ſacrifiaient des femmes dans leurs dévotions. Enſuite il la fit jeter dans l'Anio, ce qui n'était pas un ſacrifice ordinaire.

ordinaire. Puis il fit fendre un de ſes fils par le milieu du front juſqu'au pubis, un ſecond par les deux côtés, on roua un troiſième, un quatrième ne fut que percé dans l'eſtomac, un cinquième droit au cœur, un ſixième à la gorge, le ſeptième mourut d'un paquet d'aiguilles enfoncées dans la poitrine. L'empereur *Adrien* aimait la variété. Il commanda qu'on les enſevelît auprès du temple d'*Hercule*, quoiqu'on n'enterrât perſonne dans Rome, encore moins près des temples, et que c'eût été une horrible profanation. Le pontiſe du temple, ajoute le légendaire romain, nomma le lieu de leur ſépulture *les ſept Biotanates*.

S'il était rare qu'on érigeât un monument dans Rome à des gens ainſi traités, il n'était pas moins rare qu'un grand-prêtre ſe chargeât de l'inſcription, et même que ce prêtre romain leur fît une épitaphe grecque. Mais ce qui eſt encore plus rare, c'eſt qu'on prétende que ce mot *biotanates* ſignifie les ſept ſuppliciés. *Biotanates* eſt un mot forgé qu'on ne trouve dans aucun auteur, et ce ne peut être que par un jeu de mots qu'on lui donne cette ſignification, en abuſant du mot *thenon*. Il n'y a guère de fable plus mal conſtruite. Les légendaires ont ſu mentir, mais ils n'ont jamais ſu mentir avec art.

Le ſavant *la Croſe*, bibliothécaire du roi de

Pruſſe *Frédéric le grand*, diſait : Je ne ſais pas ſi *Ruinart* eſt ſincère, mais j'ai peur qu'il ne ſoit imbécille.

2°. *Sainte Félicité, et encore ſept enfans.*

C'EST de *Surius* qu'eſt tirée cette légende. Ce *Surius* eſt un peu décrié pour ſes abſurdités. C'eſt un moine du ſeizième ſiècle, qui raconte les martyres du ſecond, comme s'il avait été préſent.

Il prétend que ce méchant homme, ce tyran *Marc-Aurèle Antonin Pie* ordonna au préfet de Rome de faire le procès à ſainte *Félicité*, de la faire mourir elle et ſes ſept enfans, parce qu'il courait un bruit qu'elle était chrétienne.

Le préfet tint ſon tribunal au champ de Mars, lequel pourtant ne ſervait alors qu'à la revue des troupes ; et la première choſe que fit le préfet, ce fut de lui faire donner un ſoufflet en pleine aſſemblée.

Les longs diſcours du magiſtrat et des accuſés ſont dignes de l'hiſtorien. Il finit par faire mourir les ſept frères dans des ſupplices différens, comme les enfans de Ste *Symphoroſe*. Ce n'eſt qu'un double emploi. Mais pour Ste *Félicité* il la laiſſe là et n'en dit pas un mot.

3°. *Saint Polycarpe.*

Eusebe raconte que St *Polycarpe* ayant connu en ſonge qu'il ſerait brûlé dans trois jours, en avertit ſes amis. Le légendaire ajoute que le lieutenant de police de Smyrne, nommé *Hérode*, le fit prendre par ſes archers, qu'il fut livré aux bêtes dans l'amphithéâtre, que le ciel s'entr'ouvrit, et qu'une voix céleſte lui cria : *Bon courage, Polycarpe ;* que l'heure de lâcher les lions ſur l'amphithéâtre étant paſſée, on alla prendre dans toutes les maiſons du bois pour le brûler ; que le ſaint s'adreſſa au dieu des *archanges* (quoique le mot d'archange ne fût point encore connu), qu'alors les flammes s'arrangèrent autour de lui en arc de triomphe ſans le toucher, que ſon corps avait l'*odeur d'un pain cuit ;* mais qu'ayant réſiſté au feu, il ne put ſe défendre d'un coup de ſabre ; que ſon ſang éteignit le bûcher ; et qu'il en ſortit une colombe qui s'envola droit au ciel. On ne ſait pas préciſément dans quelle planète.

4°. *De ſaint Ptolomée.*

Nous ſuivons l'ordre de dom *Ruinart ;* mais nous ne voulons point révoquer en

doute le martyre de St *Ptolomée* qui eſt tiré de l'apologétique de S^t *Juſtin*.

Nous pourrions former quelques difficultés ſur la femme accuſée par ſon mari d'être chrétienne, et qui le prévint en lui donnant le libelle de divorce. Nous pourrions demander pourquoi, dans cette hiſtoire, il n'eſt plus queſtion de cette femme? Nous pourrions faire voir qu'il n'était pas permis aux femmes, du temps de *Marc-Aurèle*, de demander à répudier leurs maris, que cette permiſſion ne leur fut donnée que ſous l'empereur *Julien*, et que l'hiſtoire tant répétée de cette chrétienne qui répudia ſon mari (tandis qu'aucune païenne n'avait oſé en venir là), pourrait bien n'être qu'une fable; mais nous ne voulons point élever de diſputes épineuſes. Pour peu qu'il y ait de vraiſemblance dans la compilation de dom *Ruinart*, nous reſpectons trop le ſujet qu'il traite pour faire des objections.

Nous n'en ferons point ſur la lettre des Egliſes de Vienne et de Lyon; quoiqu'il y ait encore bien des obſcurités; mais on nous pardonnera de défendre la mémoire du grand *Marc-Aurèle* outragée dans la Vie de *ſaint Symphorien* de la ville d'Autun, qui était probablement parent de Ste *Symphoroſe*.

5°. *De saint Symphorien d'Autun.*

LA légende, dont on ignore l'auteur, commence ainsi : » L'empereur *Marc-Aurèle* venait » d'exciter une effroyable tempête contre » l'Eglise, et ses édits foudroyans attaquaient » de tous côtés la religion de JESUS-CHRIST, » lorsque St *Symphorien* vivait dans Autun » dans tout l'éclat que peuvent donner une » haute naissance et une rare vertu. Il était » d'une famille chrétienne, et l'une des plus » considérables de la ville, &c. »

Jamais *Marc-Aurèle* ne donna d'édit sanglant contre les chrétiens. C'est une calomnie très-condamnable. *Tillemont* lui-même avoue *que ce fut le meilleur prince qu'aient jamais eu les Romains, que son règne fut un siècle d'or, et qu'il vérifia ce qu'il disait souvent d'après Platon, que les peuples ne seraient heureux que quand les rois seraient philosophes.*

De tous les empereurs ce fut celui qui promulgua les meilleures lois; il protégea tous les sages et ne persécuta aucun chrétien, dont il avait un grand nombre à son service.

Le légendaire raconte que St *Symphorien* ayant refusé d'adorer *Cybèle*, le juge de la ville demanda : *Qui est cet homme-là ?* Or il est impossible que le juge d'Autun n'eût pas connu l'homme le plus considérable d'Autun.

On le fait déclarer, par la ſentence, coupable de lèſe-majeſté *divine et humaine*. Jamais les Romains n'ont employé cette formule, et cela ſeul ôterait toute créance au prétendu martyr d'Autun.

Pour mieux repouſſer la calomnie contre la mémoire ſacrée de *Marc-Aurèle*, mettons ſous les yeux le diſcours de *Méliton*, évêque de Sarde, à ce meilleur des empereurs, rapporté mot à mot par *Euſèbe*.

» (*a*) La ſuite continuelle des heureux ſuc-
» cès qui ſont arrivés à l'empire, ſans que ſa
» félicité ait été troublée par aucune diſgrâce,
» depuis que notre religion qui était née avec
» lui s'eſt augmentée dans ſon ſein, eſt une
» preuve évidente qu'elle contribue notable-
» ment à ſa grandeur et à ſa gloire. Il n'y a eu
» entre les empereurs que *Néron* et *Domitien*,
» qui, étant trompés par certains impoſteurs,
» ont répandu contre nous des calomnies
» qui ont trouvé, ſelon la coutume, quelque
» créance parmi le peuple. Mais vos très-pieux
» prédéceſſeurs ont corrigé l'ignorance de
» ce peuple, et ont réprimé par des édits
» publics la hardieſſe de ceux qui entrepren-
» draient de nous faire aucun mauvais traite-
» ment. *Adrien*, votre aïeul, a écrit en notre
» faveur à *Fundanus* gouverneur d'Aſie, et à

(*a*) *Euſèbe*, page 187, traduction de *Couſin* in-4°.

» pluſieurs autres. L'empereur votre père, » dans le temps que vous partagiez avec lui » les ſoins du gouvernement, a écrit aux » habitans de Lariſſe, de Theſſalonique, » d'Athènes, et enfin à tous les peuples de » la Gréce, pour réprimer les ſéditions et les » tumultes qui avaient été excités contre » nous. »

Ce paſſage d'un évêque très-pieux, très-ſage et très-véridique, ſuffit pour confondre à jamais tous les menſonges des légendaires, qu'on peut regarder comme la bibliothéque bleue du chriſtianiſme.

6° *D'une autre ſainte Félicité, et ſainte Perpétue.*

S'IL était queſtion de contredire la légende de *Félicité* et de *Perpétue*, il ne ſerait pas difficile de faire voir combien elle eſt ſuſpecte. On ne connaît ces martyres de Carthage que par un écrit ſans date de l'égliſe de Saltzbourg. Or il y a loin de cette partie de la Bavière à la Goulette. On ne nous dit pas ſous quel empereur cette *Félicité* et cette *Perpétue* reçurent la couronne du dernier ſupplice. Les viſions prodigieuſes dont cette hiſtoire eſt remplie ne décèlent pas un hiſtorien bien ſage. Une échelle toute d'or, bordée de lances

et d'épées, un dragon au haut de l'échelle, un grand jardin auprès du dragon, des brebis dont un vieillard tirait le lait, un réſervoir plein d'eau, un flacon d'eau dont on buvait ſans que l'eau diminuât : ſainte *Perpétue* ſe battant toute nue contre un vilain égyptien, de beaux jeunes gens tout nus qui prenaient ſon parti ; elle-même enfin devenue homme et athlète très-vigoureux ; ce ſont là, ce me ſemble, des imaginations qui ne devraient pas entrer dans un ouvrage reſpectable.

Il y a encore une réflexion très-importante à faire ; c'eſt que le ſtyle de tous ces récits de martyres arrivés dans des temps ſi différens, eſt par-tout ſemblable, par-tout également puéril et ampoulé. Vous retrouvez les mêmes tours, les mêmes phraſes dans l'hiſtoire d'un martyr ſous *Domitien*, et d'un autre ſous *Galérius*. Ce ſont les mêmes épithètes, les mêmes exagérations. Pour peu qu'on ſe connaiſſe en ſtyle, on voit qu'une même main les a tous rédigés.

Je ne prétends point ici faire un livre contre dom *Ruinart* ; et en reſpectant toujours, en admirant, en invoquant les vrais martyrs avec la ſainte Egliſe, je me bornerai à faire ſentir, par un ou deux exemples frappans, combien il eſt dangereux de mêler ce qui n'eſt que ridicule avec ce qu'on doit vénérer.

7°. *De St Théodote de la ville d'Ancire, et des ſept vierges, écrit par Nilus témoin oculaire, tiré de Bollandus.*

PLUSIEURS critiques, auſſi éminens en ſageſſe qu'en vraie piété, nous ont déjà fait connaître que la légende de St *Théodote* le cabaretier eſt une profanation et une eſpèce d'impiété qui aurait dû être ſupprimée. Voici l'hiſtoire de *Théodote*. Nous emploierons ſouvent les propres paroles des *Actes ſincères* recueillis par dom *Ruinart*.

Son métier de cabaretier lui fourniſſait les moyens d'exercer ſes fonctions épiſcopales. Cabaret illuſtre, conſacré à la piété et non à la débauche.... Tantôt Théodote était médecin, tantôt il fourniſſait de bons morceaux aux fidelles. On vit un cabaret être aux chrétiens ce que l'arche de Noé fut à ceux que DIEU *voulut ſauver du déluge.* (*b*)

Ce cabaretier *Théodote* ſe promenant près du fleuve Halis avec ſes convives vers un bourg voiſin de la ville d'Ancire, *un gazon frais et mollet leur préſentait un lit délicieux; une ſource qui ſortait à quelques pas de là au pied d'un rocher, et qui par une route couronnée de*

(*a*) Ce qui eſt en lettres italiques eſt mot à mot dans les *Actes ſincères*, tout le reſte y eſt entièrement conforme. On l'a ſeulement abrégé pour éviter l'ennui du ſtyle déclamatoire de ces actes.

fleurs venait ſe rendre auprès d'eux pour les déſaltérer, leur offrait une eau claire et pure, Des arbres fruitiers mêlés d'arbres ſauvages leur fourniſſaient de l'ombre et des fruits, et une bande de ſavans roſſignols, que des cigales relevaient de temps en temps, y formaient un charmant concert, &c.

Le curé du lieu, nommé *Fronton*, étant arrivé, et le cabaretier ayant bu avec lui ſur l'herbe, *dont le vert naiſſant était relevé par les nuances diverſes du divers coloris des fleurs*, dit au curé : *Ah, père, quel plaiſir il y aurait à bâtir ici une chapelle ! Oui*, dit Fronton, *mais il faut commencer par avoir des reliques. Allez, allez*, reprit St Théodote, *vous en aurez bientôt, ſur ma parole, et voici mon anneau que je vous donne pour gage, bâtiſſez vîte la chapelle.*

Le cabaretier avait le don de prophétie, et ſavait bien ce qu'il diſait. Il s'en va à la ville d'Ancire, tandis que le curé *Fronton* ſe met à bâtir. Il y trouve la perſécution la plus horrible, qui durait depuis très-long-temps. Sept vierges chrétiennes, dont la plus jeune avait ſoixante et dix ans, venaient d'être condamnées, ſelon l'uſage, à perdre leur pucelage par le miniſtère de tous les jeunes gens de la ville. La jeuneſſe d'Ancire, qui avait probablement des affaires plus preſſantes, ne s'empreſſa pas d'exécuter la ſentence. Il ne s'en

trouva qu'un qui obéit à la juſtice. Il s'adreſſa à Ste *Thécuſe*, et la mena dans un cabinet avec une valeur étonnante. *Thécuſe* ſe jeta à ſes genoux, et lui dit : Pour Dieu, mon fils, un peu de vergogne; *voyez ces yeux éteints, cette chair demi-morte, ces rides pleines de craſſe, que ſoixante et dix ans ont creuſées ſur mon front, ce viſage couleur de terre..... quittez des penſées ſi indignes d'un jeune homme comme vous*, JESUS-CHRIST *vous en conjure par ma bouche. Il vous le demande comme une grâce, et ſi vous la lui accordez vous pouvez attendre tout de ſa reconnaiſſance.* Ce diſcours de la vieille et ſon viſage firent rentrer tout-à-coup l'exécuteur en lui-même. Les ſept vierges ne furent point déflorées.

Le gouverneur irrité chercha un autre ſupplice; il les fit initier ſur le champ aux myſtères de *Diane* et de *Minerve*. Il eſt vrai qu'on avait inſtitué de grandes fêtes en l'honneur de ces divinités; mais on ne connaît point dans l'antiquité les myſtères de *Minerve* et de *Diane*. St *Nil*, intime ami du cabaretier *Théodote*, auteur de cette hiſtoire merveilleuſe, n'était pas au fait.

On mit, ſelon lui, les ſept belles demoiſelles toutes nues ſur le char qui portait la grande *Diane* et la ſage *Minerve* au bord d'un lac voiſin. Le thucydide St *Nil* paraît encore

ici fort mal informé. Les prêtreſſes étaient toujours couvertes d'un voile ; et jamais les magiſtrats romains n'ont fait ſervir la déeſſe de la chaſteté et celle de la ſageſſe par des filles qui montraſſent aux peuples leur devant et leur derrière.

St *Nil* ajoute que le char était précédé par deux chœurs de ménades qui portaient le thyrſe en main. St *Nil* a pris ici les prêtreſſes de *Minerve* pour celles de *Bacchus*. Il n'était pas verſé dans la liturgie d'Ancire.

Le cabaretier en entrant dans la ville vit ce funeſte ſpectacle, le gouverneur, les ménades, la charrette, *Minerve*, *Diane* et les ſept pucelles. Il court ſe mettre en oraiſon dans une hutte avec un neveu de Ste *Thécuſe*. Il prie le ciel que ces ſept dames ſoient plutôt mortes que nues. Sa prière eſt exaucée ; il apprend que les ſept filles au lieu d'être déflorées ont été jetées dans le lac, une pierre au cou, par ordre du gouverneur. Leur virginité eſt en ſureté. *A cette nouvelle le ſaint ſe relevant de terre, et ſe tenant ſur les genoux, tourna ſes yeux vers le ciel ; et parmi les divers mouvemens d'amour, de joie et de reconnaiſſance qu'il reſſentait, il dit : Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous n'avez pas rejeté la prière de votre ſerviteur.*

Il s'endormit, et pendant ſon ſommeil, ſainte

Thécuſe, la plus jeune des noyées, lui apparut. Eh quoi! mon fils Théodote, lui dit-elle, *vous dormez ſans penſer à nous; avez-vous oublié ſitôt les ſoins que j'ai pris de votre jeuneſſe? Ne ſouffrez pas, mon cher Théodote, que nos corps ſoient mangés des poiſſons. Allez au lac, mais gardez-vous d'un traître.*

Ce traître était le propre neveu de ſainte *Thécuſe*.

J'omets ici une foule d'aventures miraculeuſes qui arrivèrent au cabaretier pour venir à la plus importante. Un cavalier céleſte, armé de toutes pièces, précédé d'un flambeau céleſte, deſcend du haut de l'empyrée, conduit au lac le cabaretier au milieu des tempêtes, écarte tous les ſoldats qui gardaient le rivage, et donne le temps à *Théodote* de repêcher les ſept vieilles et de les enterrer.

Le neveu de *Thécuſe* alla malheureuſement tout dire. On ſaiſit *Théodote*, on eſſaya en vain pendant trois jours tous les ſupplices pour le faire mourir. On ne put en venir à bout qu'en lui tranchant la tête; opération à laquelle les ſaints ne réſiſtent jamais.

Il reſtait de l'enterrer. Son ami le curé *Fronton*, à qui *Théodote*, en qualité de cabaretier, avait donné deux outres remplies de bon vin, enivra les gardes et emporta le corps. Alors *Théodote* apparut en corps et en ame

au curé. Eh bien, mon ami, lui dit-il, ne t'avais-je pas bien dit que tu aurais des reliques pour ta chapelle ?

C'eſt-là ce que rapporte St *Nil*, témoin oculaire, qui ne pouvait être ni trompé ni trompeur; c'eſt-là ce que tranſcrit dom *Ruinart* comme un acte ſincère. Or tout homme ſenſé, tout chrétien ſage lui demandera ſi on s'y ſerait pris autrement pour déshonorer la religion la plus ſainte, la plus auguſte de la terre, et pour la tourner en ridicule.

Je ne parlerai point des onze mille vierges, je ne diſcuterai point la fable de la légion thébaine, compoſée, dit l'auteur, de ſix mille ſix cents hommes tous chrétiens venant d'Orient par le mont Saint-Bernard, martyriſée l'an 286, dans le temps de la paix de l'Egliſe la plus profonde, et dans une gorge de montagnes où il eſt impoſſible de mettre trois cents hommes de front; fable écrite plus de cent cinquante ans après l'événement; fable dans laquelle il eſt parlé d'un roi de Bourgogne qui n'exiſtait pas; fable enfin reconnue pour abſurde par tous les ſavans qui n'ont pas perdu la raiſon.

Je m'en tiendrai au prétendu martyre de St *Romain*.

8°. *Du martyre de St Romain.*

St *Romain* voyageait vers Antioche ; il apprend que le juge *Aſclépiade* feſait mourir les chrétiens. Il va le trouver, et le défie de le faire mourir. *Aſclépiade* le livre aux bourreaux : ils ne peuvent en venir à bout. On prend enfin le parti de le brûler. On apporte des fagots. Des juifs qui paſſaient ſe moquent de lui ; ils lui diſent que DIEU tira de la fournaiſe *Sidrach*, *Miſach* et *Abed-Nego* ; mais que JESUS-CHRIST laiſſe brûler ſes ſerviteurs, auſſitôt il pleut et le bûcher s'éteint.

L'empereur, qui cependant était alors à Rome, et non dans Antioche, dit *que le ciel ſe déclare pour ſaint Romain, et qu'il ne veut rien avoir à démêler avec le Dieu du ciel. Voilà*, continue le légendaire (*c*), *notre Ananias délivré du feu auſſi-bien que celui des Juifs. Mais Aſclépiade, homme ſans honneur, fit tant par ſes baſſes flatteries, qu'il obtint qu'on couperait la langue à ſaint Romain. Un médecin qui ſe trouva là coupe la langue au jeune homme, et l'emporte chez lui proprement enveloppée dans un morceau de ſoie.*

L'anatomie nous apprend, et l'expérience le confirme, qu'un homme ne peut vivre ſans langue.

(*c*) Le légendaire ne ſait ce qu'il dit avec ſon *Ananias*.

Romain fut conduit en priſon. On nous a lu pluſieurs fois que le Saint-Eſprit deſcendit en langue de feu ; mais ſaint Romain qui balbutiait comme Moïſe, tandis qu'il n'avait qu'une langue de chair, commença à parler diſtinctement dès qu'il n'en eut plus.

On alla conter le miracle à Aſclépiade comme il était avec l'empereur. Ce prince ſoupçonna le médecin de l'avoir trompé ; le juge menaça le médecin de le faire mourir. Seigneur, lui dit-il, *j'ai encore chez moi la langue que j'ai coupée à cet homme ; ordonnez qu'on m'en donne un qui ne ſoit pas comme celui-ci ſous une protection particulière de* DIEU, *permettez que je lui coupe la langue juſqu'à l'endroit où celle-ci a été coupée ; s'il n'en meurt pas, je conſens qu'on me faſſe mourir moi-même. Là-deſſus on fait venir un homme condamné à mort ; et le médecin ayant pris la meſure ſur la langue de Romain, coupe à la même diſtance celle du criminel : mais à peine avait-il retiré ſon raſoir que le criminel tombe mort. Ainſi le miracle fut avéré, à la gloire de* DIEU *et à la conſolation des fidelles.*

Voilà ce que dom *Ruinart* raconte férieuſement ; prions DIEU pour le bon ſens de dom *Ruinart*.

SECTION

SECTION II.

COMMENT ſe peut-il que dans le ſiècle éclairé où nous ſommes, on trouve encore des écrivains ſavans et utiles qui ſuivent pourtant le torrent des vieilles erreurs, et qui gâtent des vérités par des fables reçues? ils comptent encore l'ère des martyrs de la première année de l'empire de *Dioclétien*, qui était alors bien éloigné de martyriſer perſonne. Ils oublient que ſa femme *Priſca* était chrétienne, que les principaux officiers de ſa maiſon étaient chrétiens, qu'il les protégea conſtamment pendant dix-huit années; qu'ils bâtirent dans Nicomédie une égliſe plus ſomptueuſe que ſon palais, et qu'ils n'auraient jamais été perſécutés s'ils n'avaient outragé le céſar *Galérius*.

Eſt-il poſſible qu'on oſe redire encore que *Dioclétien mourut de rage, de déſeſpoir et de misère*, lui qu'on vit quitter la vie en philoſophe comme il avait quitté l'empire; lui qui, ſollicité de reprendre la puiſſance ſuprême, aima mieux cultiver ſes beaux jardins de Salone que de régner encore ſur l'univers alors connu?

O compilateurs, ne ceſſerez-vous point de compiler! vous avez utilement employé vos

trois doigts, employez plus utilement votre raiſon.

Quoi! vous me répétez que St *Pierre* régna ſur les fidelles à Rome pendant vingt-cinq ans, et que *Néron* le fit mourir la dernière année de ſon empire lui et St *Paul*, pour venger la mort de *Simon* le magicien à qui ils avaient caſſé les jambes par leurs prières!

C'eſt inſulter le chriſtianiſme que de rapporter ces fables, quoiqu'avec une très-bonne intention.

Les pauvres gens qui rediſent encore ces ſottiſes, ſont des copiſtes qui remettent en *in-octavo* ou en *in-douze* d'anciens *in-folio* que les honnêtes gens ne liſent plus, et qui n'ont jamais ouvert un livre de ſaine critique. Ils reſſaſſent les vieilles hiſtoires de l'Egliſe; ils ne connaiſſent ni *Midleton*, ni *Dodwell*, ni *Bruker*, ni *Dumoulin*, ni *Fabricius*, ni *Grabès*, ni même *Dupin*, ni aucun de ceux qui ont porté depuis peu la lumière dans les ténèbres.

SECTION III.

On nous berne de martyres à faire pouffer de rire. On nous peint les *Titus*, les *Trajan*, les *Marc-Aurèle*, ces modèles de vertu, comme des monſtres de cruauté. *Fleury*, abbé

du Loc-Dieu, a déshonoré ſon Hiſtoire eccléſiaſtique par des contes qu'une vieille femme de bon ſens ne ferait pas à des petits enfans.

Peut-on répéter ſérieuſement que les Romains condamnèrent ſept vierges de ſoixante et dix ans chacune à paſſer par les mains de tous les jeunes gens de la ville d'Ancire, eux qui puniſſaient de mort les veſtales pour la moindre galanterie ?

C'eſt apparemment pour faire plaiſir aux cabaretiers qu'on a imaginé qu'un cabaretier chrétien, nommé *Théodote*, pria DIEU de faire mourir ces ſept vierges plutôt que de les expoſer à perdre le plus vieux des pucelages. DIEU exauça le cabaretier pudibond, et le proconſul fit noyer dans un lac les ſept demoiſelles. Dès qu'elles furent noyées, elles vinrent ſe plaindre à *Théodote* du tour qu'il leur avait joué, et le ſupplièrent inſtamment d'empêcher qu'elles ne fuſſent mangées des poiſſons. *Theodote* prend avec lui trois buveurs de ſa taverne, marche au lac avec eux, précédé d'un flambeau céleſte et d'un cavalier céleſte, repêche les ſept vieilles, les enterre, et finit par être décapité.

Dioclétien rencontre un petit garçon nommé St *Romain* qui était bègue ; il veut le faire brûler parce qu'il était chrétien ; trois juifs ſe trouvent là et ſe mettent à rire de ce que

JESUS-CHRIST laiſſe brûler un petit garçon qui lui appartient ; ils crient que leur religion vaut mieux que la chrétienne, puiſque DIEU a délivré *Sidrach*, *Miſach* et *Abed-Nego* de la fournaiſe ardente. Auſſitôt les flammes qui entouraient le jeune *Romain*, ſans lui faire mal, ſe ſéparent, et vont brûler les trois juifs.

L'empereur tout étonné dit qu'il ne veut rien avoir à démêler avec DIEU ; mais un juge de village moins ſcrupuleux condamne le petit bègue à avoir la langue coupée. Le premier médecin de l'empereur eſt aſſez honnête pour faire l'opération lui-même ; dès qu'il a coupé la langue au petit *Romain*, cet enfant ſe met à jaſer avec une volubilité qui ravit toute l'aſſemblée en admiration.

On trouve cent contes de cette eſpèce dans les martyrologes. On a cru rendre les anciens Romains odieux, et on s'eſt rendu ridicule. Voulez-vous de bonnes barbaries bien avérées, de bons maſſacres bien conſtatés, des ruiſſeaux de ſang qui aient coulé en effet, des pères, des mères, des maris, des femmes, des enfans à la mamelle réellement égorgés et entaſſés les uns ſur les autres ? Monſtres perſécuteurs, ne cherchez ces vérités que dans vos annales : vous les trouverez dans les croiſades contre les Albigeois, dans les maſſacres

de Mérindole et de Cabrière, dans l'épouvantable journée de la Saint-Barthelemi, dans les maſſacres de l'Irlande, dans les vallées des Vaudois. Il vous ſied bien, barbares que vous êtes, d'imputer au meilleur des empereurs des cruautés extravagantes, vous qui avez inondé l'Europe de ſang, et qui l'avez couverte de corps expirans pour prouver que le même corps peut être en mille endroits à la fois, et que le pape peut vendre des indulgences ! Ceſſez de calomnier les Romains vos légiſlateurs, et demandez pardon à DIEU des abominations de vos pères.

Ce n'eſt pas le ſupplice, dites-vous, qui fait le martyre, c'eſt la cauſe. Eh bien, je vous accorde que vos victimes ne doivent point être appelées du nom de martyr, qui ſignifie témoin ; mais quel nom donnerons-nous à vos bourreaux ? les *Phalaris* et les *Buſiris* ont été les plus doux des hommes en comparaiſon de vous : votre inquiſition, qui ſubſiſte encore, ne fait-elle pas frémir la raiſon, la nature, la religion ? Grand Dieu ! ſi on allait mettre en cendre ce tribunal infernal, déplairait-on à vos regards vengeurs ? (*)

(*) Voyez le paragraphe XXIII des *Conſeils raiſonnables à M. Bergier*, Philoſophie, tome II.

MASSACRES.

Il eſt peut-être auſſi difficile qu'inutile de ſavoir ſi *mazzacrium*, mot de la baſſe latinité, a fait maſſacre, ou ſi maſſacre a fait *mazzacrium*.

Un maſſacre ſignifie un nombre d'hommes tués. *Il y eut hier un grand maſſacre près de Varſovie, près de Cracovie.* On ne dit point, *il s'eſt fait le maſſacre d'un homme*; et cependant on dit, *un homme a été maſſacré*; en ce cas on entend qu'il a été tué de pluſieurs coups avec barbarie.

La poëſie ſe ſert du mot *maſſacré* pour tué, aſſaſſiné.

Que par ſes propres mains ſon père maſſacré.

CINNA.

Un anglais a fait un relevé de tous les maſſacres perpétrés pour cauſe de religion depuis les premiers ſiècles de notre ère vulgaire. (*)

J'ai été fortement tenté d'écrire contre cet auteur anglais; mais ſon mémoire ne m'ayant point paru enflé, je me ſuis retenu. Au reſte, j'eſpère qu'on n'aura plus de pareils calculs à faire. Mais à qui en aura-t-on l'obligation?

(*) Voyez l'ouvrage intitulé *Dieu et les hommes. Philoſophie*, tome II.

MATIERE.

SECTION PREMIERE.

Dialogue poli entre un énergumène et un philoſophe.

L'ENERGUMENE.

OUI, ennemi de DIEU et des hommes, qui crois que DIEU eſt tout-puiſſant, et qu'il eſt le maître d'ajouter le don de la penſée à tout être qu'il daignera choiſir, je vais te dénoncer à monſeigneur l'inquiſiteur, je te ferai brûler; prends garde à toi, je t'avertis pour la dernière fois.

LE PHILOSOPHE.

Sont-ce-là vos argumens? eſt-ce ainſi que vous enſeignez les hommes? J'admire votre douceur.

L'ENERGUMENE.

Allons, je veux bien m'apaiſer un moment en attendant les fagots. Réponds-moi, qu'eſt-ce que l'eſprit?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en ſais rien.

L'ENERGUMENE.

Qu'eſt-ce que la matière ?

LE PHILOSOPHE.

Je n'en ſais pas grand'choſe. Je la crois étendue, ſolide, réſiſtante, gravitante, diviſible, mobile; DIEU peut lui avoir donné mille autres qualités que j'ignore.

L'ENERGUMENE.

Mille autres qualités, traître? je vois où tu veux venir: tu vas me dire que DIEU peut animer la matière, qu'il a donné l'inſtinct aux animaux, qu'il eſt le maître de tout.

LE PHILOSOPHE.

Mais il ſe pourrait bien faire qu'en effet il eût accordé à cette matière bien des propriétés que vous ne ſauriez comprendre.

L'ENERGUMENE.

Que je ne ſaurais comprendre, ſcélérat !

LE PHILOSOPHE.

Oui, ſa puiſſance va plus loin que votre entendement.

L'ENERGUMENE.

Sa puiſſance, ſa puiſſance! vrai diſcours d'athée.

LE PHILOSOPHE.

J'ai pourtant pour moi le témoignage de pluſieurs ſaints pères.

L'ENERGUMENE.

L'ENERGUMENE.

Va, va, ni DIEU, ni eux, ne nous empêcheront de te faire brûler vif; c'eſt un ſupplice dont on punit les parricides et les philoſophes qui ne ſont pas de notre avis.

LE PHILOSOPHE.

Eſt-ce le diable, ou toi qui a inventé cette manière d'argumenter?

L'ENERGUMENE.

Vilain poſſédé, tu oſes me mettre de niveau avec le diable!

(*Ici l'énergumène donne un grand ſoufflet au philoſophe qui le lui rend avec uſure.*)

LE PHILOSOPHE.

A moi les philoſophes.

L'ENERGUMENE.

A moi la ſainte Hermandad.

(*Ici une demi-douzaine de philoſophes arrivent d'un côté, et on voit accourir de l'autre cent dominicains avec cent familiers de l'inquiſition et cent alguazils. La partie n'eſt pas tenable.*)

SECTION II.

Les ſages à qui on demande ce que c'eſt que l'ame, répondent qu'ils n'en ſavent rien. Si on leur demande ce que c'eſt que la matière, ils font la même réponſe. Il eſt vrai que des

profeſſeurs, et ſurtout des écoliers, ſavent parfaitement tout cela; et quand ils ont répété que la matière eſt étendue et diviſible, ils croient avoir tout dit; mais quand ils ſont priés de dire ce que c'eſt que cette choſe étendue, ils ſe trouvent embarraſſés. Cela eſt compoſé de parties, diſent-ils; et ces parties de quoi ſont-elles compoſées? les élémens de ces parties ſont-ils diviſibles? Alors ou ils ſont muets, ou ils parlent beaucoup, ce qui eſt également ſuſpect. Cet être preſque inconnu, qu'on nomme matière, eſt-il éternel? toute l'antiquité l'a cru. A-t-il par lui-même la force active? pluſieurs philoſophes l'ont penſé. Ceux qui le nient ſont-ils en droit de le nier? Vous ne concevez pas que la matière puiſſe avoir rien par elle-même. Mais comment pouvez-vous aſſurer qu'elle n'a pas par elle-même les propriétés qui lui ſont néceſſaires? Vous ignorez quelle eſt ſa nature, et vous lui refuſez des modes qui ſont pourtant dans ſa nature; car enfin, dès qu'elle eſt, il faut bien qu'elle ſoit d'une certaine façon, qu'elle ſoit figurée; et dès qu'elle eſt néceſſairement figurée, eſt-il impoſſible qu'il n'y ait d'autres modes attachés à ſa configuration? La matière exiſte, vous ne la connaiſſez que par vos ſenſations. Hélas! de quoi ſervent toutes les ſubtilités de l'eſprit depuis qu'on

raiſonne? La géométrie nous a appris bien des vérités, la métaphyſique bien peu. Nous peſons la matière, nous la meſurons, nous la décompoſons; et au-delà de ces opérations groſſières, ſi nous voulons faire un pas, nous trouvons dans nous l'impuiſſance, et devant nous un abyme.

Pardonnez de grâce à l'univers entier qui s'eſt trompé en croyant la matière exiſtante par elle-même. Pouvait-il faire autrement? comment imaginer que ce qui eſt ſans ſucceſſion n'a pas toujours été? S'il n'était pas néceſſaire que la matière exiſtât, pourquoi exiſterait-elle? Et s'il fallait qu'elle fût, pourquoi n'aurait-elle pas été toujours? Nul axiome n'a jamais été plus univerſellement reçu que celui-ci: *Rien ne ſe fait de rien.* En effet le contraire eſt incompréhenſible. Le chaos a chez tous les peuples précédé l'arrangement qu'une main divine a fait du monde entier. L'éternité de la matière n'a nui chez aucun peuple au culte de la Divinité. La religion ne fut jamais effarouchée qu'un Dieu éternel fût reconnu comme le maître d'une matière éternelle. Nous ſommes aſſez heureux pour ſavoir aujourd'hui par la foi, que DIEU tira la matière du néant; mais aucune nation n'avait été inſtruite de ce dogme; les Juifs même l'ignorèrent. Le premier verſet de la Genèſe dit

que les Dieux *Eloïm*, non pas *Eloï*, firent le ciel et la terre; il ne dit pas que le ciel et la terre furent créés de rien.

Philon, qui eſt venu dans le ſeul temps où les Juifs aient eu quelque érudition, dit dans ſon chapitre de la création : » DIEU étant bon » par ſa nature n'a point porté envie à la ſub- » ſtance, à la matière, qui par elle-même » n'avait rien de bon, qui n'a de ſa nature » qu'inertie, confuſion, déſordre. Il dai- » gna la rendre bonne de mauvaiſe qu'elle » était. »

L'idée du chaos débrouillé par un Dieu ſe trouve dans toutes les anciennes théogonies. *Héſiode* répétait ce que penſait l'Orient, quand il diſait dans ſa théogonie : » Le chaos eſt ce » qui a exiſté le premier. » *Ovide* était l'interprète de tout l'empire romain, quand il diſait :

Sic ubi diſpoſitam quiſquis fuit ille deorum
Congeriem ſecuit.

La matière était donc regardée entre les mains de DIEU comme l'argile ſous la roue du potier, s'il eſt permis de ſe ſervir de ces faibles images pour en exprimer la divine puiſſance.

La matière étant éternelle devait avoir des

propriétés éternelles, comme la configuration, la force d'inertie, le mouvement et la diviſibilité. Mais cette diviſibilité n'eſt que la ſuite du mouvement ; car ſans mouvement rien ne ſe diviſe, ne ſe ſépare, ni ne s'arrange. On regardait donc le mouvement comme eſſentiel à la matière. Le chaos avait été un mouvement confus, et l'arrangement de l'univers un mouvement régulier, imprimé à tous les corps par le maître du monde. Mais comment la matière aurait-elle le mouvement par elle-même ? comme elle a, ſelon tous les anciens, l'étendue et l'impénétrabilité.

Mais on ne la peut concevoir ſans étendue, et on peut la concevoir ſans mouvement. A cela on répondait : Il eſt impoſſible que la matière ne ſoit pas perméable ; or étant perméable, il faut bien que quelque choſe paſſe continuellement dans ſes pores ; à quoi bon des paſſages ſi rien n'y paſſe ?

De réplique en réplique on ne finirait jamais ; le ſyſtême de la matière éternelle a de très-grandes difficultés comme tous les ſyſtêmes. Celui de la matière formée de rien n'eſt pas moins incompréhenſible. Il faut l'admettre, et ne pas ſe flatter d'en rendre raiſon ; la philoſophie ne rend point raiſon de tout. Que de choſes incompréhenſibles n'eſt-on pas obligé d'admettre même en géométrie !

Conçoit-on deux lignes qui s'approcheront toujours, et qui ne ſe rencontreront jamais ?

Les géomètres à la vérité nous diront : Les propriétés des aſymptotes vous ſont démontrées ; vous ne pouvez vous empêcher de les admettre ; mais la création ne l'eſt pas ? pourquoi l'admettez-vous ? Quelle difficulté trouvez-vous à croire, comme toute l'antiquité, la matière éternelle ? D'un autre côté le théologien vous preſſera et vous dira : Si vous croyez la matière éternelle, vous reconnaiſſez donc deux principes, DIEU et la matière, vous tombez dans l'erreur de *Zoroaſtre*, de *Manès*.

On ne répondra rien aux géomètres, parce que ces gens-là ne connaiſſent que leurs lignes, leurs ſurfaces et leurs ſolides ; mais on pourra dire au théologien ; En quoi ſuis-je manichéen ? Voilà des pierres qu'un architecte n'a point faites ; il en a élevé un bâtiment immenſe ; je n'admets point deux architectes ; les pierres brutes ont obéi au pouvoir et au génie.

Heureuſement quelque ſyſtême qu'on embraſſe, aucun ne nuit à la morale ; car qu'importe que la matière ſoit faite ou arrangée ? DIEU eſt également notre maître abſolu. Nous devons être également vertueux ſur un chaos débrouillé, ou ſur un chaos créé de rien ; preſque aucune de ces queſtions métaphyſiques n'influe ſur la conduite de la vie : il

en eſt des diſputes comme des vains diſcours qu'on tient à table ; chacun oublie après dîner ce qu'il a dit, et va où ſon intérêt et ſon goût l'appellent.

MECHANT.

On nous crie que la nature humaine eſt eſſentiellement perverſe, que l'homme eſt né enfant du diable et méchant. Rien n'eſt plus mal aviſé ; car, mon ami, toi qui me prêches que tout le monde eſt né pervers, tu m'avertis donc que tu es né tel, qu'il faut que je me défie de toi comme d'un renard ou d'un crocodile. Oh point! me dis-tu, je ſuis régénéré ; je ne ſuis ni hérétique ni infidelle, on peut ſe fier à moi. Mais le reſte du genre-humain qui eſt ou hérétique, ou ce que tu appelles infidelle, ne ſera donc qu'un aſſemblage de monſtres ; et toutes les fois que tu parleras à un luthérien, ou à un turc, tu dois être sûr qu'ils te voleront et qu'ils t'aſſaſſineront, car ils ſont enfans du diable ; ils ſont nés méchans ; l'un n'eſt point régénéré, et l'autre eſt dégénéré. Il ſerait bien plus raiſonnable, bien plus beau de dire aux hommes : *Vous êtes tous nés bons, voyez combien il ſerait affreux de corrompre la pureté de votre être.* Il eût ſallu en

uſer avec le genre-humain comme on en uſe avec tous les hommes en particulier. Un chanoine mène-t-il une vie ſcandaleuſe? on lui dit : Eſt-il poſſible que vous déshonoriez la dignité de chanoine? On fait ſouvenir un homme de robe qu'il a l'honneur d'être conſeiller du roi, et qu'il doit l'exemple. On dit à un ſoldat pour l'encourager : Songe que tu és du régiment de Champagne. On devrait dire à chaque individu : Souviens-toi de ta dignité d'homme.

Et en effet, malgré qu'on en ait, on en revient toujours là : car, que veut dire ce mot ſi fréquemment employé chez toutes les nations, *rentrez en vous-même?* ſi vous étiez né enfant du diable, ſi votre origine était criminelle, ſi votre ſang était formé d'une liqueur infernale, ce mot, *rentrez en vous-même*, ſignifierait, conſultez, ſuivez votre nature diabolique, ſoyez impoſteur, voleur, aſſaſſin, c'eſt la loi de votre père.

L'homme n'eſt point né méchant, il le devient, comme il devient malade. Des médecins ſe préſentent et lui diſent : vous êtes né malade; il eſt bien sûr que ces médecins, quelque choſe qu'ils diſent et qu'ils faſſent, ne le guériront pas ſi ſa maladie eſt inhérente à ſa nature; et ces raiſonneurs ſont très-malades eux-mêmes.

Assemblez tous les enfans de l'univers, vous ne verrez en eux que l'innocence, la douceur et la crainte; s'ils étaient nés méchans, malfesans, cruels, ils en montreraient quelque signe, comme les petits serpens cherchent à mordre, et les petits tigres à déchirer. Mais la nature n'ayant pas donné à l'homme plus d'armes offensives qu'aux pigeons et aux lapins, elle ne leur a pu donner un instinct qui les porte à détruire.

L'homme n'est donc pas né mauvais : pourquoi plusieurs sont-ils donc infectés de cette peste de la méchanceté? c'est que ceux qui sont à leur tête étant pris de la maladie, la communiquent au reste des hommes, comme une femme attaquée du mal que *Christophe Colomb* rapporta d'Amérique, répand ce venin d'un bout de l'Europe à l'autre. Le premier ambitieux a corrompu la terre.

Vous m'allez dire que ce premier monstre a déployé le germe d'orgueil, de rapine, de fraude, de cruauté qui est dans tous les hommes. J'avoue qu'en général la plupart de nos frères peuvent acquérir ces qualités : mais tout le monde a-t-il la fièvre putride, la pierre et la gravelle, parce que tout le monde y est exposé.

Il y a des nations entières qui ne sont point méchantes ; les Philadelphiens, les Banians,

n'ont jamais tué perſonne. Les Chinois, les peuples du Tunquin, de Lao, de Siam, du Japon même, depuis plus de cent ans, ne connaiſſent point la guerre. A peine voit-on en dix ans un de ces grands crimes qui étonnent la nature humaine, dans les villes de Rome, de Veniſe, de Paris, de Londres, d'Amſterdam, villes où pourtant la cupidité, mère de tous les crimes, eſt extrême.

Si les hommes étaient eſſentiellement méchans, s'ils naiſſaient tous ſoumis à un être auſſi malfeſant que malheureux, qui pour ſe venger de ſon ſupplice leur inſpirerait toutes ſes fureurs, on verrait, tous les matins, les maris aſſaſſinés par leurs femmes, et les pères par leurs enfans, comme on voit à l'aube du jour des poules étranglées par une fouine qui eſt venue ſucer leur ſang.

S'il y a un milliar d'hommes ſur la terre, c'eſt beaucoup; cela donne environ cinq cents millions de femmes qui couſent, qui filent, qui nourriſſent leurs petits, qui tiennent la maiſon ou la cabane propre, et qui médiſent un peu de leurs voiſines. Je ne vois pas quel grand mal ces pauvres innocentes font ſur la terre. Sur ce nombre d'habitans du globe, il y a deux cents millions d'enfans au moins, qui certainement ne tuent ni ne pillent, et environ autant de vieillards ou de malades

qui n'en ont pas le pouvoir. Reſtera tout au plus cent millions de jeunes gens robuſtes et capables du crime. De ces cent millions il y en a quatre-vingt-dix continuellement occupés à forcer la terre par un travail prodigieux à leur fournir la nourriture et le vêtement; ceux-là n'ont guère le temps de mal faire.

Dans les dix millions reſtans ſeront compris les gens oiſifs et de bonne compagnie, qui veulent jouir doucement, les hommes à talens occupés de leurs profeſſions, les magiſtrats, les prêtres, viſiblement intéreſſés à mener une vie pure, au moins en apparence. Il ne reſtera donc de vrais méchans que quelques politiques, ſoit ſéculiers, ſoit réguliers, qui veulent toujours troubler le monde, et quelques milliers de vagabonds qui louent leurs ſervices à ces politiques: Or il n'y a jamais à la fois un million de ces bêtes féroces employé; et dans ce nombre je compte les voleurs de grands chemins. Vous avez donc, tout au plus ſur la terre, dans les temps les plus orageux, un homme ſur mille, qu'on peut appeler méchant, encore ne l'eſt-il pas toujours.

Il y a donc infiniment moins de mal ſur la terre qu'on ne dit et qu'on ne croit. Il y en a encore trop, ſans doute; on voit des malheurs et des crimes horribles: mais le

plaiſir de ſe plaindre et d'exagérer eſt ſi grand, qu'à la moindre égratignure vous criez que la terre regorge de ſang. Avez-vous été trompé? tous les hommes ſont des parjures. Un eſprit mélancolique qui a ſouffert une injuſtice voit l'univers couvert de damnés, comme un jeune voluptueux ſoupant avec ſa dame, au ſortir de l'opéra, n'imagine pas qu'il y ait des infortunés.

MEDECINS.

Il eſt vrai que régime vaut mieux que médecine. Il eſt vrai que très-long-temps ſur cent médecins il y a eu quatre-vingt-dix-huit charlatans. Il eſt vrai que *Molière* a eu raiſon de ſe moquer d'eux. Il eſt vrai que rien n'eſt plus ridicule que de voir ce nombre infini de femmelettes et d'hommes non moins femmes qu'elles, quand ils ont trop mangé, trop bu, trop joui, trop veillé, appeler auprès d'eux pour un mal de tête un médecin, l'invoquer comme un dieu, lui demander le miracle de faire ſubſiſter enſemble l'intempérance et la ſanté, et donner un écu à ce dieu qui rit de leur faibleſſe.

Il n'eſt pas moins vrai qu'un bon médecin

nous peut ſauver la vie (*a*) en cent occaſions, et nous rendre l'uſage de nos membres. Un homme tombe en apoplexie, ce ne ſera ni un capitaine d'infanterie, ni un conſeiller de la cour des aides qui le guérira. Des cataractes ſe forment dans mes yeux, ma voiſine ne me les lèvera pas. Je ne diſtingue point ici le médecin du chirurgien, ces deux profeſſions ont été long-temps inſéparables.

Des hommes qui s'occuperaient de rendre la ſanté à d'autres hommes par les ſeuls principes d'humanité et de bienfeſance, ſeraient fort au-deſſus de tous les grands de la terre; ils tiendraient de la Divinité. Conſerver et réparer eſt preſque auſſi beau que faire.

Le peuple romain ſe paſſa plus de cinq cents ans de médecins. Ce peuple alors n'était occupé qu'à tuer, et ne ſefait nul cas de l'art de conſerver la vie. Comment donc en uſait-on à Rome quand on avait la fièvre putride, une

(*a*) Ce n'eſt pas que nos jours ne ſoient comptés. Il eſt bien sûr que tout arrive par une néceſſité invincible, ſans quoi tout irait au haſard, ce qui eſt abſurde. Nul homme ne peut augmenter ni le nombre de ſes cheveux, ni le nombre de ſes jours; ni un médecin, ni un ange, ne peuvent ajouter une minute aux minutes que l'ordre éternel des choſes nous deſtine irrévocablement; mais celui qui eſt deſtiné à être frappé dans un certain temps d'une apoplexie, eſt deſtiné auſſi à trouver un médecin ſage, qui le ſaigne, qui le purge, et qui le fait vivre juſqu'au moment fatal. La deſtinée nous donne la vérole et le mercure, la fièvre et le quinquina.

fiſtule à l'anus, un bubonocèle, une fluxion de poitrine? On mourait.

Le petit nombre de médecins grecs qui s'introduiſit à Rome, n'était compoſé que d'eſclaves. Un médecin devint enfin chez les grands ſeigneurs romains un objet de luxe comme un cuiſinier. Tout homme riche eut chez lui des parfumeurs, des baigneurs, des gitons et des médecins. Le célèbre *Muſa*, médecin d'*Auguſte*, était eſclave; il fut affranchi et fait chevalier romain; et alors les médecins devinrent des perſonnages conſidérables.

Quand le chriſtianiſme fut ſi bien établi, et que nous fûmes aſſez heureux pour avoir des moines, il leur fut expreſſément défendu par pluſieurs conciles d'exercer la médecine. C'était préciſément le contraire qu'il eût fallu faire, ſi on avait voulu être utile au genre-humain.

Quel bien pour les hommes d'obliger ces moines d'étudier la médecine, et de guérir nos maux pour l'amour de DIEU? n'ayant rien à gagner que le ciel, ils n'euſſent jamais été charlatans. Ils ſe feraient éclairés mutuellement ſur nos maladies et ſur les remèdes. C'était la plus belle des vocations, et ce fut la ſeule qu'on n'eut point. On objectera qu'ils euſſent pu empoiſonner les impies; mais cela même eût été avantageux à l'Egliſe. *Luther*

n'eût peut-être jamais enlevé la moitié de l'Europe catholique à notre saint père le pape : car à la première fièvre continue qu'aurait eue l'augustin *Luther*, un dominicain aurait pu lui donner des pilules. Vous me direz qu'il ne les aurait pas prises ; mais enfin, avec un peu d'adresse, on aurait pu les lui faire prendre. Continuons.

Il se trouva enfin vers l'an 1517 un citoyen nommé *Jean*, animé d'un zèle charitable ; ce n'est pas *Jean Calvin* que je veux dire, c'est *Jean* surnommé *de Dieu*, qui institua les frères de la charité. Ce sont avec les religieux de la rédemption des captifs les seuls moines utiles. Aussi ils ne sont pas comptés parmi les ordres. Les dominicains, franciscains, bernardins, prémontrés, bénédictins, ne reconnaissent pas les frères de la charité. On ne parle pas seulement d'eux dans la continuation de l'Histoire ecclésiastique de *Fleury*. Pourquoi ? c'est qu'ils ont fait des cures, et qu'ils n'ont point fait de miracles. Ils ont servi, et ils n'ont point cabalé. Ils ont guéri de pauvres femmes, et ils ne les ont ni dirigées, ni séduites. Enfin, leur institut étant la charité, il était juste qu'ils fussent méprisés par les autres moines.

La médecine ayant donc été une profession mercenaire dans le monde, comme l'est en quelques endroits celle de rendre la justice,

elle a été sujette à d'étranges abus. Mais est-il rien de plus estimable au monde qu'un médecin qui, ayant dans sa jeunesse étudié la nature, connu les ressorts du corps humain, les maux qui le tourmentent, les remèdes qui peuvent le soulager, exerce son art en s'en défiant, soigne également les pauvres et les riches, ne reçoit d'honoraires qu'à regret, et emploie ces honoraires à secourir l'indigent? Un tel homme n'est-il pas un peu supérieur au général des capucins, quelque respectable que soit ce général? (*)

MESSE.

La messe dans le langage ordinaire est la plus grande et la plus auguste des cérémonies de l'Eglise. On lui donne des surnoms différens, selon les rites usités dans les diverses contrées où elle est célébrée, tels que la messe mosarabe ou gothique, la messe grecque, la messe latine. *Durandus* et *Eckius* appellent *sèche* la messe où il ne se fait point de consécration, comme celle qu'on fait dire en particulier aux aspirans à la prêtrise; et le cardinal *Bona* (a) rapporte, sur la foi de *Guillaume de Nangis*, que St *Louis*, dans son voyage d'outremer,

(*) Voyez MALADIE.

(a) Liv. I, chap. XV sur la liturgie.

la

la feſait dire ainſi pour ne pas riſquer que l'agitation du vaiſſeau fît répandre le vin conſacré. Il cite auſſi *Génébrard* qui dit avoir aſſiſté, à Turin en 1587, à une pareille meſſe célébrée dans une égliſe, mais après dîner et fort tard, pour les funérailles d'une perſonne noble.

Pierre le chantre parle auſſi de la meſſe à deux, à trois, et même à quatre faces, dans laquelle le prêtre célébrait la meſſe du jour ou de la fête juſqu'à l'offertoire, puis il en recommençait une ſeconde, une troiſième, et quelquefois une quatrième, juſqu'au même endroit; enſuite il diſait autant de ſecrètes qu'il avait commencé de meſſes, mais pour toutes il ne récitait qu'une fois le canon, et à la fin il ajoutait autant de collectes qu'il avait réuni de meſſes. (*b*)

Ce ne fut que vers la fin du quatrième ſiècle que le mot de meſſe commença à ſignifier la célébration de l'euchariſtie. Le ſavant *Beatus Rhenanus*, dans ſes notes ſur *Tertullien* (*c*), obſerve que St *Ambroiſe* conſacra cette expreſſion du peuple priſe de ce qu'on mettait dehors les catéchumènes après la lecture de l'évangile.

(*b*) *Bingham*, origin. eccléſ. tome VI, liv. XV, chap. IV, art. V.

(*c*) Liv. IV, contre *Marcion*.

On trouve dans les Conſtitutions apoſtoliques (*d*) une liturgie ſous le nom de ſaint *Jacques*, par laquelle il paraît qu'au lieu d'invoquer les ſaints au canon de la meſſe, la primitive Egliſe priait pour eux. Nous vous offrons encore, Seigneur, diſait le célébrant, ce pain et ce calice pour tous les ſaints qui vous ont été agréables depuis le commencement des ſiècles, pour les patriarches, les prophètes, les juſtes, les apôtres, les martyrs, les confeſſeurs, les évêques, les prêtres, les diacres, les ſous-diacres, les lecteurs, les chantres, les vierges, les veuves, les laïques, et tous ceux dont les noms vous ſont connus. Mais St *Cyrille* de Jéruſalem, qui vivait dans le quatrième ſiècle, y ſubſtitue cette explication : Après cela, dit-il (*e*), nous feſons commémoration de ceux qui ſont morts avant nous, et premièrement des patriarches, des apôtres, des martyrs, afin que DIEU reçoive nos prières par leur interceſſion. Cela prouve, comme nous le dirons à l'article *Reliques*, que le culte des ſaints commençait alors à s'introduire dans l'Egliſe.

Noël Alexandre (*f*) cite des actes de St *André*, où l'on fait dire à cet apôtre : J'immole tous les jours ſur l'autel du ſeul vrai Dieu, non les

(*d*) L. VIII, ch. XII.
(*e*) Cinquième catéchèſe.
(*f*) Siècle 1, page 109.

chairs des taureaux, ni le ſang des boucs, mais l'agneau immaculé, qui demeure toujours entier et vivant après qu'il eſt ſacrifié, et que tout le peuple fidelle en a mangé la chair: mais ce ſavant dominicain avoue que cette pièce n'eſt connue que depuis le huitième ſiècle. Le premier qui l'ait citée eſt *Etherius* évêque d'Oſma en Eſpagne, qui écrivit contre *Elipand* en 788.

Abdias (*g*) rapporte que St *Jean*, averti par le Seigneur de la fin de ſa courſe, ſe prépara à la mort et recommanda ſon égliſe à DIEU. Puis ayant pris du pain qu'il ſe fit apporter, il leva les yeux au ciel, le bénit, le rompit, et le diſtribua à tous ceux qui étaient préſens, en leur diſant: Que mon partage ſoit le vôtre, et que le vôtre ſoit le mien. Cette manière de célébrer l'euchariſtie, qui veut dire action de grâces, eſt plus conforme à l'inſtitution de cette cérémonie.

En effet St *Luc* (*h*) nous apprend que JESUS après avoir diſtribué du pain et du vin à ſes apôtres qui ſoupaient avec lui, leur dit: Faites ceci en mémoire de moi. St *Matthieu* (*i*) et St *Marc* (*k*) diſent de plus que JESUS chanta

(*g*) Hiſt. apoſtol. liv. V, articl. XXII et XXIII.
(*h*) Chap. XXII. v. 19.
(*i*) Chap. XXVI, v. 30.
(*k*) Chap. XIV, v. 26.

une hymne. St *Jean* qui ne parle dans ſon évangile ni de la diſtribution du pain et du vin, ni de l'hymne, s'étend fort au long ſur ce dernier article dans ſes actes, dont voici le texte cité par le ſecond concile de Nicée : (*l*)

Avant que le Seigneur fût pris par les Juifs, dit cèt apôtre bien-aimé de JESUS, il nous aſſembla tous, et nous dit : Chantons une hymne à l'honneur du père, après quoi nous exécuterons le deſſein que nous avons formé. Il nous ordonna donc de faire un cercle, et de nous tenir tous par la main ; puis s'étant mis au milieu du cercle, il nous dit : Amen, ſuivez-moi. Alors il commença le cantique, et dit : Gloire vous ſoit donnée, ô père ! Nous répondîmes tous : Amen. JESUS continuant à dire : Gloire au verbe, &c. gloire à l'eſprit, &c. gloire à la grâce ; les apôtres répondaient toujours : Amen.

Après quelques autres doxologies, JESUS dit : Je veux être ſauvé, et je veux ſauver : Amen. Je veux être délié, et je veux délier : Amen. Je veux être bleſſé, et je veux bleſſer : Amen. Je veux naître, et je veux engendrer : Amen. Je veux manger, et je veux être conſumé Amen. Je veux être écouté, et je veux écouter : Amen. Je veux être compris de l'eſprit, étant tout eſprit, tout intelligence :

(*l*) Col. 358.

Amen. Je veux être lavé, et je veux laver : Amen. La grâce mène la danse, je veux jouer de la flûte, danſez tous : Amen. Je veux chanter des airs lugubres, lamentez-vous tous : Amen.

St *Auguſtin*, qui commente une partie de cette hymne dans ſon épître (*m*) à *Cérétius*, rapporte de plus ce qui ſuit : Je veux parer, et être paré. Je ſuis une lampe pour ceux qui me voient, et qui me connaiſſent. Je ſuis la porte pour tous ceux qui veulent y frapper. Vous qui voyez ce que je fais, gardez-vous bien d'en parler.

Cette danſe de JESUS et des apôtres eſt viſiblement imitée de celle des thérapeutes d'Egypte, leſquels après le ſouper danſaient dans leurs aſſemblées, d'abord partagés en deux chœurs, puis réunis les hommes et les femmes enſemble, après avoir, comme en la fête de *Bacchus*, avalé force vin céleſte, comme dit *Philon*. (*n*)

On ſait d'ailleurs que, ſuivant la tradition des Juifs, après leur ſortie d'Egypte et le paſſage de la mer Rouge, d'où la ſolennité de pâque prit ſon nom (*o*), *Moïſe* et ſa ſœur raſſemblèrent deux chœurs de muſique, l'un

(*m*) Epit. 237.
(*n*) Traité de la vie contemplative.
(*o*) Exode, chap. XV; et *Philon*, Vie de *Moïſe*, liv. I.

compoſé d'hommes, l'autre de femmes, qui chantèrent en danſant un cantique d'actions de grâces. Ces inſtrumens raſſemblés ſur le champ, ces chœurs arrangés avec tant de promptitude, la facilité avec laquelle les chants et la danſe furent exécutés, ſuppoſent une habitude de ces deux exercices fort antérieure au moment de l'exécution.

Cet uſage ſe perpétua dans la ſuite chez les Juifs (*p*). Les filles de Silo danſaient, ſelon la coutume, à la fête ſolennelle du Seigneur quand les jeunes gens de la tribu de Benjamin, à qui on les avait refuſées pour épouſes, les enlevèrent par le conſeil des vieillards d'Iſraël. Encore aujourd'hui dans la Paleſtine les femmes aſſemblées auprès des tombeaux de leurs proches, danſent d'une manière lugubre, et pouſſent des cris lamentables. (*q*)

On ſait auſſi que les premiers chrétiens feſaient entre eux des agapes ou repas de charité en mémoire de la dernière cène que JESUS célébra avec ſes apôtres; les païens en prirent même occaſion de leur faire les reproches les plus odieux: alors, pour en bannir toute ombre de licence, les paſteurs défendirent que le baiſer de paix, par où finiſſait cette cérémonie, ſe donnât entre les

(*p*) Les Juges, chap. XXI, v. 21.
(*q*) Voyage de *le Brun*.

perſonnes de ſexe différent (*r*). Mais divers autres abus dont ſe plaignait déjà St *Paul* (*s*), et que le concile de Gangres, l'an 324, entreprit en vain de réformer, firent enfin abolir les agapes l'an 397, par le troiſième concile de Carthage dont le canon quarante-unième ordonna de célébrer les ſaints myſtères à jeun.

On ne doutera point que la danſe n'accompagnât ces feſtins, ſi l'on fait attention que, ſuivant *Scaliger*, les évêques ne furent nommés *præſules* dans l'Egliſe latine, *à præſiliendo*, que parce qu'ils commençaient la danſe. Le picpus *Héliot*, dans ſon hiſtoire des ordres monaſtiques, dit auſſi que pendant les perſécutions qui troublaient la paix des premiers chrétiens il ſe forma des congrégations d'hommes et de femmes, qui, à l'exemple des thérapeutes, ſe retirèrent dans les déſerts ; là ils ſe raſſemblaient dans les hameaux les dimanches et les fêtes, et ils y danſaient pieuſement en chantant les prières de l'Egliſe.

En Portugal, en Eſpagne, dans le Rouſſillon, l'on exécute encore aujourd'hui des danſes ſolennelles en l'honneur des myſtères du chriſtianiſme. Toutes les veilles des fêtes de la

(*r*) *Thomaſſin*, diſcip. de l'Egliſe, part. III, ch. XLVII, n. 1.

(*s*) Corinth. chap. XI.

Vierge, les jeunes filles s'assemblent devant la porte des églises qui lui sont dédiées, et passent la nuit à danser en rond, et à chanter des hymnes et des cantiques en son honneur. Le cardinal *Ximenès* rétablit de son temps dans la cathédrale de Tolède l'ancien usage des messes mosarabes, pendant lesquelles on danse dans le chœur et dans la nef avec autant d'ordre que de dévotion. En France même on voyait encore vers le milieu du dernier siècle les prêtres et tout le peuple de Limoges danser en rond dans la collégiale en chantant : *Sant Marcian, pregas per nous, et nous epingarèn per bous ;* c'est-à-dire, St *Martial*, priez pour nous, et nous danserons pour vous.

Enfin le jésuite *Menestrier*, dans la préface de son Traité des ballets, publié en 1682, dit qu'il avait vu encore les chanoines de quelques églises, qui le jour de pâques prenaient par la main les enfans de chœur, et dansaient dans le chœur en chantant des hymnes de réjouissance. Ce que nous avons dit à l'article *Kalendes* des danses extravagantes de la fête des fous, nous découvre une partie des abus qui ont fait retrancher la danse des cérémonies de la messe, lesquelles plus elles ont de gravité, plus elles sont propres à en imposer aux simples.

MESSIE.

MESSIE.

AVERTISSEMENT.

Cet article eſt de M. Polier de Bottens d'une ancienne famille de France, établie depuis deux cents ans en Suiſſe. Il eſt premier paſteur de Lauſane. Sa ſcience eſt égale à ſa piété. Il compoſa cet article pour le grand Dictionnaire encyclopédique, dans lequel il fut inſéré. On en ſupprima ſeulement quelques endroits, dont les examinateurs crurent que des catholiques moins ſavans et moins pieux que l'auteur pourraient abuſer. Il fut reçu avec l'applaudiſſement de tous les ſages.

On l'imprima en même temps dans un autre petit dictionnaire, et on l'attribua en France à un homme qu'on n'était pas fâché d'inquiéter. On ſuppoſa que l'article était impie, parce qu'on le ſuppoſait d'un laïque ; et on ſe déchaîna contre l'ouvrage et contre l'auteur prétendu. L'homme accuſé ſe contenta de rire de cette mépriſe. Il voyait avec compaſſion ſous ſes yeux cet exemple des erreurs et des injuſtices que les hommes commettent tous les jours dans leurs jugemens ; car il avait le manuſcrit du ſage et ſavant prêtre, écrit tout entier de ſa main. Il le poſsède encore. Il ſera montré à qui voudra l'examiner. On y verra

jusqu'aux ratures faites alors par ce laïque même, pour prévenir les interprétations malignes.

Nous réimprimons donc aujourd'hui cet article dans toute l'intégrité de l'original. Nous en avons retranché pour ne pas répéter ce que nous avons imprimé ailleurs ; mais nous n'avons pas ajouté un seul mot.

Le bon de toute cette affaire, c'est qu'un confrère de l'auteur respectable écrivit les choses du monde les plus ridicules contre cet article de son confrère, croyant écrire contre un ennemi commun. Cela ressemble à des combats de nuit, dans lesquels on se bat contre ses camarades.

Il est arrivé mille fois que des controversistes ont condamné des passages de Saint-Augustin, de Saint-Jérôme, ne sachant pas qu'ils fussent de ces pères. Ils anathématiseraient une partie du nouveau Testament s'ils n'avaient pas ouï dire de qui est ce livre. C'est ainsi qu'on juge trop souvent.

MESSIE, *Messias*, ce terme vient de l'hébreu ; il est synonyme au mot grec *Christ*. L'un et l'autre sont des termes consacrés dans la religion, et qui ne se donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce souverain libérateur que l'ancien peuple juif attendait, après la venue duquel il soupire encore, et que les chrétiens trouvent dans la personne de JESUS fils de *Marie*, qu'ils regardent comme

l'oint du Seigneur, le meſſie promis à l'humanité: les Grecs emploient auſſi le mot d'*Elcimmeros*, qui ſignifie la même choſe que *Chriſtos*.

Nous voyons dans l'ancien Teſtament que le mot de *Meſſie*, loin d'être particulier au libérateur après la venue duquel le peuple d'Iſraël ſoupirait, ne l'était pas ſeulement aux vrais et fidelles ſerviteurs de DIEU, mais que ce nom fut ſouvent donné aux rois et aux princes idolâtres, qui étaient dans la main de l'Eternel les miniſtres de ſes vengeances, ou des inſtrumens pour l'exécution des conſeils de ſa ſageſſe. C'eſt ainſi que l'auteur de l'Eccléſiaſtique dit d'*Eliſée* (*a*), *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam. Vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur.* C'eſt pourquoi il envoya un prophète pour oindre *Jéhu* roi d'Iſraël. Il annonça l'onction ſacrée à *Hazaël* roi de Damas et de Syrie (*b*), ces deux princes étant les *Meſſies* du Très-haut pour venger les crimes et les abominations de la maiſon d'*Achab*.

Mais au XLVe d'*Iſaïe*, v. 1, le nom de *Meſſie* eſt expreſſément donné à *Cyrus*. *Ainſi a dit l'Eternel à Cyrus ſon oint, ſon meſſie, duquel*

(*a*) Eccléſiaſt. chap. XLVIII, v. 8.
(*b*) IV, des Rois, chap. VIII, v. 12, 13 et 14.

j'ai pris la main droite afin que je terraſſe les nations devant lui, &c.

Ezéchiel, au XXVIIIe de ſes Révélations, v. 14, donne le nom de *Meſſie* au roi de Tyr, qu'il appelle auſſi *chérubin*, et parle de lui et de ſa gloire dans des termes pleins d'une emphaſe dont on ſent mieux les beautés qu'on ne peut en ſaiſir le ſens. » Fils de » l'homme, dit l'Eternel au prophète, pro- » nonce à haute voix une complainte ſur le » roi de Tyr, et lui dis: Ainſi a dit le Sei- » gneur, l'Eternel, tu étais le ſceau de la » reſſemblance de DIEU, plein de ſageſſe, et » parfait en beautés; tu as été le jardin d'Eden » du Seigneur (ou ſuivant d'autres verſions), » tu étais toutes les délices du Seigneur; ta » couverture était de pierres précieuſes de » toutes ſortes, de ſardoine, de topaze, de » jaſpe, de chryſolite, d'onyx, de beril, de » ſaphir, d'eſcarboucle, d'émeraude et d'or. » Ce que ſavaient faire tes tambours et tes » flûtes a été chez toi; ils ont été tout prêts » au jour que tu fus créé; tu as été un ché- » rubin, un meſſie pour ſervir de protection, » je t'avais établi; tu as été dans la ſainte » montagne de DIEU; tu as marché entre les » pierres flamboyantes, tu as été parfait en » tes voies, dès le jour que tu fus créé, » juſqu'à ce que la perverſité a été trouvée en » toi. »

Au reſte, le nom de *Meſſiah*, en grec *Chriſt*, ſe donnait aux rois, aux prophètes et aux grands-prêtres des Hébreux. Nous liſons dans le Ier liv. des Rois, chap. XII, verſet 5 : *Le Seigneur et ſon Meſſie ſont témoins*, c'eſt-à-dire, *le Seigneur et le roi qu'il a établi.* Et ailleurs : *Ne touchez point mes oints, et ne faites aucun mal à mes prophètes. David*, animé de l'eſprit de DIEU, donne dans plus d'un endroit à *Saül* ſon beau-père qui le perſécutait, et qu'il n'avait pas ſujet d'aimer ; il donne, dis-je, à ce roi réprouvé, et de deſſus lequel l'eſprit de l'Eternel s'était retiré, le nom et la qualité d'oint, de meſſie du Seigneur. DIEU *me garde*, dit-il fréquemment, *de porter ma main ſur l'oint du Seigneur, ſur le meſſie de* DIEU !

Si le beau nom de meſſie, d'oint de l'Eternel, a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels et tyrans, il a été très-employé dans nos anciens oracles pour déſigner véritablement l'oint du Seigneur, ce Meſſie par excellence, objet du déſir et de l'attente de tous les fidelles d'Iſraël. Ainſi *Anne* mère de *Samuel* conclut ſon cantique par ces paroles remarquables, et qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi (*c*), puiſqu'on ſait que pour lors les Hébreux n'en avaient point. *Le Seigneur jugera les extrémités de la terre, il donnera*

(*c*) I. Rois, chap. II. v. 10.

l'empire à ſon roi, il relèvera la corne de ſon Chriſt, de ſon Meſſie. On trouve ce même mot dans les oracles ſuivans : Pſaume II, verſet 2. Pſaume XLIV, verſet 8. *Jérémie*, lament. IV, verſet 20. *Daniel* IX, verſet 16. *Habacuc* III, verſet 13.

Que ſi l'on rapproche tous ces divers oracles, et en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au Meſſie, il en réſulte des contraſtes en quelque ſorte inconciliables, et qui juſtifient juſqu'à un certain point l'obſtination du peuple à qui ces oracles furent donnés.

Comment en effet concevoir, avant que l'événement l'eût ſi bien juſtifié dans la perſonne de JESUS fils de *Marie*, comment concevoir, dis-je, une intelligence en quelque ſorte divine et humaine tout enſemble, un être grand et abaiſſé, qui triomphe du diable, et que cet eſprit infernal, ce prince des puiſſances de l'air, tente, emporte et fait voyager malgré lui, maître et ſerviteur, roi et ſujet, ſacrificateur et victime tout enſemble, mortel et vainqueur de la mort, riche et pauvre, conquérant glorieux dont le règne éternel n'aura point de fin, qui doit ſoumettre toute la nature par ſes prodiges, et cependant qui ſera un homme de douleur, privé des commodités, ſouvent même de l'abſolument

néceſſaire dans cette vie dont il ſe dit le roi, et qu'il vient comblé de gloire et d'honneurs, terminant une vie innocente, malheureuſe, ſans ceſſe contredite et traverſée, par un ſupplice également honteux et cruel, trouvant même dans cette humiliation, cet abaiſſement extraordinaire, la ſource d'une élévation unique qui le conduit au plus haut point de gloire, de puiſſance et de félicité, c'eſt-à-dire au rang de la première des créatures?

Tous les chrétiens s'accordent à trouver ces caractères, en apparence ſi incompatibles, dans la perſonne de JESUS de Nazareth qu'ils appellent le *Chriſt;* ſes ſectateurs lui donnaient ce titre par excellence, non qu'il eût été oint d'une manière ſenſible et matérielle, comme l'ont été anciennement quelques rois, quelques prophètes et quelques ſacrificateurs, mais parce que l'eſprit divin l'avait déſigné pour ces grands offices, et qu'il avait reçu l'onction ſpirituelle néceſſaire pour cela.

(*A*) Nous en étions là ſur un article auſſi important, lorſqu'un prédicateur hollandais, plus célèbre par cette découverte que par les médiocres productions d'un génie d'ailleurs faible et peu inſtruit, nous a fait voir que

(*A*) On ſupprima dans les dictionnaires (depuis *A* juſqu'à *B*) tout ce paragraphe concernant le prédicateur hollandais, parce qu'on le crut hors d'œuvre.

notre Seigneur JESUS était le Chriſt, le Meſſie de DIEU, ayant été oint dans les trois plus grandes époques de ſa vie, pour être notre roi, notre prophète et notre ſacrificateur.

Lors de ſon baptême, la voix du ſouverain maître de la nature le déclare ſon fils, ſon unique, ſon bien-aimé, et par-là même ſon repréſentant.

Sur le Thabor, transfiguré, aſſocié à *Moïſe* et à *Elie*, cette même voix ſurnaturelle l'annonce à l'humanité comme le fils de celui qui aime et envoie les prophètes, et qui doit être écouté par préférence.

Dans Gethſemani, un ange deſcend du ciel pour le ſoutenir dans les angoiſſes extrêmes où le réduit l'approche de ſon ſupplice; il le fortifie contre les frayeurs cruelles d'une mort qu'il ne peut éviter, et le met en état d'être un ſacrificateur d'autant plus excellent qu'il eſt lui-même la victime innocente et pure qu'il va offrir.

Le judicieux prédicateur hollandais, diſciple de l'illuſtre *Cocceïus*, trouve l'huile ſacramentale de ces diverſes onctions céleſtes, dans les ſignes viſibles que la puiſſance de DIEU fit paraître ſur ſon oint, dans ſon baptême *l'ombre de la colombe*, qui repréſentait le Saint-Eſprit qui deſcendit ſur lui; au Thabor *la nue miraculeuſe* qui le couvrit; en Gethſemani, *la ſueur*

de grumeaux de ſang dont tout ſon corps fut couvert.

Après cela, il faut pouſſer l'incrédulité à ſon comble pour ne pas reconnaître à ces traits l'oint du Seigneur par excellence, le Meſſie promis; et l'on ne pourrait ſans doute aſſez déplorer l'aveuglement inconcevable du peuple juif, s'il ne fût entré dans le plan de l'infinie ſageſſe de DIEU, et n'eût été, dans ſes vues toutes miſéricordieuſes, eſſentiel à l'accompliſſement de ſon œuvre, et au ſalut de l'humanité. *B*)

Mais auſſi il faut convenir que dans l'état d'oppreſſion ſous lequel gémiſſait le peuple juif, et après toutes les glorieuſes promeſſes que l'Eternel lui avait faites ſi ſouvent, il devait ſoupirer après la venue d'un Meſſie, l'enviſager comme l'époque de ſon heureuſe délivrance; et qu'ainſi il eſt en quelque ſorte excuſable de n'avoir pas voulu reconnaître ce libérateur dans la perſonne du Seigneur JESUS, d'autant plus qu'il eſt de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'eſprit, et d'être plus ſenſible aux beſoins préſens, que flatté des avantages à venir, et toujours incertains par-là même.

Au reſte, on doit croire qu'*Abraham*, et après lui un aſſez petit nombre de patriarches et de prophètes, ont pu ſe faire une idée de la nature du règne ſpirituel du Meſſie; mais

ces idées durent rester dans le petit cercle des inspirés; et il n'est pas étonnant qu'inconnues à la multitude, ces notions se soient altérées au point que lorsque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple et ses docteurs, ses princes même, attendaient un monarque, un conquérant, qui par la rapidité de ses conquêtes devait s'assujettir tout le monde; et comment concilier ces idées flatteuses avec l'état abject, en apparence misérable, de JESUS CHRIST? Aussi, scandalisés de l'entendre s'annoncer comme le Messie, ils le persécutèrent, le rejetèrent, et le firent mourir par le dernier supplice. Depuis ce temps-là, ne voyant rien qui achemine à l'accomplissement de leurs oracles, et ne voulant point y renoncer, ils se livrent à toutes sortes d'idées plus chimériques les unes que les autres.

Ainsi, lorsqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont senti qu'on pouvait expliquer spirituellement, et appliquer à JESUS-CHRIST la plupart de leurs anciens oracles, ils se sont avisés, contre le sentiment de leurs pères, de nier que les passages que nous leur alléguons dussent s'entendre du Messie, tordant ainsi nos saintes écritures à leur propre perte.

Quelques-uns soutiennent que leurs oracles ont été mal entendus; qu'en vain on soupire

après la venue du Meſſie, puiſqu'il eſt déjà venu en la perſonne d'*Ezéchias*. C'était le ſentiment du fameux *Hillel*. D'autres, plus relâchés, ou cédant avec politique aux temps et aux circonſtances, prétendent que la croyance de la venue d'un Meſſie n'eſt point un article fondamental de foi, et qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, on ne lui donne qu'une légère atteinte. C'eſt ainſi que le juif *Albo* diſait au pape, que nier la venue du Meſſie, c'était ſeulement couper une branche de l'arbre ſans toucher à la racine.

Le fameux rabbin *Salomon Jarchi* ou *Raſchi*, qui vivait au commencement du douzième ſiècle, dit, dans ſes Talmudiques, que les anciens Hébreux ont cru que le Meſſie était né le jour de la dernière deſtruction de Jéruſalem par les armées romaines; c'eſt, comme on dit, appeler le médecin après la mort.

Le rabbin *Kimchi*, qui vivait auſſi au douzième ſiècle, annonçait que le Meſſie, dont il croyait la venue très-prochaine, chaſſerait de la Judée les chrétiens qui la poſſédaient pour lors; il eſt vrai que les chrétiens perdirent la Terre-Sainte; mais ce fut *Saladin* qui les vainquit: pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, et ſe fût déclaré pour eux, il eſt vraiſemblable que dans leur enthouſiaſme ils en auraient fait leur Meſſie.

Les auteurs ſacrés, et notre Seigneur JESUS lui-même, comparent ſouvent le règne du Meſſie et l'éternelle béatitude à des jours de noces, à des feſtins; mais les talmudiſtes ont étrangement abuſé de ces paraboles : ſelon eux, le Meſſie donnera à ſon peuple raſſemblé dans la terre de Canaan, un repas dont le vin ſera celui qu'*Adam* lui-même fit dans le paradis terreſtre, et qui ſe conſerve dans de vaſtes celliers, creuſés par les anges au centre de la terre.

On ſervira pour entrée le fameux poiſſon appelé le grand *Léviathan*, qui avale tout d'un coup un poiſſon moins grand que lui, lequel ne laiſſe pas d'avoir trois cents lieues de long; toute la maſſe des eaux eſt portée ſur *Léviathan*. DIEU, au commencement, en créa un mâle, et un autre femelle; mais, de peur qu'ils ne renverſaſſent la terre, et qu'ils ne rempliſſent l'univers de leurs ſemblables, DIEU tua la femelle, et la ſala pour le feſtin du Meſſie.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce repas le taureau *Béhémoth*, qui eſt ſi gros qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes : la femelle de ce taureau fut tuée au commencement du monde, afin qu'une eſpèce ſi prodigieuſe ne ſe multipliât pas, ce qui n'aurait pu que nuire aux autres créatures; mais ils aſſurent que l'Eternel ne la ſala point, parce

que la vache salée n'est pas si bonne que la léviathane. Les Juifs ajoutent encore si bien foi à toutes ces rêveries rabbiniques, que souvent ils jurent sur leur part du bœuf *Béhémoth*, comme quelques chrétiens impies jurent sur leur part du paradis.

Après des idées si grossières sur la venue du Messie et sur son règne, faut-il s'étonner si les Juifs tant anciens que modernes, et plusieurs même des premiers chrétiens, malheureusement imbus de toutes ces rêveries, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, et n'ont pas attribué la qualité de Dieu au Messie? Voyez comme les Juifs s'expriment là-dessus dans l'ouvrage intitulé *Judæi Lusitani quæstiones ad Christianos* (*d*). » Reconnaître, disent-ils, un homme Dieu, » c'est s'abuser soi-même, c'est se forger un » monstre, un centaure, le bizarre composé » de deux natures qui ne sauraient s'allier. » Ils ajoutent que les prophètes n'enseignent point que le Messie soit homme-Dieu, qu'ils distinguent expressément entre DIEU et *David*, qu'ils déclarent le premier maître, et le second serviteur, &c....

Lorsque le Sauveur parut, les prophéties, quoique claires, furent malheureusement obscurcies par les préjugés sucés avec le lait.

(*d*) *Quæst.* I, II, IV, XXIII, &c.

JESUS-CHRIST lui-même, ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les esprits, paraît extrêmement réservé sur l'article de sa divinité ; *il voulait*, dit Saint-Chrysostome, *accoutumer insensiblement ses auditeurs à croire un mystère si fort élevé au-dessus de la raison.* S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action soulève tous ceux qui en sont les témoins ; ses miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de sa divinité ceux même en faveur desquels il les opère. Lorsque devant le tribunal du souverain sacrificateur il avoue, avec un modeste détour, qu'il est le fils de DIEU, le grand-prêtre déchire sa robe, et crie au blasphème. Avant l'envoi du Saint-Esprit, les apôtres ne soupçonnent pas même la divinité de leur cher maître ; il les interroge sur ce que le peuple pense de lui ; ils répondent que les uns le prennent pour *Elie*, les autres pour *Jérémie*, ou pour quelqu'autre prophète. St *Pierre* a besoin d'une révélation particulière pour connaître que JESUS est le Christ, le fils du DIEU vivant.

Les Juifs, révoltés contre la divinité de JESUS-CHRIST, ont eu recours à toutes sortes de voies pour détruire ce grand mystère ; ils détournent le sens de leurs propres oracles ; ou ne les appliquent pas au Messie ; ils prétendent que le nom de Dieu, *Eloï*, n'est pas

particulier à la Divinité, et qu'il ſe donne même par les auteurs ſacrés aux juges, aux magiſtrats, en général à ceux qui ſont élevés en autorité; ils citent en effet un très-grand nombre de paſſages des ſaintes écritures, qui juſtifient cette obſervation, mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes exprès des anciens oracles qui regardent le Meſſie.

Enfin ils prétendent que ſi le Sauveur, et après lui les évangéliſtes, les apôtres et les premiers chrétiens, appellent JESUS le fils de DIEU, ce terme auguſte ne ſignifiait, dans les temps évangéliques, autre choſe que l'oppoſé de fils de *Bélial*, c'eſt-à-dire, homme de bien, ſerviteur de DIEU, par oppoſition à un méchant, un homme qui ne craint point DIEU.

Si les Juifs ont conteſté à JESUS-CHRIST la qualité de Meſſie et ſa divinité, ils n'ont rien négligé auſſi pour le rendre mépriſable, pour jeter ſur ſa naiſſance, ſa vie et ſa mort, tout le ridicule et tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur criminel acharnement.

De tous les ouvrages qu'a produits l'aveuglement des Juifs, il n'en eſt point de plus odieux et de plus extravagant que le livre ancien intitulé *Sepher Toldos Jeſchu*, tiré de la pouſſière par M. *Wagenſeil* dans le ſecond tome de ſon ouvrage intitulé *Tela ignea*, &c.

C'eſt dans ce *Sepher Toldos Jeſchu* qu'on lit

une hiſtoire monſtrueuſe de la vie de notre Sauveur, forgée avec toute la paſſion et la mauvaiſe foi poſſibles. Ainſi, par exemple, ils ont oſé écrire qu'un nommé *Panther* ou *Pandera*, habitant de Bethléem, était devenu amoureux d'une jeune femme mariée à *Jokanam*. Il eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé *Jeſua* ou *Jeſu*. Le père de cet enfant fut obligé de s'enfuir, et ſe retira à Babylone. Quant au jeune *Jeſu*, on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'inſolence de lever la tête, et de ſe découvrir devant les ſacrificateurs, au lieu de paraître devant eux la tête baiſſée, et le viſage couvert, comme c'était la coutume; hardieſſe qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner ſa naiſſance, qui fut trouvée impure, et l'expoſa bientôt à l'ignominie.

Ce déteſtable livre *Sepher Toldos Jeſchu* était connu dès le ſecond ſiècle; *Celſe* le cite avec confiance, et *Origène* le réfute au chapitre neuvième.

Il y a un autre livre intitulé auſſi *Toldos Jeſchu*, publié l'an 1705 par M. *Huldric*, qui ſuit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anachroniſmes les plus groſſiers; il fait naître et mourir JESUS-CHRIST ſous le règne d'*Héròde le grand;* il veut que ce ſoit à ce prince qu'aient été

faites

faites les plaintes sur l'adultère de *Panther* et de *Marie* mère de JESUS.

L'auteur qui prend le nom de *Jonathan*, qui se dit contemporain de JESUS-CHRIST et demeurant à Jérusalem, avance qu'*Hérode* consulta sur le fait de JESUS-CHRIST les sénateurs d'une ville dans la terre de Césarée : nous ne suivrons pas un auteur aussi absurde dans toutes ses contradictions.

Cependant c'est à la faveur de toutes ces calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les chrétiens et contre l'Evangile ; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux Testament, et pour répandre des doutes et des difficultés sur le temps de la venue de notre Sauveur.

Ahmed-ben-Cassum-la-Andacoussy, maure de Grenade, qui vivait sur la fin du seizième siècle, cite un ancien manuscrit arabe qui fut trouvé avec seize lames de plomb, gravées en caractères arabes, dans une grotte près de Grenade. Don *Pedro y Quinones* archevêque de Grenade en a rendu lui-même témoignage ; ces lames de plomb, qu'on appelle de Grenade, ont été depuis portées à Rome, où après un examen de plusieurs années, elles ont enfin été condamnées comme apocryphes sous le pontificat d'*Alexandre VII ;* elles ne

renferment que des hiſtoires fabuleuſes touchant la vie de *Marie* et de ſon fils.

Le nom de Meſſie, accompagné de l'épithète de faux, ſe donne encore à ces impoſteurs qui dans divers temps ont cherché à abuſer la nation juive. Il y eut de ces faux meſſies avant même la venue du véritable oint de DIEU. Le ſage *Gamaliel* parle (*e*) d'un nommé *Theudas*, dont l'hiſtoire ſe lit dans les antiquités judaïques de *Joſephe*, liv. XX, chap. II. Il ſe vantait de paſſer le Jourdain à pied ſec; il attira beaucoup de gens à ſa ſuite: mais les Romains étant tombés ſur ſa petite troupe la diſſipèrent, coupèrent la tête au malheureux chef, et l'exposèrent dans Jéruſalem.

Gamaliel parle auſſi de *Judas* le galiléen, qui eſt ſans doute le même dont *Joſephe* fait mention dans le douzième chapitre du ſecond livre de la guerre des Juifs. Il dit que ce faux prophète avait ramaſſé près de trente mille hommes; mais l'hyperbole eſt le caractère de l'hiſtorien juif.

Dès les temps apoſtoliques, l'on vit *Simon* ſurnommé le magicien (*f*), qui avait ſu ſéduire les habitans de Samarie, au point qu'ils le conſidéraient comme *la vertu de Dieu*.

(*e*) *Act. apoſt.* cap. V. verſ. 34, 35, 36.
(*f*) *Act. apoſt.* cap. VIII, verſ. 9, 10.

Dans le siècle suivant, l'an 178 et 179 de l'ère chrétienne, sous l'empire d'*Adrien*, parut le faux messie *Barchochébas*, à la tête d'une armée. L'empereur envoya contre lui *Julius Severus*, qui après plusieurs rencontres enferma les révoltés dans la ville de Bither; elle soutint un siége opiniâtre et fut emportée: *Barchochébas* y fut pris et mis à mort. *Adrien* crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jérusalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville, pour en défendre l'entrée aux restes du peuple d'Israël.

On lit dans *Socrate*, historien ecclésiastique (*g*), que l'an 434, il parut dans l'île de Candie un faux messie qui s'appelait *Moïse*. Il se disait l'ancien libérateur des Hébreux, ressuscité pour les délivrer encore.

Un siècle après, en 530, il y eut dans la Palestine un faux messie nommé *Julien*; il s'annonçait comme un grand conquérant qui, à la tête de sa nation, détruirait par les armes tout le peuple chrétien; séduits par ses promesses, les Juifs armés massacrèrent plusieurs chrétiens. L'empereur *Justinien* envoya des troupes contre lui; on livra bataille au faux

(*g*) *Socr. Hist eccl.* Liv. II, chap. XXXVIII.

chriſt ; il fut pris et condamné au dernier ſupplice.

Au commencement du huitième ſiècle, *Serenus*, juif eſpagnol, ſe porta pour meſſie, prêcha, eut des diſciples, et mourut comme eux dans la misère.

Il s'éleva pluſieurs faux meſſies dans le douzième ſiècle. Il en parut un en France ſous *Louis le jeune ;* il fut pendu lui et ſes adhérens, ſans qu'on ait jamais ſu les noms ni du maître ni des diſciples.

Le treizième ſiècle fut fertile en faux meſſies, on en compte ſept ou huit qui parurent en Arabie, en Perſe, dans l'Eſpagne, en Moravie : l'un d'eux, qui ſe nommait *David el Ré*, paſſe pour avoir été un très-grand magicien ; il ſéduiſit les Juifs, et ſe vit à la tête d'un parti conſidérable ; mais ce meſſie fut aſſaſſiné.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivait au milieu du ſeizième ſiècle, annonçait la prochaine manifeſtation du meſſie, né, à ce qu'il aſſurait, depuis quatorze ans ; il l'avait vu, diſait-il, à Strasbourg, et il gardait avec ſoin une épée et un ſceptre pour les lui mettre en main dès qu'il ſerait en âge d'enſeigner.

L'an 1624, un autre *Zieglerne* confirma la prédiction du premier.

L'an 1666, *Sabatei-Sévi*, né dans Alep, ſe

dit le meſſie prédit par les *Ziegternes*. Il débuta par prêcher ſur les grands chemins et au milieu des campagnes ; les Turcs ſe moquaient de lui pendant que ſes diſciples l'admiraient. Il paraît qu'il ne mit pas d'abord dans ſes intérêts le gros de la nation juive, puiſque les chefs de la ſynagogue de Smyrne portèrent contre lui une ſentence de mort ; mais il en fut quitte pour la peur et le banniſſement.

Il contracta trois mariages, et l'on prétend qu'il n'en conſomma point, diſant que cela était au-deſſous de lui. Il s'aſſocia un nommé *Nathan-Lévi :* celui-ci fit le perſonnage du prophète *Elie*, qui devait précéder le meſſie. Ils ſe rendirent à Jéruſalem, et *Nathan* y annonça *Sabatei-Sévi* comme le libérateur des nations. La populace juive ſe déclara pour eux ; mais ceux qui avaient quelque choſe à perdre les anathématisèrent.

Sévi pour fuir l'orage ſe retira à Conſtantinople, et de là à Smyrne ; *Nathan-Lévi* lui envoya quatre ambaſſadeurs, qui le reconnurent et le ſaluèrent publiquement en qualité de meſſie ; cette ambaſſade en impoſa au peuple et même à quelques docteurs, qui déclarèrent *Sabatei-Sévi* meſſie et roi des Hébreux. Mais la ſynagogue de Smyrne condamna ſon roi à être empalé.

Sabatei ſe mit ſous la protection du cadi

de Smyrne, et eut bientôt pour lui tout le peuple juif; il fit dreſſer deux trônes, un pour lui et l'autre pour ſon épouſe favorite; il prit le nom de roi des rois, et donna à *Joſeph Sévi* ſon frère, celui de roi de Juda. Il promit aux Juifs la conquête de l'empire ottoman aſſurée. Il pouſſa même l'inſolence juſqu'à faire ôter de la liturgie juive le nom de l'empereur, et à y faire ſubſtituer le ſien.

On le fit mettre en priſon aux Dardanelles; les Juifs publièrent qu'on n'épargnait ſa vie que parce que les Turcs ſavaient bien qu'il était immortel. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit des préſens que les Juifs lui prodiguèrent pour viſiter leur roi, leur meſſie priſonnier, qui dans les fers conſervait toute ſa dignité, et ſe feſait baiſer les pieds.

Cependant le ſultan, qui tenait ſa cour à Andrinople, voulut faire finir cette comédie; il fit venir *Sévi*, et lui dit que s'il était meſſie il devait être invulnérable; *Sévi* en convint. Le grand-ſeigneur le fit placer pour but aux flèches de ſes icoglans; le meſſie avoua qu'il n'était point invulnérable, et proteſta que DIEU ne l'envoyait que pour rendre témoignage à la ſainte religion muſulmane. Fuſtigé par les miniſtres de la loi, il ſe fit mahométan, et il vécut et mourut également mépriſé des Juifs et des Muſulmans; ce qui a ſi fort

décrédité la profeſſion de faux meſſie, que *Sévi* eſt le dernier qui ait paru. (*)

METAMORPHOSE, METEMPSYCOSE.

N'EST-IL pas bien naturel que toutes les métamorphoſes dont la terre eſt couverte aient fait imaginer dans l'Orient, où on a imaginé tout, que nos ames paſſaient d'un corps à un autre; un point preſque imperceptible devient un ver, ce ver devient papillon; un gland ſe transforme en chêne, un œuf en oiſeau; l'eau devient nuage et tonnerre; le bois ſe change en feu et en cendre; tout paraît enfin métamorphoſé dans la nature. On attribua bientôt aux ames, qu'on regardait comme des figures légères, ce qu'on voyait ſenſiblement dans des corps plus groſſiers. L'idée de la métempſycoſe eſt peut-être le plus ancien dogme de l'univers connu, et il règne encore dans une grande partie de l'Inde et de la Chine.

Il eſt encore très-naturel que toutes les métamorphoſes dont nous ſommes les témoins

(*) Voyez l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations*, tome VI, pages 173-179, où l'hiſtoire de *Sévi* eſt plus détaillée.

aient produit ces anciennes fables qu'*Ovide* a recueillies dans ſon admirable ouvrage. Les Juifs même ont eu auſſi leurs métamorphoſes. Si *Niobé* fut changée en marbre, *Edith*, femme de *Loth*, fut changée en ſtatue de ſel. Si *Eurydice* reſta dans les enfers pour avoir regardé derrière elle, c'eſt auſſi pour la même indiſcrétion que cette femme de *Loth* fut privée de la nature humaine. Le bourg qu'habitaient *Baucis* et *Philémon* en Phrygie eſt changé en un lac; la même choſe arrive à Sodome. Les filles d'*Anius* changeaient l'eau en huile; nous avons dans l'Ecriture une métamorphoſe à peu-près ſemblable, mais plus vraie et plus ſacrée. *Cadmus* fut changé en ſerpent; la verge d'*Aaron* devint ſerpent auſſi.

Les dieux ſe changeaient très-ſouvent en hommes; les Juifs n'ont jamais vu les anges que ſous la forme humaine: les anges mangèrent chez *Abraham*. *Paul*, dans ſon épître aux Corinthiens, dit que l'ange de *Satan* lui a donné des ſoufflets: *Angelos Sathana me colaphiſei.*

METAPHYSIQUE.

METAPHYSIQUE.

TRANS naturam, au-delà de la nature. Mais ce qui eſt au-delà de la nature eſt-il quelque choſe ? Par nature on entend donc matière, et métaphyſique eſt ce qui n'eſt pas matière.

Par exemple, votre raiſonnement qui n'eſt ni long, ni large, ni haut, ni ſolide, ni pointu.

Votre ame à vous inconnue qui produit votre raiſonnement.

Les eſprits dont on a toujours parlé, auxquels on a donné long-temps un corps ſi délié, qu'il n'était plus corps, et auxquels on a ôté enfin toute ombre de corps, ſans ſavoir ce qui leur reſtait.

La manière dont ces eſprits ſentent ſans avoir l'embarras des cinq ſens, celle dont ils penſent ſans tête, celle dont ils ſe communiquent leurs penſées ſans paroles et ſans ſignes.

Enfin, DIEU que nous connaiſſons par ſes ouvrages, mais que notre orgueil veut définir; DIEU dont nous ſentons le pouvoir immenſe; DIEU entre lequel et nous eſt l'abyme de l'infini, et dont nous oſons ſonder la nature.

Ce ſont-là les objets de la métaphyſique.

On pourrait encore y joindre les principes même des mathématiques, des points ſans étendue, des lignes ſans largeur, des ſurfaces ſans profondeur, des unités diviſibles à l'infini, &c.

Bayle lui-même croyait que ces objets étaient des êtres de raiſon; mais ce ne ſont en effet que les choſes matérielles conſidérées dans leurs maſſes, dans leurs ſuperficies, dans leurs ſimples longueurs ou largeurs, dans les extrémités de ces ſimples longueurs ou largeurs. Toutes les meſures ſont juſtes et démontrées, et la métaphyſique n'a rien à voir dans la géométrie.

C'eſt pourquoi on peut être métaphyſicien ſans être géomètre. La métaphyſique eſt plus amuſante; c'eſt ſouvent le roman de l'eſprit. En géométrie, au contraire, il faut calculer, meſurer. C'eſt une gêne continuelle, et pluſieurs eſprits ont mieux aimé rêver doucement que ſe fatiguer.

MIRACLES.

SECTION PREMIERE.

Un miracle, ſelon l'énergie du mot, eſt une choſe admirable ; en ce cas tout eſt miracle. L'ordre prodigieux de la nature, la rotation de cent millions de globes autour d'un million de ſoleils, l'activité de la lumière, la vie des animaux, ſont des miracles perpétuels.

Selon les idées reçues, nous appelons miracle la violation de ces lois divines et éternelles. Qu'il y ait une éclipſe de ſoleil pendant la pleine lune, qu'un mort faſſe à pied deux lieues de chemin en portant ſa tête entre ſes bras, nous appelons cela un miracle.

Pluſieurs phyſiciens ſoutiennent qu'en ce ſens il n'y a point de miracles, et voici leurs argumens :

Un miracle eſt la violation des lois mathématiques, divines, immuables, éternelles. Par ce ſeul expoſé, un miracle eſt une contradiction dans les termes : une loi ne peut être à la fois immuable et violée. Mais une loi, leur dit-on, étant établie par DIEU même, ne peut-elle être ſuſpendue par ſon auteur ? Ils ont la hardieſſe de répondre que non, et

qu'il eſt impoſſible que l'Etre infiniment ſage ait fait des lois pour les violer. Il ne pouvait, diſent-ils, déranger ſa machine que pour la faire mieux aller : or il eſt clair qu'étant DIEU, il a fait cette immenſe machine auſſi bonne qu'il l'a pu ; s'il a vu qu'il y aurait quelque imperfection réſultante de la nature de la matière, il y a pourvu dès le commencement, ainſi il n'y changera jamais rien.

De plus, DIEU ne peut rien faire ſans raiſon : or quelle raiſon le porterait à défigurer pour quelque temps ſon propre ouvrage ?

C'eſt en faveur des hommes, leur dit-on. C'eſt donc au moins en faveur de tous les hommes, répondent-ils ; car il eſt impoſſible de concevoir que la nature divine travaille pour quelques hommes en particulier, et non pas pour tout le genre-humain ; encore même le genre-humain eſt bien peu de choſe : il eſt beaucoup moindre qu'une petite fourmillière en comparaiſon de tous les êtres qui rempliſſent l'immenſité. Or n'eſt-ce pas la plus abſurde des folies d'imaginer que l'Etre infini intervertiſſe en faveur de trois ou quatre centaines de fourmis, ſur ce petit amas de fange, le jeu éternel de ces reſſorts immenſes qui font mouvoir tout l'univers ?

Mais ſuppoſons que DIEU ait voulu diſtinguer un petit nombre d'hommes par des

faveurs particulières, faudra-t-il qu'il change ce qu'il a établi pour tous les temps et pour tous les lieux ? Il n'a certes aucun beſoin de ce changement, de cette inconſtance, pour favoriſer ſes créatures ; ſes faveurs ſont dans ſes lois mêmes. Il a tout prévu, tout arrangé pour elles ; toutes obéiſſent irrévocablement à la force qu'il a imprimée pour jamais dans la nature.

Pourquoi DIEU ferait-il un miracle ? Pour venir à bout d'un certain deſſein ſur quelques êtres vivans ! Il dirait donc : Je n'ai pu parvenir par la fabrique de l'univers, par mes décrets divins, par mes lois éternelles, à remplir un certain deſſein ; je vais changer mes éternelles idées, mes lois immuables, pour tâcher d'exécuter ce que je n'ai pu faire par elles. Ce ſerait un aveu de ſa faibleſſe, et non de ſa puiſſance ; ce ſerait, ce ſemble, dans lui la plus inconcevable contradiction. Ainſi donc, oſer ſuppoſer à DIEU des miracles, c'eſt réellement l'inſulter, (ſi des hommes peuvent inſulter DIEU.) C'eſt lui dire : Vous êtes un être faible et inconſéquent. Il eſt donc abſurde de croire des miracles, c'eſt déshonorer en quelque ſorte la Divinité.

On preſſe ces philoſophes ; on leur dit : Vous avez beau exalter l'immutabilité de l'Etre ſuprême, l'éternité de ſes lois, la

régularité de ſes mondes infinis ; notre petit tas de boue a été tout couvert de miracles ; les hiſtoires ſont auſſi remplies de prodiges que d'événemens naturels. Les filles du grand-prêtre *Anius* changeaient tout ce qu'elles voulaient en blé, en vin ou en huile ; *Athalide* fille de *Mercure* reſſuſcita pluſieurs fois ; *Eſculape* reſſuſcita *Hippolyte* ; *Hercule* arracha *Alceſte* à la mort ; *Hérès* revint au monde après avoir paſſé quinze jours dans les enfers. *Romulus* et *Rémus* naquirent d'un dieu et d'une veſtale ; le palladium tomba du ciel dans la ville de Troye ; la chevelure de *Bérénice* devint un aſſemblage d'étoiles ; la cabane de *Baucis* et de *Philémon* fut changée en un ſuperbe temple ; la tête d'*Orphée* rendait des oracles après ſa mort ; les murailles de Thèbes ſe conſtruiſirent d'elles-mêmes au ſon de la flûte, en préſence des Grecs ; les guériſons faites dans le temple d'*Eſculape* étaient innombrables, et nous avons encore des monumens chargés du nom des témoins oculaires des miracles d'*Eſculape*.

Nommez-moi un peuple chez lequel il ne ſe ſoit pas opéré des prodiges incroyables, ſurtout dans des temps où l'on ſavait à peine lire et écrire.

Les philoſophes ne répondent à ces objections qu'en riant et en levant les épaules ; mais les philoſophes chrétiens diſent : Nous

croyons aux miracles opérés dans notre ſainte religion ; nous les croyons par la foi, et non par notre raiſon que nous nous gardons bien d'écouter ; car lorſque la foi parle, on ſait aſſez que la raiſon ne doit pas dire un ſeul mot : nous avons une croyance ferme et entière dans les miracles de JESUS-CHRIST et des apôtres ; mais permettez-nous de douter un peu de pluſieurs autres ; ſouffrez, par exemple, que nous ſuſpendions notre jugement ſur ce que rapporte un homme ſimple auquel on a donné le nom de grand. Il aſſure qu'un petit moine était ſi fort accoutumé de faire des miracles, que le prieur lui défendit enfin d'exercer ſon talent. Le petit moine obéit ; mais ayant vu un pauvre couvreur qui tombait du haut d'un toit, il balança entre le déſir de lui ſauver la vie, et la ſainte obédience. Il ordonna ſeulement au couvreur de reſter en l'air juſqu'à nouvel ordre, et courut vîte conter à ſon prieur l'état des choſes. Le prieur lui donna l'abſolution du péché qu'il avait commis en commençant un miracle ſans permiſſion, et lui permit de l'achever, pourvu qu'il s'en tînt là, et qu'il n'y revînt plus. On accorde aux philoſophes qu'il faut un peu ſe défier de cette hiſtoire.

Mais comment oſeriez-vous nier, leur dit-on, que St *Gervais* et St *Protais* aient apparu

en ſonge à St *Ambroiſe*, qu'ils lui aient enſeigné l'endroit où étaient leurs reliques ? que St *Ambroiſe* les ait déterrées, et qu'elles aient guéri un aveugle ? St *Auguſtin* était alors à Milan ; c'eſt lui qui rapporte ce miracle, *immenſo populo teſte*, dit-il dans ſa Cité de DIEU, livre XXII. Voilà un miracle des mieux conſtatés. Les philoſophes diſent qu'ils n'en croient rien, que *Gervais* et *Protais* n'apparaiſſent à perſonne, qu'il importe fort peu au genre-humain qu'on ſache où ſont les reſtes de leurs carcaſſes, qu'ils n'ont pas plus de foi à cet aveugle qu'à celui de *Veſpaſien* ; que c'eſt un miracle inutile ; que DIEU ne fait rien d'inutile ; et ils ſe tiennent fermes dans leurs principes. Mon reſpect pour ſaint *Gervais* et St *Protais* ne me permet pas d'être de l'avis de ces philoſophes ; je rends compte ſeulement de leur incrédulité. Ils font grand cas du paſſage de *Lucien* qui ſe trouve dans la mort de *Peregrinus*. » Quand un joueur de » gobelets adroit ſe fait chrétien, il eſt sûr » de faire fortune. » Mais comme *Lucien* eſt un auteur profane, il ne doit avoir aucune autorité parmi nous.

Ces philoſophes ne peuvent ſe réſoudre à croire les miracles opérés dans le ſecond ſiècle. Des témoins oculaires ont beau écrire que l'évêque de Smyrne St *Polycarpe* ayant été

condamné à être brûlé, et étant jeté dans les flammes, ils entendirent une voix du ciel qui criait : Courage, *Polycarpe*, sois fort, montre-toi homme ; qu'alors les flammes du bûcher s'écartèrent de son corps, et formèrent un pavillon de feu au-dessus de sa tête ; et que du milieu du bûcher il sortit une colombe ; enfin on fut obligé de trancher la tête de *Polycarpe*. A quoi bon ce miracle ? disent les incrédules ; pourquoi les flammes ont-elles perdu leur nature, et pourquoi la hache de l'exécuteur n'a-t-elle pas perdu la sienne ? D'où vient que tant de martyrs sont sortis sains et saufs de l'huile bouillante, et n'ont pu résister au tranchant du glaive ? On répond que c'est la volonté de DIEU. Mais les philosophes voudraient avoir vu tout cela de leurs yeux avant de le croire.

Ceux qui fortifient leurs raisonnemens par la science vous diront que les pères de l'Eglise ont avoué souvent eux-mêmes qu'il ne se faisait plus de miracles de leur temps. St *Chrysostome* dit expressément : » Les dons extraordinaires » de l'esprit étaient donnés même aux indi- » gnes, parce qu'alors l'Eglise avait besoin de » miracles ; mais aujourd'hui ils ne sont pas » même donnés aux dignes, parce que l'Eglise » n'en a plus besoin. » Ensuite il avoue qu'il n'y a plus personne qui ressuscite les morts, ni même qui guérisse les malades.

St *Auguſtin* lui-même, malgré le miracle de *Gervais* et de *Protais*, dit dans ſa Cité de DIEU : » Pourquoi ces miracles qui ſe feſaient autre-» fois ne ſe font-ils plus aujourd'hui ? » Et il en donne la même raiſon. *Cur, inquiunt, nunc illa miracula quæ prædicatis facta eſſe non fiunt ? Poſſem quidem dicere neceſſaria priùs fuiſſe, quàm crederet mundus, ad hoc ut crederet mundus.*

On objecte aux philoſophes que St *Auguſtin*, malgré cet aveu, parle pourtant d'un vieux ſavetier d'Hippone qui, ayant perdu ſon habit, alla prier à la chapelle *des vingt martyrs*, qu'en retournant il trouva un poiſſon dans le corps duquel il y avait un anneau d'or, et que le cuiſinier qui fit cuire le poiſſon dit au ſavetier : Voilà ce que les vingt martyrs vous donnent.

A cela les philoſophes répondent qu'il n'y a rien dans cette hiſtoire qui contrediſe les lois de la nature, que la phyſique n'eſt point du tout bleſſée qu'un poiſſon ait avalé un anneau d'or, et qu'un cuiſinier ait donné cet anneau à un ſavetier, qu'il n'y a là aucun miracle.

Si on fait ſouvenir ces philoſophes que, ſelon St *Jérôme*, dans ſa Vie de l'hermite *Paul*, cet hermite eut pluſieurs converſations avec des ſatyres et avec des ſaunes ; qu'un corbeau lui apporta tous les jours pendant trente ans

la moitié d'un pain pour ſon dîner, et un pain tout entier le jour que St *Antoine* vint le voir, ils pourront répondre encore que tout cela n'eſt pas abſolument contre la phyſique, que des ſatyres et des faunes peuvent avoir exiſté, et qu'en tout cas, ſi ce conte eſt une puérilité, cela n'a rien de commun avec les vrais miracles du Sauveur et de ſes apôtres. Pluſieurs bons chrétiens ont combattu l'hiſtoire de St *Siméon Stylite*, écrite par *Théodoret*; beaucoup de miracles qui paſſent pour authentiques dans l'Egliſe grecque ont été révoqués en doute par pluſieurs latins, de même que des miracles latins ont été ſuſpects à l'Egliſe grecque; les proteſtans ſont venus enſuite, qui ont fort maltraité les miracles de l'une et l'autre Egliſe.

Un ſavant jéſuite (*), qui a prêché longtemps dans les Indes, ſe plaint de ce que ni ſes confrères ni lui n'ont jamais pu faire de miracle. *Xavier* ſe lamente, dans pluſieurs de ſes lettres, de n'avoir point le don des langues; il dit qu'il n'eſt chez les Japonais que comme une ſtatue muette: cependant les jéſuites ont écrit qu'il avait reſſuſcité huit morts, c'eſt beaucoup; mais il faut auſſi conſidérer qu'il les reſſuſcitait à ſix mille lieues d'ici. Il s'eſt trouvé depuis des gens qui ont

(*) *Oſpiniam*, page 230.

prétendu que l'aboliſſement des jéſuites en France eſt un beaucoup plus grand miracle que ceux de *Xavier* et d'*Ignace*.

Quoi qu'il en ſoit, tous les chrétiens conviennent que les miracles de JESUS-CHRIST et des apôtres ſont d'une vérité inconteſtable ; mais qu'on peut douter à toute force de quelques miracles faits dans nos derniers temps, et qui n'ont pas eu une authenticité certaine.

On ſouhaiterait, par exemple, pour qu'un miracle fût bien conſtaté, qu'il fût fait en préſence de l'académie des ſciences de Paris, ou de la ſociété royale de Londres, et de la faculté de médecine, aſſiſtées d'un détachement du régiment des gardes, pour contenir la foule du peuple qui pourrait par ſon indiſcrétion empêcher l'opération du miracle.

On demandait un jour à un philoſophe ce qu'il dirait s'il voyait le ſoleil s'arrêter, c'eſt-à-dire, ſi le mouvement de la terre autour de cet aſtre ceſſait; ſi tous les morts reſſuſcitaient, et ſi toutes les montagnes allaient ſe jeter de compagnie dans la mer, le tout pour prouver quelque vérité importante, comme, par exemple, la grâce verſatile? Ce que je dirais, répondit le philoſophe, je me ferais manichéen ; je dirais qu'il y a un principe qui défait ce que l'autre a fait.

SECTION II.

DEFINISSEZ les termes, vous dis-je, ou jamais nous ne nous entendrons. *Miraculum*, *res miranda*, *prodigium*, *portentum*, *monſtrum*. Miracle, choſe admirable; *prodigium*, qui annonce choſe étonnante; *portentum*, porteur de nouveauté; *monſtrum*, choſe à montrer par rareté.

Voilà les premières idées qu'on eut d'abord des miracles.

Comme on raffine ſur tout, on raffina ſur cette définition; on appela *miracle* ce qui eſt impoſſible à la nature. Mais on ne ſongea pas que c'était dire que tout miracle eſt réellement impoſſible. Car qu'eſt-ce que la nature? vous entendez par ce mot l'ordre éternel des choſes. Un miracle ſerait donc impoſſible dans cet ordre. En ce ſens DIEU ne pourrait faire de miracle.

Si vous entendez par miracle un effet dont vous ne pouvez voir la cauſe, en ce ſens tout eſt miracle. L'attraction et la direction de l'aimant ſont des miracles continuels. Un limaçon auquel il revient une tête eſt un miracle. La naiſſance de chaque animal, la production de chaque végétal ſont des miracles de tous les jours.

Mais nous ſommes ſi accoutumés à ces prodiges, qu'ils ont perdu leur nom d'*admirables*, de *miraculeux*. Le canon n'étonne plus les Indiens.

Nous nous ſommes donc fait une autre idée de miracle. C'eſt, ſelon l'opinion vulgaire, ce qui n'était jamais arrivé et ce qui n'arrivera jamais. Voilà l'idée qu'on ſe forme de la mâchoire d'âne de *Samſon*, des diſcours de l'âneſſe de *Balaam*, de ceux d'un ſerpent avec *Eve*, des quatre chevaux qui enlevèrent *Elie*, du poiſſon qui garda *Jonas* ſoixante et douze heures dans ſon ventre, des dix plaies d'Egypte, des murs de Jéricho, du ſoleil et de la lune arrêtés à midi, &c. &c. &c. &c.

Pour croire un miracle, ce n'eſt pas aſſez de l'avoir vu; car on peut ſe tromper. On appelle un ſot, *témoin de miracles:* et non-ſeulement bien des gens penſent avoir vu ce qu'ils n'ont pas vu, et avoir entendu ce qu'on ne leur a point dit; non-ſeulement ils ſont témoins de miracles, mais ils ſont ſujets de miracles. Ils ont été tantôt malades, tantôt guéris par un pouvoir ſurnaturel. Ils ont été changés en loups; ils ont traverſé les airs ſur un manche à balai; ils ont été incubes et ſuccubes.

Il faut que le miracle ait été bien vu par un grand nombre de gens très-ſenſés, ſe portant bien, et n'ayant nul intérêt à la choſe. Il faut

ſurtout qu'il ait été ſolennellement atteſté par eux ; car ſi on a beſoin de formalités authentiques pour les actes les plus ſimples, comme l'achat d'une maiſon, un contrat de mariage, un teſtament, quelles formalités ne faudra-t-il pas pour conſtater des choſes naturellement impoſſibles, et dont le deſtin de la terre doit dépendre ?

Quand un miracle authentique eſt fait, il ne prouve encore rien ; car l'Ecriture vous dit en vingt endroits que des impoſteurs peuvent faire des miracles, et que ſi un homme, après en avoir fait, annonce un autre dieu que le dieu des Juifs, il faut le lapider.

On exige donc que la doctrine ſoit appuyée par les miracles, et les miracles par la doctrine.

Ce n'eſt point encore aſſez. Comme un fripon peut prêcher une très-bonne morale pour mieux ſéduire, et qu'il eſt reconnu que des fripons, comme les ſorciers de *Pharaon*, peuvent faire des miracles, il faut que ces miracles ſoient annoncés par des prophéties.

Pour être sûr de la vérité de ces prophéties, il faut les avoir entendu annoncer clairement, et les avoir vu s'accomplir réellement (*). I faut poſſéder parfaitement la langue dans laquelle elles ſont conſervées.

(*) Voyez PROPHETIE.

Il ne ſuffit pas même que vous ſoyez témoin de leur accompliſſement miraculeux : car vous pouvez être trompé par de fauſſes apparences. Il eſt néceſſaire que le miracle et la prophétie ſoient juridiquement conſtatés par les premiers de la nation ; et encore ſe trouvera-t-il des douteurs. Car il ſe peut que la nation ſoit intéreſſée à ſuppoſer une prophétie et un miracle ; et dès que l'intérêt s'en mêle, ne comptez ſur rien. Si un miracle prédit n'eſt pas auſſi public, auſſi avéré qu'une éclipſe annoncée dans l'almanach, ſoyez sûr que ce miracle n'eſt qu'un tour de gibecière, ou un conte de vieille.

SECTION III.

Un gouvernement théocratique ne peut être fondé que ſur des miracles ; tout doit y être divin. Le grand ſouverain ne parle aux hommes que par des prodiges ; ce ſont-là ſes miniſtres et ſes lettres-patentes. Ses ordres ſont intimés par l'Océan qui couvre toute la terre pour noyer les nations, ou qui ouvre le fond de ſon abyme pour leur donner paſſage.

Auſſi vous voyez que dans l'Hiſtoire juive tout eſt miracle depuis la création d'*Adam* et la formation d'*Eve*, pétrie d'une côte d'*Adam*, juſqu'au melch ou roitelet *Saül*.

Au

Au temps de ce *Saül* la théocratie partage encore le pouvoir avec la royauté. Il y a encore par conſéquent des miracles de temps en temps ; mais ce n'eſt plus cette ſuite éclatante de prodiges qui étonnent continuellement la nature. On ne renouvelle point les dix plaies d'Egypte; le ſoleil et la lune ne s'arrêtent point en plein midi pour donner le temps à un capitaine d'exterminer quelques fuyards déjà écraſés par une pluie de pierres tombées des nues. Un *Samſon* n'extermine plus mille philiſtins avec une mâchoire d'âne. Les ânesſes ne parlent plus, les murailles ne tombent plus au ſon du cornet; les villes ne ſont plus abymées dans un lac par le feu du ciel ; la race humaine n'eſt plus détruite par le déluge. Mais le doigt de DIEU ſe manifeſte encore ; l'ombre de *Saül* apparaît à une magicienne. DIEU lui-même promet à *David* qu'il défera les Philiſtins à Baal-pharaſim.

DIEU *aſſemble ſon armée céleſte du temps d'Achab, et demande aux eſprits* (*a*) : *Qui eſt-ce qui trompera Achab, et qui le fera aller à la guerre contre Ramoth en Galgala ? et un eſprit s'avança devant le Seigneur, et dit : Ce ſera moi qui le tromperai.* Mais ce ne fut que le prophète *Michée* qui fut témoin de cette converſation, encore reçut-il un ſoufflet d'un autre prophète

(*a*) Rois, liv. III, chap. XXII.

nommé *Sédékias*, pour avoir annoncé ce prodige.

Des miracles qui s'opèrent aux yeux de toute la nation, et qui changent les lois de la nature entière, on n'en voit guère juſqu'au temps d'*Elie*, à qui le Seigneur envoya un char de feu et des chevaux de feu qui enlevèrent *Elie* des bords du Jourdain au ciel, ſans qu'on ſache en quel endroit du ciel.

Depuis le commencement des temps hiſtoriques, c'eſt-à-dire, depuis les conquêtes d'*Alexandre*, vous ne voyez plus de miracles chez les Juifs.

Quand *Pompée* vient s'emparer de Jéruſalem, quand *Craſſus* pille le temple, quand *Pompée* fait paſſer le roi juif *Alexandre* par la main du bourreau, quand *Antoine* donne la Judée à l'arabe *Hérode*, quand *Titus* prend d'aſſaut Jéruſalem, quand elle eſt raſée par *Adrien*, il ne ſe fait aucun miracle. Il en eſt ainſi chez tous les peuples de la terre. On commence par la théocratie, on finit par les choſes purement humaines. Plus les ſociétés perfectionnent les connaiſſances, moins il y a de prodiges.

Nous ſavons bien que la théocratie des Juifs était la ſeule véritable; et que celles des autres peuples étaient fauſſes; mais il arriva la même choſe chez eux que chez les Juifs.

En Egypte, du temps de *Vulcain* et de celui d'*Iſis* et d'*Oſiris*, tout était hors des lois de la nature; tout y rentra ſous les *Ptolomées*.

Dans les ſiècles de *Phos*, de *Chryſos* et d'*Epheſte*, les dieux et les mortels converſaient très-familièrement en Chaldée. Un dieu avertit le roi *Xiſſutre* qu'il y aura un déluge en Arménie, et qu'il faut qu'il bâtiſſe vîte un vaiſſeau de cinq ſtades de longueur et de deux de largeur. Ces choſes n'arrivent pas aux *Darius* et aux *Alexandre*.

Le poiſſon *Oannès* ſortait autrefois tous les jours de l'Euphrate pour aller prêcher ſur le rivage; il n'y a plus aujourd'hui de poiſſon qui prêche. Il eſt bien vrai que St *Antoine* de Padoue les a prêchés, mais c'eſt un fait qui arrive ſi rarement, qu'il ne tire pas à conſéquence.

Numa avait de longues converſations avec la nymphe *Egérie*; on ne voit pas que *Céſar* en eût avec *Vénus*, quoiqu'il deſcendît d'elle en droite ligne. Le monde va toujours, dit-on, ſe raffinant un peu.

Mais après s'être tiré d'un bourbier pour quelque temps, il retombe dans un autre; à des ſiècles de politeſſe ſuccèdent des ſiècles de barbarie. Cette barbarie eſt enſuite chaſſée; puis elle reparaît: c'eſt l'alternative continuelle du jour et de la nuit.

SECTION IV.

De ceux qui ont eu la témérité impie de nier abſolument la réalité des miracles de JESUS-CHRIST.

PARMI les modernes, *Thomas Woolſton* docteur de Cambridge fut le premier, ce me ſemble, qui oſa n'admettre dans les évangiles qu'un ſens typique, allégorique, entièrement ſpirituel, et qui ſoutint effrontément qu'aucun des miracles de JESUS n'avait été réellement opéré. Il écrivit ſans méthode, ſans art, d'un ſtyle confus et groſſier, mais non pas ſans vigueur. Ses ſix diſcours contre les miracles de JESUS-CHRIST ſe vendaient publiquement à Londres dans ſa propre maiſon. Il en fit en deux ans, depuis 1737 juſqu'à 1739, trois éditions de vingt mille exemplaires chacune : et il eſt difficile aujourd'hui d'en trouver chez les libraires.

Jamais chrétien n'attaqua plus hardiment le chriſtianiſme. Peu d'écrivains reſpectèrent moins le public, et aucun prêtre ne ſe déclara plus ouvertement l'ennemi des prêtres. Il oſait même autorifer cette haine de celle de JESUS-CHRIST envers les phariſiens et les

ſcribes ; et il diſait qu'il n'en ſerait pas comme lui la victime, parce qu'il était venu dans un temps plus éclairé .

Il voulut, à la vérité, juſtifier ſa hardieſſe en ſe ſauvant par le ſens myſtique ; mais il emploie des expreſſions ſi mépriſantes et ſi injurieuſes, que toute oreille chrétienne en eſt offenſée.

Si on l'en croit (*b*), le diable envoyé par JESUS-CHRIST dans le corps de deux mille cochons eſt un vol fait au propriétaire de ces animaux. Si on en diſait autant de *Mahomet* on le prendrait pour un méchant ſorcier *a vizard*, un eſclave juré du diable, *a ſworn ſlave to the devil*. Et ſi le maître des cochons, et les marchands qui vendaient dans la première enceinte du temple des bêtes pour les ſacrifices (*c*), et que JESUS chaſſa à coups de fouet, vinrent demander juſtice quand il fut arrêté, il eſt évident qu'il dut être condamné, puiſqu'il n'y a point de jurés en Angleterre qui ne l'euſſent déclaré coupable.

Il dit la bonne aventure à la Samaritaine comme un franc bohémien (*d*) ; cela ſeul ſuffiſait pour le faire chaſſer, comme *Tibère* en uſait alors avec les devins. Je m'étonne, dit-il, que les Bohémiens d'aujourd'hui,

(*b*) Tome I, page 38.
(*c*) Page 39.
(*d*) Page 52.

les *Gipſy*, ne ſe diſent pas les vrais diſciples de JESUS, puiſqu'ils font le même métier. Mais je ſuis fort aiſe qu'il n'ait pas extorqué de l'argent de la Samaritaine, comme font nos prêtres modernes, qui ſe font largement payer pour leurs divinations. (*e*)

Je ſuis les numéros des pages. L'auteur paſſe de là à l'entrée de JESUS-CHRIST dans Jéruſalem. On ne ſait, dit-il (*f*), s'il était monté ſur un âne, ou ſur une ânesſe, ou ſur un ânon, ou ſur tous les trois à la fois.

Il compare JESUS tenté par le diable à St *Dunſtan* qui prit le diable par le nez (*g*), et il donne à St *Dunſtan* la préférence.

A l'article du miracle du figuier ſéché pour n'avoir pas porté des figues hors de la ſaiſon; c'était (*h*), dit-il, un vagabond, un gueux, tel qu'un frère quêteur, *a wanderer*, *a mendicant like*, *a friar*, et qui, avant de ſe faire prédicateur de grand chemin, n'avait été qu'un miſérable garçon charpentier, *no better than a journeyman carpenter*. Il eſt ſurprenant que la cour de Rome n'ait pas parmi ſes reliques quelque ouvrage de ſa façon, un eſcabeau, un caſſe-noiſette. En un mot, il eſt difficile de pouſſer plus loin le blaſphème.

(*e*) Page 55.
(*f*) Page 65.
(*g*) Page 66.
(*h*) Troiſième diſcours, p. 8.

Il s'égaie ſur la piſcine probatique de Betſaïda, dont un ange venait troubler l'eau tous les ans. Il demande comment il ſe peut que ni *Flavien Joſephe*, ni *Philon* n'aient point parlé de cet ange, pourquoi St *Jean* eſt le ſeul qui raconte ce miracle annuel, par quel autre miracle aucun romain ne vit jamais cet ange (*i*), et n'en entendit jamais parler.

L'eau changée en vin aux noces de Cana excite, ſelon lui, le rire et le mépris de tous les hommes qui ne ſont pas abrutis par la ſuperſtition.

Quoi (*k*)! s'écrie-t-il, *Jean* dit expreſſément que les convives étaient déjà ivres, *methus toſi*; et DIEU deſcendu ſur la terre opère ſon premier miracle pour les faire boire encore!

DIEU fait homme commence ſa miſſion par aſſiſter à une noce de village! Il n'eſt pas certain que JESUS et ſa mère fuſſent ivres comme le reſte de la compagnie (*l*). *Whether Jeſus and his mother-themſelves were all out as were others of the company, it is not certain.* Quoique la familiarité de la dame avec un ſoldat faſſe préſumer qu'elle aimait la bouteille, il paraît cependant que ſon fils était en pointe de vin, puiſqu'il lui répondit avec tant d'aigreur et d'inſolence (*m*), *Waſpishly and ſnappishly*;

(*i*) Tome I, p. 60.
(*k*) Quatrième diſcours, p. 31.
(*l*) Page 32.
(*m*) Page 34.

femme, qu'ai-je affaire à toi ? Il paraît par ces paroles que *Marie* n'était point vierge, et que JESUS n'était point ſon fils ; autrement, JESUS n'eût point ainſi inſulté ſon père et ſa mère, et violé un des plus ſacrés commandemens de la loi. Cependant il fait ce que ſa mère lui demande, il remplit dix-huit cruches d'eau, et en fait du punch. Ce ſont les propres paroles de *Thomas Woolſton*. Elles ſaiſiſſent d'indignation toute ame chrétienne.

C'eſt à regret, c'eſt en tremblant que je rapporte ces paſſages ; mais il y a eu ſoixante mille exemplaires de ce livre, portant tous le nom de l'auteur, et tous vendus publiquement chez lui. On ne peut pas dire que je le calomnie.

C'eſt aux morts reſſuſcités par JESUS-CHRIST qu'il en veut principalement. Il affirme qu'un mort reſſuſcité eût été l'objet de l'attention et de l'étonnement de l'univers ; que toute la magiſtrature juive, que ſurtout *Pilate* en auraient fait les procès-verbaux les plus authentiques ; que *Tibère* ordonnait à tous les proconſuls, préteurs, préſidens des provinces de l'informer exactement de tout ; qu'on aurait interrogé *Lazare* qui avait été mort quatre jours entiers, qu'on aurait voulu ſavoir ce qu'était devenue ſon ame pendant ce temps-là.

Avec

Avec quelle curioſité avide *Tibère* et tout le ſénat de Rome ne l'euſſent-ils pas interrogé; et non-ſeulement lui, mais la fille de *Jaïr* et le fils de *Naïm ?* Trois morts rendus à la vie auraient été trois témoignages de la divinité de JESUS, qui auraient rendu en un moment le monde entier chrétien. Mais, au contraire, tout l'univers ignore pendant plus de deux ſiècles ces preuves éclatantes. Ce n'eſt qu'au bout de cent ans que quelques hommes obſcurs ſe montrent les uns aux autres dans le plus grand ſecret les écrits qui contiennent ces miracles. Quatre-vingt-neuf empereurs, en comptant ceux à qui on ne donna que le nom de *tyrans*, n'entendent jamais parler de ces réſurrections qui devaient tenir toute la nature dans la ſurpriſe. Ni l'hiſtorien juif *Flavien Joſephe*, ni le ſavant *Philon*, ni aucun hiſtorien grec ou romain ne fait mention de ces prodiges. Enfin, *Woolſton* a l'impudence de dire que l'hiſtoire du *Lazare* eſt ſi pleine d'abſurdités, que St *Jean* radotait quand il l'écrivit. *Is ſo brim-full of abſurdities that ſaint-John, when he wrote, it had liv'd beyond his ſenſes.* Page 38, tome II.

Suppoſons, dit *Woolſton* (*n*), que DIEU envoyât aujourd'hui un ambaſſadeur à Londres pour convertir le clergé mercénaire, et que

(*n*) Tome II, page 47.

cet ambaſſadeur reſſuſcitât des morts, que diraient nos prêtres?

Il blaſphème l'incarnation, la réſurrection, l'aſcenſion de JESUS-CHRIST, ſuivant les mêmes principes (*o*). Il appelle ces miracles, l'impoſture la plus effrontée et la plus manifeſte qu'on ait jamais produite dans le monde. *The moſt manifeſt, and the moſt bare-faced impoſture that ever was put upon the world.*

Ce qu'il y a peut-être de plus étrange encore, c'eſt que chacun de ſes diſcours eſt dédié à un évêque. Ce ne ſont pas aſſurément des dédicaces à la françaiſe. Il n'y a ni compliment ni flatterie. Il leur reproche leur orgueil, leur avarice, leur ambition, leurs cabales; il rit de les voir ſoumis aux lois de l'Etat comme les autres citoyens.

A la fin, ces évêques laſſés d'être outragés par un ſimple membre de l'univerſité de Cambridge, implorèrent contre lui les lois auxquelles ils ſont aſſujettis. Ils lui intentèrent procès au banc du roi par-devant le lord juſtice *Raimon* en 1739. *Woolſton* fut mis en priſon, et condamné à une amende et à donner caution pour cent cinquante livres ſterling. Ses amis fournirent la caution, et il ne mourut point en priſon, comme il eſt dit dans quelques-uns

(*o*) Tome II, diſcours VI, page 27.

de nos dictionnaires faits au haſard. Il mourut chez lui à Londres après avoir prononcé ces paroles : *This is a paſſ that every man muſt come to.* C'eſt un pas que tout homme doit faire. Quelque temps avant ſa mort, une dévote le rencontrant dans la rue, lui cracha au viſage ; il s'eſſuya, et la ſalua. Ses mœurs étaient ſimples et douces : il s'était trop entêté du ſens myſtique, et avait blaſphémé le ſens littéral ; mais il eſt à croire qu'il ſe repentit à la mort, et que DIEU lui a fait miſéricorde.

En ce même temps parut en France le teſtament de *Jean Meſlier* curé de But et d'Etrepigni en Champagne, duquel nous avons déjà parlé à l'article *Contradiction.*

C'était une choſe bien étonnante et bien triſte, que deux prêtres écriviſſent en même temps contre la religion chrétienne. Le curé *Meſlier* eſt encore plus emporté que *Woolſton ;* il oſe traiter le tranſport de notre Sauveur par le diable ſur la montagne, la noce de Cana, les pains et les poiſſons, de contes abſurdes, injurieux à la Divinité, qui furent ignorés pendant trois cents ans de tout l'empire romain, et qui enfin paſsèrent de la canaille juſqu'au palais des empereurs, quand la politique les obligea d'adopter les folies du peuple pour le mieux ſubjuguer. Les déclamations du prêtre anglais n'approchent pas de celles du

champenois. *Woolſton* a quelquefois des ménagemens ; *Meſlier* n'en a point ; c'eſt un homme ſi profondément ulcéré des crimes dont il a été témoin, qu'il en rend la religion chrétienne reſponſable, en oubliant qu'elle les condamne. Point de miracle qui ne ſoit pour lui un objet de mépris et d'horreur ; point de prophétie qu'il ne compare à celles de *Noſtradamus*. Il va même juſqu'à comparer JESUS-CHRIST à don *Quichotte* et St *Pierre* à *Sancho-Pança* : et ce qui eſt plus déplorable, c'eſt qu'il écrivait ces blaſphèmes contre JESUS-CHRIST entre les bras de la mort, dans un temps où les plus diſſimulés n'oſent mentir, et où les plus intrépides tremblent. Trop pénétré de quelques injuſtices de ſes ſupérieurs, trop frappé des grandes difficultés qu'il trouvait dans l'Ecriture, il ſe déchaîna contre elle plus que les *Acoſta* et tous les Juifs, plus que les fameux *Porphyre*, les *Celſe*, les *Iamblique*, les *Julien*, les *Libanius*, les *Maxime*, les *Simmaque* et tous les partiſans de la raiſon humaine n'ont jamais éclaté contre nos incompréhenſibilités divines. On a imprimé pluſieurs abrégés de ſon livre : mais heureuſement ceux qui ont en main l'autorité, les ont ſupprimés autant qu'ils l'ont pu.

Un curé de Bonne-Nouvelle près de Paris écrivit encore ſur le même ſujet ; de ſorte qu'en même temps l'abbé *Beckeran* et les autres

convulſionnaires feſaient des miracles, et trois prêtres écrivaient contre les miracles véritables.

Le livre le plus fort contre les miracles et contre les prophéties eſt celui de milord *Bolingbroke* (*p*) ; mais par bonheur, il eſt ſi volumineux, ſi dénué de méthode, ſon ſtyle eſt ſi verbeux, ſes phraſes ſi longues, qu'il faut une extrême patience pour le lire.

Il s'eſt trouvé des eſprits qui, étant enchantés des miracles de *Moïſe* et de *Joſué*, n'ont pas eu pour ceux de JESUS-CHRIST la vénération qu'on leur doit; leur imagination élevée par le grand ſpectacle de la mer qui ouvrait ſes abymes et qui ſuſpendait ſes flots pour laiſſer paſſer la horde hébraïque, par les dix plaies d'Egypte, par les aſtres qui s'arrêtaient dans leur courſe ſur Gabaon et ſur Aïalon, &c. ne pouvait plus ſe rabaiſſer à de petits miracles comme de l'eau changée en vin, un figuier ſéché, des cochons noyés dans un lac.

Wagenſeil diſait avec impiété que c'était entendre une chanſon de village au ſortir d'un grand concert.

Le Talmud prétend qu'il y a eu beaucoup de chrétiens qui, comparant les miracles de l'ancien Teſtament à ceux du nouveau, ont embraſſé le judaïſme : ils croyaient qu'il n'eſt

(*p*) En ſix volumes.

pas poſſible que le maître de la nature eût fait tant de prodiges pour une religion qu'il voulait anéantir. Quoi ! diſaient ils, il y aura eu pendant des ſiècles une ſuite de miracles épouvantables en faveur d'une religion véritable qui deviendra fauſſe ! quoi ! DIEU même aura écrit que cette religion ne périra jamais, et qu'il faut lapider ceux qui voudront la détruire ! et cependant il enverra ſon propre fils, qui eſt lui-même, pour anéantir ce qu'il a édifié pendant tant de ſiècles !

Il y a bien plus ; ce fils, continuent-ils, ce Dieu éternel, s'étant fait juif, eſt attaché à la religion juive pendant toute ſa vie ; il en fait toutes les fonctions, il fréquente le temple juif, il n'annonce rien de contraire à la loi juive, tous ſes diſciples ſont juifs, tous obſervent les cérémonies juives. Ce n'eſt certainement pas lui, diſent-ils, qui a établi la religion chrétienne ; ce ſont des juifs diſſidens qui ſe ſont joints à des platoniciens. Il n'y a pas un dogme du chriſtianiſme qui ait été prêché par JESUS-CHRIST.

C'eſt ainſi que raiſonnent ces hommes téméraires qui, ayant à la fois l'eſprit faux et audacieux, oſent juger les œuvres de DIEU, et n'admettent les miracles de l'ancien Teſtament que pour rejeter tous ceux du nouveau.

De ce nombre fut cet infortuné prêtre de

Pont-à-Mouſſon en Lorraine, nommé *Nicolas Antoine ;* on ne lui connaît point d'autre nom. Ayant reçu ce qu'on appelle les *quatre mineurs* en Lorraine, le prédicant *Ferri* en paſſant à Pont-à-Mouſſon lui donna de grands ſcrupules, et lui perſuada que les quatre mineurs étaient le ſigne de la bête. *Antoine*, déſeſpéré de porter le ſigne de la bête, le fit effacer par *Ferri*, embraſſa la religion proteſtante, et fut miniſtre à Genève, vers l'an 1630.

Plein de la lecture des rabbins, il crut que, ſi les proteſtans avaient raiſon contre les papiſtes, les Juifs avaient bien plus raiſon contre toutes les ſectes chrétiennes. Du village de Divonne, où il était paſteur, il alla ſe faire recevoir juif à Veniſe, avec un petit apprenti en théologie qu'il avait perſuadé, et qui après l'abandonna, n'ayant point de vocation pour le martyre.

D'abord le miniſtre *Nicolas Antoine* s'abſtint de prononcer le nom de JESUS-CHRIST dans ſes ſermons et dans ſes prières : mais bientôt échauffé et enhardi par l'exemple des ſaints juifs qui profeſſaient hardiment le judaïſme devant les princes de Tyr et de Babylone, il s'en alla pieds nus à Genève confeſſer devant les juges et devant les commis des halles, qu'il n'y a qu'une ſeule religion ſur la terre, parce qu'il n'y a qu'un Dieu ; que cette

religion eſt la juive, qu'il faut abſolument ſe faire circoncire; que c'eſt un crime horrible de manger du lard et du boudin. Il exhorta pathétiquement tous les génevois qui s'attroupèrent, à ceſſer d'être enfans de *Bélial*, à être bons juifs, afin de mériter le royaume des cieux. On le prit, on le lia.

Le petit conſeil de Genève, qui ne feſait rien alors ſans conſulter le conſeil des prédicans, leur demanda leur avis. Les plus ſenſés de ces prêtres opinèrent à faire ſaigner *Nicolas Antoine* à la veine céphalique, à le baigner et le nourrir de bons potages, après quoi on l'accoutumerait inſenſiblement à prononcer le nom de JESUS-CHRIST, ou du moins à l'entendre prononcer ſans grincer des dents, comme il lui arrivait toujours. Ils ajoutèrent que les lois ſouffraient les juifs, qu'il y en avait huit mille à Rome, que beaucoup de marchands ſont de vrais juifs; et que, puiſque Rome admettait huit mille enfans de la ſynagogue, Genève pouvait bien en tolérer un. A ce mot de *tolérance*, les autres paſteurs, en plus grand nombre, grinçant des dents beaucoup plus qu'*Antoine* au nom de JESUS-CHRIST, et charmés d'ailleurs de trouver une occaſion de pouvoir faire brûler un homme, ce qui arrivait très-rarement, furent abſolument pour la brûlure. Ils décidèrent que rien ne ſervirait

mieux à raffermir le véritable chriſtianiſme ; que les Eſpagnols n'avaient acquis tant de réputation dans le monde que parce qu'ils feſaient brûler des juifs tous les ans ; et qu'après tout, ſi l'ancien Teſtament devait l'emporter ſur le nouveau, DIEU ne manquerait pas de venir éteindre lui-même la flamme du bûcher, comme il fit dans Babylone pour *Sidrach*, *Miſach* et *Abed-nego*; qu'alors on reviendrait à l'ancien Teſtament ; mais qu'en attendant il fallait abſolument brûler *Nicolas Antoine*. Partant, ils conclurent *à ôter le méchant;* ce ſont leurs propres paroles.

Le ſyndic *Saraſin* et le ſyndic *Godefroi*, qui étaient de bonnes têtes, trouvèrent le raiſonnement du ſanhédrin génevois admirable ; et comme les plus forts, ils condamnèrent *Nicolas Antoine* le plus faible, à mourir de la mort de *Calanus* et du conſeiller *Dubourg*. Cela fut exécuté le 20 avril 1632 dans une très-belle place champêtre appelée *Plain-palais*, en préſence de vingt mille hommes qui béniſſaient la nouvelle loi et le grand ſens du ſyndic *Saraſin* et du ſyndic *Godefroi*.

Le Dieu d'*Abraham*, d'*Iſaac* et de *Jacob* ne renouvela point le miracle de la fournaiſe de Babylone en faveur d'*Antoine*.

Abauzit, homme très-véridique, rapporte dans ſes notes qu'il mourut avec la plus

grande conſtance, et qu'il perſiſta ſur le bûcher dans ſes ſentimens. Il ne s'emporta point contre ſes juges lorſqu'on le lia au poteau; il ne montra ni orgueil ni baſſeſſe, il ne pleura point, il ne ſoupira point, il ſe réſigna. Jamais martyr ne conſomma ſon ſacrifice avec une foi plus vive; jamais philoſophe n'enviſagea une mort horrible avec plus de fermeté. Cela prouve évidemment que ſa folie n'était autre choſe qu'une forte perſuaſion. Prions le Dieu de l'ancien et du nouveau Teſtament de lui faire miſéricorde.

J'en dis autant pour le jéſuite *Malagrida*, qui était encore plus fou que *Nicolas Antoine*, pour l'ex-jéſuite *Patouillet* et pour l'ex-jéſuite *Paulian*, ſi jamais on les brûle.

Des écrivains en grand nombre, qui ont eu le malheur d'être plus philoſophes que chrétiens, ont été aſſez hardis pour nier les miracles de notre Seigneur : mais après les quatre prêtres dont nous avons parlé, il ne faut plus citer perſonne. Plaignons ces quatre infortunés, aveuglés par leurs lumières trompeuſes, et animés par leur mélancolie qui les précipita dans un abyme ſi funeſte. (*)

(*) Voyez l'ouvrage intitulé *Queſtions ſur les miracles*, volume de Facéties.

MISSIONS.

Ce n'eſt pas du zèle de nos miſſionnaires et de la vérité de notre religion qu'il s'agit; on les connaît aſſez dans notre Europe chrétienne, et on les reſpecte aſſez.

Je ne veux parler que des lettres curieuſes et édifiantes des révérends pères jéſuites qui ne ſont pas auſſi reſpectables. A peine ſont-ils arrivés dans l'Inde, qu'ils y prêchent, qu'ils y convertiſſent des milliers d'indiens, et qu'ils font des milliers de miracles. Dieu me préſerve de les contredire: on ſait combien il eſt facile à un biſcaïen, à un bergamaſque, à un normand d'apprendre la langue indienne en peu de jours, et de prêcher en indien.

A l'égard des miracles, rien n'eſt plus aiſé que d'en faire à ſix mille lieues de nous, puiſqu'on en a tant fait à Paris dans la paroiſſe Saint-Médard. La grâce ſuffiſante des moliniſtes a pu ſans doute opérer ſur les bords du Gange, auſſi-bien que la grâce efficace des janſéniſtes au bord de la rivière des Gobelins. Mais nous avons déjà tant parlé de miracles que nous n'en dirons plus rien.

Un révérend père jéſuite arriva l'an paſſé à Delhi à la cour du grand-mogol: ce n'était

pas un jéſuite mathématicien et homme d'eſprit, venu pour corriger le calendrier et pour faire fortune ; c'était un de ces pauvres jéſuites de bonne foi, un de ces ſoldats que leur général envoie, et qui obéiſſent ſans raiſonner.

M. *Audrais* mon commiſſionnaire lui demanda ce qu'il venait faire à Delhi ; il répondit qu'il avait ordre du révérend père *Ricci* de délivrer le grand-mogol des griffes du diable, et de convertir toute ſa cour. J'ai déjà, dit-il, baptiſé plus de vingt enfans dans la rue, ſans qu'ils en ſuſſent rien, en leur jetant quelques gouttes d'eau ſur la tête. Ce ſont autant d'anges, pourvu qu'ils aient le bonheur de mourir inceſſamment. J'ai guéri une pauvre vieille femme de la migraine en feſant le ſigne de la croix derrière elle. J'eſpère en peu de temps convertir les mahométans de la cour et les gentous du peuple. Vous verrez dans Delhi, dans Agra et dans Bénarès autant de bons catholiques adorateurs de la vierge *Marie*, que d'idolâtres adorateurs du démon.

M. AUDRAIS.

Vous croyez donc, mon révérend père, que les peuples de ces contrées immenſes adorent des idoles et le diable ?

LE JESUITE.

Sans doute, puiſqu'ils ne ſont pas de ma religion.

M. AUDRAIS.

Fort bien. Mais quand il y aura dans l'Inde autant de catholiques que d'idolâtres, ne craignez-vous point qu'ils ne ſe battent, que le ſang ne coule long-temps, que tout le pays ne ſoit ſaccagé ? cela eſt déjà arrivé par-tout où vous avez mis le pied.

LE JESUITE.

Vous m'y faites penſer ; rien ne ſerait plus ſalutaire. Les catholiques égorgés iraient en paradis (dans le jardin) et les gentous dans l'enfer éternel, créé pour eux de toute éternité, ſelon la grande miſéricorde de DIEU, et pour ſa grande gloire, car DIEU eſt exceſſivement glorieux.

M. AUDRAIS.

Mais ſi on vous dénonçait, et ſi on vous donnait les étrivières ?

LE JESUITE.

Ce ſerait encore pour ſa gloire ; mais je vous conjure de me garder le ſecret, et de m'épargner le bonheur du martyre.

MOISE.

SECTION PREMIERE.

La philoſophie dont on a quelquefois paſſé les bornes, les recherches de l'antiquité, l'eſprit de diſcuſſion et de critique, ont été pouſſés ſi loin, qu'enfin pluſieurs ſavans ont douté s'il y avait jamais eu un *Moïſe*, et ſi cet homme n'était pas un être fantaſtique, tels que l'ont été probablement *Perſée*, *Bacchus*, *Atlas*, *Penthéſilée*, *Veſta*, *Rhéa Sylvia*, *Iſis*, *Sommona-Codom*, *Fo*, *Mercure Triſmégiſte*, *Odin*, *Merlin*, *Francus*, *Robert* le diable, et tant d'autres héros de romans, dont on a écrit la vie et les proueſſes.

Il n'eſt pas vraiſemblable, diſent les incrédules, qu'il ait exiſté un homme dont toute la vie eſt un prodige continuel.

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'il eût fait tant de miracles épouvantables en Egypte, en Arabie et en Syrie, ſans qu'ils euſſent retenti dans toute la terre.

Il n'eſt pas vraiſemblable qu'aucun écrivain égyptien ou grec n'eût tranſmis ces miracles à la poſtérité. Il n'en eſt cependant fait mention que par les ſeuls Juifs : et dans quelque

temps que cette hiſtoire ait été écrite par eux, elle n'a été connue d'aucune nation que vers le ſecond ſiècle. Le premier auteur qui cite expreſſément les livres de *Moïſe*, eſt *Longin*, miniſtre de la reine *Zénobie*, du temps de l'empereur *Aurélien*. (*a*)

Il eſt à remarquer que l'auteur du *Mercure Triſmégiſte*, qui certainement était égyptien, ne dit pas un ſeul mot de ce *Moïſe*.

Si un ſeul auteur ancien avait rapporté un ſeul de ces miracles, *Eusèbe* aurait ſans doute triomphé de ce témoignage, ſoit dans ſon hiſtoire, ſoit dans ſa *Préparation évangélique*.

Il reconnaît à la vérité des auteurs qui ont cité ſon nom, mais aucun qui ait cité ſes prodiges. Avant lui les juifs *Joſephe* et *Philon*, qui ont tant célébré leur nation, ont recherché tous les écrivains chez leſquels le nom de *Moïſe* ſe trouvait; mais il n'y en a pas un ſeul qui faſſe la moindre mention des actions merveilleuſes qu'on lui attribue.

Dans ce ſilence général du monde entier, voici comme les incrédules raiſonnent avec une témérité qui ſe réfute d'elle-même :

Les Juifs ſont les ſeuls qui aient eu le Pentateuque qu'ils attribuent à *Moïſe*. Il eſt dit dans leurs livres même, que ce Pentateuque ne fut connu que ſous leur roi *Joſias*, trente-ſix

(*a*) *Longin*, Traité du ſublime.

ans avant la première deſtruction de Jéruſalem et de la captivité ; on n'en trouva qu'un ſeul exemplaire chez le pontife *Helcias* (*b*), qui le déterra au fond d'un coffre-fort en comptant de l'argent. Le pontife l'envoya au roi par ſon ſcribe *Saphan*.

Cela pourrait, diſent-ils, obſcurcir l'authenticité du Pentateuque.

En effet, eût-il été poſſible que ſi le Pentateuque eût été connu de tous les Juifs, *Salomon*, le ſage *Salomon* inſpiré de DIEU même, en lui bâtiſſant un temple par ſon ordre, eût orné ce temple de tant de figures contre la loi expreſſe de *Moïſe ?*

Tous les prophètes juifs qui avaient prophétiſé au nom du Seigneur depuis *Moïſe* juſqu'à ce roi *Joſias*, ne ſe feraient-ils pas appuyés dans leurs prédications de toutes les lois de *Moïſe ?* n'auraient-ils pas cité mille fois ſes propres paroles ? ne les auraient-ils pas commentées ? aucun d'eux cependant n'en cite deux lignes ; aucun ne rappelle le texte de *Moïſe ;* ils lui ſont même contraires en pluſieurs endroits.

Selon ces incrédules, les livres attribués à *Moïſe* n'ont été écrits que parmi les Babyloniens pendant la captivité, ou immédiatement après par *Eſdras*. On ne voit en effet que des

(*b*) IV. Rois, chap. XII, et Paralipom. II, ch. XXXIV.

terminaiſons

terminaiſons perſanes et chaldéennes dans les écrits juifs ; *Babel*, porte de dieu ; *Phégor-beel* ou *Beel-phégor*, dieu du précipice ; *Zebuth-beel* ou *Beel-Zebuth*, dieu des inſectes ; *Bethel*, maiſon de dieu ; *Daniel*, jugement de dieu ; *Gabriel*, homme de dieu ; *Jahel*, affligé de dieu ; *Jaïel*, la vie de dieu ; *Iſraël*, voyant dieu ; *Oziel*, force de dieu ; *Raphaël*, ſecours de dieu ; *Uriel*, le feu de dieu.

Ainſi tout eſt étranger chez la nation juive, étrangère elle-même en Paleſtine ; circonciſion, cérémonies, ſacrifices, arche, chérubins, bouc *Hazazel* ; baptême de juſtice, baptême ſimple, épreuves, divination, explication des ſonges, enchantement des ſerpens, rien ne venait de ce peuple ; rien ne fut inventé par lui.

Le célèbre milord *Bolingbroke* ne croit point du tout que *Moïſe* ait exiſté : il croit voir dans le Pentateuque une foule de contradictions et de fautes de chronologie et de géographie qui épouvantent ; des noms de pluſieurs villes qui n'étaient pas encore bâties, des préceptes donnés aux rois, dans un temps où non-ſeulement les Juifs n'avaient point de rois, mais où il n'était pas probable qu'ils en euſſent jamais ; puiſqu'ils vivaient dans des déſerts ſous des tentes, à la manière des Arabes Bédouins.

Ce qui lui paraît ſur tout de la contradiction

la plus palpable, c'eſt le don de quarante-huit villes avec leurs ſaubourgs fait aux lévites, dans un pays où il n'y avait pas un ſeul village : c'eſt principalement ſur ces quarante-huit villes qu'il relance *Abbadie*, et qu'il a même la dureté de le traiter avec l'horreur et le mépris d'un ſeigneur de la chambre haute et d'un miniſtre d'Etat pour un petit prêtre étranger qui veut faire le raiſonneur.

Je prendrai la liberté de repréſenter au vicomte de *Bolingbroke*, et à tous ceux qui penſent comme lui, que non-ſeulement la nation juive a toujours cru à l'exiſtence de *Moïſe* et à celle de ſes livres, mais que JESUS-CHRIST même lui a rendu témoignage. Les quatre évangéliſtes, les Actes des apôtres la reconnaiſſent ; St *Matthieu* dit expreſſément que *Moïſe* et *Elie* apparurent à JESUS-CHRIST ſur la montagne, pendant la nuit de la tranſfiguration, et St *Luc* en dit autant.

JESUS-CHRIST déclare dans St *Matthieu* qu'il n'eſt point venu pour abolir cette loi, mais pour l'accomplir. On renvoie ſouvent dans le nouveau Teſtament à la loi de *Moïſe* et aux prophètes ; l'Egliſe entière a toujours cru le Pentateuque écrit par *Moïſe* ; et de plus, de cinq cents ſociétés différentes qui ſe ſont établies depuis ſi long-temps dans le chriſtianiſme, aucune n'a jamais douté de l'exiſtence

de ce grand prophète : il faut donc soumettre notre raison, comme tant d'hommes ont soumis la leur.

Je sais fort bien que je ne gagnerai rien sur l'esprit du vicomte ni de ses semblables. Ils sont trop persuadés que les livres juifs ne furent écrits que très-tard, qu'ils ne furent écrits que pendant la captivité des deux tribus qui restaient. Mais nous aurons la consolation d'avoir l'Eglise pour nous.

Si vous voulez vous instruire et vous amuser de l'antiquité, lisez la vie de *Moïse* à l'article *Apocryphe*.

SECTION II.

En vain plusieurs savans ont cru que le Pentateuque ne peut avoir été écrit par *Moïse* (*c*). Ils disent que par l'Ecriture même il

(*c*) Est-il bien vrai qu'il y ait eu un *Moïse* ? Si un homme qui commandait à la nature entière eût existé chez les Egyptiens, de si prodigieux événemens n'auraient-ils pas fait la partie principale de l'histoire d'Egypte ? *Sanchoniathon*, *Manethon*, *Megasthène*, *Hérodote*, n'en auraient-ils point parlé ? *Josephe* l'historien a recueilli tous les témoignages possibles en faveur des Juifs ; il n'ose dire qu'aucun des auteurs qu'il cite, ait dit un seul mot des miracles de *Moïse*. Quoi ! le Nil aura été changé en sang ; un ange aura égorgé tous les premiers-nés dans l'Egypte ; la mer se sera ouverte ; ses eaux auront été suspendues à droite et à gauche, et nul auteur n'en aura parlé, et les nations auront oublié ces prodiges ! et il n'y aura qu'un petit peuple d'esclaves barbares qui nous aura conté ces histoires, des milliers d'années après l'événement !

eſt avéré que le premier exemplaire connu fut trouvé du temps du roi *Joſias*, et que cet unique exemplaire fut apporté au roi par le ſecrétaire *Saphan*. Or entre *Moïſe* et cette aventure du ſecrétaire *Saphan*, il y a mille cent ſoixante-ſept années par le comput hébraïque. Car DIEU apparut à *Moïſe* dans le buiſſon ardent l'an du monde 2213, et le ſecrétaire *Saphan* publia le livre de la loi l'an du monde 3380. Ce livre trouvé ſous *Joſias* fut inconnu juſqu'au retour de la captivité de Babylone ; et il eſt dit que ce fut *Eſdras*, inſpiré de DIEU, qui mit en lumière toutes les ſaintes écritures.

Mais que ce ſoit *Eſdras* ou un autre qui ait rédigé ce livre, cela eſt abſolument indifférent, dès que le livre eſt inſpiré. Il n'eſt point dit

Quel eſt donc ce *Moïſe*, inconnu à la terre entière juſqu'au temps où un *Ptolomée* eut, dit-on, la curioſité de faire traduire en grec les écrits des Juifs ? il y avait un grand nombre de ſiècles que les fables orientales attribuaient à *Bacchus* tout ce que les Juifs ont dit de *Moïſe*. *Bacchus* avait paſſé la mer Rouge à pied ſec, *Bacchus* avait changé les eaux en ſang, *Bacchus* avait journellement opéré des miracles avec ſa verge ; tous ces faits étaient chantés dans les orgies de *Bacchus*, avant qu'on eût le moindre commerce avec les Juifs, avant qu'on sût ſeulement ſi ce pauvre peuple avait des livres. N'eſt-il pas de la plus extrême vraiſemblance que ce peuple ſi nouveau, ſi long-temps errant, ſi tard connu, établi ſi tard en Paleſtine, prit avec la langue phénicienne les fables phéniciennes, ſur leſquelles il enchérit encore, ainſi que font tous les imitateurs groſſiers ? Un peuple ſi pauvre, ſi ignorant, ſi étranger dans tous les arts, pouvait-il faire autre choſe que de copier ſes voiſins ? Ne ſait-on pas que juſqu'au nom d'*Adonaï*, d'*Eloï* ou *Eloa*, qui ſignifia Dieu chez la nation juive, tout était phénicien ?

dans le Pentateuque que *Moïſe* en ſoit l'auteur; il ſerait donc permis de l'attribuer à un autre homme, à qui l'Eſprit divin l'aura dicté, ſi l'Egliſe n'avait pas d'ailleurs décidé que le livre eſt de *Moïſe*.

Quelques contradicteurs ajoutent qu'aucun prophète n'a cité les livres du Pentateuque, qu'il n'en eſt queſtion ni dans les pſaumes, ni dans les livres attribués à *Salomon*, ni dans *Jérémie*, ni dans *Iſaïe*, ni enfin dans aucun livre canonique des Juifs. Les mots qui répondent à ceux de Genèſe, Exode, Nombres, Lévitique, Deutéronome, ne ſe trouvent dans aucun autre écrit reconnu par eux pour authentique.

D'autres plus hardis ont fait les queſtions ſuivantes :

1°. En quelle langue *Moïſe* aurait-il écrit dans un déſert ſauvage? Ce ne pouvait être qu'en égyptien; car par ce livre même on voit que *Moïſe* et tout ſon peuple étaient nés en Egypte. Il eſt probable qu'ils ne parlaient pas d'autre langue. Les Egyptiens ne ſe ſervaient pas encore du papyros; on gravait des hiéroglyphes ſur le marbre ou ſur le bois. Il eſt même dit que les tables des commandemens furent gravées ſur des pierres polies, ce qui demandait des efforts et un temps prodigieux.

2°. Eſt-il vraiſemblable que dans un déſert où le peuple juif n'avait ni cordonnier ni

tailleur, et où le Dieu de l'univers était obligé de faire un miracle continuel pour conſerver les vieux habits et les vieux ſouliers des Juifs, il ſe ſoit trouvé des hommes aſſez habiles pour graver les cinq livres du Pentateuque ſur le marbre ou ſur le bois? On dira qu'on trouva bien des ouvriers qui firent un veau d'or en une nuit, et qui réduiſirent enſuite l'or en poudre, opération impoſſible à la chimie ordinaire, non encore inventée; qui conſtruiſirent le tabernacle, qui l'ornèrent de trente-quatre colonnes d'airain avec des chapiteaux d'argent; qui ourdirent et qui brodèrent des voiles de lin, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate; mais cela même fortifie l'opinion des contradicteurs. Ils répondent qu'il n'eſt pas poſſible que dans un déſert où l'on manquait de tout, on ait fait des ouvrages ſi recherchés; qu'il aurait fallu commencer par faire des ſouliers et des tuniques; que ceux qui manquent du néceſſaire ne donnent point dans le luxe; et que c'eſt une contradiction évidente de dire qu'il y ait eu des fondeurs, des graveurs, des brodeurs, quand on n'avait ni habits ni pain.

3°. Si *Moïſe* avait écrit le premier chapitre de la Genèſe, aurait-il été défendu à tous les jeunes gens de lire ce premier chapitre? aurait-on porté ſi peu de reſpect au légiſlateur?

Si c'était *Moïſe* qui eût dit que DIEU punit l'iniquité des pères juſqu'à la quatrième génération, *Ezéchiel* aurait-il oſé dire le contraire ?

4°. Si *Moïſe* avait écrit le Lévitique, aurait-il pu ſe contredire dans le Deutéronome ? Le Lévitique défend d'épouſer la femme de ſon frère, le Deutéronome l'ordonne.

5°. *Moïſe* aurait-il parlé dans ſon livre de villes qui n'exiſtaient pas de ſon temps ? Aurait-il dit que des villes qui étaient pour lui à l'orient du Jourdain, étaient à l'occident ?

6°. Aurait-il aſſigné quarante-huit villes aux lévites dans un pays où il n'y a jamais eu dix villes, et dans un déſert où il a toujours erré ſans avoir une maiſon ?

7°. Aurait-il preſcrit des règles pour les rois juifs, tandis que non-ſeulement il n'y avait point de rois chez ce peuple, mais qu'ils étaient en horreur, et qu'il n'était pas probable qu'il y en eût jamais ? Quoi ! *Moïſe* aurait donné des préceptes pour la conduite des rois, qui ne vinrent qu'environ cinq cents années après lui, et il n'aurait rien dit pour les juges et les pontifes qui lui ſuccédèrent ? Cette réflexion ne conduit-elle pas à croire que le Pentateuque a été compoſé du temps des rois, et que les cérémonies inſtituées par *Moïſe* n'avaient été qu'une tradition ?

8°. Se pourrait-il faire qu'il eût dit aux Juifs : Je vous ai fait sortir au nombre de six cents mille combattans de la terre d'Egypte, sous la protection de votre Dieu ? Les Juifs ne lui auraient-ils pas répondu ? Il faut que vous ayez été bien timide pour ne nous pas mener contre le pharaon d'Egypte ; il ne pouvait pas nous opposer une armée de deux cents mille hommes. Jamais l'Egypte n'a eu tant de soldats sur pied; nous l'aurions vaincu sans peine, nous serions les maîtres de son pays. Quoi ! le dieu qui-vous parle a égorgé pour nous faire plaisir tous les premiers-nés d'Egypte, et s'il y a dans ce pays-là trois cents mille familles, cela fait trois cents mille hommes morts en une nuit pour nous venger; et vous n'avez pas secondé votre dieu ? et vous ne nous avez pas donné ce pays fertile que rien ne pouvait défendre ? vous nous avez fait sortir de l'Egypte en larrons et en lâches, pour nous faire périr dans des déserts, entre les précipices et les montagnes ? Vous pouviez nous conduire au moins par le droit chemin dans cette terre de Canaan, sur laquelle nous n'avons nul droit, que vous nous avez promise, et dans laquelle nous n'avons pu encore entrer.

Il était naturel que de la terre de Gessen nous marchassions vers Tyr et Sidon, le long de

de la Méditerranée; mais vous nous faites paſſer l'iſthme de Suez preſque tout entier; vous nous faites rentrer en Egypte, remonter juſque par-delà Memphis, et nous nous trouvons à Béel-Sephon, au bord de la mer Rouge, tournant le dos à la terre de Canaan, ayant marché quatre-vingts lieues dans cette Egypte que nous voulions éviter, et enfin près de périr entre la mer et l'armée de *Pharaon!*

Si vous aviez voulu nous livrer à nos ennemis, auriez-vous pris une autre route et d'autres meſures? DIEU nous a ſauvés par un miracle, dites-vous; la mer s'eſt ouverte pour nous laiſſer paſſer; mais après une telle faveur fallait-il nous faire mourir de faim et de fatigue dans les déſerts horribles d'Ethan, de Cadès-Barné, de Mara, d'Elim, d'Oreb et de Sinaï? Tous nos pères ont péri dans ces ſolitudes affreuſes, et vous nous venez dire au bout de quarante ans que DIEU a eu un ſoin particulier de nos pères!

Voilà ce que ces juifs murmurateurs, ces enfans injuſtes de juifs vagabonds, morts dans les déſerts, auraient pu dire à *Moïſe*, s'il leur avait lu l'Exode et la Genèſe. Et que n'auraient-ils pas dû dire et faire à l'article du veau d'or? Quoi! vous oſez nous conter que votre frère fit un veau pour nos pères, quand vous

étiez avec DIEU ſur la montagne ; vous qui tantôt nous dites que vous avez parlé avec DIEU face à face, et tantôt que vous n'avez pu le voir que par derrière ! Mais enfin, vous étiez avec ce Dieu, et votre frère jette en fonte un veau d'or en un ſeul jour, et nous le donne pour l'adorer ; et au lieu de punir votre indigne frère, vous le faites notre pontife, et vous ordonnez à vos lévites d'égorger vingt-trois mille hommes de votre peuple ; nos pères l'auraient-ils ſouffert, ſe feraient-ils laiſſé aſſommer comme des victimes par des prêtres ſanguinaires ? Vous nous dites que, non content de cette boucherie incroyable, vous avez fait encore maſſacrer vingt-quatre mille de vos pauvres ſuivans, parce que l'un d'eux avait couché avec une madianite ; tandis que vous-même avez épouſé une madianite ; et vous ajoutez que vous êtes le plus doux de tous les hommes. Encore quelques actions de cette douceur, et il ne ſerait plus reſté perſonne.

Non, ſi vous aviez été capable d'une telle cruauté, ſi vous aviez pu l'exercer, vous ſeriez le plus barbare de tous les hommes, et tous les ſupplices ne ſuffiraient pas pour expier un ſi étrange crime.

Ce ſont-là, à peu-près, les objections que ſont les ſavans à ceux qui penſent que *Moïſe*

eſt l'auteur du Pentateuque. Mais on leur répond que les voies de DIEU ne ſont pas celles des hommes ; que DIEU a éprouvé, conduit et abandonné ſon peuple par une ſageſſe qui nous eſt inconnue ; que les Juifs eux-mêmes, depuis plus de deux mille ans, ont cru que *Moïſe* eſt l'auteur de ces livres ; que l'Egliſe, qui a ſuccédé à la ſynagogue, et qui eſt infaillible comme elle, a décidé ce point de controverſe, et que les ſavans doivent ſe taire quand l'Egliſe parle.

SECTION III. (1)

ON ne peut douter qu'il n'y ait eu un *Moïſe* légiſlateur du peuple juif. On examinera ici ſon hiſtoire ſuivant les ſeules règles de la critique, le divin n'eſt pas ſoumis à l'examen. Il faut donc ſe borner au probable ; les hommes ne peuvent juger qu'en hommes. Il eſt d'abord très-naturel et très-probable qu'une nation arabe ait habité ſur les confins de l'Égypte, du côté de l'Arabie déſerte, qu'elle ait été tributaire ou eſclave des rois égyptiens, et qu'enſuite elle ait cherché à s'établir ailleurs ;

(1) Cette troiſième ſection eſt tirée du manuſcrit dont nous avons parlé dans l'avertiſſement. Nous avons cru devoir conſerver cet article, quoiqu'il ſe trouve en partie dans les précédens.

mais ce que la raiſon ſeule ne ſaurait admettre, c'eſt que cette nation, compoſée de ſoixante et dix perſonnes tout au plus, du temps de *Joſeph*, ſe fût accrue en deux cents-quinze ans, depuis *Joſeph* juſqu'à *Moïſe*, au nombre de ſix cents mille combattans, ſelon le livre de l'Exode; car ſix cents mille hommes en état de porter les armes ſuppoſent une multitude d'environ deux millions, en comptant les vieillards, les femmes et les enfans. Il n'eſt certainement pas dans le cours de la nature qu'une colonie de ſoixante et dix perſonnes, tant mâles que femelles, ait pu produire en deux ſiècles deux millions d'habitans. Les calculs faits ſur cette progreſſion par des hommes très-peu verſés dans les choſes de ce monde, ſont démentis par l'expérience de toutes les nations et de tous les temps. On ne fait pas, comme on a dit, des enfans d'un trait de plume. Songe-t-on bien qu'à ce compte, une peuplade de dix mille perſonnes en deux cents ans produirait beaucoup plus d'habitans que le globe de la terre n'en peut nourrir?

Il n'eſt pas plus probable que ces ſix cents mille combattans, favoriſés par le maître de la nature, qui feſait pour eux tant de prodiges, ſe fuſſent bornés à errer dans des déſerts où ils moururent, au lieu de chercher à s'emparer de la fertile Egypte.

Ces premières règles d'une critique humaine et raiſonnable établies, il faut convenir qu'il eſt très-vraiſemblable que *Moïſe* ait conduit hors des confins de l'Egypte une petite peuplade. Il y avait chez les Egyptiens une ancienne tradition, rapportée par *Plutarque* dans ſon Traité d'*Iſis* et d'*Oſiris*, que *Typhon* père de *Jéroſſalaïm* et de *Juddecus* s'était enfui d'Egypte ſur un âne. Il eſt clair par ce paſſage que les ancêtres des Juifs habitans de Jéruſalem paſſaient pour avoir été des fugitifs de l'Egypte. Une tradition non moins ancienne et plus répandue, eſt que les Juifs avaient été chaſſés d'Egypte, ſoit comme une troupe de brigands indiſciplinable, ſoit comme une peuplade infectée de la lèpre. Cette double accuſation tirait ſa vraiſemblance de la terre même de Geſſen qu'ils avaient habitée, terre voiſine des Arabes vagabonds, et où la maladie de la lèpre particulière aux Arabes devait être commune. Il paraît par l'Ecriture même, que ce peuple était ſorti d'Egypte malgré lui. Le dix-ſeptième chapitre du Deutéronome défend aux rois de ſonger à ramener les Juifs en Egypte.

La conformité de pluſieurs coutumes égyptiennes et juives fortifient encore l'opinion que ce peuple était une colonie égyptienne; et ce qui lui donne un nouveau degré de

probabilité, c'eſt la fête de la pâque, c'eſt-à-dire, de la fuite ou du paſſage, inſtituée en mémoire de leur évaſion. Cette fête ſeule ne ſerait pas une preuve, car il y a eu chez tous les peuples des ſolennités établies pour célébrer des événémens fabuleux et incroyables, telles étaient la plupart des fêtes des Grecs et des Romains; mais une fuite d'un pays dans un autre n'a rien que de très-commun, et ſe concilie la croyance. La preuve tirée de cette fête de la pâque reçoit encore une force nouvelle par celle des tabernacles en mémoire du temps où les Juifs habitaient les déſerts au ſortir de l'Egypte. Ces vraiſemblances réunies avec tant d'autres prouvent qu'en effet une colonie ſortie d'Egypte s'établit enfin pour quelque temps dans la Paleſtine.

Preſque tout le reſte eſt d'un genre ſi merveilleux que la ſagacité humaine n'y a plus de priſe. Tout ce qu'on peut faire, c'eſt de rechercher en quel temps l'hiſtoire de cette fuite, c'eſt-à-dire, le livre de l'Exode a pu être écrit, et de démêler les opinions qui régnaient alors, opinions dont la preuve eſt dans ce livre même comparé avec les anciens uſages des nations.

A l'égard des livres attribués à *Moïſe*, les règles les plus communes de la critique ne permettent pas de croire qu'il en ſoit l'auteur.

1°. Il n'y a pas d'apparence qu'il eût appelé les endroits dont il parle, de noms qui ne leur furent impoſés que long-temps après. Il eſt fait mention dans ce livre des villes de Jaïr, et tout le monde convient qu'elles ne furent ainſi nommées que long-temps après la mort de *Moïſe*; il y eſt parlé du pays de *Dan*, et la tribu de *Dan* n'avait pas encore donné ſon nom à ce pays dont elle n'était pas la maîtreſſe.

2°. Comment *Moïſe* aurait-il cité le livre des guerres du Seigneur, quand ces guerres et ce livre perdu lui ſont poſtérieurs?

3°. Comment *Moïſe* aurait-il parlé de la défaite prétendue d'un géant nommé *Og*, roi de Bazan, vaincu dans le déſert, la dernière année de ſon gouvernement; et comment aurait-il ajouté qu'on voit encore ſon lit de fer de neuf coudées dans Rabath? Cette ville de Rabath était la capitale des Ammonites; les Hébreux n'avaient point encore pénétré dans ce pays; n'eſt-il pas apparent qu'un tel paſſage eſt d'un écrivain poſtérieur que ſon inadvertance trahit? Il veut apporter en témoignage de la victoire remportée ſur un géant, le lit qu'on diſait être encore à Rabath, et il oublie qu'il fait parler *Moïſe*.

4°. Comment *Moïſe* aurait-il appelé villes au-delà du Jourdain les villes qui, à ſon égard, étaient en-deçà? N'eſt-il point palpable

que le livre qu'on lui attribue fut écrit longtemps après que les Iſraélites eurent paſſé cette petite rivière du Jourdain, qu'ils ne paſsèrent jamais ſous ſa conduite?

5°. Eſt-il bien vraiſemblable que *Moïſe* ait dit à ſon peuple que dans la dernière année de ſon gouvernement, il a pris dans le petit canton d'Argob, pays ſtérile et affreux de l'Arabie pétrée, ſoixante grandes villes entourées de hautes murailles fortifiées, ſans compter un nombre infini de villes ouvertes? N'eſt-il pas de la plus grande probabilité que ces exagérations furent écrites dans la ſuite par un homme qui voulait flatter une nation groſſière?

6°. Il eſt encore moins vraiſemblable que *Moïſe* ait rapporté les miracles dont cette hiſtoire eſt remplie.

On peut bien perſuader à un peuple heureux et victorieux que DIEU a combattu pour lui; mais il n'eſt pas dans la nature humaine qu'un peuple croye avoir vu cent miracles en ſa faveur, quand tous ces prodiges n'aboutiſſent qu'à le faire périr dans un déſert. Examinons quelques miracles rapportés dans l'Exode.

7°. Il paraît contradictoire et injurieux à l'eſſence divine que DIEU s'étant formé un peuple pour être le ſeul dépoſitaire de ſes

lois, et pour dominer sur toutes les nations, il envoye un homme de ce peuple demander au roi son oppresseur la permission d'aller sacrifier à son dieu dans le désert, afin que ce peuple puisse s'enfuir sous le prétexte de ce sacrifice? Nos idées communes ne peuvent qu'attacher une idée de bassesse et de fourberie à ce manége, loin d'y reconnaître la majesté et la puissance de l'Etre suprême.

Quand nous lisons, immédiatement après, que *Moïse* change devant le roi sa baguette en serpent, et toutes les eaux du royaume en sang, qu'il fait naître des grenouilles qui couvrent la terre, qu'il change en poux toute la poussière, qu'il remplit les airs d'insectes ailés venimeux, qu'il frappe tous les hommes et tous les animaux du pays d'affreux ulcères, qu'il appelle la grêle, les tempêtes et le tonnerre pour ruiner toute la contrée, qu'il la couvre de sauterelles, qu'il la plonge dans des ténèbres palpables pendant trois jours, qu'enfin un ange exterminateur frappe de mort tous les premiers-nés des hommes et des animaux d'Egypte, à commencer par le fils du roi; quand nous voyons ensuite ce peuple marchant à travers les flots de la mer Rouge suspendus en montagnes d'eau à droite et à gauche, et retombant ensuite sur l'armée de *Pharaon* qu'ils engloutissent; lors, dis-je,

qu'on lit tous ces miracles, la première idée qui vient dans l'eſprit c'eſt de dire: Ce peuple pour qui DIEU a fait des choſes ſi étonnantes va ſans doute être le maître de l'univers; mais non, le fruit de tant de merveilles eſt de ſouffrir la diſette et la faim dans des ſables arides; et, de prodige en prodige, tout meurt avant d'avoir vu le petit coin de terre où leurs deſcendans s'établiſſent enſuite pour quelques années. Il eſt pardonnable ſans doute de ne pas croire cette foule de merveilles dont la moindre révolte la raiſon.

Cette raiſon abandonnée à elle-même ne peut ſe perſuader que *Moïſe* ait écrit des choſes ſi étranges. Comment peut-on faire accroire à une génération tant de miracles inutilement faits pour elle, et tous ceux qu'on dit opérés dans le déſert? Quel perſonnage fait-on jouer à la Divinité, de l'employer à conſerver les habits et les ſouliers de ce peuple pendant quarante ans, après avoir armé en leur faveur toute la nature!

Il eſt donc très-naturel de penſer que toute cette hiſtoire prodigieuſe fut écrite long-temps après *Moïſe*, comme les romans de *Charlemagne* furent forgés trois ſiècles après lui, et comme les origines de toutes les nations ont été écrites dans des temps où ces origines perdues de vue laiſſaient à l'imagination la liberté

d'inventer. Plus un peuple eſt groſſier et malheureux, plus il cherche à relever ſon ancienne hiſtoire, et quel peuple a été plus long-temps miſérable et barbare que le peuple juif?

Il n'eſt pas à croire que lorſqu'ils n'avaient pas de quoi ſe faire des ſouliers dans leurs déſerts, ſous la domination de *Moïſe*, on fût chez eux fort curieux d'écrire. On doit préſumer que les malheureux nés dans ces déſerts ne reçurent pas une éducation bien brillante, et que la nation ne commença à lire et à écrire que lorſqu'elle eut quelque commerce avec les Phéniciens. C'eſt probablement dans les commencemens de la monarchie que les Juifs qui ſe ſentirent quelque génie mirent par écrit le Pentateuque, et ajuſtèrent comme ils purent leurs traditions. Aurait-on fait recommander par *Moïſe* aux rois de lire et d'écrire même ſa loi, dans le temps qu'il n'y avait pas encore de rois? n'eſt-il pas probable que le dix-ſeptième chapitre du Deutéronome eſt fait pour modérer le pouvoir de la royauté, et qu'il fut écrit par les prêtres du temps de *Saül?*

C'eſt vraiſemblablement à cette époque qu'il faut placer la rédaction du Pentateuque. Les fréquens eſclavages que ce peuple avait ſubis, ne ſemblent pas propres à établir la littérature dans une nation, et à rendre les

livres fort communs, et plus ces livres furent rares dans les commencemens, plus les auteurs s'enhardirent à les remplir de prodiges.

Le Pentateuque attribué à *Moïse* eſt très-ancien, ſans doute, s'il eſt rédigé du temps de *Saül* et de *Samuel*; c'eſt environ vers le temps de la guerre de Troye, et c'eſt un des plus curieux monumens de la manière de penſer des hommes de ce temps-là. On voit que toutes les nations connues étaient amoureuſes des prodiges à proportion de leur ignorance. Tout ſe feſait alors par le miniſtère céleſte, en Egypte, en Phrygie, en Gréce, en Aſie.

Les auteurs du Pentateuque donnent à entendre que chaque nation a ſes dieux, et que ces dieux ont, à peu de choſe près, un égal pouvoir.

Si *Moïſe* change au nom de ſon dieu ſa verge en ſerpent, les prêtres de *Pharaon* en font autant: s'il change toutes les eaux de l'Egypte en ſang, juſqu'à celle qui était dans les vaſes, les prêtres font ſur le champ le même prodige ſans qu'on puiſſe concevoir ſur quelles eaux ces prêtres opéraient cette métamorphoſe, à moins qu'ils n'euſſent créé de nouvelles eaux exprès. L'écrivain juif aime encore mieux être réduit néceſſairement à cette abſurdité, que de laiſſer douter que les dieux d'Egypte n'euſſent pas le pouvoir de

changer l'eau en ſang auſſi-bien que le Dieu de *Jacob*.

Mais quand celui-ci vient à remplir de poux toute la terre d'Egypte, à changer en poux toute la pouſſière, alors paraît ſa ſupériorité tout entière, les mages ne peuvent l'imiter; et on fait parler ainſi le dieu des Juifs: *Pharaon ſaura que rien n'eſt ſemblable à moi.* Ces paroles qu'on met dans ſa bouche marquent un être qui ſe croit ſeulement plus puiſſant que ſes rivaux: il a été égalé dans la métamorphoſe d'une verge en ſerpent, et dans celle des eaux en ſang, mais il gagne la partie ſur l'article des poux, et ſur les ſuivans.

Cette idée de la puiſſance ſurnaturelle des prêtres de tous les pays eſt marquée dans pluſieurs endroits de l'Ecriture. Quand *Balaam*, prêtre du petit Etat d'un roitelet nommé *Balac*, au milieu des déſerts, eſt prêt de maudire les Juifs, leur dieu apparaît à ce prêtre pour l'en empêcher. Il ſemble que la malédiction de *Balaam* fût très à craindre. Ce n'eſt pas même aſſez pour contenir ce prêtre que DIEU lui ait parlé, il envoie devant lui un ange avec une épée, et lui fait encore parler par ſon âneſſe. Toutes ces précautions prouvent certainement l'opinion où l'on était que la malédiction d'un prêtre, quel qu'il fût, entraînait des effets funeſtes.

Cette idée d'un dieu ſupérieur ſeulement aux autres dieux, quoiqu'il eût fait le ciel et la terre, était tellement enracinée dans toutes les têtes, que *Salomon*, dans ſa dernière prière, s'écrie : *O mon Dieu, il n'y a aucun dieu ſemblable à toi, ſur la terre, ni dans le ciel.* C'eſt cette opinion qui rendait les Juifs ſi crédules ſur tous les ſortiléges, ſur tous les enchantemens des autres nations. C'eſt ce qui donna lieu à l'hiſtoire de la pythoniſſe d'Endor, qui eut le pouvoir d'évoquer l'ombre de *Samuel.* Chaque peuple eut ſes prodiges et ſes oracles, et il ne vint même dans l'eſprit d'aucune nation de douter des miracles et des prophéties des autres. On ſe contentait de leur oppoſer de pareilles armes, il ſemblait que les prêtres, en niant les prodiges des nations voiſines, euſſent craint de décréditer les leurs. Cette eſpèce de théologie prévalut long-temps dans toute la terre.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans le détail de tout ce qui eſt écrit ſur *Moïſe.* On parle de ſes lois en plus d'un endroit de cet ouvrage. On ſe bornera ici à remarquer combien on eſt étonné de voir un légiſlateur inſpiré de DIEU, un prophète qui fait parler DIEU même, et qui ne propoſe point aux hommes une vie à venir. Il n'y a pas un ſeul mot dans le Lévitique qui puiſſe faire ſoupçonner

l'immortalité de l'ame. On répond à cette accablante difficulté que DIEU ſe proportionnait à la groſſièreté des Juifs. Quelle miſérable réponſe ! c'était à DIEU à élever les Juifs juſqu'aux connaiſſances néceſſaires, ce n'était pas à lui à ſe rabaiſſer juſqu'à eux. Si l'ame eſt immortelle, s'il eſt des récompenſes et des peines dans une autre vie, il eſt néceſſaire que les hommes en ſoient inſtruits. Si DIEU parle, il faut qu'il les informe de ce dogme fondamental. Quel légiſlateur et quel dieu que celui qui ne propoſe à ſon peuple que du vin, de l'huile et du lait ! quel dieu qui encourage toujours ſes croyans comme un chef de brigands encourage ſa troupe, par l'eſpérance de la rapine ! Il eſt bien pardonnable, encore une fois, à la raiſon humaine de ne voir dans une telle hiſtoire que la groſſièreté barbare des premiers temps d'un peuple ſauvage. L'homme, quoi qu'il faſſe, ne peut raiſonner autrement : mais ſi DIEU en effet eſt l'auteur du Pentateuque, il faut ſe ſoumettre ſans raiſonner.

MONDE.

Du meilleur des mondes poſſibles.

En courant de tous côtés pour m'inſtruire, je rencontrai un jour des diſciples de *Platon*. Venez avec nous, me dit l'un d'eux; vous êtes dans le meilleur des mondes; nous avons bien ſurpaſſé notre maître. Il n'y avait de ſon temps que cinq mondes poſſibles, parce qu'il n'y a que cinq corps réguliers; mais actuellement qu'il y a une infinité d'univers poſſibles, DIEU a choiſi le meilleur; venez, et vous vous en trouverez bien. Je lui répondis humblement: Les mondes que DIEU pouvait créer étaient ou meilleurs, ou parfaitement égaux, ou pires; il ne pouvait prendre le pire; ceux qui étaient égaux, ſuppoſé qu'il y en eût, ne valaient pas la préférence; ils étaient entièrement les mêmes: on n'a pu choiſir entre eux; prendre l'un, c'eſt prendre l'autre. Il était donc impoſſible qu'il ne prît pas le meilleur. Mais comment les autres étaient-ils poſſibles, quand il était impoſſible qu'ils exiſtaſſent?

Il me fit de très-belles diſtinctions, aſſurant toujours, ſans s'entendre, que ce monde-ci eſt le meilleur de tous les mondes réellement impoſſibles. Mais me ſentant alors tourmenté

de

de la pierre, et ſouffrant des douleurs inſupportables, les citoyens du meilleur des mondes me conduiſirent à l'hôpital voiſin. Chemin feſant, deux de ces bienheureux habitans furent enlevés par des créatures leurs ſemblables : on les chargea de fers, l'un pour quelques dettes, l'autre ſur un ſimple ſoupçon. Je ne ſais pas ſi je fus conduit dans le meilleur des hôpitaux poſſibles, mais je fus entaſſé avec deux ou trois mille miſérables qui ſouffraient comme moi. Il y avait là pluſieurs défenſeurs de la patrie qui m'apprirent qu'ils avaient été trépanés et diſſéqués vivans, qu'on leur avait coupé des bras, des jambes, et que pluſieurs milliers de leurs généreux compatriotes avaient été maſſacrés dans l'une des trente batailles données dans la dernière guerre, qui eſt environ la cent millième guerre depuis que nous connaiſſons des guerres. On voyait auſſi dans cette maiſon environ mille perſonnes des deux ſexes qui reſſemblaient à des ſpectres hideux, et qu'on frottait d'un certain métal, parce qu'ils avaient ſuivi la loi de la nature, et parce que la nature avait, je ne ſais comment, pris la précaution d'empoiſonner en eux la ſource de la vie. Je remerciai mes deux conducteurs.

Quand on m'eut plongé un fer bien tranchant dans la veſſie, et qu'on eut tiré quelques

pierres de cette carrière; quand je fus guéri et qu'il ne me reſta plus que quelques incommodités douloureuſes pour le reſte de mes jours, je fis mes repréſentations à mes guides; je pris la liberté de leur dire qu'il y avait du bon dans ce monde, puiſqu'on m'avait tiré quatre cailloux du ſein de mes entrailles déchirées, mais que j'aurais encore mieux aimé que les veſſies euſſent été des lanternes, que non pas qu'elles fuſſent des carrières. Je leur parlai des calamités et des crimes innombrables qui couvrent cet excellent monde. Le plus intrépide d'entre eux, qui était un allemand, mon compatriote, m'apprit que tout cela n'eſt qu'une bagatelle.

Ce fut, dit-il, une grande faveur du ciel envers le genre-humain, que *Tarquin* violât *Lucrèce*, et que *Lucrèce* ſe poignardât, parce qu'on chaſſa les tyrans, et que le viol, le ſuicide et la guerre établirent une république qui fit le bonheur des peuples conquis. J'eus peine à convenir de ce bonheur. Je ne conçus pas d'abord quelle était la félicité des Gaulois et des Eſpagnols, dont on dit que *Céſar* fit périr trois millions. Les dévaſtations et les rapines me parurent auſſi quelque choſe de déſagréable. Mais le défenſeur de l'optimiſme n'en démordit point; il me diſait toujours comme le geolier de don *Carlos*: *Paix, paix,*

c'eſt pour votre bien. Enfin, étant pouſſé à bout, il me dit qu'il ne fallait pas prendre garde à ce globule de la terre, où tout va de travers ; mais que dans l'étoile de Sirius, dans Orion, dans l'œil du Taureau et ailleurs, tout eſt parfait. Allons-y donc, lui dis-je.

Un petit théologien me tira alors par le bras ; il me confia que ces gens-là étaient des rêveurs, qu'il n'était point du tout néceſſaire qu'il y eût du mal ſur la terre, qu'elle avait été formée exprès pour qu'il n'y eût jamais que du bien ; et pour vous le prouver, ſachez que les choſes ſe paſsèrent ainſi autrefois pendant dix ou douze jours. Hélas ! lui répondis-je, c'eſt bien dommage, mon révérend père, que cela n'ait pas continué.

MONSTRES.

Il eſt plus difficile qu'on ne penſe de définir les monſtres. Donnerons-nous ce nom à un animal énorme, à un poiſſon, à un ſerpent de quinze pieds de long ? mais il y en a de vingt, de trente pieds, auprès deſquels les premiers ſeraient peu de choſe.

Il y a les monſtres par défaut. Mais ſi les quatre petits doigts des pieds et des mains manquent à un homme bien fait, et d'une

figure gracieuſe, ſera-t-il un monſtre ? Les dents lui ſont plus néceſſaires. J'ai vu un homme né ſans aucune dent ; il était d'ailleurs très-agréable. La privation des organes de la génération, bien plus néceſſaires encore, ne conſtituent point un animal monſtrueux.

Il y a les monſtres par excès ; mais ceux qui ont ſix doigts, le croupion alongé en forme de petite queue, trois teſticules, deux orifices à la verge, ne ſont pas réputés monſtres.

La troiſième eſpèce eſt de ceux qui auraient des membres d'autres animaux, comme un lion avec des ailes d'autruche, un ſerpent avec des ailes d'aigle, tel que le griffon et l'ixion des Juifs. Mais toutes les chauve-ſouris ſont pourvues d'ailes ; les poiſſons volans en ont, et ne ſont point des monſtres.

Réſervons donc ce nom pour les animaux dont les difformités nous font horreur.

Le premier nègre pourtant, fut un monſtre pour les femmes blanches, et la première de nos beautés fut un monſtre aux yeux des Nègres.

Si *Polyphème* et les cyclopes avaient exiſté, les gens qui portaient des yeux aux deux côtés de la racine du nez, auraient été déclarés monſtres dans l'île de Lipari et dans le voiſinage de l'Etna.

J'ai vu une femme à la foire qui avait quatre

mamelles et une queue de vache à la poitrine. Elle était monſtre ſans difficulté, quand elle laiſſait voir ſa gorge, et femme de miſe quand elle la cachait.

Les centaures, les minotaures auraient été des monſtres, mais de beaux monſtres. Surtout un corps de cheval bien proportionné, qui aurait ſervi de baſe à la partie ſupérieure d'un homme, aurait été un chef-d'œuvre ſur la terre; ainſi que nous nous figurons comme des chefs-d'œuvre du ciel, ces eſprits que nous appelons *anges*, et que nous peignons, que nous ſculptons dans nos égliſes, tantôt ornés de deux ailes, tantôt de quatre, et même de ſix.

Nous avons déjà demandé avec le ſage *Locke* quelle eſt la borne entre la figure humaine et l'animale, quel eſt le point de monſtruoſité auquel il faut ſe fixer pour ne pas baptiſer un enfant, pour ne le pas compter de notre eſpèce, pour ne lui pas accorder une ame. Nous avons vu que cette borne eſt auſſi difficile à poſer qu'il eſt difficile de ſavoir ce que c'eſt qu'une ame, car il n'y a que les théologiens qui le ſachent.

Pourquoi les ſatyres que vit St *Jérôme*, nés de filles et de ſinges, auraient-ils été réputés monſtres? ne ſe ſeraient-ils pas crus, au contraire, mieux partagés que nous? n'auraient-ils

pas eu plus de force et plus d'agilité ? ne ſe ſeraient-ils pas moqués de notre eſpèce, à qui la cruelle nature a refuſé des vêtemens et des queues ? un mulet né de deux eſpèces différentes, un jumart fils d'un taureau et d'une jument, un tarin né, dit-on, d'un ſerin et d'une linotte, ne ſont point des monſtres.

Mais comment les mulets, les jumarts, les tarins, &c. qui ſont engendrés, n'engendrent-ils point ? et comment les féminiſtes, les oviſtes, les animalculiſtes expliquent-ils la formation de ces métis ?

Je vous répondrai qu'ils ne l'expliquent point du tout. Les féminiſtes n'ont jamais connu la façon dont la ſemence d'un âne ne communique à ſon mulet que ſes oreilles et un peu de ſon derrière. Les oviſtes ne ſont comprendre, ni ne comprennent par quel art une jument peut avoir dans ſon œuf autre choſe qu'un cheval. Et les animalculiſtes ne voient point comment un petit embryon d'âne vient mettre ſes oreilles dans une matrice de cavale.

Celui qui, dans ſa *Vénus phyſique*, prétendit que tous les animaux et tous les monſtres ſe formaient par attraction, réuſſit encore moins que les autres à rendre raiſon de ces phénomènes ſi communs et ſi ſurprenans.

Hélas ! mes amis, nul de vous ne ſait comment il fait des enfans ; vous ignorez les ſecrets de la nature dans l'homme, et vous voulez les deviner dans le mulet !

A toute force vous pourrez dire d'un monſtre par défaut : Toute la ſemence néceſſaire n'eſt pas parvenue à ſa place, ou bien le petit ver ſpermatique a perdu quelque choſe de ſa ſubſtance, ou bien l'œuf s'eſt froiſſé. Vous pourrez, ſur un monſtre par excès, imaginer que quelques parties ſuperflues du ſperme ont ſurabondé, que de deux vers ſpermatiques réunis, l'un n'a pu animer qu'un membre de l'animal, et que ce membre eſt reſté de ſurérogation ; que deux œufs ſe ſont mêlés, et qu'un de ces œufs n'a produit qu'un membre, lequel s'eſt joint au corps de l'autre.

Mais que direz-vous de tant de monſtruoſités par addition de parties animales étrangères ? comment expliquerez-vous une écreviſſe ſur le cou d'une fille ? une queue de rat ſur une cuiſſe, et ſurtout les quatre pis de vache avec la queue, qu'on a vus à la foire Saint-Germain ? vous ſerez réduits à ſuppoſer que la mère de cette femme était de la famille de *Paſiphaé*.

Allons, courage, diſons enſemble : *Que ſais-je ?*

MONTAGNE.

C'EST une fable bien ancienne, bien univerſelle que celle de la montagne qui, ayant effrayé tout le pays par ſes clameurs en travail d'enfant, fut ſifflée de tous les aſſiſtans, quand elle ne mit au monde qu'une ſouris. Le parterre n'était pas philoſophe. Les ſiffleurs devaient admirer. Il était auſſi beau à la montagne d'accoucher d'une ſouris, qu'à la ſouris d'accoucher d'une montagne. Un rocher qui produit un rat, eſt quelque choſe de très-prodigieux; et jamais la terre n'a vu rien qui approche d'un tel miracle. Tous les globes de l'univers enſemble ne pourraient pas faire naître une mouche. Là où le vulgaire rit, le philoſophe admire; et il rit où le vulgaire ouvre de grands yeux ſtupides d'étonnement.

MORALE.

BAVARDS prédicateurs, extravagans controverſiſtes, tâchez de vous ſouvenir que votre maître n'a jamais annoncé que le ſacrement était le ſigne viſible d'une choſe inviſible; il n'a jamais admis quatre vertus cardinales et trois théologales; il n'a jamais

examiné

examiné ſi ſa mère était venue au monde maculée ou immaculée ; il n'a jamais dit que les petits enfans qui mouraient ſans baptême ſeraient damnés. Ceſſez de lui faire dire des choſes auxquelles il ne penſa point. Il a dit, ſelon la vérité auſſi ancienne que le monde : Aimez DIEU et votre prochain ; tenez-vous-en là, miſérables ergoteurs, prêchez la morale et rien de plus. Mais obſervez-la cette morale ; que les tribunaux ne retentiſſent plus de vos procès ; n'arrachez plus par la griffe d'un procureur un peu de farine à la bouche de la veuve et de l'orphelin. Ne diſputez plus un petit bénéfice avec la même fureur qu'on diſputa la papauté dans le grand ſchiſme d'Occident. Moines, ne mettez plus (autant qu'il eſt en vous) l'univers à contribution ; et alors nous pourrons vous croire.

Je viens de lire ces mots dans une déclamation en quatorze volumes, intitulée, *Hiſtoire du bas empire.*

Les chrétiens avaient une morale ; mais les païens n'en avaient point.

Ah ! M. *le Beau*, auteur de ces quatorze volumes, où avez-vous pris cette ſottiſe ? eh ! qu'eſt-ce donc que la morale de *Socrate*, de *Zaleucus*, de *Charondas*, de *Cicéron*, d'*Epictète*, de *Marc-Antonin* ?

Il n'y a qu'une morale, M. *le Beau*, comme

il n'y a qu'une géométrie. Mais, me dira-t-on, la plus grande partie des hommes ignore la géométrie. Oui ; mais dès qu'on s'y applique un peu, tout le monde eſt d'accord. Les agriculteurs, les manœuvres, les artiſtes n'ont point fait de cours de morale ; ils n'ont lu ni *de Finibus* de *Cicéron*, ni les Ethiques d'*Ariſtote* : mais ſitôt qu'ils réfléchiſſent, ils ſont, ſans le ſavoir, les diſciples de *Cicéron* ; le teinturier indien, le berger tartare et le matelot d'Angleterre connaiſſent le juſte et l'injuſte. *Confucius* n'a point inventé un ſyſtême de morale, comme on bâtit un ſyſtême de phyſique. Il l'a trouvé dans le cœur de tous les hommes.

Cette morale était dans le cœur du préteur *Feſtus* quand les Juifs le preſsèrent de faire mourir *Paul* qui avait amené des étrangers dans leur temple. *Sachez*, leur dit-il, *que jamais les Romains ne condamnent perſonne ſans l'entendre.*

Si les Juifs manquaient de morale ou manquaient à la morale, les Romains la connaiſſaient et lui rendaient gloire.

La morale n'eſt point dans la ſuperſtition, elle n'eſt point dans les cérémonies, elle n'a rien de commun avec les dogmes. On ne peut trop répéter que tous les dogmes ſont différens, et que la morale eſt la même chez

tous les hommes qui font uſage de leur raiſon. La morale vient donc de DIEU comme la lumière. Nos ſuperſtitions ne ſont que ténèbres. Lecteur, réfléchiſſez : étendez cette vérité ; tirez vos conſéquences.

MOUVEMENT.

UN philoſophe des environs du mont Krapac, me diſait que le mouvement eſt eſſentiel à la matière.

Tout ſe meut, diſait-il ; le ſoleil tourne continuellement ſur lui-même, les planètes en font autant, chaque planète a pluſieurs mouvemens différens, et dans chaque planète tout tranſpire, tout eſt crible, tout eſt criblé ; le plus dur métal eſt percé d'une infinité de pores, par leſquels s'échappe continuellement un torrent de vapeurs qui circulent dans l'eſpace. L'univers n'eſt que mouvement ; donc le mouvement eſt eſſentiel à la matière.

Monſieur, lui dis-je, ne pourrait-on pas vous répondre : ce bloc de marbre, ce canon, cette maiſon, cette montagne ne remuent pas ; donc le mouvement n'eſt pas eſſentiel.

Ils remuent, répondit-il ; ils vont dans l'eſpace avec la terre, par leur mouvement

commun, et ils remuent ſi bien, (quoiqu'inſenſiblement) par leur mouvement propre, qu'au bout de quelques ſiècles, il ne reſtera rien de leurs maſſes, dont chaque inſtant détache continuellement des particules.

Mais, Monſieur, je puis concevoir la matière en repos; donc le mouvement n'eſt pas de ſon eſſence.

Vraiment, je me ſoucie bien que vous conceviez ou que vous ne conceviez pas la matière en repos. Je vous dis qu'elle ne peut y être.

Cela eſt hardi; et le chaos, s'il vous plaît?

Ah, ah! le chaos! ſi nous voulions parler du chaos, je vous dirais que tout y était néceſſairement en mouvement, et que le *ſouffle de Dieu y était porté ſur les eaux*; que l'élément de l'eau étant reconnu exiſtant, les autres élémens exiſtaient auſſi; que par conſéquent le feu exiſtait, qu'il n'y a point de feu ſans mouvement, que le mouvement eſt eſſentiel au feu. Vous n'auriez pas beau jeu avec le chaos.

Hélas! qui peut avoir beau jeu avec tous ces ſujets de diſpute? mais vous qui en ſavez tant, dites-moi pourquoi un corps en pouſſe un autre? parce que la matière eſt impénétrable? parce que deux corps ne peuvent être enſemble dans le même lieu? parce qu'en

tout genre le plus faible eſt chaſſé par le plus fort ?

Votre dernière raiſon eſt plus plaiſante que philoſophique. Perſonne n'a pu deviner la cauſe de la communication du mouvement.

Cela n'empêche pas qu'il ne ſoit eſſentiel à la matière. Perſonne n'a pu encore deviner la cauſe du ſentiment dans les animaux ; cependant, ce ſentiment leur eſt ſi eſſentiel, que ſi vous ſupprimez l'idée de ſentiment, vous anéantiſſez l'idée d'animal.

Eh bien, je vous accorde pour un moment que le mouvement ſoit eſſentiel à la matière (pour un moment au moins, car je ne veux pas me brouiller avec les théologiens). Dites-nous donc comment une boule en fait mouvoir une autre ?

Vous êtes trop curieux, vous voulez que je vous diſe ce qu'aucun philoſophe n'a pu nous apprendre.

Il eſt plaiſant que nous connaiſſions les lois du mouvement, et que nous ignorions le principe de toute communication de mouvement.

Il en eſt ainſi de tout; nous ſavons les lois du raiſonnement, et nous ne ſavons pas ce qui raiſonne en nous. Les canaux dans leſquels notre ſang et nos liqueurs coulent nous ſont très-connus, et nous ignorons ce qui forme

notre ſang et nos liqueurs. Nous ſommes en vie, et nous ne ſavons pas ce qui nous donne la vie.

Apprenez-moi du moins ſi le mouvement étant eſſentiel, il n'y a pas toujours égale quantité de mouvement dans le monde.

C'eſt une ancienne chimère d'*Epicure* renouvelée par *Deſcartes*. Je ne vois pas que cette égalité de mouvement dans le monde ſoit plus néceſſaire qu'une égalité de triangles. Il eſt eſſentiel qu'un triangle ait trois angles et trois côtés ; mais il n'eſt pas eſſentiel qu'il y ait toujours un nombre égal de triangles ſur ce globe.

Mais n'y a-t-il pas toujours égalité de forces, comme le diſent d'autres philoſophes ? (1)

C'eſt la même chimère. Il faudrait qu'en ce cas il y eût toujours un nombre égal d'hommes, d'animaux, d'êtres mobiles ; ce qui eſt abſurde.

A propos, qu'eſt-ce que la force d'un corps

(1) Il y a toujours égalité de forces vives, mais avec deux conditions. La première, que ſi une force variable dépendante du temps ou du lieu du corps influe ſur ſon mouvement, ce n'eſt plus la ſomme des forces qui reſte conſtante, mais la ſomme des forces vives ; plus une certaine quantité variable qui dépend de cette force. La ſeconde, que cette égalité des forces vives ceſſe d'avoir lieu toutes les fois qu'on eſt obligé de ſuppoſer un changement qui ne ſe faſſe pas d'une manière inſenſible. Ainſi ce principe peut être vrai comme un principe mathématique d'une vérité de définition, mais non comme principe métaphyſique.

en mouvement ? c'eſt le produit de ſa maſſe par ſa vîteſſe dans un temps donné. La maſſe d'un corps eſt quatre, ſa vîteſſe eſt quatre, la force de ſon coup ſera ſeize. Un autre corps eſt deux, ſa vîteſſe deux, ſa force eſt quatre ; c'eſt le principe de toutes les mécaniques. *Leibnitz* annonça emphatiquement que ce principe était défectueux. Il prétendit qu'il ſallait meſurer cette force, ce produit, par la maſſe multipliée par le carré de la vîteſſe. Ce n'était qu'une chicane, une équivoque indigne d'un philoſophe, fondée ſur l'abus de la découverte du grand *Galilée*, que les eſpaces parcourus dans le mouvement uniformément accéléré étaient comme les carrés des temps et des vîteſſes.

Leibnitz ne conſidérait pas le temps qu'il fallait conſidérer. Aucun mathématicien anglais n'adopta ce ſyſtême de *Leibnitz*. Il fut reçu quelque temps en France par un petit nombre de géomètres. Il infecta quelques livres et même les Inſtitutions phyſiques d'une perſonne illuſtre. *Maupertuis* traite fort mal *Mairan*, dans un livret intitulé A B C, comme s'il avait voulu enſeigner l'*a b c* à celui qui ſuivait l'ancien et véritable calcul. *Mairan* avait raiſon ; il tenait pour l'ancienne meſure de la maſſe multipliée par la vîteſſe. On revint enfin à lui ; le ſcandale mathématique diſparut,

et on renvoya dans les eſpaces imaginaires le charlatanisme du carré de la vîteſſe, avec les monades, qui ſont le miroir concentrique de l'univers, et avec l'harmonie préétablie.

N.

NATURE.

Dialogue entre le philoſophe et la nature.

LE PHILOSOPHE.

QUI es-tu, Nature? je vis dans toi, il y a cinquante ans que je te cherche, et je n'ai pu te trouver encore.

LA NATURE.

Les anciens Egyptiens, qui vivaient, dit-on, des douze cents ans, me firent le même reproche. Ils m'appelaient *Iſis;* ils me mirent un grand voile ſur la tête, et ils dirent que perſonne ne pouvait le lever.

LE PHILOSOPHE.

C'eſt ce qui fait que je m'adreſſe à toi. J'ai bien pu meſurer quelques-uns de tes globes, connaître leurs routes, aſſigner les lois du mouvement; mais je n'ai pu ſavoir qui tu es.

Es-tu toujours agiſſante ? es-tu toujours paſſive ? tes élémens ſe ſont-ils arrangés d'eux-mêmes, comme l'eau ſe place ſur le ſable, l'huile ſur l'eau, l'air ſur l'huile? as-tu un eſprit qui dirige toutes tes opérations, comme les conciles ſont inſpirés dès qu'ils ſont aſſemblés, quoique leurs membres ſoient quelquefois des ignorans? de grâce, dis-moi le mot de ton énigme.

LA NATURE.

Je ſuis le grand tout. Je n'en ſais pas davantage. Je ne ſuis pas mathématicienne ; et tout eſt arrangé chez moi ſelon les lois mathématiques. Devine ſi tu peux comment tout cela s'eſt fait.

LE PHILOSOPHE.

Certainement, puiſque ton grand tout ne ſait pas les mathématiques, et que tes lois ſont de la plus profonde géométrie, il faut qu'il y ait un éternel géomètre qui te dirige, une intelligence ſuprême qui préſide à tes opérations.

LA NATURE.

Tu as raiſon ; je ſuis eau, terre, feu, atmoſphère, métal, minéral, pierre, végétal, animal. Je ſens bien qu'il y a dans moi une intelligence; tu en as une, tu ne la vois pas. Je ne vois pas non plus la mienne ; je ſens

cette puiſſance inviſible ; je ne puis la connaître : pourquoi voudrais-tu, toi qui n'es qu'une petite partie de moi-même, ſavoir ce que je ne ſais pas ?

LE PHILOSOPHE.

Nous ſommes curieux. Je voudrais ſavoir comment étant ſi brute dans tes montagnes, dans tes déſerts, dans tes mers, tu parais pourtant ſi induſtrieuſe dans tes animaux, dans tes végétaux.

LA NATURE.

Mon pauvre enfant, veux-tu que je te diſe la vérité ? c'eſt qu'on m'a donné un nom qui ne me convient pas ; on m'appelle *nature*, et je ſuis tout art.

LE PHILOSOPHE.

Ce mot dérange toutes mes idées. Quoi ! la nature ne ſerait que l'art ?

LA NATURE.

Oui, ſans doute. Ne ſais-tu pas qu'il y a un art infini dans ces mers, dans ces montagnes que tu trouves ſi brutes ? ne ſais-tu pas que toutes ces eaux gravitent vers le centre de la terre, et ne s'élèvent que par des lois immuables ; que ces montagnes qui couronnent la terre ſont les immenſes réſervoirs des neiges éternelles qui produiſent ſans ceſſe ces fontaines, ces lacs, ces fleuves, ſans leſquels

mon genre animal et mon genre végétal périraient ? Et quant à ce qu'on appelle mes règnes animal, végétal, minéral, tu n'en vois ici que trois, apprends que j'en ai des millions. Mais si tu considères seulement la formation d'un insecte, d'un épi de blé, de l'or et du cuivre, tout te paraîtra merveilles de l'art.

LE PHILOSOPHE.

Il est vrai. Plus j'y songe, plus je vois que tu n'es que l'art de je ne sais quel grand être bien puissant et bien industrieux, qui se cache et qui te fait paraître. Tous les raisonneurs depuis *Thalès* et probablement long-temps avant lui, ont joué à colin-maillard avec toi; ils ont dit : Je te tiens, et ils ne tenaient rien. Nous ressemblons tous à *Ixion;* il croyait embrasser *Junon*, et il ne jouissait que d'une nuée.

LA NATURE.

Puisque je suis tout ce qui est, comment un être tel que toi, une si petite partie de moi-même pourrait-elle me saisir ? contentez-vous, atomes mes enfans, de voir quelques atomes qui vous environnent, de boire quelques gouttes de mon lait, de végéter quelques momens sur mon sein, et de mourir sans avoir connu votre mère et votre nourrice.

LE PHILOSOPHE.

Ma chère mère, dis-moi un peu pourquoi tu exiſtes, pourquoi il y a quelque choſe?

LA NATURE.

Je te répondrai ce que je réponds depuis tant de ſiècles à tous ceux qui m'interrogent ſur les premiers principes; *je n'en ſais rien.*

LE PHILOSOPHE.

Le néant vaudrait-il mieux que cette multitude d'exiſtences faites pour être continuellement diſſoutes, cette foule d'animaux nés et reproduits pour en dévorer d'autres et pour être dévorés, cette foule d'êtres ſenſibles formés pour tant de ſenſations douloureuſes; cette autre foule d'intelligences qui ſi rarement entendent raiſon, à quoi bon tout cela, Nature?

LA NATURE.

Oh! va interroger celui qui m'a faite.

NECESSAIRE.

OSMIN.

NE dites-vous pas que tout eſt néceſſaire?

SELIM.

Si tout n'était pas néceſſaire, il s'enſuivrait que DIEU aurait fait des choſes inutiles.

OSMIN.

C'eſt-à-dire qu'il était néceſſaire à la nature divine qu'elle fît tout ce qu'elle a fait?

SELIM.

Je le crois, ou du moins je le ſoupçonne. Il y a des gens qui penſent autrement; je ne les entends point; peut-être ont-ils raiſon. Je crains la diſpute ſur cette matière.

OSMIN.

C'eſt auſſi d'un autre néceſſaire que je veux vous parler.

SELIM.

Quoi donc? de ce qui eſt néceſſaire à un honnête homme pour vivre? du malheur où l'on eſt réduit quand on manque du néceſſaire?

OSMIN.

Non, car ce qui eſt néceſſaire à l'un ne l'eſt pas toujours à l'autre; il eſt néceſſaire à un indien d'avoir du riz, à un anglais d'avoir de la viande, il faut une fourrure à un ruſſe, et une étoffe de gaze à un africain; tel homme croit que douze chevaux de carroſſe lui ſont néceſſaires, tel autre ſe borne à une paire de ſouliers, tel autre marche gaiement pieds nus: je veux vous parler de ce qui eſt néceſſaire à tous les hommes.

SELIM.

Il me ſemble que DIEU a donné tout ce qu'il fallait à cette eſpèce ; des yeux pour voir, des pieds pour marcher, une bouche pour manger, un œſophage pour avaler, un eſtomac pour digérer, une cervelle pour raiſonner, des organes pour produire leurs ſemblables.

OSMIN.

Comment donc arrive-t-il que des hommes naiſſent privés d'une partie de ces choſes néceſſaires ?

SELIM.

C'eſt que les lois générales de la nature ont amené des accidens qui ont fait naître des monſtres ; mais en général l'homme eſt pourvu de tout ce qu'il lui faut pour vivre en ſociété.

OSMIN.

Y a-t-il des notions communes à tous les hommes qui ſervent à les faire vivre en ſociété ?

SELIM.

Oui, j'ai voyagé avec *Paul Lucas*, et partout où j'ai paſſé j'ai vu qu'on reſpectait ſon père et ſa mère, qu'on ſe croyait obligé de tenir ſa promeſſe, qu'on avait de la pitié pour les innocens opprimés, qu'on déteſtait la perſécution, qu'on regardait la liberté de penſer comme un droit de la nature, et les ennemis

de cette liberté comme les ennemis du genre-humain ; ceux qui penſent différemment m'ont paru des créatures mal organiſées, des monſtres comme ceux qui ſont nés ſans yeux et ſans mains.

OSMIN.

Ces choſes néceſſaires le ſont-elles en tout temps et en tous lieux ?

SELIM.

Oui, ſans cela elles ne ſeraient pas néceſſaires à l'eſpèce humaine.

OSMIN.

Ainſi une créance qui eſt nouvelle n'était pas néceſſaire à cette eſpèce. Les hommes pouvaient très-bien vivre en ſociété et remplir leurs devoirs envers DIEU avant de croire que *Mahomet* avait eu de fréquens entretiens avec l'ange *Gabriel*.

SELIM.

Rien n'eſt plus évident, il ſerait ridicule de penſer qu'on n'eût pu remplir ſes devoirs d'homme avant que *Mahomet* fût venu au monde ; il n'était point du tout néceſſaire à l'eſpèce humaine de croire à l'Alcoran : le monde allait avant *Mahomet* tout comme il va aujourd'hui. Si le mahométiſme avait été néceſſaire au monde il aurait exiſté en tous lieux ; DIEU, qui nous a donné à tous deux

yeux pour voir ſon ſoleil, nous aurait donné à tous une intelligence pour voir la vérité de la religion muſulmane. Cette ſecte n'eſt donc que comme les lois poſitives qui changent ſelon les temps et ſelon les lieux, comme les modes, comme les opinions des phyſiciens qui ſe ſuccèdent les unes aux autres.

La ſecte muſulmane ne pouvait donc être eſſentiellement néceſſaire à l'homme.

OSMIN.

Mais puiſqu'elle exiſte, DIEU l'a permiſe?

SELIM.

Oui, comme il permet que le monde ſoit rempli de ſottiſes, d'erreurs et de calamités. Ce n'eſt pas à dire que les hommes ſoient tous eſſentiellement faits pour être ſots et malheureux; il permet que quelques hommes ſoient mangés par les ſerpens; mais on ne peut pas dire: DIEU a fait l'homme pour être mangé par des ſerpens.

OSMIN.

Qu'entendez-vous, en diſant DIEU permet? rien peut-il arriver ſans ſes ordres? permettre, vouloir et faire, n'eſt-ce pas pour lui la même choſe?

SELIM.

Il permet le crime, mais il ne le fait pas.

OSMIN.

OSMIN.

Faire un crime, c'eſt agir contre la juſtice divine, c'eſt déſobéir à DIEU. Or, DIEU ne peut déſobéir à lui-même, il ne peut commettre de crime; mais il a fait l'homme de façon que l'homme en commet beaucoup, d'où vient cela?

SELIM.

Il y a des gens qui le ſavent, mais ce n'eſt pas moi; tout ce que je ſais bien, c'eſt que l'Alcoran eſt ridicule, quoique de temps en temps il y ait d'aſſez bonnes choſes. Certainement l'Alcoran n'était point néceſſaire à l'homme; je m'en tiens là; je vois clairement ce qui eſt faux, et je connais très-peu ce qui eſt vrai.

OSMIN.

Je croyais que vous m'inſtruiriez, et vous ne m'apprenez rien.

SELIM.

N'eſt-ce pas beaucoup de connaître les gens qui vous trompent, et les erreurs groſſières et dangereuſes qu'ils vous débitent?

OSMIN.

J'aurais à me plaindre d'un médecin qui me ferait une expoſition des plantes nuiſibles, et qui ne m'en montrerait pas une ſalutaire.

SELIM.

Je ne ſuis point médecin, et vous n'êtes point malade ; mais il me ſemble que je vous donnerais une fort bonne recette, ſi je vous diſais : Défiez-vous de toutes les inventions des charlatans ; adorez DIEU ; ſoyez honnête homme, et croyez que deux et deux font quatre.

Fin du ſeptième volume.

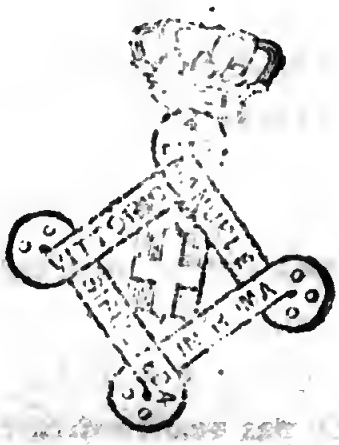

TABLE

DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

IGNORANCE. SECTION PREMIERE. Page 3

Première ignorance. ibid.

Seconde ignorance. 6

Troisième ignorance. ibid.

Quatrième ignorance. 7

Cinquième ignorance. ibid.

Sixième ignorance. 11

SECTION II. 14

Les ignorances. ibid.

IMAGINATION. SECTION I. 19

SECTION II. 33

IMPIE. 39

IMPOT. SECTION I. 41

SECTION II. 45

SECTION III. 47

SECTION IV. 49

IMPUISSANCE. 51

INALIENATION, INALIENABLE. 62

INCESTE. 63

INCUBES. 66
INFINI. 70
De l'infini en nombre. 73
La matière eſt-elle diviſible à l'infini ? ibid.
De l'univers infini. 74
De l'infini en géométrie: ibid.
De l'infini en puiſſance, en action, en ſageſſe, en bonté, &c. 75
INFLUENCE. 79
Influence des paſſions des mères ſur leur fœtus. 83
INITIATION. *Anciens myſtères.* 85
INNOCENS. (MASSACRE DES) 96
INOCULATION, *ou inſertion de la petite vérole.* 101
INONDATION. 109
INQUISITION. SECTION I. 112
SECTION II. 131
INSTINCT. 137
INTERET. 139
INTOLERANCE. 145
KALENDES. 147
LANGUES. SECTION I. 152
Des mots les plus communs et les plus naturels en toute langue. 153
D'un ſyſtême ſur les langues. 154

Génie des langues. 161
SECTION II. 168
Harmonie des langues. 170
SECTION III. 174
LARMES. 187
LEPRE ET VEROLE. 190
LETTRES, GENS DE LETTRES, OU LETTRÉS. 195
LIBELLE. 198
LIBERTÉ. 201
LIBERTÉ DE PENSER. 207
LIBERTÉ DE CONSCIENCE. 213
LIBERTÉ D'IMPRIMER. 217
LIEUX COMMUNS EN LITTERATURE. 222
LIVRES. SECTION I. 225
SECTION II. 230
SECTION III. 235
LOCKE. SECTION I. 240
SECTION II. 245
LOI NATURELLE. *Dialogue.* 252
LOI SALIQUE. 256
Des lois fondamentales. 258
Comment la loi salique s'est établie. 261
Examen si les filles dans tous les cas sont privées de toute hérédité par cette loi salique. 267

LOIS. SECTION I. 269
SECTION II. 275
SECTION III. 278
SECTION IV. 282
LOIS CIVILES ET ECCLESIASTIQUES. 291
LOIS CRIMINELLES. 293
LOIS. (ESPRIT DES) 294
Des citations fauſſes dans l'Eſprit des lois, des conſéquences fauſſes que l'auteur en tire, et de pluſieurs erreurs qu'il eſt important de découvrir. ibid.
LUXE. SECTION I. 318
SECTION II. 320
MAGIE. 325
MAHOMETANS. 329
MAITRE. SECTION I. 331
SECTION II. 333
MALADIE. MEDECINE. 335
MARIAGE. SECTION I. 340
SECTION II. 341
SECTION III. 345
MARIE MAGDELENE. 350
MARTYRS. SECTION I. 357
1°. *Sainte Symphoroſe, et ſes ſept enfans.* 360
2°. *Sainte Félicité, et encore ſept enfans.* 362

3°. *Saint Polycarpe.* 363
4°. *De saint Ptolomée.* ibid.
5°. *De saint Symphorien d'Autun.* 365
6°. *D'une autre sainte Félicité, et sainte Perpétue.* 367
7°. *De saint Théodote de la ville d'Ancire, et des sept vierges, écrit par Nilus témoin oculaire, tiré de Bollandus.* 369
8°. *Du martyre de saint Romain.* 375
SECTION II. 377
SECTION III. 378
MASSACRES. 382
MATIERE. SECTION I. *Dialogue poli entre un énergumène et un philosophe.* 383
SECTION II. 385
MECHANT. 391
MEDECINS. 396
MESSE. 400
MESSIE. *Avertissement.* 409
METAMORPHOSE, METEMPSYCOSE. 431
METAPHYSIQUE. 433
MIRACLES. SECTION I. 435
SECTION II. 445
SECTION III. 448
SECTION IV. *De ceux qui ont eu la témérité*

impie de nier absolument la réalité des miracles de JESUS-CHRIST. 452
MISSIONS. 467
MOISE. SECTION I. 470
SECTION II. 475
SECTION III. 483
MONDE. *Du meilleur des mondes possibles.* 496
MONSTRES. 499
MONTAGNE. 504
MORALE. ibid.
MOUVEMENT. 507
NATURE. *Dialogue entre le philosophe et la nature.* 512
NECESSAIRE. 516

Fin de la table du septième volume.